



CONFLIT ET PAIX EN CASAMANCE

DYNAMIQUES LOCALES
ET TRANSFRONTALIÈRES

«Les idées et opinions exprimées dans cette publications sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Gorée Institute.»

Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent également le monde universitaire et les citoyens en général.

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter:

*Gorée Institute
Rue du jardin
B.P. 05 - Ile de Gorée
Sénégal*

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.»

Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (SIDA)



© copyright : Gorée Institute – Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-05-0



Gorée Institute
Rue du Jardin
B.P. 05 – Ile de Gorée
Sénégal



9 791092 136050



CONFLIT ET PAIX EN CASAMANCE

DYNAMIQUES LOCALES
ET TRANSFRONTALIÈRES

Le Gorée Institute remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage en particulier le Professeur Ousseynou Faye pour sa brillante introduction, le Professeur Mamadou Badji et le Docteur Eugène Tavares pour avoir assuré la coordination des pôles de recherche.

LE MOT DU GORÉE INSTITUTE

L'espace sénégalais est traversé depuis plusieurs décennies par des crises d'intensités variables : la guerre de libération de la Guinée-Bissau, la tentative de putsch en Gambie en 1981, un an avant le déclenchement de celle qui secoue la Casamance depuis bientôt 32 ans. Cette étude se consacre exclusivement sur la crise en Casamance : dans sa géopolitique et sa gestion.

Aucune étude exhaustive ne s'est intéressée à ce jour aux cas des réfugiés dans les pays voisins. La question des réfugiés pose celle du foncier. Des villages entiers ont disparus de la carte du pays, d'autres sont occupés par ceux qui habitaient initialement ailleurs.

Comme le dit le président Mahamadou Issoufou du Niger « la carte de l'Afrique ressemble à un miroir brisé avec toutes ces lignes qui serpentent, ignorant très souvent le continuum sociologique, ethnique et culturel ». Ces frontières tracées ailleurs, les peuples dans leur écrasante majorité, surtout celles vivant le long des frontières les ignorent et ne s'en accommodent pas du tout.

La gestion du conflit en Casamance exige la prise en compte de ce continuum sociologique, ethnique et culturel dès lors où celui-ci est une réalité sur laquelle se tissent les solidarités.

Le Gorée Institute : Centre pour la Démocratie-le Développement et la Culture en Afrique, considérant le fait que la force d'une démocratie dans un pays réside dans le rôle actif que la société civile y joue, très tôt, a pris conscience de la nécessité de promouvoir, à travers l'Alliance des Initiatives pour la paix et la Stabilité en Afrique, combinaison originale de praticiens, d'intellectuels, d'institutions de recherche, d'organisations, d'initiatives, de personnalités et d'individus voués à la promotion de la paix et la citoyenneté en Afrique, entre africains, des échanges, dans le domaine des idées, des expériences, des espoirs et des craintes afin de contribuer à la construction et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique de l'ouest, à l'amélioration des pratiques en matière de bonne gouvernance.

Ainsi, il sera question « d’opposer au poids des défis sécuritaires, multiples et complexes, une réponse collective et participative qui renforcerait la capacité de parade face aux facteurs et aux acteurs d’insécurité internes et externes».

Depuis 2005, le Gorée Institute, conformément à sa mission, s’investit dans la recherche de la paix par un travail de renforcement de capacités des acteurs de la société civile, notamment des organisations féminines, qui interviennent dans la région. La démarche a toujours consisté à fédérer les initiatives en mettant ensemble, au cours de ces rencontres, les autorités civiles et religieuses, les protagonistes du conflit, l’Etat — à travers ces structures — le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), les universitaires, mais aussi et surtout les populations, celles au nom desquelles tout le monde parle, sans jamais leur donner la parole. Cette approche a pour avantage de décloisonner le «dialogue-à-deux » installés par et pour les protagonistes du conflit.

Le présent manuel procède de cette démarche. Tous les universitaires qui interviennent dans ce livre sont des experts dans leurs domaines, vivant au cœur du conflit en Casamance — université Assane Seck de Ziguinchor— ou subissant les conséquences de celui-ci — INEP de Guinée-Bissau et université de Banjul. Malgré les articles que les uns et les autres ont produits sur le conflit, ceux qui s’investissent dans la recherche de la paix en Casamance n’ont jamais jugé utile de les associer dans les stratégies de sortie de crise. En initiant ce projet de recherche avec eux, nous offrons l’opportunité d’en faire des personnes ressources dans la gestion du conflit en Casamance. Quoique loin des lambris des plateaux de télévision et des radios, ils sont tout de même porteurs d’un autre regard sur le conflit.

Ce manuel, en abordant la géopolitique du conflit, l’influence des poids des traditions religieuses et culturelles, les enjeux humanitaires des déplacés et des réfugiés et la pression sur les ressources de leurs pays d’accueil, ce manuel donc donne un aperçu des questions épineuses qui doivent nécessairement être prises en charge dans les négociations pour une sortie de crise définitive.

Puisse ce livre contribuer à donner des clés de lecture de ce conflit de plus en plus complexe avec l’ « apparition d’une nouvelle génération d’acteurs et de nouveaux enjeux » (Guèye, 2015 : 185)

Doudou Dia
Directeur Exécutif Gorée Institute

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos | 12 |
| L'Etat du Sénégal et ses périphéries : Le cas casamançais..... | 18 |
| Des périphéries héritées | 18 |
| L'épreuve du séparatisme..... | 21 |
| Le spectre de la diplomatie de connivence..... | 25 |
| En finir vite et bien..... | 28 |
| Références bibliographiques..... | 30 |
| | |
| La géopolitique du conflit en Casamance : relations avec les Etats voisins de Gambie et de Guinée-Bissau | 34 |
| La géopolitique du conflit : une histoire de géographie et toute une histoire..... | 36 |
| Cadre conceptuel..... | 38 |
| Le conflit de Casamance : des stratégies et des jeux d'intérêt aux contours flous | 39 |
| Aux sources du conflit..... | 41 |
| L'accord « fantôme » : la question oubliée | 41 |
| Une configuration géopolitique du Sénégal favorable au MFDC | 42 |
| La géopolitique du conflit aujourd'hui | 43 |
| Le trafic de bois et de bétail..... | 43 |
| Le trafic de drogue | 44 |
| Le trafic d'armes | 45 |
| Les relations avec la Gambie..... | 46 |
| Les relations avec la Guinée-Bissau | 47 |
| Conclusion | 50 |
| Bibliographie..... | 51 |
| | |
| La géopolitique du conflit en Casamance : les relations entre le Sénégal et la Gambie..... | 56 |
| Le conflit en Casamance : Un aperçu..... | 59 |
| Triangle régional de situation de crise profonde et complexe | 61 |
| Gambie et Sénégal : une relation émaillée de suspicion mutuelle..... | 62 |
| La crise des réfugiés : Problèmes humanitaires, défis et réponses | 65 |
| Questions humanitaires | 65 |
| Les défis | 67 |
| Les réponses | 69 |
| Accélérer et élargir le processus de paix..... | 71 |
| Conclusion | 72 |
| Bibliographie..... | 72 |

| | |
|---|------------|
| Le débordement du conflit de Casamance en Guinée-Bissau : la question des réfugiés | 76 |
| Histoire de mobilité et de migrations des groupes ethniques | |
| bissau-guinéens : encadrement | 79 |
| Conflit en Casamance et dimension des réfugiés | 81 |
| Les réfugiés et les conséquences sociales, économiques et politiques sur le pays d'accueil : les expériences de Jolmet, Bigene et Diacumundo | 83 |
| La cohabitation harmonieuse à Jolmet..... | 84 |
| Mésentente entre les deux groupes en présence : le cas de Bigene..... | 86 |
| Bibliographie | 88 |
| | |
| Conflits et réforme foncière au Sénégal : le cas de la région de ziguinchor..... | 92 |
| La gestion des terres en terroir jóola : | |
| entre permanences et changements..... | 94 |
| L'organisation foncière des Jóola | 95 |
| Le prêt et l'emprunt : une pratique ancestrale et évolutive | 98 |
| L'échange en perte mais aux conséquences actuelles. | 100 |
| La gestion des terres selon la loi : incohérences et influences..... | 102 |
| Les conflits entre communes et communautés rurales : | |
| un enjeu pour l'administration..... | 107 |
| La gestion des conflits fonciers : une société forte et un Etat faible | 108 |
| Une gestion coutumière et animiste des conflits fonciers..... | 109 |
| Le conseil rural comme organe de gestion des conflits dans les textes : qu'en est-il de la réalité de terrain ?..... | 109 |
| Les conflits fonciers et le développement en Basse-Casamance | 111 |
| Les effets pervers de la loi sur le domaine national..... | 112 |
| Les conflits fonciers induits pour les déplacés et réfugiés de la crise casamançaise : une situation d'urgence..... | 114 |
| Quel accès à la terre pour les déplacés ?..... | 114 |
| Les litiges fonciers au moment du retour : comment les appréhender ?.... | 116 |
| Conclusion | 117 |
| Bibliographie | 122 |
| | |
| Le rôle des « fétiches » dans la résolution du conflit en Casamance..... | 134 |
| Période et lieux de l'enquête..... | 138 |
| Essai de définition d'un concept galvaudé | 140 |
| La conception des « Fétiches » en milieu jóola..... | 141 |
| Les deux voies d'accès à la fonction d'amanen | 143 |
| L'avènement des « fétiches » urbains | 144 |
| Mécanismes traditionnels de résolution des conflits : les fétiches comme moyen de résolution des conflits ? | 150 |
| Bibliographie | 156 |

| | |
|--|------------|
| Le conflit en Casamance : les influences ethnico-religieuses | 160 |
| Cadre conceptuel et méthodologique | 163 |
| Les ethnies et les religions | 165 |
| Les ethnies | 165 |
| Les religions | 166 |
| Les relations intra-ethniques | 167 |
| Les relations interethniques | 168 |
| Les lieux sacrés | 170 |
| Perception de la frontière | 172 |
| Perception du conflit en Casamance | 172 |
| Les relations ethno religieuses et le conflit en Casamance | 173 |
| La Guinée-Bissau et la Casamance qui est la base arrière de qui ? | 174 |
| Conclusion | 175 |
| Bibliographie | 176 |
| | |
| Le conflit en Casamance et la question des déplacés d'intérieur : analyse des parcours migratoires et des conditions de vie..... | 180 |
| Familles déplacées et conflits en Casamance : | |
| éléments de caractérisation..... | 183 |
| Logiques de déplacement et stratégies de mobilité..... | 186 |
| Accueil et conditions de vie des déplacés..... | 190 |
| L'inscription sociale et territoriale des déplacés..... | 193 |
| Conclusion | 195 |
| Bibliographie..... | 196 |
| | |
| Parcours d'insertion socioprofessionnelle de réfugiés du conflit casamançais dans les pays limitrophes : Gambie et Guinée-Bissau..... | 198 |
| Introduction..... | 198 |
| Quelques présupposés théoriques | 200 |
| Comment devient-on réfugiés, déplacés et retournés du conflit casamançais ? | 203 |
| L'environnement social et économique du réfugié | 206 |
| Parcours d'insertion professionnelle : Les expériences acquises comme monnaie d'échange dans le déplacement | 208 |
| Conclusion | 212 |
| Indication bibliographique | 213 |
| | |
| L'absence de débat public sur le conflit en Casamance : | |
| Le talon d'Achille du processus de paix..... | 218 |
| Considérations générales : les raisons d'une complexité | 218 |
| Les journalistes face à la complexité | 220 |
| L'apport de la production scientifique comme outil d'analyse dans le traitement journalistique..... | 221 |

| | |
|---|------------|
| Les limites du débat public médiatique sur la question casamançaise | 221 |
| Un environnement médiatique peu favorable au pluralisme et à la diversité..... | 222 |
| Le pluralisme médiatique, une brèche pour l'élargissement du débat public..... | 223 |
| L'Etat adopte une nouvelle stratégie dans la gestion de la communication sur le conflit | 223 |
| La faiblesse de la participation des intellectuels dans la production journalistique | 224 |
| Les points de vue des journalistes sur la faiblesse du recours aux « publications scientifiques »..... | 224 |
| Les relations entre journalistes et « experts » entre conservatisme professionnel et défiance des intellectuels..... | 225 |
| L'intérêt de la documentation dans le traitement de l'information | 226 |
| Les alternatives initiées par les osc pour créer un mouvement d'opinion autour du conflit..... | 226 |
| La société civile élargit ses ressources documentaires | 226 |
| Les intellectuels et le débat public sur le conflit en Casamance | 228 |
| Les faiblesses de la production nationale | 228 |
| La question de l'accès aux sources | 230 |
| Perspectives..... | 232 |
| Bibliographie..... | 232 |
| Annexe 1 : Réfugiés en Guinée-Bissau par localité en 2013..... | 235 |

AVANT-PROPOS

Par Odile Tendeng

AVANT-PROPOS

Par Odile Tendeng

Une certaine accalmie règne aujourd'hui en Casamance. L'opinion publique se demande si elle est signe de sortie définitive de crise ou si elle est plus tôt le calme qui augure une mauvaise tempête. La méfiance qui s'exprime dans ces propos est consécutive d'une longue absence d'espace de dialogue doublée d'une communication pour le moins floue quant à la gestion du dossier dit casamançais. Dans la situation de ni paix ni guerre qui prévaut, la société civile, qui n'entend pas être prise en otage par les principaux protagonistes du conflit, s'active et préconise – depuis fort longtemps d'ailleurs comme outil de résolution du conflit, l'utilisation des mécanismes traditionnels de gestion de conflits propres à l'ethnie qui, d'après certaines sources, constituerait la majorité des combattants du MFDC. Il s'agit des Jóola. Parmi les mécanismes, on peut citer les lieux de culte et les personnalités qui les incarnent, les repères et segments culturels porteurs de sens dans les communautés. Cette démarche pose deux problèmes :

- l'ethnie jóola n'est pas une entité homogène, même s'il existe par ailleurs ce qu'on pourrait considérer comme des fondamentaux, il n'en reste pas moins vrai que les mécanismes culturels et religieux sont dans leurs pratiques assez différentes pour constituer un outil de base dans la gestion du conflit en Casamance ;
- le second problème c'est la non maîtrise par les acteurs de la société civile eux-mêmes de ces mécanismes dont ils mobilisent pourtant les forces.

Le fait religieux est certes présent dans le conflit, mais il faut, pour l'utiliser comme instrument de gestion de conflit en connaître l'essence ou tout au moins son mécanisme de fonctionnement. Le conflit en Casamance est complexe. Il est à la fois identitaire, religieux, politique et il reste largement tributaire de sa géopolitique. Chercher à le comprendre dans ses différentes facettes, pour ouvrir des espaces de dialogue, est l'objectif poursuivi par une équipe pluridisciplinaire et interuniversitaire de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Assane Seck de Ziguinchor, de l'Institut national d'études et de recherche de Guinée-Bissau et de l'université de Banjul.

Sous-jacente au conflit, la question des réfugiés et des déplacés à l'intérieur des frontières du Sénégal a également fait l'objet d'une étude. Une problématique qui devra être prise en charge dans les négociations de sortie de crise parce que le retour des réfugiés et des déplacés reposera impérativement la question du foncier et par ricochet celle de la cohésion sociale.

Ce manuel est la suite d'un projet de recherche démarré en 2009 et dont la première partie s'était consacrée aux facteurs à l'origine de l'instabilité tant institutionnelle que politique en Afrique de l'ouest. L'étude abordait aussi le questionnement de l'adéquation entre les mécanismes traditionnels de gestion de conflit utilisés par les acteurs de la société civile et les conflits qu'ils sont supposés résoudre en Séné­gambie méridionale, au Mali et en Côte d'Ivoire. Les résultats de la recherche de 2009 avait posé les jalons et pointait déjà les insuffisances qu'il y avait à réduire le conflit en Casamance, notamment, au seul fait religieux, même si on reconnaît par ailleurs la centralité de la question. Pour cette raison, les différents chercheurs recommandaient fortement l'approfondissement de l'analyse pour une meilleure compréhension de la dynamique des conflits. Ceci impliquait la prise en compte d'autres aspects de la question : la géopolitique du conflit, la question des réfugiés et des déplacés, le rôle des médias, l'écart des représentations qui séparent l'Etat et les populations de Casamance sur la question du foncier, etc.

Malgré ce tour d'horizon relativement complet, bien d'autres champs restent encore ouverts malgré les élargissements qu'évoquent les ouvrages des bibliographies proposées par les différents auteurs. Il s'agit notamment du rôle des femmes dans le conflit en Séné­gambie méridionale, les effets du conflit sur les structures économiques et sociales après 30 ans de crise, etc.

Si des livres et des articles ont paru ces trente dernières années sur le conflit en Casamance, en particulier, ils présentent une analyse politique et économique de la question, sans jamais donner un aperçu

de ce que sont devenus les ressorts sociétaux sur lesquels reposent les faits politiques et économiques. Les effets dévastateurs d'une guerre ne se mesurent pas seulement à la destruction de l'économie du pays. Ils se mesurent aussi à la capacité de résilience des structures sociétales. C'est sur elles qu'une nouvelle économie, voire une nouvelle société, se reconstruira ou s'inventera. Souhaitons que ce manuel encourage des chercheurs à investir d'autres champs pour offrir des chances aux tentatives de sortie de crise.

LES AUTEURS

Prof. Mamadou Badji, Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et politiques (FSJP), université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Prof. Ousseynou Faye, Prof. Histoire. Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Dr. Moustapha Guèye, enseignant-chercheur au Centre d'Etudes des Sciences et des Techniques de l'Information (CESTI), université Cheikh Anta Diop

Dr. Eugène Tavares, enseignant-chercheur à l'université Assane Seck de Ziguinchor

Dr. Doudou Guèye, enseignant-chercheur à l'université Assane seck de Ziguinchor

Dr. Paul Diédhiou, enseignant-chercheur à l'université Assane Seck de Ziguinchor

Dr. Jean-Alain Goudiaby, enseignant-chercheur, à l'université Assane Seck de Ziguinchor

M. Charles Ebere, enseignant-chercheur, université de Banjul, Gambie.

Dr. Joao Ribeiro, chercheur à l'INEP, institut national d'études et de recherche/ Guinée-Bissau

Dr. Hamadou Boiro, chercheur à l'INEP, Institut natonal d'études et de recherche/ Guinée-Bissau

L'ETAT DU SENEGAL ET SES PERIPHERIES : LE CAS CASAMANÇAIS

Par Ousseynou Faye

L'ETAT DU SÉNÉGAL ET SES PÉRIPHÉRIES : LE CAS CASAMANÇAIS

Par Ousseynou Faye

La Ségambie méridionale, qui englobe, d'après Boubacar Barry (1988), le Fouta Djallon et la Sierra-Leone, confrontée à l'instrumentalisation politique du fait ethnique (Kouassi 2014b), est agitée par de nombreux conflits, dont la crise casamançaise qui intéresse l'Etat du Sénégal. La Casamance est traversée, depuis 1982, par des dynamiques récurrentes en Afrique de l'Ouest comme les désaffiliations, l'émergence de nouvelles solidarités, l'expansion des ethnismes (Courade 2014). Comme les autres régions périphériques et du reste de l'hinterland, elle souffre de la mal gouvernance politique qui se surinvestit au profit de la côte centre-ouest. La naissance et la persistance d'un mouvement séparatiste dans les marches méridionales de l'Etat-nation sénégalais, qui traduisent la conflictualité de son rapport avec cette région, se déclinent en termes d'effets boumerang de cette politique de développement inégal des territoires. Le levier de construction de la nation constitué par l'Etat est mis à rude épreuve. Le séparatisme casamançais, fonctionnant comme un accélérateur de cette fragilisation, se veut aussi un révélateur de la récurrence de la mésentente entre le Sénégal et ses voisins gambien et bissau-guinéen. Positionnés en seconde ligne avec l'internationalisation du conflit armé, ces derniers s'invitent dans la quête du règlement d'un conflit qui se déroule hors et dans du ressort territorial. L'art de faire la paix de l'Etat sénégalais est ainsi posé, particulièrement sa capacité à tirer profit des schèmes culturels pour résoudre un conflit trentenaire, repenser la construction nationale et sa diplomatie.

Des périphéries héritées

Le recours au vocabulaire savant sur le centre et la périphérie ne signifie pas pour nous l'acceptation du renouvellement lexical récent distinguant une périphérie dite « émergente » et une périphérie qui serait en marge de la mondialisation. Cette géographie de l'économie-monde ne retiendra pas notre attention. Ce qui nous

intéresse, ici, c'est la cartographie du jeu colonial; laquelle informe sur les dynamiques territoriales et réfère à la configuration, à la représentation et au contrôle des espaces-jeux ainsi transformés en espaces-conflits.

Les périphéries dont il est question, ici, renvoient à l'histoire de l'empire colonial français, dont le centre était constitué par ce que l'on appelait la « métropole ». La division du travail, opérée à l'intérieur de chaque fédération de territoires (Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Indochine, etc.) et de chaque territoire, a produit au Sénégal l'apparition de deux pôles économiques dynamiques (le bassin arachidier et la mégalopole dakaroise) et de réservoirs de main-d'œuvre correspondant essentiellement aux cercles frontaliers. La faillite de l'économie de la gomme et l'échec de la diffusion de la culture du coton comme culture spéculative ont réduit les territoires situés le long de la vallée du fleuve Sénégal en foyers de départ de migrants vers le « Sénégal utile », le reste de l'empire colonial français et la France¹. Etant donné que la subdivision de Kédougou a fonctionné comme l'archétype du territoire colonial où s'applique la règle coloniale du degré zéro de l'équipement, le cercle de Casamance constitue la dernière périphérie où a fait long feu la modernisation économique portée par l'économie du caoutchouc² (Sagna 2005, 2006) et du sisal (Ndiaye 1995). Dans ce lieu du « vide moderne », le principal mode d'articulation par le bas à l'économie de marché de la colonie est figuré par l'exode rural³.

¹ Il existe une abondante littérature savante sur les migrations des habitants de la vallée du fleuve Sénégal. Au moment où nous écrivons ces lignes (juin 2015), une recherche doctorale est consacrée à la quête de l'autonomie des migrants de Bakel par un étudiant sénégalais affilié aux laboratoires Migrinter de l'université de Poitiers et GERMES de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

² L'économie de plantation du caoutchouc a attiré beaucoup de migrants mandjak venus de la Guinée portugaise. Évoluant au départ comme travailleurs saisonniers, certains d'entre eux ont finalement choisi de s'installer définitivement dans leur foyer d'accueil, notamment dans la subdivision de Sédhiou. Ses marges territoriales comptent, depuis lors, de nombreux villages peuplés uniquement ou majoritairement de Mandjak.

³ L'exode rural est l'œuvre des jeunes des deux sexes, ou encore celui d'adultes mariés prêts à vivre les difficultés du couple dissocié. Les destinations proches des migrants sont les villes casamançaises (comme Ziguinchor) ou Banjul. Ces établissements humains font figure, dans beaucoup de trajectoires migratoires, de lieux de rebondissement au profit des villes du centre-ouest telles que Thiès, Kaolack et, surtout, Dakar.

La culture du commandement du colonisateur a eu du mal à prospérer dans ces réservoirs de main-d'œuvre où les manœuvres d'évitement des dominés ont été nourries par la transformation de la frontière en passoire et des biotopes en atouts défensifs. Tout comme les territoires du bassin arachidier et le Ferlo, l'administration indirecte dite « administration de protectorat » a prévalu en Casamance jusqu'en 1920, date à laquelle l'unification administrative du Sénégal a été opérée. Décision ruinée dès 1924 par la création de la Circonscription de Dakar et dépendances dans la zone du Cap-Vert Dakar, un des deux lieux d'application jusqu'en 1920 de la formule de l'administration directe. Avec cette opération de cassure du ressort territorial de l'Etat colonial du Sénégal, profitable au Gouvernement général de l'AOF, un rapport homologique est établi, jusqu'en 1958, entre cette entité administrative et le reste du Sénégal. En vérité, la nouvelle entité administrative va fonctionner comme une périphérie institutionnelle. Les forces centrifuges vont s'y activer à la veille des indépendances avec la revendication de la « départementalisation » du Cap-Vert. Projet politique à contre-courant porté par des membres de l'élite lébou.

Il ressort de ce qui précède que l'Etat colonial du Sénégal a rencontré beaucoup de difficultés pour exercer une domination efficace du colonisé. Le recours au relais maraboutique pour réussir son contrôle, au cœur du contrat social proposé par le colonisateur (O'Brien 2002) et dont l'efficacité est avérée dans les pays wolof, n'a fait que conforter le clivage et alimenter les velléités d'indocilité des colonisés des anciens pays de protectorat. Indocilité⁴ manifestée également en direction de l'élite politique des Quatre Communes (Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar) qui sont les fronts pionniers du système d'administration directe. La création et le déploiement entre 1946 et 1954 de partis dits « régionaux » et de syndicats à l'échelle d'une ville ou d'un cercle⁵, qui se présentent comme des forces de défense d'intérêts locaux et de destruction de l'hégémonie politique des Quatre Communes,

⁴ Sur l'indocilité comme rapport au politique, lire Mbembe (1988).

⁵ Deux partis régionaux ont été créés en Casamance en Casamance : le Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance (MFDC) et le Mouvement autonomiste casamançais (MAC). On en avait deux à Kédougou : le Bloc démocratique de Kédougou (BDK) et l'Union fraternelle des originaires de Kédougou (UFOK). Au centre du territoire, l'Union démocratique du Diolof (UDD) s'est signalée à l'attention des contemporains de celui que l'on présente comme étant son fondateur, le médecin Boukar Boydo Ka. Des habitants de la vallée du fleuve Sénégal revendiquaient leur appartenance à l'Union générale des Originaires de la Vallée du fleuve Sénégal (UGOVAF). Ce parti régional a fait l'objet de quelques recherches universitaires (LY 1992, Kane 2009).

témoigne de la forte inclination du colonisé de l'hinterland à se faire force centrifuge. Deux catégories d'ex-dominés font estampiller leur présence dans la sphère publique du sceau du localisme avec la création d'associations villageoises de développement, l'investissement de la culture comme biais de résonance du politique et l'éloge de l'identité qui donne lieu à la réinvention ethnonymique⁶. L'habitant de la vallée du fleuve Sénégal correspond au premier sujet porteur d'initiatives plus ou moins problématiques pour l'Etat post-colonial sénégalais. L'on notera surtout ses efforts de promotion de la langue en principale patrie de références identitaires. L'autre sujet, qui propose des innovations, se recrute en Casamance où la revalorisation de la culture bagnoun et la revendication de l'indépendance se signalent au moins au début des années 1980.

L'épreuve du séparatisme

La crise de l'économie arachidière, qui a fortement affaibli le pouvoir senghorien des années 1970, s'est traduite par l'appel des « partenaires financiers internationaux » occidentaux censés détenir les meilleures solutions de sortie de crise. L'alternance au sommet de l'Etat entre Senghor et Diouf en janvier 1981 (Diop et Diouf 1999), la succession de « politiques d'ajustement structurel » et l'ouverture totale du jeu politique partisan ont infléchi la construction de l'Etat sénégalais. L'atteste l'utilisation par les élites gouvernantes du remède de cheval du « moins d'Etat » des bailleurs de fonds, qui n'est rien d'autre qu'une injonction à la destruction de l'Etat-providence et à la substitution de l'Etat technocratique à l'Etat bureaucratique hérité de la colonie. En somme, il s'ensuit la fragilisation du lien entre le gouvernant et le gouverné, privé progressivement de la jouissance de ses droits et sommé de continuer à accomplir avec célérité ses devoirs. Les différends électoraux de 1983 et de 1988, qui renseignent sur la contestation de la transition démocratique, ont contribué à affaiblir l'exécutif sénégalais. C'est à la faveur de cet affaiblissement qu'ont été prises en 1989 des initiatives majeures comme la dispute de la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, la contestation par la

⁶ L'appellation Hal Poular, utilisée pour englober les Foulbé et les Toucouleur, correspond à l'innovation onomastique en question.

Guinée-Bissau du tracé de la frontière maritime la privant du contrôle du gisement de pétrole off shore découvert au début des années 1980, la dissolution de la Confédération sénégalienne. Ces décisions précèdent le déclenchement de la guerre de guérilla du MFDC. Parmi tous ces facteurs, c'est le séparatisme du MFDC qui va influencer durablement sur la production de l'Etat sénégalais.

L'on sait que la production intensive de cet Etat est rendue difficile par la discontinuité territoriale consécutive au tracé des frontières coloniales entre le Sénégal et la Gambie (Roussy 2015). Avec l'enclavement de la Casamance qui en résulte, les élites gouvernantes ont du mal à actionner avec efficacité les logiques de l'encadrement territorial participant de la mise en coïncidence entre espace et nation (Pourtier 1987). Cette difficulté est renforcée par la subversion de la frontière, imputable en partie à la construction de l'Etat-entrepôt gambien et figurée par l'expansion de la fraude. L'application du modèle islamo-wolof comme contrat social (Cruise, Diop, Diouf 2002) constitue une autre difficulté rencontrée dans la transformation en destin collectif de sociétés réunies par le pouvoir coercitif colonial pour former le Sénégal. L'involution culturelle, faite au profit du groupe wolof, et l'institution du contrôle du gouverné par le contrôle du relais maraboutique ont débouché sur la manifestation de phénomènes tels que l'insécurité culturelle et le travail de mémoire. Ces deux procès éclairent la multiplication dans les années 1980 des exercices d'éloge des cultures bagnoun et diola, l'investissement dans le travail de mémoire pour tenter de trouver du singulier et bâtir de nouvelles logiques d'appartenance. L'exhumation du passé des relations entre les sociétés africaines et les puissances européennes figure en bonne place dans la convocation de la mémoire. Des auteurs de chapitres de ce livre en rendent compte. Mais, c'est sous le double sceau de la transfiguration et la métonymie que se fait la tentative d'écriture de l'histoire. L'attestent la référence à un pacte secret entre les leaders du MFDC originel et Senghor⁷, qu'Eugène Tavares signale dans ce livre, et la transformation de l'histoire du comptoir de Ziguinchor en « récit national ».

⁷ Ce dernier a engagé, en 1954, des négociations avec les différents dirigeants des partis régionaux pour donner une large assise territoriale au Bloc démocratique sénégalais (BDS), le présenter comme le parti des colonisés de l'hinterland et la machine à actionner pour mettre fin à l'hégémonie des élites politiques des Quatre Communes représentées par Lamine Guèye, leader de la SFIO.

Deux tares politiques héritées de la colonie ont lourdement hypothéqué les chances de succès de l'activation de l'Etat comme levier de construction de la nation sénégalaise. La première est la culture du commandement que font prévaloir les agents de l'administration territoriale. En héritiers des « *proconsuls de la brousse* » que furent les commandants de cercle, ils ont été souvent enclins à se représenter et à traiter le gouverné en acteur social assujéti. Les memoranda de 1970 et 1977 produits par les notables de Ziguinchor et adressés au président Senghor rendent compte de ce procès de minoration et de la conflictualité des rapports entre les administrateurs civils et les populations locales. La seconde tare est le régime des privilèges. Sa reconduction a prévalu avec les opérations de lotissement réalisées dans les années 1970-1980 à Ziguinchor. Les principaux bénéficiaires de l'allotissement ont été les « *clients* » et les « *parents* » venus du « *Nord* ». Le lotissement de recasement n'a pas été appliqué pour de nombreux propriétaires de maison affectés par les déguerpissements (Niang et Faye 1982). En définitive, outre le foncier rural, questionné ici par Mamadou Badji et dont le traitement politique renvoie à l'Etat-paysan et à la Révolution verte, le foncier urbain a été un lourd contentieux entre les élites politico-administratives et les gouvernés. C'est à juste titre qu'Oumar Diatta (1991), un fin connaisseur de la scène politique casamançaise des années 1980-1990, utilise le terme de « *bombe foncière* » pour en rendre compte. L'Etat sénégalais s'est ainsi discrédité auprès de nombreuses couches sociales des quartiers périphériques de Ziguinchor. Mais, plus que la privation de lots de terrain immatriculés et l'exclusion de quartiers bénéficiaires d'investissements de peuplement, ce qui doit retenir l'attention, c'est le fait que l'on a violé leur droit à la ville (Lefebvre 1972), ignoré leurs désirs de ville (Piermay et Sarr 2007) et disqualifié leur pouvoir de réinventer la ville. Dès lors, il n'est pas étonnant que la périphérie de la ville de Ziguinchor, foyer de départ de participants aux marches du MFDC de décembre 1982 et décembre 1983, ait été l'épicentre de la rébellion⁸.

⁸ Le décentrement constitue une des évolutions du séparatisme casamançais.

Le conflit armé de basse intensité, déclenché à partir d'avril 1990 par les séparatistes casamançais, participe également de la fragilisation de l'Etat-nation sénégalais. Si la guerre a été le moteur de la construction des nations européennes, elle fonctionne ici comme le principal moyen d'inversion de ce procès. Mais, il nous faut énoncer une autre hypothèse : le recours à la guerre en guise de biais de recomposition des élites politiques et économiques. Ce désajustement perturbe la poursuite du schéma de construction de l'Etat et celui du personnel dirigeant axé sur l'usage limité et contrôlé de la cooptation. L'ethnicité, énoncée avec la référence à la prédominance de l'élément diola dans l'économie politique des signes de la rébellion, est parfois présentée comme un déterminant du projet de recomposition en question. Mais s'il ne faut pas réduire la crise casamançaise à une manifestation de l'ethnicité conflictuelle, il importe aussi d'éviter d'occulter l'usage masqué ou non du référent ethnique par de nombreux acteurs institutionnels du règlement ou de la poursuite du conflit. Hamidou Boiro, un des auteurs des chapitres de ce livre, s'intéresse justement à ce volet. En sus, soulignons que la guerre de guérilla du MFDC a fragilisé et fragilise encore l'assise économique de l'Etat sénégalais avec la pratique de l'extraction fiscale ou « impôt révolutionnaire ». Prélevé par le MFDC, cet impôt accompagne la mise en marche d'une économie de guerre. Assez décrite par Eugène Tavares, celle-ci favorise l'expansion du banditisme, diffuse l'ultraviolence vécue au quotidien en Colombie et au Mexique (Saviano 2014) et, in fine, actualise la criminalisation du politique en Afrique (Lascoumes et Nagels 2014)⁹.

La politique se faisant, en Casamance et ailleurs, œuvre de violence et œuvre de mort, l'apparition et la multiplication des figures de réfugiés caractérisent les années 1980-2000. Leur quantification, leur catégorisation, la cartographie de leurs parcours et de leurs destinations, ainsi que la reconstitution de leur nouveau vécu ont retenu l'attention de plusieurs auteurs des chapitres de ce livre. Le sort de ces migrants forcés interpelle l'Etat sénégalais et constitue

⁹ Les guerres civiles ainsi que les scandales relatifs à la collusion de gouvernants civils et de chefs militaires avec des acteurs de l'économie de la drogue ont fait de l'Afrique de l'Ouest un des principaux sites d'observation des dynamiques qui font du crime organisé une autre façon de faire de la politique. Evidemment, le risque le plus gros qui est encouru, c'est l'émergence de la satrapie, figure du politique observée dans l'Afrique et la Chine du XIXe siècle, au Congo-Zaïre du XX-XXI e siècle.

un des lieux où se joue son efficacité. En bref, il lui faut actionner les rouages organisateurs de l'assistance sociale pour garder intacte l'attractivité de la citoyenneté et mettre à contribution les réfugiés de l'intérieur ou déplacés dans la poursuite de la construction nationale. L'un des défis à relever par les pouvoirs publics consiste en la mise en place d'une stratégie de lutte contre l'accentuation de la pauvreté des déplacés. Se trouvent particulièrement posées comme équations à résoudre de façon impérative l'accessibilité de la ressource foncière, l'accès au marché du travail, la prise en charge du devenir scolaire des enfants en danger moral, etc. Plusieurs organisations du monde de l'humanitaire ont tenté de répondre à certaines attentes des déplacés et des réfugiés. Leurs actions renseignent sur les limites de l'intervention des pouvoirs publics en direction de migrants dont le dénombrement, la prise en charge par des intervenants du dehors, la médiatisation du martyre contribuent à écorner l'image de l'Etat jacobin, à éroder l'étendue de son pouvoir souverain, à faciliter l'adhésion au droit d'ingérence et à transformer une crise domestique en crise (sous)régionale. Se trouvent ainsi posés les éléments explicatifs du sourcillement du pouvoir central de Dakar lorsque le discours public porte sur le réfugié casamançais. Migrant dont la présence hors des limites du ressort territorial influe sur les relations de voisinage du Sénégal.

Le spectre de la diplomatie de connivence

Les relations de voisinage forment un pan du capital de liens diplomatiques dont la constitution fait partie intégrante de la construction de tout Etat. Pour le cas du Sénégal, les enjeux liés à l'établissement d'une diplomatie du bon voisinage ou d'une diplomatie du dialogue (Constantin et Coulon 1974) sont la préservation de la sécurité, la promotion du développement, le bénéfice de la renommée politique, la facilitation du succès de l'intégration sous-régionale référant à la fameuse théorie senghorienne des cercles concentriques. La problématique de la sécurité est posée avec la circulation des réfugiés. Viennent se greffer à cette sorte d'angoisse la peur de leur transformation en atout dans les négociations diplomatiques par les pays d'accueil et la crainte de voir une pareille instrumentalisation

compromettre la résolution du conflit dans le sens voulu par l'exécutif de Dakar. En somme, ce qui est redouté, c'est le recours par le voisin gambien ou bissau-guinéen à la diplomatie de connivence.

L'agitation du spectre de la diplomatie de connivence est souvent prêtée aux dirigeants des Etats gambien et bissau-guinéen. Charles Ebere et Eugène Tavares abordent ce point. Le sud du Sénégal a beaucoup souffert de l'instabilité politique et militaire vécue par la Guinée portugaise (avec la lutte de libération nationale du PAIGC) puis par la Guinée-Bissau. Pays où la tentation de l'édification de l'Etat-caserne provoque un changement répété de personnel dirigeant. L'intégration de cette post-colonie dans le réseau du narcotrafic « mondialisé » et l'implication d'une partie de ses dirigeants dans le fonctionnement de cette variante du crime organisé, ou encore dans l'approvisionnement du marché des armes à feu, se présentent comme autant de facteurs favorables au maintien de l'insécurité politique et militaire de la Sénégambie méridionale et, de façon subséquente, à la poursuite de la rébellion casamançaise. Cette dernière attente actualise d'autant plus le recours à la diplomatie de connivence que l'on sait qu'il n'est pas certain qu'ait été clôturée la dispute du gisement de pétrole off shore entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Mais, n'oublions pas que la carte diplomatique de l'apaisement a parfois été utilisée par le Sénégal. Il faut en dire autant avec la Guinée-Bissau dans ses rapports avec ce voisin du nord. Inscrite dans la longue durée, ou même dans la moyenne durée, l'instrumentalisation de la rébellion casamançaise ne peut que relever du domaine tactique. Les impératifs de construction nationale, de réinvention du politique, d'inscription des faits et gestes des élites politiques dans le champ de la civilité, de promotion de projets porteurs de boom économique, de bien-être social et de progrès culturel font que ces deux pays sont sommés d'œuvrer à la désescalade et à l'extinction du conflit casamançais. On peut en dire autant pour cet autre voisin du Sénégal qu'est la Gambie.

Avec l'Etat gambien, caractérisé par son exiguïté et son semi-enclavement (Sall 1991), la menace de connivence avec le séparatiste casamançais et la connivence avec ce dernier sont considérées comme

des ressources politiques utilisées ou susceptibles d'être utilisées par le personnel dirigeant de « l'ère Diawara », et de celui de son successeur, Yaya Jammeh. Ce qui ne peut que déteindre négativement dans la conduite de relations de voisinage qu'un gouvernant raisonnable placerait sous les signes de la détente, de la coopération, de l'entente, de la solidarité et de l'amitié entre les Etats et les peuples. N'oublions pas d'ailleurs que le fait de mettre le cap sur ces objectifs diplomatiques est rendu difficile par la combinaison d'invariants tels que la volonté du Sénégal de réaliser un encadrement territorial susceptible de réduire à néant le pouvoir de redistribution marchande de l'Etat-entrepôt gambien¹⁰, le contrôle par la Gambie de la circulation des voyageurs et des marchandises empruntant la desserte Farafénié-Sénoba, la proximité « naturelle » de Yaya Jammeh avec la majorité du personnel dirigeant du MFDC en raison de leur appartenance à la même communauté d'appartenance ethnique, celle des Diola, l'inclination des élites gouvernantes gambiennes à décliner en termes de diktat ou de déconsidération des décisions prises par les gouvernants du Sénégal, enclins à leur tour à voir en celles de leurs vis-à-vis des signes d'agressivité. Certains de ces obstacles remontent au règne de Diawara. Lequel a été maintes fois accusé ou suspecté par les gouvernants de Dakar de transformer la Gambie en centre d'accueil d'une partie de l'appareil administratif du MFDC avec l'ouverture de bureaux de représentation à Brikama et à Sérékounda, en base d'attaque de la Basse Casamance par les commandos d'Attika (la branche armée de ce mouvement rebelle) et en polygone de manœuvre pour ce groupement armé (Faye 1994).

Un jeu de balancier semble rythmer les relations diplomatiques entre le Sénégal et ses voisins gambien et bissau-guinéen, interpellés inéluctablement par la résolution de la crise casamançaise, voire par la gestion de l'après-guerre. En d'autres termes, la quête de la paix en Casamance intéresse et mobilise plusieurs acteurs, dont les visages, les champs, moyens et formes d'intervention sont variés.

¹⁰ Le cordon douanier est « l'arme fatale » utilisée.

En finir vite et bien

Dans la recherche de la paix, les voix et les visages de notabilités religieuses ont été sollicités aux premières heures de la rébellion. Le marabout Cheikh Sountou Badji a ainsi incarné, lors du meeting, organisé à la place de Gao au lendemain de la marche du 26 décembre 1982, l'espoir d'un règlement rapide de ce qui n'était perçu à l'époque que comme une jacquerie de faible intensité. L'association Karambénor et le premier collectif des cadres casamançais ont formé, à l'époque, un autre pôle d'acteurs jugés aptes à restaurer la paix. Ce rappel montre que l'histoire de la résolution de la crise casamançaise révèle que ces figures laïques et cléricales ont exercé les fonctions de médiateur, facilitateur ou négociateur et que le champ culturel constitue, à côté du champ politique, un des lieux d'énonciation du discours public relatif à la sortie de crise. Paul Diédhiou souligne l'atout constitué par la ressource culturelle dans la mobilisation collective pour le retour de la paix. Comme conscience identificatoire, la culture constitue un important déterminant de la geste séparatiste. Le recours au fétiche permet ainsi de dénouer et de délier toutes ces choses invisibles qui font le lit de l'imaginaire social. L'éloge des congères, énoncé dans le chapitre de cet auteur, apparaît également avec la convocation par le mouvement associatif féminin de Casamance (Kouassi 2014a) et l'association *Aguène-Diambogne* de l'efficace de la parole magique, celle du sacré religieux. Utilisant les vertus de l'ethnicité fusionnelle, cette structure, regroupant depuis les années 1990 des Diola et des Sérère (déterminés à investir la parenté à plaisanterie et le culte des origines pour promouvoir la paix en Casamance), a recouru aux libations et prières faites dans des églises ou mosquées, aux paroles incantatoires des démiurges des deux ethnies avec la plantation à Ziguinchor d'un fromager de la paix.

Ces paroles du huis clos, qui obéissent aux lois du secret, interviennent après l'amorce d'un débat public axé sur le sort des premiers prisonniers casamançais détenus dans de mauvaises conditions à la prison de Rebeuss, la nécessité de leur apporter une assistance judiciaire et l'établissement d'un dialogue national propre à faciliter le retour de la paix en Casamance.

C'est en septembre 1985 que le journal Fagaru¹¹ a inauguré la série d'interventions de la presse de parti en faveur de la sensibilisation de l'opinion publique nationale sur la gravité de la crise casamançaise. Mais, l'utilisation des instruments conventionnels de communication des partis et des syndicats n'a pas souvent atteint les résultats escomptés. Cela s'explique, en partie, par les limites d'une démocratie faite par les lettrés et les « urbains » et par l'engagement du pouvoir central de Dakar à contrôler les discours publics sur le séparatisme casamançais. Sa détermination est perceptible avec la référence itérative à « l'information sensible ». Moustapha Guèye questionne le rapport des hommes de média et des universitaires à la crise casamançaise. L'état des lieux de l'implication de ces intellectuels qu'il dresse est loin d'être positif. Il ne peut être autrement quand on sait que les années 2000, qui consacrent ce que d'aucuns appellent la gouvernance brouillonne de Wade, se caractérisent par le règne de la cacophonie, voire de la cacophonémie.

En somme, retenons que la crise casamançaise, qui procède et se nourrit de la crise de croissance de l'Etat sénégalais, révèle une mauvaise gouvernance des régions frontalières. Le passage de l'Etat bureaucratique senhorien à l'Etat technocratique de Diouf puis au bonapartisme de Wade a fragilisé le levier conçu pour produire la nation sénégalaise, repenser le développement des territoires, produire l'enchantement du citoyen, etc. Cette fragilisation a été accentuée par le séparatisme casamançais, qui a réussi à transformer en crise sous-régionale un problème de « trouble intérieur ». La production extensive de l'Etat sénégalais n'a pas été facilitée par la hantise de la diplomatie de connivence prêtée à la Gambie et à la Guinée-Bissau. Pays dont l'investissement dans la résolution du conflit casamançais est jugée aussi indispensable que le recours à l'efficace des congrès et aux vertus de l'inter-culturalité.

¹¹ L'engagement de Yaya Diatta, responsable casamançais de la Ligue démocratique (parti de gauche), a été déterminant dans la sensibilisation sur le sort de ces premiers prisonniers, dont la liste a été dressée par le journal Fagaru. Détenu dans la prison de Rebeuss, comme d'autres dirigeants de l'Alliance démocratique sénégalaise (ADS) à la suite de l'organisation, le 22 août 1985, de la marche contre l'apartheid, il a pu les approcher, collecter les récits relatifs aux arrestations, aux interrogatoires, aux transfèrements, etc.

Références bibliographiques

Barry Boubacar 1988, *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle. Traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan.

Constantin François et Coulon Christian 1974, « Sénégal : la diplomatie du dialogue », *Revue Française d'Etudes Politiques*, 101, mai : 22-57.

Courade Gorges 2014, *Les Afriques au défi du XXIe siècle. Géopolitiques subsahariennes*, Paris, Belin.

Diatta Oumar 1991, « Titres fonciers à Ziguinchor. La bombe désamorcée », *Sud Hebdo*, 166, juillet.

Diop Momar-Coumba et Diouf Mamadou 1999, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Dakar/Paris, CODESRIA-Karthala.

Faye Ousseynou 1994, « La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau (1980-1992) », Momar-Coumba Diop (sous la direction de), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-espaces-temps : 189-212.

Kane Oumar Ibra 2009, « La vie politique dans la Mauritanie du Sud (1946-1962) », Dakar, université Cheikh Anta Diop (UCAD) [Mémoire de Maîtrise, Histoire]

Kouassi Yao 2014a, « La contribution des femmes ouest-africaines à la recherche de la paix : le cas des femmes du Libéria, du Sénégal et du Mali (1989-2003) », *Revue d'histoire et d'archéologie africaines Godo Godo*, 25 : 88-105.

2014b, « La politisation des identités ethno-religieuses et sa relation à la stabilité et à l'instabilité dans les pays de l'Union du fleuve Mano (1960-2010) », *Revue ivoirienne des sciences juridiques et politiques RISJPO*, 2, septembre : 47-79.

Lascoumes Pierre et Nagels Carla 2014, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris, Armand Colin.

Lefebvre Henri 1972, *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*, Paris, Editions Anthropos.

Ly Ciré Mamadou 1992, « La vie politique dans le cercle de Podor de 1945 à 1960 », Dakar, UCAD [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Mbembe Achille 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala.

Ndiaye Babacar 1995, « La culture du sisal au Sénégal et au Soudan français 1920-1959. Essai d'une histoire des entreprises impériales », Dakar, UCAD [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Niang Manianget Faye Ousseynou 1982, « Ziguinchor. Déguerpissements et expropriations de terres », *Vérité*, 18, mars-avril : 4. :

O'Brien Donal Cruise 2002, « Chefs, saints et bureaucrates. La construction de l'Etat colonial », Donal Cruise O'Brien, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala : 17-28.

Piermay Jean-Luc et Cheikh Sarr (éds), *La ville sénégalaise. Une invention aux frontières du monde*, Paris, Karthala.

Pourtier Roland 1997, « Encadrement territorial et production de la nation. (Quelques propositions illustrées par l'exemple gabonais)», Emmanuel Terray (sous la direction de), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 341-358.

Roussy Caroline 2015, « La construction de la frontière sénégalogambienne : territoires, territorialités, identités. 1850-1989 », Paris, université Paris I [Thèse de Doctorat, Histoire].

Sagna Abdou 2005, « L'économie de cueillette en Casamance : le caoutchouc (1880-1930) », Dakar, UCAD [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

Sagna Abdou 2006, « L'économie de cueillette en Casamance : le caoutchouc (1880-1962) », Dakar, UCAD [Mémoire de DEA, Histoire].

Sall Ebrihima 1991, « La Gambie : un Etat exigu et enclavé », Jean-François Médard (études réunies et présentées par), Etas d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise, Paris, Karthala : 15-52.

Saviano Roberto 2014, *Extra pure. Voyage dans l'économie de la cocaïne*, Paris, Gallimard.

LA GÉOPOLITIQUE DU CONFLIT EN CASAMANCE : RELATIONS AVEC LES ETATS VOISINS DE GAMBIE ET DE GUINÉE-BISSAU

Par Eugene Tavares

LA GÉOPOLITIQUE DU CONFLIT EN CASAMANCE : RELATIONS AVEC LES ETATS VOISINS DE GAMBIE ET DE GUINÉE-BISSAU

Par Eugene Tavares

Parler de la question casamançaise peut paraître absurde et sans intérêt au moment où le conflit semble connaître ses derniers instants. Mais il faut se rappeler que de 1947, date de la création du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (M.F.D.C.), à nos jours, la question casamançaise n'a jamais cessé de se poser, et qu'en 1982, elle n'a fait qu'apparaître au grand jour ; d'où la pertinence de toujours chercher à comprendre ses soubassements afin d'envisager des solutions définitives¹².

Ce qui nous intéresse ici, c'est la géopolitique du conflit et non les mécanismes de sa résolution. Cette question est traitée par un autre axe de recherche, qui reviendra sans doute sur l'historique et les causes du conflit, informations que l'on retrouvera d'ailleurs dans tous les bons ouvrages consacrés au conflit, et que nous n'aborderons donc pas ici¹³. Nous avons fait le parti pris de nous focaliser sur la configuration géopolitique du conflit aujourd'hui, qui fait apparaître de nouvelles problématiques et de nouveaux enjeux. Cependant, il est vrai que chercher à comprendre la géopolitique du conflit c'est déjà entrevoir sa résolution.

Le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau forment un territoire de 244142 km² de superficie, avec une population d'à peu près 16 millions d'habitants. (Ravet, Menier, 2012 : 62). Ils représentent trois aires linguistiques héritées de la colonisation : anglaise, française et portugaise.

¹² Cet article fait suite à l'atelier de restitution organisé par l'Institut de Gorée du 13 au 14 novembre 2014 à Gorée et au cours duquel ce travail a été présenté. Nous avons pris en compte certaines observations et questions soulevées lors des débats.

¹³ A ce sujet, nous renvoyons à l'excellent article de Jean-Claude Marut, (1992) « La Cas amance : du particularisme au séparatisme », in *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, 2e et 3e trimestre, n°65-66/165F, p. 207-232 et au livre du même auteur, *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*, qui figurent dans la bibliographie.

Le périmètre de notre réflexion est circonscrit à la Casamance naturelle, épicerie du conflit, à la Gambie et à la Guinée-Bissau bien que les frontières du conflit, dans sa dimension géopolitique, dépassent aujourd'hui largement le cadre retenu, du fait de l'implication de nombreux acteurs extérieurs à l'espace géographique concerné, soit dans le déroulement du conflit, soit dans la recherche de solution. Dans ce dernier cas, on peut rappeler, par exemple, l'implication des Etats-Unis, de la France et de la communauté italienne Sant'Egidio. (Ndiaye, 2013 : 1-5) qui avait essuyé un échec en 1996 dans sa tentative de médiation. Beaucoup de gens se demandent ce que cachent l'implication et la multitude de ces peacemakers dans le conflit : collectif des députés, collectif des cadres casamançais, comité de coordination, coordination des organisations non gouvernementales, comité des sages, les messieurs et mesdames Casamance, etc. Les dernières révélations du Président Wade montrent que le conflit nourrit bien des acteurs. Il s'agirait « d'un marché de la paix qui cohabite en paix avec une économie de guerre ». (Diallo, 2012 : 4). Malgré la multiplicité de ces médiateurs, on peut parler de demi-échec ou de demi-succès puisque le conflit connaît tout de même une baisse d'intensité qui laisse augurer des lendemains de paix. A ce propos, il est indispensable de concevoir des indicateurs fiables permettant dire de manière « scientifique » si on avance, stagne ou recule dans la résolution du conflit.

L'espace qui nous occupe est communément appelé « Sénégal méridionale » ; il présente une certaine particularité. En effet, en dépit de tout ce qui est entrepris pour le pacifier, il continue à être secoué par des crises régulières, et ce depuis plus de trente ans, en Casamance, en Gambie et en Guinée-Bissau. Pour comprendre ces tensions, il faut questionner cet espace afin de définir de manière conséquente les actions à y mener. La géopolitique du conflit dans l'espace sénégal méridional doit forcément prendre en compte toutes les dynamiques transfrontalières qui s'y opèrent depuis des siècles. Parlant du conflit de Casamance, Jean-Claude Marut observe : *„Adossés aux frontières de leur région enclavée, les maquisards casamançais ont depuis longtemps fait des pays voisins, Guinée-Bissau au Sud, Gambie au nord, des bases arrière où ils peuvent se replier et s'approvisionner, voire trouver des soutiens”*. (Marut, 2008 : 2).

En dépit des liens séculaires qui les caractérisent, les Etats gambien, bissau-guinéen et sénégalais sont souvent confrontés à des crises récurrentes. Ainsi que le fait remarquer une étude menée par Enda Diapol, „l'histoire et la géographie de la Ségambie méridionale sont caractérisées par une double dynamique d'unification et d'émiettement”. La pacification de cet espace passe par l'acceptation de certaines réalités historiques qui nous renseignent sur le fait que malgré les actions d'intégration parfois spontanée, parfois forcée, la Ségambie méridionale a toujours vogué entre « hétérogénéité et homogénéité, ruptures et continuités, ajustements et disjonctions ». Faisant une analyse de cet espace, les auteurs de l'étude citée notent :

„En Ségambie méridionale comme ailleurs, ce qui permet de rapprocher les hommes, autant que les économies et les territoires, n'est pas toujours lié à l'identité de leurs caractères, mais aussi à leurs différences. Pourquoi, au demeurant, ne pas considérer cette proposition comme une hypothèse permettant de dépasser les faux-semblants d'une unité factice et d'aborder la région selon une perspective à la fois globale et différenciée » où s'applique cette vérité « un Etat n'a pas d'amis, un Etat n'a que des intérêts » ?” (Enda Diapol, 2007, 55).

Dans le conflit de Casamance, nous sommes au confluent de l'histoire, de la géographie politique et de la géopolitique.

La géopolitique du conflit : une histoire de géographie et toute une histoire

Selon Michel Foucher, „La géopolitique est une méthode globale d'analyse géographique de situations socio-politiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées et des représentations habituelles qui les décrivent”.

Analysant la géopolitique comme méthode, Yveline Dévérin recommande : „La première démarche, lorsque l'on est face à un élément international, est de l'analyser en tant que phénomène, c'est-à-dire de l'appréhender comme porteur d'un concept d'intentionnalité. Par intention, on entend un « réseau hiérarchisé d'attitudes obéissant à une logique de réalisation des ambitions ou d'atténuation des menaces existantes ». (Dévérin, sd : 2)

Mais le conflit de Casamance est, à l'origine, géographique. En effet, c'est l'enclavement géographique de la région qui est le premier facteur explicatif de tous les maux qui vont culminer avec le déclenchement de la rébellion, même si, au départ, le MFDC a voulu donner à sa lutte une justification historique. Du reste, le terme géopolitique a été utilisé pour la première fois par un professeur de géographie, le Suédois Rudolph Kjellen (1864-1922), dans son ouvrage *Stormakterna* publié en 1904. Montrant la différence entre la géographie politique et la géopolitique, Martin Pascal Tine écrit :

„A la différence de la géographie politique qui décrit donc l'organisation du monde divisé en Etats, à un moment donné, la Géopolitique tente de relier entre eux les principaux facteurs dynamiques rendant compte de ladite organisation pour aboutir à la synthèse d'une situation politique existante et de ses potentialités”. (Tine, 2014 : 5).

Quoi qu'il en soit, la géopolitique est intimement liée à la géographie. Mais la compréhension des soubassements du conflit oblige à remonter loin dans l'histoire. Une histoire complexe et mouvementée, „une exceptionnelle imbrication des problèmes de géopolitique interne et de géopolitique externe” dont l'aspect le plus visible est l'enclavement de la Gambie dans le Sénégal et qui isole la Casamance du reste du pays. C'est dire donc que l'explication du conflit va au-delà des considérations ethniques souvent avancées. Et si l'on veut vraiment parler d'histoire, il faut rappeler que la Casamance faisait partie de „l'empire animiste du Gabu qui a contrôlé du XVIe au XIXe siècle, les territoires correspondant actuellement à la Gambie, à la moyenne et haute Casamance, à la Guinée-Bissau, et à l'extrême nord-ouest de la Guinée, intégrant une partie des populations locales (Baïnouk, Diola, Balantes,...)”. (Marut, 1992 : 221). L'empire du Gabu disparaît en 1867 après la prise de sa capitale Kansala suite à la révolte des Peuls. Les Mandingues sont repoussés vers l'ouest. (Marut, 1992 : 221). Sans doute faut-il rappeler une des caractéristiques majeures qui résulte de cette histoire mouvementée, et qui constitue déjà une des prémisses géopolitiques du conflit dans sa phase actuelle, et nous l'emprunterons à Jean-Claude Marut qui écrit :

„La Casamance n'a jamais constitué une entité politique et il n'y a pas d'unité casamançaise avant le XXe siècle : jusqu'à la fin du XIXe siècle, son peuplement et son histoire sont les mêmes que ceux de la Gambie et de la Guinée-Bissau actuelles. Elle est une création coloniale, isolant

une partie d'un ancien ensemble et ses marges, et intégrant pour la première fois ses diverses composantes autrement que par des rapports de forces internes. Depuis la colonisation, la Casamance a été placée sous le signe de la dépendance. Autant, sinon plus que dans un passé lointain, c'est sans doute là qu'il faut chercher les origines de la situation actuelle." (Marut, 1992 : 222).

Il nous faut à présent définir le cadre conceptuel de notre étude.

Cadre conceptuel

L'étude géopolitique de la question casamançaise commande une clarification préalable des concepts. On entend tantôt parler de crise, de rébellion, de mouvement irrédentiste tantôt de conflit ou de guerre. Selon que l'on choisit l'un ou l'autre des termes ou des concepts, l'abordage n'est pas le même. Ainsi, notre première démarche doit consister à identifier très précisément le type de problème devant lequel nous nous trouvons. Au regard des définitions des concepts cités, et à la lumière des géopolitologues, on peut dire que le conflit de Casamance s'inscrit dans la catégorie des Conflits de faible intensité (CFI) ou Low intensity Conflicts (LIC). (Macquart, 2006 : 211-221). Celui-ci est caractérisé par :

- au moins l'une des parties en présence doit porter l'uniforme d'une armée régulière ;
- une certaine logique et une certaine continuité doivent organiser les combats. Ce critère n'apparaît pas facilement opératoire car, en cas d'opposition armée entre une armée régulière et un groupe rebelle (ce qui est le cas du conflit de Casamance), la régularité des combats peut largement dépendre des rapports de force (invariablement évolutifs) ;
- le nombre de victimes a été conventionnellement fixé à 1000 par an. (Macquart, 2006 : 219).

A ce sujet, Jean-Claude Marut nous apporte un éclairage. Il note : « Par le nombre de victimes, le conflit sénégalais est, en valeur absolue, l'un des moins, sinon le moins meurtrier des conflits africains récents : quelques milliers de tués, là où ailleurs ils se comptent le plus souvent en centaines de milliers ». (Marut, 2010 : 25).

Macquart souligne que certains auteurs, comme Martin van Creveld, considèrent que le conflit de faible intensité suppose aussi l'utilisation d'armements légers. (Macquart, 2006 : 219). Mais ce critère n'est pas souvent retenu¹⁴.

De plus, le conflit de Casamance est un conflit intraétatique. Toutefois, au fil des années, il s'est complexifié en prenant une dimension internationale avec l'implication des pays voisins. Sa géopolitique aussi a pris un nouveau visage. Ainsi Jean-Claude Marut observe : *„La problématique de la question casamançaise a évolué en même temps que le centre de gravité du conflit se déplaçait. (Marut, 2010 : 9). Il ajoute : « Le conflit casamançais est devenu très vite un conflit externe, débordant sur les pays qui encadrent la Casamance au nord et au sud, interférant avec leurs propres problèmes, jusqu'à prendre l'allure d'un conflit sous-régional". (Marut, 2010 : 24)*

Le conflit de Casamance : des stratégies et des jeux d'intérêt aux contours flous

Le conflit de Casamance, dans sa dimension géopolitique, fait apparaître des stratégies aux contours flous, dont les finalités sont faciles à deviner, et qui ont un double impact à la fois sur le conflit et sur les jeux de pouvoir au sein des Etats. Le conflit révèle de nombreux enjeux auxquels tous les acteurs ne sont pas indifférents :

- enjeux politiques (instabilité chronique de la Guinée-Bissau, pouvoir mégalomane en Gambie) ;
- enjeux géopolitiques (règlement des différends transfrontaliers, capacité de nuisance mutuelle contrôlée) ;
- enjeux économiques (lutte d'influence pour le contrôle du marché de la Sénégalie) ;
- enjeux territoriaux (revendication par le MFDC de la région orientale) ;
- enjeux sociaux et sécuritaires (les migrations et déplacements de population, la question des mines).

¹⁴ Comme l'ont fait observer certains intervenants lors des débats, peut-on considérer un conflit comme le conflit de Casamance, qui dure depuis trente-deux ans, comme un conflit de faible intensité ? Le colonel Diouf avait rappelé que ce sont des termes conventionnels militaires qui obéissent à des définitions et critères bien précis qui n'obéissent pas à l'émotionnel ni au sentimental.

Ainsi, « le double jeu de la Gambie », la « fausse neutralité ou passivité de la Guinée-Bissau » s'inscrivent dans ce jeu « d'intérêts économiques, géostratégiques et politiques ». (Diallo, 2012 : 1). La guerre civile de 1998-1999 en Guinée Bissau, la tentative de putsch de 2008 dans ce même pays illustrent bien que la rébellion est « une ressource stratégique dans le jeu politico-militaire de la Guinée-Bissau et de la Gambie ».

A ces jeux de pouvoir s'ajoutent de nouvelles données aux conséquences tout aussi dramatiques, et ayant aussi une dimension géopolitique. C'est le cas par exemple du trafic de drogue et du trafic d'armes. On se souviendra de l'affaire dite des armes iraniennes en 2010. Parlant des coups d'Etat en Guinée-Bissau, Jean-Claude Marut écrit fort justement : « Mais les tentatives de déstabilisation du pouvoir bissau-guinéen sont également révélatrices de l'enchevêtrement des enjeux et des acteurs à l'échelle de la sous-région (Guinée-Bissau, Sénégal, Gambie). (Marut, 2008 : 2).

C'est donc l'ensemble de ces paramètres, enjeux et stratégies qu'il faut prendre en compte pour cerner de manière objective et pertinente la géopolitique du conflit de Casamance.

Pour mieux comprendre le conflit de Casamance, ses tenants et ses aboutissants, il faut aussi remonter aux origines mêmes de cette région naturelle, comme une tige qui sort de terre, et convoquer les archives. On comprendra alors très vite qu'il faut prendre en compte plusieurs acteurs qui entrent en jeu dans la formation de l'identité des peuples qui y vivent. De cette pluralité d'identités, sur lesquelles repose le substratum casamançais, découle la complexité du conflit.

En effet, le conflit est né de la contestation, et plus encore, de la négation d'une période de l'histoire de la région. Ainsi, à l'aspect historique de la crise s'est greffé l'aspect juridique. Au-delà des raisons liées à la frustration et à l'injustice dont aurait été victime le peuple casamançais, un des arguments avancés par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) pour justifier le soulèvement du 26 décembre 1982, était, qu'au regard de l'histoire, il n'y avait aucune raison objective qui justifiait que la Casamance fasse partie du Sénégal, la situation actuelle, selon le MFDC, n'était, en réalité, que le résultat de ces multiples erreurs commises par le colonisateur.

La Casamance se reconnaîtrait plus en tant que territoire portugais qu'en tant que territoire français au moment des indépendances. Cet argument pose un problème juridique puisque la Casamance a été incluse dans le Sénégal, colonie française, au moment des indépendances, sur la base d'un traité d'échange de territoires signé par les Français et les Portugais en 1886¹⁵. Les limites territoriales précises des possessions françaises et portugaises ont été clairement fixées par cette convention¹⁶, et modifiées par la suite¹⁷.

Ce qui signifie que jusqu'en 1886, une partie de la Casamance était un territoire portugais. Toutefois, cette question semble être dépassée du fait du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, même si des précédents dans l'histoire récente ont montré que ce principe n'est pas respecté (indépendance du Soudan du Sud et de l'Erythrée par exemple). En effet, avec la fin de la guerre froide, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes semble prendre le pas sur le principe de l'intangibilité des frontières, faisant ainsi bouger les sacrosaintes lignes de frontières héritées de la colonisation.

Aux sources du conflit

L'accord « fantôme » : la question oubliée

Dès l'origine, le conflit de Casamance était une question géopolitique. En effet, parmi les nombreuses questions qui avaient été soulevées par le MFDC au moment du déclenchement du conflit figurait la « rumeur » selon laquelle un chercheur casamançais aurait trouvé dans les archives à Paris, un document dans lequel il serait question d'un accord passé entre les fondateurs du MFDC historique (Emile Badiane, Ibou Diallo, Edouard Diatta) et le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) de Léopold Sédar Senghor, accord qui stipulerait qu'au bout d'un certain nombre d'années d'une commune volonté de

¹⁵ On trouvera la version intégrale de la convention dans : Dr Gabriel Carvalho, (1967) « Contribution à l'histoire de la Casamance » in Afrique Documents n°91 Deuxième cahier, p. 131-145. Nous recommandons la lecture de cet article qui donne de précieuses informations sur les péripéties qui ont abouti à la signature de la convention et sur le combat désespéré mené par le gouverneur Honório Barreto pour que les Portugais ne perdent pas Ziguinchor.

¹⁶ Lire l'article du Docteur Gabriel Carvalho cité plus haut et que nous reproduisons dans son intégralité en annexe. Il permet de comprendre bien des aspects de l'histoire de la Casamance notamment les rivalités entre les Français et les Portugais au sujet de ce territoire. Nous pouvons également retenir le rapport de Jacques Charpy de 1993. (Voir bibliographie).

¹⁷ Lire l'article du docteur Gabriel Carvalho.

vie commune, la Casamance serait fondée à demander sa séparation du reste du Sénégal. Un tel document, s'il existait, aurait comme conséquence d'établir que le Sénégal et la Casamance forment une fédération.

Au lendemain du soulèvement du MFDC, le Professeur Assane Seck avait parlé d'un document qu'on lui aurait envoyé et qui n'était selon lui rien d'autre qu'un document falsifié. Toujours selon la rumeur, ledit document aurait été envoyé aux Nations Unies. Aujourd'hui, aucun document de ce genre n'a jamais été exhibé encore moins reproduit dans aucun des ouvrages sur le conflit, pourtant nombreux et parfois très bien fouillés et documentés. Mais il faut garder la question à l'esprit.

Dans le conflit de Casamance, il y a eu pendant longtemps, ce qui relève de la rumeur et ce qui relève de la réalité. Il est parfois difficile de faire la part des choses. Le conflit continue encore aujourd'hui à s'abreuver beaucoup de rumeurs.

Une configuration géopolitique du Sénégal favorable au MFDC

Le Sénégal avait un poids diplomatique supérieur à celui de ses voisins immédiats, et ce jusqu'à une période récente. Ce qui a amené certains observateurs à parler d'une volonté d'hégémonie du Sénégal. Cette situation est liée à son histoire, au prestige de son premier président mais aussi à son régime politique présenté comme un modèle de démocratie en Afrique.

Au moment du déclenchement de la crise, le Sénégal était en conflit latent ou ouvert avec quasiment tous ses voisins immédiats : conflit avec la Gambie après l'éclatement de la Confédération Sénégalienne ; conflit frontalier avec la Guinée-Bissau (sur la question du pétrole) ; même type de conflit avec la Mauritanie. Cette fragilité apparente du Sénégal dans la sous-région a-t-elle fait penser au MFDC que la situation était favorable pour déclencher une action, les différents ennemis potentiels du Sénégal à l'époque pouvant être utilisés comme pourvoyeurs d'armes et de combattants ? Ce n'est pas impossible.

Cette géopolitique de départ du conflit présentait déjà les différents acteurs qui pouvaient avoir un intérêt dans le conflit.

Aujourd'hui, les données géopolitiques du conflit sont toutes autres et elles se focalisent sur deux voisins « encombrants » : la Gambie et la Guinée-Bissau, pays autour desquels gravitent de nombreux acteurs occultes comme les trafiquants de drogue et d'armes.

La géopolitique du conflit aujourd'hui

De nombreux acteurs gravitent aujourd'hui autour du conflit de Casamance, qui présente de ce fait un nouveau visage géopolitique et fait apparaître de nouveaux enjeux. Toutefois, certaines hypothèses et considérations géopolitiques au démarrage du conflit demeurent toujours d'actualité, surtout en ce qui concerne la Gambie et la Guinée-Bissau. Nous nous limiterons à ces deux pays, puisqu'il s'agit d'examiner les relations du Sénégal avec ces voisins dans le cadre du conflit. Certains enjeux ont un impact sur les trois pays. Il s'agit du trafic de bois, du vol de bétail, du trafic de drogue et du trafic d'armes, avec plus ou moins d'ampleur selon le pays. Ainsi, le trafic de bois concerne surtout la Gambie tandis que le vol de bétail concerne plutôt la Guinée Bissau.

Le trafic de bois et de bétail

Afin d'apaiser la rébellion, le président Abdou Diouf et son gouvernement avaient jugé bon de concéder au MFDC le droit d'exploiter sans limite les forêts casamançaises. Or, cette autorisation permet aussi à la Gambie qui a mis en place une politique de protection de ses ressources forestières de se pourvoir en Casamance. Il s'y ajoute l'existence d'une filière chinoise de trafic de bois de Tek et de Venn à partir de la Gambie. Il va de soi que ce trafic ne peut se faire sans une complicité de hautes autorités aussi bien en Gambie qu'au Sénégal. Aujourd'hui, les dénonciations de ce trafic sont de plus en plus nombreuses.

Quant au vol de bétail, il est sans doute un des plus problèmes le plus crucial auxquels les trois pays concernés doivent faire face dans leurs relations transfrontalières. C'est une activité séculaire, surtout le long de la frontière sénégal-bissau-guinéenne, et qui est également source de tensions permanentes au sein des communautés transfrontalières.

Celles-ci ont mis en place des structures de concertation à la base qu'accompagnent les pouvoirs publics. Ces initiatives ont contribué à baisser sensiblement ce trafic. Nous sommes là dans un contexte de porosité des frontières, ce qui ne facilite pas les actions de prévention. A titre d'exemple, le 19 mai 2014, les villages de Balantacounda et ceux de Kouniary et de Bissara (dans la commune de Goudomp) ont été des cibles de voleurs de bétail qui ont emporté 40 têtes de bœufs et 70 moutons. (Seydi, 2015 : 62). La lutte contre tous ces trafics est rendue ardue par le conflit. Il est difficile d'identifier les malfaiteurs puisque, la plupart du temps, ces faits sont mis sur le dos du MFDC ; à tort ou à raison ?

Le trafic de drogue

C'est la main du diable dans le conflit et le défi majeur que doivent relever les trois pays. L'impact du trafic de drogue dans le conflit est considérable et l'enjeu est de taille. Nous sommes là en présence de l'élément essentiel constituant l'économie de guerre.

Le trafic ne concerne pas seulement la drogue importée d'Amérique Latine, il concerne aussi celle produite localement, notamment au nord de la Casamance. La gendarmerie et la douane font régulièrement des opérations dans cette zone (récemment à Sindian) pour décourager les cultivateurs. Ce trafic bénéficie de la proximité de la Gambie qui est aussi un marché pour l'écoulement de ce produit.

C'est sans doute en Guinée-Bissau que le phénomène est le plus inquiétant. En effet, depuis plusieurs années, le trafic de drogue est devenu un sujet de préoccupation majeur pour ce pays dont la configuration géographique est propice au trafic. Il possède de nombreuses îles (les îles Bijagos par exemple) qui sont autant de cachettes et de bases pour les trafiquants de drogue.

De nombreux événements survenus en Guinée-Bissau sont liés à ce trafic : le coup de force du 1er avril 2010, le double assassinat de Tagmé na Waï et de Nino Vieira, respectivement le 1 et le 2 mars 2009. Tout cela a été précédé de l'arrestation en 2006 par la police bissau-guinéenne de trafiquants Vénézuéliens transportant 674 kg de cocaïne estimés à 30,5 millions d'euros. La drogue a disparu du trésor public probablement emportée par des militaires venus évaluer la prise.

Ce que redoute le Sénégal, c'est l'existence de couloirs transfrontaliers pérennes que la rébellion pourrait utiliser pour écouler sa propre production. Pour corroborer cette crainte, Jean-Claude Marut note, parlant de la Guinée-Bissau :

« La faiblesse de l'Etat, l'insertion du pays dans des circuits criminels internationaux, le poids de l'armée, y sont devenus de puissants facteurs d'instabilité. Et les risques d'interférence avec la rébellion sont apparus comme l'un des enjeux majeurs du conflit casamançais. Ce n'est pas un hasard si le conflit s'est prolongé en terre bissau-guinéenne et que les acteurs bissau-guinéens s'y sont invités à plusieurs reprises en des sens parfois opposés ». (Marut, 2010 : 25).

Le plus inquiétant, c'est qu'il y a de plus en plus de jeunes Bissau-guinéens qui considèrent le trafic de drogue comme un moyen comme un autre de s'en sortir, mieux, de s'enrichir rapidement. Alors que se développe en Séné­gambie méridionale un autre fléau sévit : le trafic d'armes légères.

Le trafic d'armes

La prolifération des conflits en Afrique (Lybie, Mali) et ailleurs (Syrie) ne sont pas pour faciliter la maîtrise de la circulation des armes. Les nombreux couloirs de circulation sont autant de sources d'approvisionnement potentielles pour le MFDC. A ce sujet, Abdoulaye Diallo écrit :

« Les villages de Wassadou, Paroumba, Pakour, Dialadiang, sont des villages de passage des armes vers Médina Gounass (Sénégal) et Gambissara (Gambie). Ces villages sont connus dans tout le département de Vélingara comme des endroits où on peut se procurer des armes ». (Diallo, 2012).

De nombreux circuits sont identifiés : Libéria, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, certains villages de transit, etc. D'ailleurs, c'est de ce trafic que sont partis les événements de 1998 en Guinée-Bissau. L'interception au Nigéria de cargaisons d'armes en provenance d'Iran et à destination de la Gambie accré­dite la thèse de la participation de la Gambie dans l'approvisionnement du MFDC en armes. Comme le fait remarquer Zeïni Moulaye : « La circulation des armes légères est l'un des facteurs les plus aggravants de la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest ». (Moulaye, 2013 : 23). Il ajoute, « Selon certains spécialistes, plus

677 millions d'armes légères et de petit calibre circuleraient dans le monde, hors de contrôle des Etats, dont 30 millions sur le continent africain (8 à 10 millions en Afrique de l'Ouest) ». (Moulaye, 2013 : 23). En l'absence de politique économique concertée pouvant impacter positivement le développement local des localités transfrontalières, les populations sont obligées de s'adonner à toutes sortes de trafics. Il faut donc passer de dynamiques de développement solitaires à des dynamiques organisées transfrontalières, impulsées par les structures étatiques des trois pays.

Les relations avec la Gambie

Les relations entre le Sénégal et la Gambie sont un numéro perpétuel de « je t'aime, moi non plus ».

En effet, c'est à la Gambie que le Président Macky Sall réserva sa première visite en tant que chef d'Etat, le 15 avril 2012, pour demander à Yahya Jammeh de l'aider dans la résolution du conflit de Casamance. En réponse à cette marque de considération, la Gambie exécutera quelques mois plus tard deux prisonniers sénégalais, Tabara Samb et Djibril Bâ, en août 2012. Malgré tout, Le Président Macky Sall retournera encore en Gambie en février 2013 pour prendre part à la célébration de l'anniversaire de l'indépendance de la Gambie. Il y sera reçu avec tous les honneurs. Sans doute Macky Sall avait-il voulu remercier le Président Yayah Jammey d'avoir contribué à la libération des huit soldats détenus par le MFDC ? En octobre 2014, Le Président Macky Sall se rendra encore pour la troisième fois en Gambie, deux mois seulement avant le coup d'Etat avorté intervenu le 30 décembre 2014. Le Président Yayah Jammeh accusera le Sénégal de ne pas être étranger à cette tentative de putsch.

La Gambie partage toutes ses frontières avec le Sénégal, notamment, au Sud, avec la région naturelle de Casamance. Elle représente, de l'avis des spécialistes, le « grand supermarché de l'Afrique de l'Ouest ». Le conflit de Casamance est, de ce fait, un marché juteux pour des trafiquants en tous genres.

Géopolitiquement parlant, la séparation de la Casamance du Sénégal aurait un grand avantage pour la Gambie ; elle la libérerait de la situation inconfortable dans laquelle elle se trouve, c'est-à-dire engloutie à l'intérieur du Sénégal. Une libération qui ne serait pas

pour déplaire à la Grande Bretagne. Ce projet de séparation épouse un autre, celui des « trois B » du MFDC, qui est de constituer une fédération qui regrouperait la Gambie avec comme capitale Banjul, la Guinée-Bissau avec comme capitale Bissau et la Casamance avec comme capitale Bignona, d'où les 3 B. Un autre rêve habite le MFDC: faire renaître le royaume du Gabu sous une forme moderne et créer le Gabunke.

La Gambie tient le Sénégal en étau sur au moins deux points : le bac pour relier Dakar par le trajet le plus court (450km au lieu de 860 km par la voie de contournement en passant par Tambacounda) et la rébellion. Ceci, Yayah Jammeh le sait, en dépit de sa dénégation d'apporter un soutien au MFDC. Lorsqu'à partir de 2001 jusqu'en 2006, sous le régime de João Bernardo Vieira, Tagme na Wai, Chef d'Etat-major général des armées de Guinée Bissau, aidé de l'aile modérée du MFDC, le groupe de Cassolol dirigé par César Atoute Badiate et Léopold Sagna, chassa Salif Sadio de sa base arrière située en territoire bissau-Guinéen. Et c'est en Gambie qu'il alla chercher refuge et protection. On se rappellera également des deux assises du MFDC tenues à Banjul du 22 au 25 juin 1999 et du 5 au 8 août 2001. Pourtant, le 16 décembre 2010, dans une déclaration radio-télévisée, le président gambien a nié apporter un soutien au MFDC.

La pose de la première pierre, le 21 février 2015, en présence du Premier ministre sénégalais Mouhammad Boun Abdallah, du futur pont en Gambie, qui libérerait les Sénégalais du calvaire de la traversée du fleuve par le ferry, est un signe encourageant dans les relations entre le Sénégal et la Gambie.

Les relations avec la Guinée-Bissau

Au moment du déclenchement du conflit, la Casamance était considérée comme un grand marché qui pouvait permettre à la Guinée-Bissau d'écouler son stock d'armes accumulées pendant la guerre de libération.

Une hypothèse plus récente fait état d'un intérêt possible de la Guinée-Bissau à voir le conflit en Casamance se prolonger parce que les autorités politiques de la Guinée-Bissau n'ont jamais accepté le jugement rendu par le tribunal d'arbitrage de la cour internationale de justice sur le différend frontalier qui l'oppose au Sénégal, sur

fond d'enjeu économique constitué par la présence de pétrole dans la zone litigieuse. La Casamance indépendante serait donc, alors, une meilleure garantie.

Le soutien possible de la Guinée-Bissau apporté au MFDC était considéré aussi par nombre de géopolitologues comme une forme de reconnaissance pour l'aide que la Casamance lui a apportée dans sa lutte de libération du joug portugais. En effet, de nombreux Casamançais s'étaient enrôlés dans les rangs du Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), et ce parti avait eu de nombreuses bases arrière à l'intérieur de la Casamance.

Abdoulaye Diallo écrit :

« En Guinée-Bissau, le MFDC est l'acteur caché dans toute lutte de pouvoir car les connexions sont anciennes, elles remontent du temps de la lutte pour l'indépendance. Cela a toujours été le baromètre des relations diplomatico-militaires entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. On se rappelle de « l'opération Gabu » du Sénégal dans la guerre civile de 1998-1999 pour sauver Nino, qui cache un objectif de ne pas permettre à Ansoumana Mané de rester au pouvoir car c'est un allié de Salif Sadio et de la Gambie ». (Diallo, 2012 : 4).

D'ailleurs, c'est la découverte d'un trafic d'armes vers le MFDC qui est le point de départ de la crise de 1998 en Guinée-Bissau. En effet, lorsque Nino Vieira, alors président de la République, a été saisi du trafic en janvier de la même année, il limogea son Chef d'Etat-major général des armées, Ansoumana Mané, quelques mois plus tard, le 7 juin. Celui-ci, mécontent, prend la tête d'un soulèvement militaire. Le 9 juin, l'armée sénégalaise intervient en Guinée-Bissau sur la base d'un accord de coopération militaire signé par les deux pays en septembre 1995. La rébellion casamançaise quant à elle, elle se battait aux côtés d'Ansoumana Mané. Malgré l'intervention sénégalaise, Nino est renversé le 7 mai 1999. Il s'exila au Portugal. Le 14 mai 1999, Malam Bacai Sanha est nommé président par intérim jusqu'aux élections de 2000 remportées par Kumba Iala. Malam Bacai Sanha reviendra au pouvoir après son élection en 2009. Il exercera ses fonctions jusqu'en 2012, date à laquelle il fut emporté par une longue maladie.

Depuis l'avènement du régime de José Mário Vaz, alias Jomav, élu le 18 mai 2014¹⁸, avec 61,9 % des voix – contre le candidat malheureux Nuno Gomes Nabiam, avec 38,10 %, soutenu par le Parti de la Renovation Sociale (PRS), fondé par feu Kumba Iala, décédé d'une crise cardiaque au 2e tour des élections – et de son Premier ministre, Domingos Simões Pereira, les relations entre le Sénégal et la Guinée Bissau semblent partir sur de nouvelles bases : la collaboration. Il faut rappeler qu'aussitôt après son élection à la tête de son pays, le 18 mai 2014, avant même de prêter serment, le Président Jomav a rendu une visite éclair à son homologue sénégalais, Macky Sall, le 27 mai 2014, puis à Yayah Jammeh.

De plus en plus, des actions concertées sont menées par les trois pays pour pacifier leurs frontières communes. Ces relations doivent aussi être analysées sous le prisme des affinités ethniques, linguistiques et culturelles qui les lient.

A ce propos, il faut dire qu'il y a de nombreux Sénégalais réfugiés en Guinée-Bissau et en Gambie du fait du conflit. Certains sont pris en charge par le Haut-Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés (HCR) d'autres bénéficient de l'hospitalité de leurs familles qui sont installées dans ces pays.

Tout cela augure-t-il des lendemains meilleurs et une résolution définitive du Conflit ? Il faut l'espérer. Toutefois, en dépit des nombreux accords signés par les parties en conflit, notamment en 1991, en 1999 et en 2004 (Voir Marut, 2010), la question du règlement définitif de la question casamançaise se pose toujours. Il y a cependant une nouvelle donne : l'œil américain sur la Gambie et sur Bissau, dont la manifestation la plus éclatante est la capture du contre-amiral José Américo Bubo na Tchuto, le 2 avril 2013, accusé par les Américains de trafic de drogue. Un autre personnage, baron de la drogue supposé, était aussi dans la ligne de mire des Etats-Unis : le Général Antonio Indjai.

¹⁸ Cette élection a mis fin au régime de transition issu du coup-d'Etat du 12 mai 2012 qui avait renversé le Président par intérim Raimundo Pereira et son Premier ministre Carlos Gomes Junior dit Cadogo. L'Union Africaine avait suspendu la participation de la Guinée-Bissau le 17 avril 2012. Six mois après le coup d'Etat, une autre tentative de putsch a eu lieu le 21 octobre faisant 7 victimes. Des éléments appartenant au MFDC faisaient semble-t-il partie des assaillants. Le coup d'Etat du 12/04/2012 a été perpétré par l'officier Mamadu Ture Kuruma vice-chef d'Etat-major des armées Bissau-Guinéennes.

On peut penser qu'avec l'élection de José Mário Vaz et la mise hors d'état de nuire de Bubo na Tchuto, la Guinée-Bissau tourne la page des assassinats cycliques, des coup-d'Etat, bref, de l'instabilité chronique, mais rien n'est moins sûr. Le pouvoir politique dans ce pays est toujours sous la surveillance de l'armée qui ne lui laissera pas les mains libres de sitôt. La rébellion casamançaise garde de ce fait quelques espoirs de soutien qui pourrait venir de la Guinée-Bissau.

Conclusion

De nombreux ouvrages ont été publiés sur le conflit de Casamance et certains sont bien documentés. Ces ouvrages figurent dans la bibliographie. Nous avons fait le choix de ne pas ressasser des informations ou résultats de recherche déjà exposés ici et là, sauf s'ils sont sujets à caution. Nous nous sommes donc surtout consacré aux problématiques qui méritaient de l'être du fait de leur pertinence, et tenter ainsi d'actualiser les faits liés au conflit lorsqu'ils touchent à la géopolitique, objet de notre étude.

Le lecteur devra donc prendre en compte cet aspect spécifique de notre démarche et se référer aux ouvrages cités. Il y trouvera les compléments d'information dont il a besoin. Dans la bibliographie, nous avons cité les articles séparément même s'ils font partie d'un ouvrage collectif pour donner au lecteur plus de visibilité.

La géopolitique et les enjeux du conflit ont très tôt fait l'objet de recherche et de publication parce que, l'étude géopolitique de la question casamançaise est sans doute la clé de compréhension de la crise et le chemin par lequel il faut passer pour régler définitivement le conflit. Cette résolution passe par la prise en compte de tous les phénomènes directs et indirects induits par la crise, notamment dans sa dimension géopolitique internationale impliquant les Etats voisins de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Si la géopolitique de la Casamance, autrement dit sa géographie, a été un facteur déclenchant et complexifiant du conflit, elle est aussi, sans doute, la solution.

Bibliographie

ABDOUL, Mohamadou, DAHOU Karim, et al., (2007) « Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Le cas de la Sénégambie méridionale », in *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays frontières » en Afrique de l'Ouest*, textes réunis et présentés par Enda Diapol, CRDI, Enda Diapol, Karthala, p. 53-115.

Archives du Sénégal – *Microfilms aux archives nationales à Paris*. Six registres sur la Casamance de 1859 à 1870 et de 1820 à 1874.

Archives du Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, Paris. *Fonds correspondances politiques. Conflit avec le Portugal à propos de la Casamance*.

BARRETO Honório Pereira, (1947) Biografia, documentos « *memória sobre o estado actual da Senegâmbia portuguesa*, por Jaime Walter, Bissau, in 8° XV – 183.

BENOIST Joseph Roger de, (1991) « Pour une solution définitive du conflit en Casamance », in *Politique africaine* n°160.

CARVALHO Dr Gabriel, (1967) « Contribution à l'histoire de la Casamance » in *Afrique Documents* n°91 Deuxième cahier, p. 131-145.

CHARPY Jacques, (1993) *Casamance et Sénégal au temps de la colonisation*, rapport présenté en novembre 1993.

DARBON Dominique, (1988) *L'administration et le paysan en Casamance (essai d'anthropologie administrative)*, Paris, Pedone.

DIALLO Abdoulaye, (2012) « Sénégambie méridionale, du conflit casamançais aux nouveaux trafics » communication au colloque : Complexe « Sécurité et développement », Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ; Paris, 12 juin.

DIALLO Boucounta, (2009) *La crise casamançaise. Problématique et voies de solutions*, Paris, l'Harmattan.

DIEDHIU Paul, (2013) « La gestion du conflit de Casamance. Abdoulaye Wade et la « tradition » joola », in - DIOP Momar Coumba (dir), (2013). *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, CRES-Karthala, p. 249-265.

DIOP Momar Coumba (dir), (2013). *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, CRES-Karthala. (Ouvrage collectif).

FAYE Ousseynou, « L'instrumentalisation de l'histoire et de l'ethnicité dans le discours séparatiste en Basse Casamance (Sénégal) », Hambourg, *Afrika Spectrum*, n° 29, p.65-77.

- (1994) « La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau (1980-1992) », in Diop (1994) *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés, Espaces, Temps (SET), p. 189-212. (Ouvrage collectif).

FOULQUIER Jacques, (1966) *Les Français en Casamance, 1826-1854*, D.E.S Lettres, Faculté des lettres et sciences humaines, Dakar.

GUEYE Moustapha, (2012) « Mécanismes traditionnels de résolution des conflits et leur application dans la construction de la paix à Ziguinchor et à Bissau », in *Instabilité institutionnelle et sécurité humaine*, Gorée Institute, p. 331-362.

GIRARD Jean-Marie, (1969) *Genèse du pouvoir charismatique en Basse Casamance (Sénégal)*, Dakar, IFAN.

HANDEM Adelino, (2013) « L'instabilité politique chronique de la Guinée-Bissau : la réponse de la CEDEAO. Quel rôle pour la société civile ? », in *La Société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest*, Gorée Institute, p. 170-196.

HUGON Philippe, (2013) *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin.

(2013) *La Société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest*, Gorée Institute. (Ouvrage collectif).

(2012) *Instabilité institutionnelle et sécurité humaine*, Gorée Institute. (Ouvrage collectif).

LE HUNSEC R.P.L., (2009) *35 ans de bonheur en Casamance*, Dakar, Imprimerie Monteiro.

(2007) *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays frontières » en Afrique de l'Ouest*, textes réunis et présentés par Enda Diapol, CRDI, Enda Diapol, Karthala, 2007. (Ouvrage collectif).

MACQUART Hervé, (2006) *Thèmes d'actualité géopolitiques*, Paris, Vuibert.

MANE Mamadou, (2013) « Brassages culturels. Ziguinchor, une ville créole », in *Sud quotidien* du mardi 30 juillet.

MANGA Mohamed Lamine, (2013) « La Casamance sous Abdoulaye Wade. L'échec d'une paix annoncée », in DIOP Momar Coumba (dir), (2013). *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, CRES-Karthala, 267-295.

MARUT Jean-Claude, (2010) *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*, Paris, Karthala.

- (2008) « Guinée-Bissau, Casamance et Gambie : une zone à risques » in ISS opinion, Institut d'Etude de Sécurité de l'Union Européenne.
- (1992) « La Casamance : du particularisme au séparatisme », in Hérodote. *Revue de géographie et de géopolitique*, 2e et 3e trimestre, n°65-66/165F, p. 207-232.
- (2013) « Wade et la Casamance. Un échec paradoxal », in DIOP Momar Coumba (dir), (2013). *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, CRES-Karthala, p. 215-248.

MOULAYE Zeïni, (2013) « Sécurité, sécurité humaine : impacts et perspectives en Afrique de l'Ouest », in - (2013) *La Société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest*, Gorée Institute, p. 6-39.

NDIAYE Babacar Justin, (2013) « Vers une pax americana en Casamance » in www.dakaractu.com/laser-du-lundi-Vers-une-pax-americana-en-Casamance-Par-Babacar-Justin-Ndiaye-a54725html.

NGAÏDE Dr Abderrahmane, - (2010) « Case studies of Guinea Bissau and Senegal », in *The socio-cultural and security implications of instability in Guinea on the sub-region (Côte d'Ivoire, Guinea-Bissau, Liberia, Mali, Sierra Leone and Senegal)*, Gorée Institute. (Ouvrage collectif).

RAVET Romain, MENIER Marc, (2012) *Le système de conflit sénégalais (Sénégal, Guinée-Bissau, Gambie) », in (2012) Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest, Gorée Institute édition, p. 61-116.*

ROCHE Christian, (1985) *Histoire de la Casamance : conquête et résistance 1850-1920*, thèse d'Etat, Ed. Karthala.

SEYDI Mamadou Lamine, (2015) *Sénégal méridional, dynamiques transfrontalières et développement local*, mémoire de master en ingénierie du développement local, sous la direction du Dr Eugène Tavares, Université Assane Seck de Ziguinchor.

(2012) Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest, Gorée Institute édition. (Ouvrage collectif).

TAVARES Eugène, (1994) *La question casamançaise et ses enjeux économiques et géopolitiques*, mémoire pour l'obtention du Diplôme supérieur d'études diplomatiques, 3e cycle, Centre d'Etude Diplomatique et Stratégique (CEDS), Paris.

(2010) « The complex and weighty geopolitical past of the sub-region », in *The socio-cultural and security implications of instability in Guinea on the sub-region (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Sierra Leone and Senegal)*, Gorée Institute. (Ouvrage collectif)

(2010) The socio-cultural and security implications of instability in Guinea on the sub-region (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Sierra Leone and Senegal), Gorée Institute. (Ouvrage collectif).

TINE Martin Pascal, *Initiation à la Géopolitique*, cours de master, Année universitaire 2013-2014.

TRINCAZ Jacqueline, (1981) *Colonisation et religions en Afrique Noire : l'exemple de Ziguinchor*, Paris, Ed. Karthala.

Annexe : Dr Gabriel Carvalho, (1967) « Contribution à l'histoire de la Casamance » in *Afrique Documents n°91*, Deuxième cahier, p. 131-145.¹⁹

LA GÉOPOLITIQUE DU CONFLIT EN CASAMANCE : LES RELATIONS ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA GAMBIE

Par Charles Ebere

LA GÉOPOLITIQUE DU CONFLIT EN CASAMANCE : LES RELATIONS ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA GAMBIE

Par Charles Ebere

Résumé

En 1982, le conflit en Casamance impliquant les groupes militaires et rebelles sénégalais affiliés au Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) a été considéré comme une question purement sénégalaise, notamment par les autorités de Dakar dans leurs déclarations officielles. Cependant, l'interaction des facteurs économiques et ethniques et l'émergence de groupes dissidents au sein du mouvement ont régionalisé la nature du conflit et ont conduit à des frictions avec les États voisins comme la Guinée-Bissau et la Gambie. A cause du flot de réfugiés, vers la Gambie le conflit a créé une pression humanitaire importante sur la situation économique vulnérable de leurs communautés d'accueil. Alors que le Gouvernement gambien, de concert avec le UNHCR et d'autres ONG partenaires, font tout leur possible pour réhabiliter ces réfugiés en améliorant leur sécurité alimentaire, ainsi qu'en améliorant leurs situations vulnérables à travers différents programmes, les efforts engagés dans ce sens semblent ne pas parvenir à minimiser les pertes qu'ils ont subies au cours de leur déplacement.

Alors que certains des réfugiés se sentent en sécurité en étant intégrés localement au sein de leurs groupes familiaux, d'autres, beaucoup plus en situation de vulnérabilité, cherchent à retourner en Casamance pour reprendre une vie normale. Pour ceux-là, leur avenir reste sombre en l'absence de toute percée dans la recherche d'une solution durable du conflit en Casamance. À cet égard, il pourrait ne pas être absurde d'impliquer les acteurs régionaux dans le cadre de la médiation et de la restauration de la paix et de la stabilité dans la région.

Mots clés: conflits, ethnies, MFDC, réfugiés.

Le conflit en Casamance qui oppose le gouvernement central du Sénégal à des groupes irrédentistes affiliés au Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) - nommé d'après un parti politique de la fin de l'époque coloniale - est l'une des insurrections les plus anciennes en Afrique de l'Ouest. Le MFDC a été lancé comme un mouvement explicitement séparatiste en 1982. À son apparition en 1982, le conflit a été considéré par les autorités sénégalaises comme une simple question d'ordre public et, par conséquent, comme une question purement interne au Sénégal qui ne méritait pas une médiation externe. Mais la situation géographique particulière de la Casamance, prise en étau entre la Gambie et la Guinée-Bissau, et les liens ethniques et historiques avec ses pays voisins rendent inévitable la nécessité de comprendre le conflit dans sa dimension profondément régionale. Les liens étroits entre le Sénégal et la Gambie, qui remontent à plusieurs décennies, sont le résultat de leurs intérêts nationaux respectifs et des questions de sécurité portant sur leurs frontières communes. Cependant, il convient de souligner qu'il y a eu de fortes différences d'appréciation entre les dirigeants des deux pays sur le conflit en Casamance.

Les relations entre le Sénégal et la Gambie au temps de Jammeh, Diouf et Wade, ont été largement façonnées par ce conflit ; un lourd fardeau hérité par le présent régime de Sall. Si le Sénégal accuse la Gambie de complicité avec les sécessionnistes du MFDC, la Gambie nie son implication et, de son côté, accuse le Sénégal d'offrir un refuge aux dissidents, alors même que la Gambie « *travaille harmonieusement avec le Gouvernement et le peuple du Sénégal pour le développement socio-économique rapide de nos deux peuples qui sont un seul peuple divisé par les malheurs du colonialisme et afin d'unir leurs forces avec ceux qui sont engagés dans la recherche de solutions rapides et durables au conflit fratricide de Casamance*²⁰» Dans ce jeu d'accusations réciproques, la Gambie reconnaît son rôle stratégique pour mettre fin au conflit en Casamance, mais demande et attend une mesure de réciprocité et un changement d'attitude de la part du gouvernement sénégalais.

²⁰ Government's declared position on Senegal titled: "Wade is hostile to Gambia", published in the Daily Observer Newspaper of Friday, December 17, 2010 <http://observer.gm/africa/gambia/article/gambia-govt-wade-is-hostile>

Dans cette méfiance réciproque, l'afflux des déplacés fuyant les zones de combat dont certains vont s'installer durablement en Gambie posent des problèmes humanitaires et de sécurité. Ces mouvements qui ont commencé au début des années 1990 et qui ont culminé en 2006, constituent une tendance en faveur d'un établissement permanent d'un grand nombre de réfugiés. Alors que le Gouvernement gambien, de concert avec le UNHCR et d'autres ONG partenaires cherchent à réhabiliter ces réfugiés en améliorant leur sécurité alimentaire, ainsi qu'à remédier à leur situation vulnérable à travers différents programmes, les efforts engagés dans ce sens semblent ne pas parvenir à minimiser les pertes que les réfugiés ont subies au cours de leur déplacement.

Méthodologie

Des entrevues ont été réalisées et des groupes de discussion ont eu lieu avec des réfugiés et des dirigeants des réfugiés casamançais, à la fois dans les zones urbaines et dans certaines zones rurales sélectionnées. En dehors de ceux-là, des interviews ont été organisées avec certains membres des agences internationales et nationales travaillant avec les réfugiés, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), la Croix-Rouge gambienne, l'Association pour l'alimentation et la nutrition en Gambie (Gambia Food and Nutrition Association, GAFNA) et le Département de l'immigration gambien (GID). Des discussions avec le personnel de Gambia Press Union et avec certains membres de l'Assemblée nationale et d'autres informateurs ont formé l'arrière-plan de la recherche portant sur le conflit et son impact sur la Gambie, ses implications dans les relations entre le Sénégal et la Gambie et sur les questions interdépendantes de la situation des réfugiés de Casamance, ceux qui ont traversé la frontière pour s'installer en Gambie à la suite des conflits continus de faible intensité et en raison de l'instabilité de leur lieu d'origine²¹.

²¹ La position du gouvernement de la Gambie sur le Senegal: "Wade is hostile to Gambia", publiée dans le journal Daily Observer Newspaper, vendredi 17 décembre 2010: <http://observer.gm/africa/gambia/article/gambia-govt-wade-is-hostile>

Le conflit en Casamance : Un aperçu

En tant que partie la plus au sud du pays, la Casamance est physiquement séparée du nord du Sénégal par la Gambie, reliée au reste du pays par la route trans-gambienne. Selon Humphreys et Mohammed (2005), la politique régionale contemporaine de la Casamance a commencé à partir de la fondation, en 1947, du parti politique MFDC par un groupe multi-ethnique de dirigeants qui l'ont utilisé pour servir de mouvement politique représentant les intérêts de la population casamançaise face à la discrimination ethnique et culturelle et à la marginalisation économique résultant de l'isolement géographique de la région. Mais le présent MFDC, que l'on a vu renaître au début des années 1980, est tourné vers une scission entre la Casamance et le reste du Sénégal. Dans leur quête pour atteindre cet objectif, la Casamance a été en proie à trois décennies de conflit sans fin prévisible en vue. L'origine historique, sociale, économique et politique dans laquelle le conflit est profondément ancré a été documentée par de nombreux chercheurs (Evans et Ray, 2013 ; Deets, 2009 ; Tandia, 2013).

Comme dans de nombreux conflits, identifier une date qui marque le début de la rébellion casamançaise est dans une certaine mesure arbitraire. Cependant, l'apparition officielle de la rébellion date du 26 décembre 1982, quand une manifestation de masse à Ziguinchor a culminé avec le remplacement du drapeau tricolore sénégalais par le drapeau blanc sur un bâtiment public (Pinfari, 2013). A l'origine de cette rébellion, beaucoup de récriminations et de critiques au centre desquelles se trouvait, et se trouve encore l'administration. Elle est accusée de mauvaise gouvernance et d'être à l'origine du sous-développement délibéré de la Casamance. La différence culturelle entre le nord et le sud du Sénégal est évoquée comme source de division. Et enfin, l'affirmation selon laquelle la Casamance avait eu une pleine autonomie politique à l'époque coloniale et n'aurait pas dû faire partie du Sénégal indépendant en 1960²² est l'argument historique qui tente de légitimer l'action de la rébellion.

²² Certaines initiatives de paix sont documentées dans Martin Evans et Charlotte Ray, 2013. "Uncertain Ground: The Gambia and The Casamance Conflict" in Abdoulie Saine, Ebrima Ceesay, et Ebrima Sall, *State and Society in The Gambia Since Independence 1965-2012*. Trenton, New Jersey: Africa World Press. P. 349

La répression gouvernementale dont a fait objet le MFDC et ses partisans dans la ville principale de la région de Ziguinchor en 1982 et en 1983 et qui s'est soldée par plusieurs morts et arrestations de nombreux manifestants et leurs associés, ont conduit à une insurrection ouverte et comme les canaux des manifestations pacifiques avaient été fermés, le MFDC a commencé à lancer une guerre par le biais de sa branche armée, « Atika ».

En l'absence de solution politique en vue, le « Atika » entré dans la clandestinité, s'est procuré des armes et, en 1990, a lancé une insurrection contre les forces de défense et de sécurité en faction en Casamance. Le déploiement de l'armée sénégalaise en réponse à cette insurrection a conduit à la militarisation à grande échelle du conflit et a déclenché une spirale de violences, de violations des droits de l'homme perpétrées par les deux parties (Evans, 2003). Des tentatives visant à résoudre le conflit par des cessez-le-feu et des accords ont largement échoué. Malgré des conditions de sécurité généralement améliorées, il y a encore une situation décrite comme une situation de « ni paix ni guerre », entrecoupées par des attaques sporadiques, mais meurtrières, à la fois de la part du gouvernement et de certaines factions rebelles. Les estimations indiquent que les combats ont tué plus de 5000 personnes et qu'il existe, en raison de ces combats, actuellement entre 24000 et 40000 déplacés internes et des dizaines de milliers de réfugiés dans les pays voisins de la Guinée-Bissau et de la Gambie (Evans et Ray, 2013). Au fil des ans, il y a eu des dissensions dans les rangs du MFDC, ce qui a entraîné et entraîne parfois des hostilités entre factions. L'absence de commandement et de contrôle centralisé qui est le résultat de cette fragmentation a été l'un des obstacles à la paix. Cette situation a non seulement sapé le développement dans la région dans une grande mesure, mais a aussi créé un environnement favorable au banditisme, aux conflits communautaires localisés et aux trafics illégaux de toutes sortes — drogues, bois, armes légères et autres matières — et cela a été renforcé par l'instabilité existante en Guinée-Bissau (Evans et Ray, 2013).

Triangle régional de situation de crise profonde et complexe

En regardant le conflit en Casamance dans son caractère dynamique, il n'est guère possible d'ignorer l'enchevêtrement des complexités générées par l'espace territorial, les particularités culturelles et historiques et la politique des régions frontalières. La région de la Casamance est prise en étau entre la Gambie et la Guinée-Bissau et est séparée presque entièrement du reste du Sénégal, à l'exception d'une liaison routière peu fréquentée à l'extrême Est du pays. La région a une démographie ethnique diversifiée. Les habitants de Casamance ont des liens historiques étroits et des allégeances envers d'autres groupes ethniques en Guinée-Bissau et en Gambie ; une affinité qui contraste avec le sentiment de dépendance qu'ils ressentent envers la capitale sénégalaise, Dakar. Le groupe ethnique Jola, majoritaire en Casamance, est aussi largement présent en Gambie et au Sénégal. Cette commune identité et la situation de conflit qui prévaut offrent au MFDC des possibilités de se servir des pays limitrophes comme base arrière, mais aussi comme marché permettant aux combattants gagner de l'argent frais pour subvenir à leurs besoins ou pour soutenir leurs efforts de guerre.

Au fil du temps, la présence du MFDC est devenue un facteur de déstabilisation dans une Guinée-Bissau politiquement instable et volatile. La destitution, par le président Joao Bernardo Vieira, de son chef d'état-major, le général de brigade Ansumane Mané, pour trafic d'armes présumé avec le MFDC, a déclenché une brève mais intense guerre civile en 1998-1999. Pour soutenir le gouvernement de Nino Vieira, 2500 militaires sénégalais ont été envoyés en Guinée-Bissau. Bien qu'un semblant de paix ait été restauré grâce aux efforts de maintien de la paix régionaux, la question de la Casamance continue de façonner la politique en Guinée-Bissau bien des années après le déclenchement de la guerre.

En 1999, la Gambie devient un acteur dominant, jouant le rôle de médiateur entre le MFDC et le régime du président Diouf au Sénégal, en organisant et en engageant les deux parties à participer à des initiatives de paix qui ont abouti à ce qu'il est convenu d'appeler

« l'Accord de Banjul » qui a officiellement établi le « Processus de Banjul » « L'accord de Banjul » a ainsi permis de convoquer des réunions mensuelles impliquant le gouvernement sénégalais et le MFDC (Evans et Ray, 2013).

Toutefois, l'élection d'Abdoulaye Wade à la présidence de la République au Sénégal va changer le cours des événements. En effet, le président Abdoulaye Wade a opté de traiter la question casamaneuse comme un problème interne au Sénégal et qui ne nécessite aucune médiation externe. Les doutes qu'il nourrissait quant à la neutralité de Jammeh en raison de sa proximité avec des éléments de l'armée de Guinée-Bissau proches du MFDC et la suspicion du soutien matériel de la Gambie à la guérilla clandestine du MFDC expliquait largement sa position. Le désir exprimé du MFDC non seulement de séparer la Casamance du Sénégal mais aussi de chercher une union avec la Gambie et la Guinée-Bissau n'a pas arrangé les choses. Même s'il est très difficile de savoir si ces pays soutiennent une telle opinion. La prétention du MFDC, dans le cas où ils obtiendraient l'indépendance de la Casamance, de former, ensemble avec la Guinée-Bissau et la Gambie, un bloc, a largement contribué à la tension des relations entre le Sénégal d'un côté, la Gambie et la Guinée-Bissau de l'autre.

Gambie et Sénégal : une relation émaillée de suspicion mutuelle

Le conflit en cours dans la région de la Casamance est devenu un facteur critique dans les relations sénégal-gambiennes sous Jammeh, Diouf et Abdoulaye Wade (2000-2012). Frustré de ne pas pouvoir résoudre le conflit endémique, le Sénégal s'est tourné vers la Gambie pour obtenir de l'aide à plusieurs reprises. La participation de la Gambie s'est brutalement arrêtée en raison des différences entre les deux pays quant à une approche commune du conflit. Une situation qui a perduré jusqu'à la fin de l'administration de Wade. Bien que les deux administrations Wade et Jammeh aient toujours juré solennellement de s'engager en faveur de la paix, de la consolidation de leur amitié et à développer une attitude de bon voisinage relative à la question de la Casamance, il semble que ces engagements n'aient pas permis de dissiper la méfiance qui existe entre les deux pays. L'administration Jammeh a résumé cette relation glaciale en ces termes :

*Notre position depuis 1994 a été et sera toujours de travailler en harmonie avec le Gouvernement et le peuple du Sénégal pour le développement socio-économique rapide de nos deux peuples qui sont un peuple divisé par les malheurs du colonialisme. Pourtant, notre bonne volonté, notre sincérité et notre fraternité envers nos frères et sœurs sénégalais n'ont jamais été payés de retour par le gouvernement du Sénégal que ce soit sous Abdou Diouf ou Abdoulaye Wade. Les choses sont pires sous Abdoulaye Wade qui n'a pas de bons sentiments envers la Gambie et son peuple*²³.

Bien que le conflit ait précédé le régime Jammeh, il est soutenu que la Gambie sous son prédécesseur, Sir Dawda Jawara, avait une attitude largement indifférente à la Casamance. Cette attitude s'expliquait par le fait que Sir Dawda Jawara d'ascendance ethnique Mandinka du nord du fleuve Gambie, il n'avait aucun lien avec la population de la Casamance. Jammeh, en revanche, appartient au groupe ethnique Jola qui constitue la grande majorité des membres MFDC.

Le gouvernement sénégalais a d'abord dénoncé la rébellion comme une « affaire interne aux Jola » (une opinion qui persiste assez largement), mais la composition ethnique du MFDC ne permet pas de soutenir cette thèse. Le MFDC a toujours prétendu être un mouvement nationaliste, représentant tous les groupes ethniques présents en Casamance et a toujours prétendu avoir un ordre du jour dépourvu de tout caractère linguistique, culturel ou ethnique. En tout état de cause, l'argument en faveur de l'exceptionnalisme ethnique du MFDC semble faible face à la nature fragmentée du groupe Jola, certains d'entre eux soutenant le MFDC plus que d'autres (Deets, 2005 ; Humphreys et Mohammed, 2005). La presse écrite et de nombreux autres médias indiquent que les combattants du MFDC sont majoritairement Jola dans leur composition, sans toutefois nier que les membres d'autres groupes ethniques soient impliqués (Evans et Ray, 2013).

Selon Janneh (2013), le gouvernement sénégalais, sous la présidence de Wade, ne surveillait pas uniquement de près la relation entre le MFDC et le gouvernement de Jammeh (en particulier avec ses opposants intérieurs) mais était convaincu que les forces militaires et de sécurité gambiennes avaient apporté leur aide aux combattants

²³ Wade is hostile to Gambia", op. cit.

du MFDC dans leur guerre contre le gouvernement du Sénégal et que Jammeh et son entourage profitaient de la situation de guerre qui prévalait en Casamance pour couper illégalement du bois, cultiver du cannabis et d'autres cultures en Casamance (Evans 2003, 43). Mais pour les autorités gambiennes, ce ne sont là que des propos diffamatoires. Pour la Gambie, l'opposition entre Yaya Jammeh et les autorités sénégalaises vient de l'option affichée par Jammeh de préférer un règlement pacifique de la crise en Casamance à une option militaire choisie par le Sénégal. C'est cela, croyait-il, qui a amené Wade à opter pour la belligérance sur la diplomatie dans le cadre des relations sénégal-gambiennes. Un exemple de ce choix est illustré par la réponse acerbe de Wade définissant le sens de sa mission en France et exprimant ce qu'il attendait du gouvernement français lors d'une interview sur une chaîne de télévision française, LCI, lors de son premier voyage officiel en France :

Je suis ici pour demander au gouvernement français du Président Jacques Chirac qu'il me donne des armes sophistiquées pour moderniser les forces armées sénégalaises en préparation des opérations pour la Gambie, la Guinée Bissau et la Mauritanie²⁴.

Le gouvernement gambien croyait fermement que sous le régime de Wade, le Sénégal était devenu non seulement le refuge le plus sûr pour les dissidents et les criminels gambiens ; mais aussi le centre de conférence pour tous les éléments anti-gambiens qui fuyaient la justice de leur pays. Un leader dissident gambien, Amadou Scattred Janneh, coordinateur de la Coalition pour le changement en Gambie (GCC) a été condamné à la prison à vie et aux travaux forcés pour trahison. Suite à l'intervention du révérend a été libéré suite à l'intervention du révérend Jesse Jackson, a confirmé sa proximité avec des membres importants de l'administration Wade. Il déclare :

Le gouvernement sénégalais cherchait à travailler avec un groupe de dissidents fiables en vue d'apporter le changement nécessaire en Gambie. Il soutient la GCC dans sa campagne pacifique et non violente contre la dictature en Gambie. C'est la moindre des choses que le gouvernement que l'on pouvait attendre du gouvernement sénégalais²⁵.

²⁴ Wade is hostile to Gambia²⁴, op. cit.

²⁵ Janneh Scattred Amadou, (2013). « Debout contre l'injustice. » USA: Xlibis Corporation. p.30. Amadou Scattred Janneh a fourni un récit vivant de ses activités avec d'autres dissidents gambiens avec les autorités sénégalaises, y compris un parent de Wade, dans la construction d'une coalition forte avec le soutien du Sénégal pour affronter le président Jammeh .

L'opinion répandue dans les milieux gouvernementaux gambiens veut que les autorités sénégalaises se cachent derrière les obligations découlant du droit international qui vise à protéger les gens lorsqu'ils sont persécutés dans leur pays pour servir de sanctuaires aux dissidents gambiens, attisant ainsi les braises de la discorde entre les deux pays. Cependant, la découverte et l'interception en 2010 à Lagos, au Nigéria, d'une cargaison de treize conteneurs remplie d'armes illégales en provenance de l'Iran. Ces armes qui avaient déclarées comme du Matériau de construction et que l'on prétendait être destinées à la Gambie ont ravivé la tension entre les deux pays. Le Sénégal a cru que les armes étaient en réalité destinées au MFDC. A la suite de cet incident, les deux pays ont tour à tour rompu les relations diplomatiques avec l'Iran.

Dans cette affaire, il n'a jamais été apporté la preuve tangible de la complicité du gouvernement gambien. Mais l'incident illustre clairement la sensibilité des deux pays sur la question casamançaise.

La crise des réfugiés : Problèmes humanitaires, défis et réponses

Questions humanitaires

Une des principales répercussions géopolitiques du conflit en Casamance est l'afflux de réfugiés en Gambie. L'Article 1 (A) 2 de la Convention de 1951 relative au Statut des Réfugiés définit un réfugié comme toute personne qui : « *en raison d'une crainte fondée d'être persécuté pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social ou en raison de ses opinions politiques, se trouve en dehors du pays de sa nationalité, et est incapable de ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays*²⁶ ». La première vague de réfugiés est arrivée en Gambie au début des années 1990 et s'est poursuivie pendant toute la décennie jusqu'en 2000. Jusqu'à cette date, ceux qui traversaient la frontière pour se réfugier en Gambie, repartaient vers la Casamance dès que la situation se calmait. Mais avec l'intensification des

²⁶ Définition de la Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights, disponible à : http://www.geneva-academy.ch/RULAC/about_rulac_project.php

combats entre l'armée et une faction du MFDC et le déploiement permanent de l'armée sénégalaise le long de la frontière avec la Gambie, la nouvelle vague de réfugiés qui arriva en Gambie en août 2006, s'établirent de manière permanente sur le territoire gambien. Malgré l'accalmie que l'on peut noter depuis plusieurs années. Les combats sporadiques qui se sont déroulés de 2009 à 2012 continuent de jeter sur les routes de nombreux réfugiés qui à la faveur de la nuit traversent la frontière pour se trouver en territoire gambien. Au moment où nous rédigeons le présent document, la Mission d'Évaluation Conjointe (JAM, 2013) fait état de 8325 réfugiés dispersés dans 71 communautés rurales dans les districts de Foni en Gambie, districts adjacents à la frontière avec la Casamance. A ceux-là, viennent s'ajouter 671 autres réfugiés qui vivent dans la zone urbaine, notamment dans la région du Grand Banjul. Le nombre des habitants dans les communautés d'accueil varie à mesure que les réfugiés se déplacent d'une communauté à l'autre ou vers les zones urbaines. Ces déplacements sont fonction du lieu où ils ont localisé un de leurs parents. Cette situation fait que le chiffre avancé peut ne pas refléter le nombre réel de réfugiés vivant dans le pays parce que la nature spontanée des mouvements de réfugiés et la perméabilité de la frontière sénégal-gambienne empêche un suivi efficace des ménages et l'établissement de chiffres crédibles quant au nombre total de réfugiés (JAM, 2013). Les réfugiés et les familles d'accueil partagent une commune origine ethnique, langue et culture Jola et sont souvent des membres de la même famille élargie (JAM, 2013). L'interaction née des liens historiques, sociaux et culturels et de frontières poreuses entre la Gambie et la Casamance a facilité la circulation des personnes dans les deux directions.

Les mariages et les transactions économiques transfrontaliers ont fait que les membres d'une même famille se sont retrouvés des deux côtés de la frontière. Des femmes interrogées dans le cadre de cette étude ont indiqué la Gambie comme leur pays de naissance. Après leur mariage, elles ont suivi leurs maris en Casamance et, lorsque le conflit a ravagé leurs villages, elles se sont enfuies vers la Gambie avec toute leur famille. Les liens familiaux entre Gambiens et Sénégalais confèrent indirectement à certaines personnes plusieurs statuts : celui de Sénégalais, de Gambiens ou de réfugiés ayant une carte d'identité gambienne qu'ils utilisent en fonction de leurs besoins. Par conséquent, il est difficile de dire si ces personnes peuvent être

qualifiées de réfugiées dans la mesure où leur statut peut être interprété de plusieurs manières étant donné leur identité flexible et variable en fonction des situations. Alors que la Convention de 1951 est le document juridique clé qui définit le statut de réfugié, ce que sont ses droits et les obligations juridiques des États.

Pour diverses raisons, de nombreux réfugiés sont aujourd'hui réticents à retourner en Casamance : la peur des persécutions de la part de l'armée sénégalaise ou des combattants du MFDC qui se sont appropriés leurs terres, les cultures et le bétail qui constituaient leurs moyens de subsistance. En outre, la plupart d'entre eux sont des agriculteurs et la violence déclenchée par des affrontements sporadiques entre le MFDC et l'armée sénégalaise, ainsi que la contamination des terres agricoles par des mines et des munitions non explosées les empêchent d'exploiter leurs terres. Un exemple récent de cette situation est l'explosion d'une mine terrestre qui a coûté la vie à trois agriculteurs à la zone frontalière de Bajana en août 2014, comme cela nous a été rapporté par des réfugiés lors du travail que nous avons mené sur le terrain. On peut supposer que pour certains réfugiés installés depuis de longue date en Gambie, reprendre la vie dans une Casamance qui continue à être secouée par des combats, même sporadiques, n'est pas pensable. Pour ceux-là, ils voient de plus en plus leur avenir en Gambie.

Les défis

La majorité des réfugiés casamançais s'installent spontanément chez leurs proches en Gambie en particulier dans les zones rurales ou dans d'autres villageois, (contrairement à ce qui se passait autrefois où certains d'entre eux avaient été logés dans des camps de réfugiés qui ont maintenant été fermés) tandis que d'autres se déplacent vers les zones urbaines pour habiter avec des parents ou pour trouver des moyens de subsistance et améliorer leurs conditions de vie. Parmi ces derniers, il y a des femmes et des jeunes filles qui, en raison d'une part d'une scolarité interrompue à cause du conflit et les contraintes financières qui ne leur ont pas permis de poursuivre leurs études en Gambie, elles sont engagées comme domestiques dans des familles gambiennes. Il faut cependant ajouter que tous les réfugiés ne sont pas entrés en Gambie à partir de la Casamance. Certains avaient

initialement fui vers la Guinée-Bissau, mais étaient très vite revenus vers la Gambie pour échapper aux tortures et aux brutalités de l'armée de João Bernardo Vieira et aux exactions des forces armées sénégalaises qui les accusaient de soutenir le MFDC.

A l'exception de quelques réfugiés qui sont des mécaniciens, des charpentiers, des maçons, des électriciens, des pêcheurs, des gardiens de nuit, ou des tailleurs, la majorité des réfugiés casamançais en Gambie sont principalement des agriculteurs. Une des raisons pour lesquelles la majorité d'entre eux se trouvent dans les zones rurales. D'après la Banque mondiale, 60 pour cent des Gambiens vivent en dessous du seuil de pauvreté et pour cette raison la situation de la population rurale est particulièrement imprévisible en raison de sa dépendance à l'égard de l'agriculture. Les ménages eux-mêmes ont souvent du mal à être autonomes. Ainsi, les installations des réfugiés construites grâce à l'hospitalité des habitants des villages d'accueil ou à l'accueil des parents ont un prix. D'une part, il existe une forte incidence de la pression démographique qui conduit invariablement à une concurrence accrue pour l'espace, l'eau et les ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les installations qui affectent durablement les stratégies de vie. D'autre part, il s'agit d'une responsabilité supplémentaire que peu d'hôtes sont en mesure de supporter et cela augmente la pauvreté et la vulnérabilité en termes de sécurité alimentaire, de santé et de logement pour la famille d'accueil elle-même.

Bien qu'il semble qu'il y ait un accès relativement équitable aux ressources pour les hôtes et les réfugiés, des écarts existent en termes d'accès à ces ressources, accès qui est fondé sur les structures communautaires traditionnelles et sur le patrimoine culturel commun entre les hôtes et les réfugiés. Pour cette raison, la pauvreté parmi les réfugiés dans tous les ménages rencontrés est élevé, endémique et reflète la faible appropriation des actifs en termes de terres pour l'agriculture et les activités horticoles, le bétail et les animaux de trait couramment utilisés pour les activités de subsistance dans les zones rurales. Il s'agit là d'une situation qui accroît leur vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire. Aux fins d'hébergement, la terre est disponible sur demande et approbation par le chef de village. Cependant, beaucoup ne peuvent accéder à la terre pour construire leurs propres maisons. Beaucoup ne peuvent compter que sur les logements mis à disposition par les familles d'accueil. Les maisons sont généralement

en briques de boue avec un toit en chaume. Seuls quelques réfugiés peuvent se permettre d'avoir un toit de zinc. J'ai observé des logements surpeuplés dans la plupart des ménages pauvres visités avec des toilettes en mauvaise condition et d'autres signes de vulnérabilité sanitaire (toilettes à ciel ouvert ou absence d'installations sanitaires au sein de certaines habitations). En outre, la plupart des ménages qui vivent loin des pompes manuelles situées à différents endroits de la ville, utilisent les puits ouverts et non protégés comme principale source d'eau potable. L'eau ainsi recueillie n'est pas traitée avant la consommation. Ce qui augmente les possibilités de contacter des maladies.

L'Agence de la nutrition et de l'alimentation gambienne (Gambia Food and Nutrition Agency, GAFNA), le partenaire de mise en œuvre du UNHCR, fournit des aides scolaires et des uniformes pour les enfants. Malgré cette aide substantielle, les parents, parfois aussi les familles d'accueil, doivent supporter le fardeau des fournitures scolaires et les autres frais annexes, avec le risque que les enfants n'aillent pas à l'école lorsque les coûts sont trop élevés.

Les réponses

En vertu de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et de son protocole de 1967 ainsi que de la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la Gambie soutient et protège les réfugiés casamançais qui se trouvent sur son sol. Ces conventions ont permis au UNHCR, en collaboration avec d'autres partenaires, de fournir un soutien aux réfugiés, tant au niveau rural qu'urbain. En 2006, à la suite de l'afflux de réfugiés casamançais qui sont venus s'ajouter à un grand nombre de réfugiés vivant en permanence en Gambie, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), à la demande du UNHCR, a apporté une assistance aux réfugiés casamançais et à leurs familles d'accueil respective. En Novembre 2009, après près de trois ans de soutien continu, l'assistance alimentaire a été supprimée en faveur de stratégies de subsistance. Pour réduire la dépendance à l'aide alimentaire et accroître les possibilités d'autonomie pour les ménages, l'aide a été principalement fournie sous la forme d'outils et d'instruments agricoles ainsi qu'une formation permettant d'acquérir des compétences dans des activités alternatives génératrices de revenus qui incluent la création de jardins communautaires qui sont principalement dirigés par des femmes. La plupart des réfugiés

de la Casamance et leurs familles d'accueil pratiquent l'agriculture de subsistance, cultivent les mêmes cultures et appliquent les mêmes méthodes culturales. Par ce biais, beaucoup de ménages de réfugiés ont pu accéder à la terre pour l'agriculture et le logement.

En 2008, les membres de l'Assemblée nationale gambienne, reconnaissant la place du pays en tant que destination pour les réfugiés d'Afrique de l'Ouest, a adopté la Loi sur les réfugiés, qui a créé la Commission Gambienne pour les réfugiés, un organisme qui est chargé de coordonner et de gérer les questions de politique concernant les réfugiés dans le pays en vue d'améliorer le niveau de protection, la mobilité et l'accès aux services de base et la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés. Avec la carte, les réfugiés sont habilités non seulement à vivre et à se déplacer librement dans le pays, mais aussi à travailler et ainsi à accéder aux moyens de subsistance durable, y compris à la formation professionnelle. Toutefois, le droit de travailler dans le secteur formel en Gambie est limité en raison d'une taxe à l'emploi prélevée sur les ressortissants étrangers, y compris les citoyens de la CEDEAO. Par conséquent, la majorité d'entre eux trouvent plus de possibilités d'emploi dans le secteur informel.

La carte d'identité de réfugié accorde également le paiement par le UNHCR des frais de scolarité des enfants de réfugiés jusqu'à un taux plafonné à 5 000 dalasi par an. Jusqu'en 2012, le fait d'être identifié comme réfugié permettait d'obtenir des soins médicaux gratuits dans les établissements de santé publics. Mais la nouvelle politique exige le paiement d'une taxe symbolique pour accéder aux hôpitaux et aux cliniques privées en Gambie.

Tout au long de ces années, le UNHCR et ses partenaires, le PAM, la Croix-Rouge gambienne et GAFNA ont apporté soutien et les soins nécessaires aux réfugiés et à leurs familles d'accueil sous forme d'aide alimentaire à travers une distribution générale de vivres, de l'alimentation contre du travail, la fourniture de semences et d'outils agricoles, la construction, la réhabilitation et l'entretien des sources d'eau, des installations sanitaires et la fourniture de matériaux de construction.

Accélérer et élargir le processus de paix

Aucune des séries de cessez-le feu, de négociations et d'accords de paix qui ont eu lieu dans le passé n'ont été en mesure de parvenir à une résolution du conflit en Casamance. La question fondamentale qui a été posée à plusieurs reprises est la suivante : pourquoi est-il si difficile de parvenir à la paix dans cette région en proie à des conflits depuis trois décennies ? Les experts affirment que le conflit est multidimensionnel et des intérêts divers se sont opposés. Mais ce que l'on peut dire et qui reste vrai c'est que, contrairement à d'autres conflits qui se sont passés dans la région, les dirigeants dans la sous-région n'ont fait preuve d'aucun engagement pour résoudre le conflit en Casamance en dépit du fait que la Casamance est à cheval sur trois États-nations modernes. Pourtant, l'escalade du conflit en Casamance et sa propagation régionale nécessitaient une interaction entre les acteurs au-delà de la sphère nationale.

Plus encore, la répercussion humanitaire du conflit a des implications sur la stabilité dans les pays voisins. Il est inquiétant que les allégations portant sur le soutien gambien au groupe rebelle, le MFDC, aient terni les relations bilatérales entre la Gambie et le Sénégal comme les relations de la Guinée-Bissau avec le Sénégal ont été rendues difficiles par les activités de guérilla du MFDC dans la région frontalière de la Guinée-Bissau. Plus significatif est l'affirmation selon laquelle l'économie de guerre à travers laquelle le MFDC finance son entreprise sécessionniste est soutenue par des intérêts prédateurs et des connexions socioculturelles en Guinée-Bissau et en Gambie. Au milieu de ces divers intérêts externes, le Président Wade, en refusant l'engagement international dans le conflit et en le définissant comme une question interne au Sénégal, alors que le conflit avait largement débordé les frontières du pays, avait rendu presque impossible sa résolution.

Le Président Macky Sall semble pencher vers une initiative de paix générale. Stimulé par la nécessité d'une gestion plus constructive et collaborative du conflit, Le président Sall a réservé sa premier voyage à l'étranger à la Gambie. Il a, au cours de la rencontre, sollicité l'appui du Président Jammeh et son soutien aux négociations et a explicitement

reconnu la nécessité d'impliquer la Gambie et la Guinée-Bissau dans le processus de négociation. Il est à espérer que la relation entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau permette de résoudre la question de la Casamance. Tout échec aurait le potentiel de faire perdurer dans l'avenir la plus longue guerre civile d'Afrique de l'Ouest avec les conséquences humanitaires que l'on sait sur les pays limitrophes.

Conclusion

Le conflit en Casamance a apporté dans son sillage un afflux de réfugiés, avec des conséquences humanitaires en Gambie. La situation des réfugiés et la pression démographique qui s'exerce sur les ressources et les potentialités de conflit que tout cela peut engendrer semble avoir été éclipsé par la tension bilatérale entre le Sénégal et les pays voisins comme la Gambie et la Guinée-Bissau. Ces tensions et les conséquences humanitaires dureront aussi longtemps que ce conflit durera. Les initiatives de paix précédentes n'ont pas donné les résultats escomptés parce qu'elles se sont concentrées sur les problèmes intérieurs et ont occulté les problèmes extérieurs. Plutôt que de présenter le conflit en Casamance comme quelque chose de « différent », il devrait être abordé honnêtement comme un conflit régional qui ne peut être résolu par l'action isolée de l'Etat du Sénégal.

Bibliographie

Agbu, Osita (2006) *West Africa's Troubled Spots and the Imperative for Peace Building*, Dakar: Codesria.

Daily Observer Newspaper. Friday, December 17 2010. Government's Position on Senegal: "Wade is hostile to Gambia". Disponible à <http://observer.gm/africa/gambia/article/gambia-govt-wade-is-hostile>

Deets, Mark (2005). "Bitter Roots: The Obstacles to Peace in Casamance Conflict" in Helen E. Purkitt (ed.), *African Environmental and Human Security in the 21st Century*". Amherst, New York: Cambria Press pp. 89-110

Evans, Martin (2002). "The Casamance conflict: out of sight, out of mind?" in *Humanitarian Exchange*, March 2002. No. 20, pp.5-7

Evans, Martin (2003). "Ni paix ni guerre: the political economy of low-level conflict in the Casamance" in Collinson Sarah ed., *Power, Livelihoods and Conflict: Case Studies in Political Economy Analysis for Humanitarian Action* HPG Report 13 London: HPG Overseas Development Institute pp. 37-51

Evans, Martin and Charlotte Ray, 2013. "Uncertain Ground: The Gambia and The Casamance Conflict" in Abdoulie Saine, Ebrima **Ceesay**, and Ebrima Sall, *State and Society in The Gambia Since Independence 1965-2012*. Trenton, New Jersey: Africa World Press.

Gehroid, Stefan, Inga Neu (2010). "Caught Between Two Fronts - In Search of Lasting Peace in the Casamance Region: An analysis of the causes, players and consequences. A KAS International Report Document." Disponible à <http://www.kas.de/wf/en/33.20669/> (consulté le 13 juillet 2014.)

Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights "International Refugee Law". Disponible à: http://www.geneva.academy.ch/RULAC/international_refugee_law.php

Harsch Ernest (2005). "Peace Pact Raises Hope in Senegal: After 22 years, Casamance War is Winding Down" in *Africa Renewal*, Vol. 19 No. 1. pp.14-16

Hopkins, Gail. 2013. *Casamance Refugee Women's Engagement with Development Programming in the Gambia Diversities* Vol. 15, No. 1. pp. 80-93

Humphreys, Macartan and Habaye A G Mohammed (2005). "Senegal and Mali" in Paul Collier and Nicholas Sambisa (eds.), *Understanding Civil Wars: Evidence and Analysis. Volume 1*, Africa: Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development and The World Bank pp.247-302

Hopkins, Gail. 2011. « Casamance refugees in The Gambia: Self-settlement and the Challenges of Integration. New Issues in Refugee Research. Research Paper No. 220. » Disponible à : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/opendocPDFViewer.html?docid=4e79ef7c9&query=publications>. Consulté 27 juin 2014

Janneh, Amadou Scattered, (2013). *Standing Up Against Injustice*. USA: Xlibris Corporation
Multi-Sectoral Joint Assessment Mission (JAM) of Senegalese Refugees in the Foni Districts of The Gambia July 2013. Disponible à [@https://wca.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/2012%20JAM%20Report_final_FOR_PUBLICATION.pdf](https://wca.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/2012%20JAM%20Report_final_FOR_PUBLICATION.pdf). Consulté le 30 juin 2014

Pinfari, Marco (2013). *Peace Negotiation and Time: Deadline Diplomacy in Territorial Disputes*. New York: Routledge.

LE DÉBORDEMENT DU CONFLIT DE CASAMANCE EN GUINÉE-BISSAU: LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Par João Ribeiro Butiam Có

LE DÉBORDEMENT DU CONFLIT DE CASAMANCE EN GUINÉE-BISSAU : LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Par João Ribeiro Butiam Có

Résumé

Le présent article a pour objet d'analyser la situation des réfugiés de la région de Casamance sur le territoire bissau-guinéen. Dans le contexte de cette étude, du fait des spécificités et des complexités culturelles, on considère comme réfugiés de Casamance, tous les individus qui, pour des raisons d'insécurité et de persécution liées au conflit dans la région, trouvent refuge dans de nouveaux espaces de vie. La question de fond consiste à analyser les relations entre des groupes qui, pour des raisons historiques et circonstanciées, ont été séparés par une frontière et, dans le processus de mobilités et de réintégration, quelles sont les conflits et les solidarités qui pourraient se reproduire ?

Pour ces questions et pour bien d'autres latentes, des entretiens ont été réalisés avec les acteurs et les institutions impliqués dans le processus, complétés par ceux des principaux groupes. Trois localités ont été choisies sur la base de la proximité et de la diversité ethniques, où on peut noter des actes de solidarité et des dissensions entre les acteurs impliqués dans les processus de mobilité, de (ré) intégration et d'accueil. C'est le cas de Diacumundo, peuplé en majorité de diolas qui cohabitent avec les manjaques ; Jolmet pour sa dimension et le fait que deux groupes ethniques animistes s'y côtoient, les Manjaques et les Balantes et Bijene où l'on note un mélange entre des groupes animistes et musulmans, notamment les Peuls, les Manjaques et les Balantes.

Le travail de terrain a permis de conclure que les sentiments d'appartenance aux nouveaux espaces de vie des réfugiés dépendent surtout des solidarités et des résistances affichées par les groupes qui les reçoivent. Celles-ci se forgent selon les affinités ethniques, culturelles et religieuses. Ce qui nous amène à nous demander si, pour les réfugiés, il existe une frontière qui délimite les deux pays (le Sénégal et la Guinée-

Bissau) impliqués dans le processus ? De l'avis des réfugiés, ce qui existe, c'est la zone Casamance dans laquelle ils se déplacent, du fait du conflit, à la recherche de refuge dans les meilleurs espaces de vie.

Il faut signaler le phénomène de vol de bétail qui pourra intensifier les dissensions interethniques à cause de son interprétation et de sa connotation ethnique d'un côté, sa dimension nationale et l'intervention de l'État qui en découle, de l'autre. Du fait de ce (nouveau) phénomène, plusieurs réfugiés sont en train d'abandonner les espaces de vie qui leur ont été accordés sur le sol bissau-guinéen pour retourner au Sénégal. Ce qui constitue une menace sérieuse au processus de mobilité, de réintégration et d'accueil.

Le présent article veut aborder les implications des réfugiés originaires de la Casamance dans de nouveaux cadres de vie sur le territoire bissau-guinéen. Ce conflit vieux de plus de trois décennies, a provoqué des mobilités et des déplacements de personnes du territoire sénégalais vers le territoire bissau-guinéen, surtout dans les régions et les zones frontalières, et vice-versa. Par leur complexité historico-politique, les dynamiques migratoires de groupes de réfugiés, causées par le conflit ont eu des conséquences sociales, économiques et politiques dans les nouveaux espaces de vie des réfugiés, en y produisant de nouvelles configurations sociales et économiques.

Le processus a cours dans des espaces culturels des principaux groupes ethniques des zones frontalières, le long de la frontière qui borde la Basse Casamance, surtout dans les zones habitées par les Diolas ou Felupes (selon l'appellation bissau-guinéenne), les Manjaques, les Cassangas et les Balantes. Des conflits dans l'appropriation et l'utilisation des terres pour les activités économiques, l'hésitation dans la définition et l'intériorisation du statut de réfugié, la nécessité de revendiquer l'appartenance au cadre de vie sont, entre autres, des défis notés dans la vie sociale et économique des réfugiés casamançais sur le territoire bissau-guinéen.

Du fait de la pérennité et de la complexité du conflit dans la région naturelle de la Casamance, au cours des dernières années, il y a eu des interventions étatiques (la Guinée-Bissau et le Sénégal) mais également celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR), en vue de sauvegarder la dignité humaine

et d'apporter une réponse à la complexité imposée à un groupe d'individus déplacés à cause du conflit armé permanent dans cette région. Le caractère rotatif et saisonnier du conflit a provoqué l'instabilité de la population impliquée, et dans certains endroits, une saturation dans l'accueil entre les peuples culturellement proches et pour qui l'identité ethnique et socioculturelle représente pourtant un lien ombilical et historique.

L'installation de ces réfugiés dans un pays comme la Guinée-Bissau – caractérisé par la constante instabilité politico-militaire, l'extrême pauvreté et la complexité culturelle – implique une analyse plus attentionnée de la vie et de l'encadrement de ces déplacés. Ainsi, entre autres questions, l'étude voudrait :

- Connaître les implications de différents types de cohabitation entre les réfugiés et les groupes d'accueil en exploitant des influences ethnico-culturelles dans le processus d'intégration des déplacés ;
- Identifier les conflits possibles qui existent et les mécanismes de résolution et de gestion, en considérant toujours le rôle que jouent possibles proximités culturelles et ethniques dans les processus de solidarité et de crispation entre les deux groupes.

Méthodologie

Dans le cadre de cette étude et compte tenu des spécificités et des complexités culturelles, est réfugié de Casamance tout individu qui, pour des raisons de sécurité et de persécution du fait du conflit, cherche refuge dans de nouveaux espaces de vie.

Dans le cas des réfugiés présents sur le territoire bissau-guinéen, les personnes se retrouvent autour de la même identité ethnique et culturelle, et dans certains cas, il s'agit de parents proches ayant des liens consanguins. Quoiqu'avec une certaine hésitation, ces acteurs appelés réfugiés, dans certains cas, s'identifient eux-mêmes, comme des déplacés auprès de personnes qui leur sont apparentées. Ainsi, la question de la nationalité ne semble pas si importante dans l'entendement de ces groupes.

La question de fond reste l'analyse des relations entre des groupes qui, pour des raisons historiques et circonstancielles, ont été séparés par une frontière et qui, dans un contexte de conflit, se retrouvent dans un

processus de (ré) intégration et de solidarités ? Qu'elle est l'ampleur des conflits surtout lorsque les distances socioculturelles sont plus grandes ? Autour de ces questions et bien d'autres latentes, et par une démarche participative, plusieurs interviews ont été faites avec les réfugiés. Ces interviews sont complétées par celles des groupes autochtones. Le personnel du UNHCR et l'Etat ont été interrogés afin de connaître les programmes mis en place dans la prise en charge des réfugiés, les défis de survie quotidienne, la dynamique sociale et économique des déplacés et/ou réfugiés et .les types de conflits dans lesquels les déplacés et/ou réfugiés sont impliqués

En tenant compte de leur proximité culturelle, mais aussi de la diversité ethnique, trois localités ont été choisies : São Domingos, précisément Diacumundo, du fait qu'y cohabitent majorité les Diolas et les Manjaques ; Jolmet par sa dimension géographique, la localité abrite deux groupes ethniques de confessions religieuses différentes : il s'agit des Manjaques et des Balantes dont les premiers sont des animistes et les seconds, des musulmans. Les leaders et notabilités des réfugiés, tout comme les groupes d'accueil ont été interrogés individuellement, ce qui a permis d'obtenir des informations sur leur histoire, leur parcours et de prendre en compte les complexités ethno-culturelles. Les interviews individuelles faites avec les notables ont permis de sélectionner les types de conflits existant, les solidarités notées dans le processus de cohabitation entre les deux groupes et de recueillir leur perception quant à leur appartenance ou non à ces nouveaux espaces de vie selon les solidarités ou les résistances manifestées par les groupes d'accueil ou selon le degré d'affinités religieuses et ethno-culturelles.

Histoire de mobilité et de migrations des groupes ethniques bissau-guinéens : encadrement

Historiquement, la désignation „groupe ethnique” est une construction appliquée aux sociétés non industrielles, quoiqu'elle puisse s'appliquer aussi à quelques groupes modernes industriels (Barros, 1989). Dans le contexte africain, nous pouvons préciser que les groupes ethniques, en tant qu'ensemble de personnes regroupées dans des espaces territoriaux selon des traits culturels, des mythes et des croyances, représentent des institutions d'une importance capitale dans la construction et dans les perceptions des organisations des sociétés. Plusieurs groupes ethniques comme les Mende, les Mandingues, les Yoruba, les Tutsi,

les Oromo, les Tigre etc., en sont un exemple, par des migrations et des processus d'osmose socioculturels, ils ont permis la reproduction des nuances de bien d'autres groupes ethniques disséminés sur tout le continent (Ekanola, 2004).

De manière générale, les migrations ont toujours constitué des marques importantes dans les reconfigurations de processus identitaires. Dans le cas concret des groupes ethniques de la Guinée-Bissau, plusieurs thèses soutiennent que sa population sur le littoral est composée de réfugiés, d'esclaves, une conséquence des nombreuses guerres et conquêtes religieuses (Carreira et Meireles, 1959). Ainsi, dans la conquête d'espaces géographiques, surtout dans la zone frontalière nord, des témoignages disent que les Felupes (Diolas) sont nés et ont toujours vécu dans la région de Mata, de Uco et à l'extrême nord de la Guinée-Bissau, à Suzana ; en revanche, les Manjaques, les Mancagnes et les Pepels ont toujours été les seigneurs de l'île de Bissau et de l'actuelle circonscription de Cacheu (Carreira et Meireles, 1959).

La complexité et la proximité ethnique et culturelle ne permettent pas une différenciation entre certains groupes : c'est le cas des Manjaque et des Pepel. Une confusion longuement entretenue par les Portugais qui, jusqu'en 1910, appelaient Pepel la plupart des Manjaque qui vivaient à l'intérieur des terres et entre le fleuve Cacheu et le fleuve Mansoa, et n'appelaient Manjaque que les populations des zones côtières de cette même région (Pélissier, 1989). C'est cette complexité culturelle qui caractérise le royaume de Bassarel habité par les Pepels, les Manjaque et les Mancagne et qui abritait près de vingt-six petites chefferies (Ribeiro, 1989).

Le processus de mobilité interne en Guinée-Bissau témoigne de l'existence de quelques groupes ethniques ayant une plus grande tendance à la mobilité que d'autres. C'est le cas des Balantes, des Peuls, des Manjaques et des Mancagnes. Cependant, on peut dire que les mobilités interethniques se sont fait sentir dans tous les groupes ethniques, bien que présentant des différences dans leur volume et dans leur direction et se sont plus accentuées pendant la période coloniale du fait des bouleversements liés à la lutte de libération nationale ; de l'évacuation des populations qui vivaient dans les zones affectées par la guerre ; et les atrocités que les autorités coloniales ont commises sur les populations locales (Cabral, 1974 ; INEC, 1991).

Grâce au principe de solidarité qui régit les sociétés de la côte africaine, le processus d'intégration des nouveaux membres est continu, d'autant que ce sont des communautés flexibles dans leurs formes politiques et économiques, comme le démontre la partie nord de la côte bissau-guinéenne (Crowley, 2000). Cette réalité de la complexité dans la mobilité des groupes de la zone frontalière, depuis la période coloniale, a rendu possible des solidarités qui durent jusqu'à nos jours. Cette convivialité dans l'espace et dans le temps a donné naissance à des influences mutuelles que l'on peut observer au sein des communautés bissau-guinéennes et des réfugiés casamançais.

Conflit en Casamance et dimension des réfugiés

La présence de réfugiés en Guinée-Bissau remonte à plusieurs décennies. Elle est liée à la diversité culturelle et religieuse, aux conséquences de la guerre de libération coloniale, mais aussi au fait que le pays est aujourd'hui membre de différentes institutions régionales : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle s'explique également par l'instabilité politique et par le fait que le pays se situe dans une région de conflit, ce qui justifie la dynamique bidirectionnelle (d'ici vers là-bas et de là-bas vers ici des populations vivants dans cet espace).

Cette réalité, associée à la similitude socioculturelle et ethnique des groupes impliqués, démontre l'importance de la culture dans l'analyse de la dynamique et de l'incorporation des réfugiés. Aujourd'hui, dans le pays (comme en témoigne le Tableau no 1) le nombre total de réfugiés accueillis sur le territoire bissau-guinéen est de 8.644 personnes dont 8.535, soit (98,7%), sont appelés réfugiés, 109, soit (1,3%), sont à la recherche d'asile comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 - Réfugiés sur le territoire Bissau-guinéen - en 2013

| | |
|-------------------------------|------|
| Réfugiés | 8535 |
| Chercheurs d'asile | 109 |
| Réfugiés | 0 |
| Déplacement interne | 0 |
| Retour de déplacement interne | 0 |
| Population Totale | 8644 |

Source: HCNUR, 2014 (site consulté en juin 2014).

Selon les données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR), s'il y avait déjà des déplacements pendant la période coloniale dans les zones frontalières surtout de la Guinée-Bissau vers le Sénégal et la République de Guinée, de nos jours, compte tenu de l'instabilité politique, le processus s'observe plus dans le sens inverse. La guerre civile du 7 juin 1998 a provoqué le déplacement d'au moins 400.000 Bissau-guinéens vers les pays voisins : 900 vers le Sénégal ; 1.800 vers la République de Guinée, 720 vers la Gambie et 600 vers le Cap-Vert.

Tableau n°2 - Réfugiés Bissau-guinéens dans les pays voisins en 2013

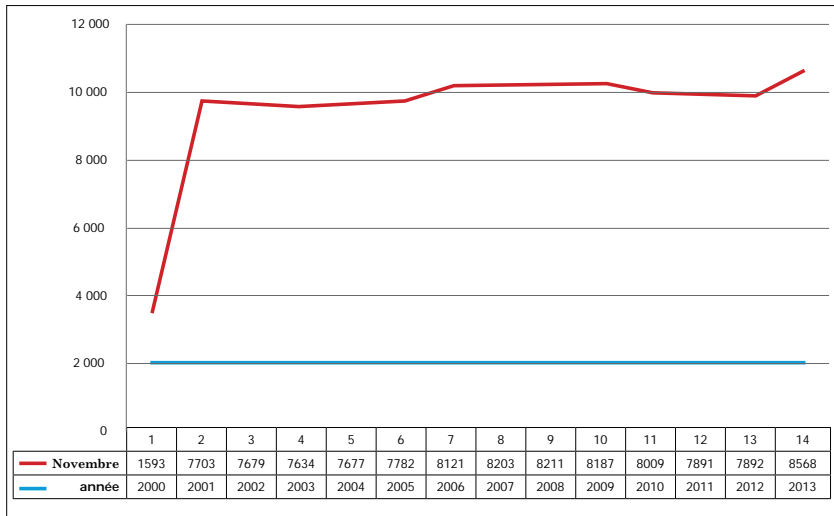
| | |
|-------------------------------|------|
| Réfugiés | 1236 |
| Chercheurs d'asile | 1213 |
| Réfugiés/rapatriés | 0 |
| Déplacement interne | 0 |
| Retour de déplacement interne | 0 |
| Population Totale | 2449 |

Source: HCNUR, 2014 (site consulté en juin 2014).

De nos jours, le HCNUR est en train d'apporter de l'aide à la Guinée-Bissau où résident plus de 6.700 réfugiés sénégalais (en 2014) installés dans des villages bissau-guinéens. Du fait de la dimension et de la densité du phénomène dans certaines zones, notamment dans la région de Cacheu, le HCNUR a créé des programmes dans le but de renforcer

l'intégration locale et des services de base dans les domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation. Par ailleurs, pour l'autosuffisance alimentaire, le HCNUR apporte son appui dans l'agriculture et la pêche, à travers l'octroi de prêts destinés à améliorer l'autosuffisance de la communauté de réfugiés.

Graphique n° 1 - Evolution des réfugiés en Guinée-Bissau par an (2000 à 2013)



Source : HCNUR, 2014 (site consulté en juin 2014).

Les réfugiés et les conséquences sociales, économiques et politiques sur le pays d'accueil : les expériences de Jolmet, Bigene et Diacumundo

Les trois localités de Jolmet, Bigene et Diacumundo ont été choisies sur la base des similitudes et des diversités culturelles entre les groupes impliqués dans le processus de mobilité et d'intégration des réfugiés. Dans les endroits où les similitudes culturelles prédominent les deux groupes (réfugiés et résidents) cohabitent en harmonie, renforcés par des programmes de réintégration (aide en denrées alimentaires) provenant de différentes ONG : Plan International et le HCNUR. De l'avis des personnes contactées au cours du travail de

terrain, lorsque les aides sont insuffisantes ou interrompues, dans certaines localités, les personnes impliquées (réfugiés et résidents) ont tendance à avoir de petites dissensions.

Les aides reçues varient d'une année à l'autre, par exemple, en 2011, les réfugiés/rapatriés ont reçu du HCNUR, d'AFRICARE et d'autres organisations, des aides ponctuelles comme des tôles pour la couverture de leurs maisons. Ces aides favorisent la fixation des réfugiés dans leur lieu d'accueil, renforcent la légitimité de leur statut et contribuent à leur l'intégration.

La cohabitation harmonieuse à Jolmet

Les aides sont importantes aux yeux des hôtes. D'une part, elles mettent les réfugiés/rapatriés en confiance en leur donnant une certaine autonomie et, d'autre part, les aides restent un facteur qui garantissent une meilleure acceptation et un meilleur partage, notamment dans des sociétés et/ou des espaces économiquement défavorisés. Ainsi, les aides sont des portails d'intégration et d'acceptation qui s'associent aux valeurs socioculturelles et ethniques. *“Ici, il y a de bonnes relations entre les natifs et nous car depuis notre arrivée, nous avons été bien accueillis et bien intégrés. Ils nous ont même offert des terres pour la culture, des anacardières pour le commerce et des espaces pour que nos femmes fassent du maraîchage. Au début, il n'y avait pas de limitations, mais au fil du temps et compte tenu du nombre de réfugiés/ »rapatriés », il y a eu l'obligation de procéder à la mesure des parcelles à attribuer à chacun d'entre nous. Tout est mesuré par individu, afin que chacun ait son espace et puisse refaire sa vie” (Mário Costa).*

Du fait de la complicité et des impératifs historico-culturels, c'est le chef de Tribu de Jolmet lui-même qui a décidé d'offrir à chaque réfugié et à chaque membre de sa famille 50 mètres carrés pour la riziculture. A ce coup de main, s'ajoutent quelques heures de ramassage de noix d'anacardier pour garantir l'autosuffisance alimentaire. A Jolmet, les relations entre les groupes présents, séparés uniquement pour des raisons frontalières, sont bonnes du fait de la même identité culturelle. Il y a une convivialité sociale et un partage économique, de l'avis des personnes interrogées :

“Ici, nous partageons les mêmes choses, dans le bonheur comme dans le malheur. Ces individus que vous considérez comme des réfugiés, ne le sont pas à nos yeux, ce ne sont que des « rapatriés » car nous constituons une famille et nous partageons le même passé historique. Cela veut dire que pendant la lutte de libération nationale, nos grands-parents étaient allés trouver refuge au Sénégal, à cause de la répression coloniale et du climat de tuerie de l’époque et, ils y sont restés. A présent, nous, face à la même situation, mais dans le sens inverse : du fait de la guerre en Casamance ces gens sont obligés de revenir à leur lieu d’origine. C’est pourquoi on ne peut pas les traiter comme des réfugiés, mais plutôt comme des rapatriés” (Mário Sanha – Jolmet).

Grâce à cette complicité culturelle qui appelle une solidarité entre les groupes en présence, la plupart des conflits sont contrôlés et banalisés dans la plupart des cas. De l’avis des personnes contactées sur le terrain, dans des espaces où il y a des similitudes culturelles entre les groupes en présence, les conflits qui surviennent sont généralement de peu d’importance. Ils concernent généralement les femmes et les enfants, et sont souvent résolus par le dialogue, sous la responsabilité du Comité des réfugiés et/ou du Chef du village. Au cas où les parties ne parviennent pas à s’entendre, ce qui est rare, alors elles ont recours à l’arbitrage de l’Etat. Réalité témoignée à Diacumundo entre Diola et Manjaque.

En effet, pour les réfugiés de Diacumundo, la résolution de conflits comprend quatre phases : 1) Entre les parties impliquées ; 2) entre les Chefs de Villages et les Comités locaux ; 3) avec l’implication de l’Etat (à travers la police locale) ; 4) implication des cérémonies traditionnelles sacrées, le cas du fétiche ou « Irã ». Malgré l’existence de toutes ces institutions, quand il s’agit de partage de l’espace, les Diolas finissent toujours par avoir raison sur les autres parce qu’ils sont natifs du milieu. Dès lors, l’une des stratégies utilisées pour éviter le conflit et sa reproduction, c’est que les réfugiés de Diacumundo demandent aux Diolas natifs, des autorisations préalables avant toute culture, bien que l’espace leur ait été octroyé par l’autorité politique.

Les conflits interethniques ne prennent pas une grande envergure du fait du respect culturel que les réfugiés/rapatriés portent à leurs hôtes. Il en est de même lorsqu’il s’agit des Balantes et des Diolas. Dans certains cas, les réfugiés/rapatriés considèrent les natifs comme

des guides pouvant leur permettre de mieux connaître leurs cultures et leurs origines. Les problèmes les plus graves sont les vols de bétail. Le phénomène du vol de bétail n'est pas nouveau, cependant, il s'est intensifié au cours des dernières années et est associé à des agressions physiques et à l'usage d'armes à feu, au cours desquelles les voleurs armés envahissent les lieux. Et les propriétaires qui sont sans défense s'enfuient en leur laissant leurs biens. Cette situation a obligé certains réfugiés, malgré la situation d'insécurité qui prévaut chez eux, à retourner sur le territoire Sénégalais. Il s'agit là d'une situation qui interpelle l'Etat bissau-guinéen.

Mésentente entre les deux groupes en présence : le cas de Bigene

Contrairement à Jolmet, la situation des réfugiés à Bigene, d'un point de vue des relations avec les natifs, n'est pas bonne du tout. A Bigene les réfugiés se sentent discriminés, maltraités et victimes de vols de la part de la population locale qui les ont accueilli. La grande diversité culturelle et religieuse pourrait être une explication possible à cet état de fait.

“En général, ils nous octroient des espaces de culture, surtout les forêts, pour une période courte, mais quand nous commençons à récolter, les jardins potagers par exemple, ils les réclament et nous volent tout, y compris les anacardiens, en s'autoproclamant immédiatement propriétaires des terres depuis le temps de leurs ancêtres. Ces situations sont récurrentes, et seuls les réfugiés ayant des parents dans le village sont épargnés. Eux ils ont la chance de voir les natifs respecter leur parole. Ces contraintes ont obligé certains réfugiés à retourner au Sénégal” (Manuel Sanca).

Les conflits traditionnels autour de la terre et du vol de bétail doivent impliquer les autorités locales du fait qu'ils dépassent la compétence du chef du village. La nature conflictuelle de Bigene a mené à la création d'une association pour un meilleur épanouissement des réfugiés. Toutefois, il règne encore une certaine méfiance entre autochtones et allochtones. Ainsi, la résolution des conflits passe, dans une première phase, par des associations et/ou par le comité des réfugiés, ensuite par le chef du village, le comité villageois et enfin par une autorité de l'Etat.

Les questions identitaires ne sont jamais évoquées par les réfugiés comme éléments générateurs de conflits. Tous se considèrent de la même zone et ayant quelques affinités ethniques et religieuses. Toutefois, il y a des solidarités plus denses que d'autres. L'appartenance ethnique compte beaucoup. Par exemple, les réfugiés de Diacumundo sont de l'ethnie Manjaque et se considèrent originaires de Bachil, même s'ils viennent de Bunhac (Sénégal). Ils sont détenteurs de la carte nationale d'identité sénégalaise (non celle de la Guinée-Bissau), et des pièces justificatives de leur statut de réfugiés délivrées par les autorités bissau-guinéennes. Seuls quelques uns de leurs enfants ont la nationalité bissau-guinéenne et sont détenteurs de la carte nationale d'identité de la Guinée-Bissau.

Ils vivent aux côtés des Diolas considérés comme les propriétaires de la terre. Le wolof constitue la langue de communication entre les deux groupes ethniques. Des conflits ont opposé Diola et Manjaque autour de la terre. Les Diolas se considérant comme les maîtres de la terre l'ont occupée presque dans sa totalité ne laissant aux Manjaque qu'une portion congrue.

Les relations sociales, ethniques et économiques entre les réfugiés et les natifs varient en fonction du comportement de chaque zone, selon l'histoire et les affinités ethnico-culturelles.

A Jolmet, les réfugiés sont bien accueillis et intégrés, c'est pourquoi, aux yeux des natifs, leurs hôtes, ce ne sont pas des réfugiés, mais plutôt des parents qui reviennent à leur lieu d'origine compte tenu du passé historique et culturel ; alors qu'à Bigene la situation est différente, avec des épisodes où les réfugiés font face à des conflits permanents avec les natifs sur la question des espaces d'habitation, de cultures et de maraichage. Ils sont, dans certains cas, expulsés des terres et victimes de vol de bétail. C'est pourquoi certains repartent vers le Sénégal ou la Gambie à la recherche de nouveaux refuges.

L'instabilité politique et la complexité culturelle de la Casamance ont également rendu complexe la gestion de la dynamique migratoire des réfugiés dans les deux sens, c'est-à-dire aux frontières entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Dès lors, nous nous demandons s'il existe pour les réfugiés, une frontière qui délimite les deux pays impliqués dans le processus ? Pour eux, la réponse est peut-être, non.

Ce qui existe, c'est la zone de Casamance dans laquelle ils peuvent se mouvoir à la recherche de refuges pour un meilleur cadre de vie. Cette région, dans sa composition ethnique est aussi sénégalaise qu'elle est bissau-guinéenne.

Bibliographie

BARROS, Eduardo J. (1989) A formação da Nação e as identidades étnico-culturais - IN INEP (1989) A construção da Nação em África – pp. 77-94, *Colóquio INEP/CODESRIA/UNITAR* – Edição INEP/Bissau.

CABRAL, Amílcar (1974) *Guiné-Bissau, Nação Africana Forjada da Luta* – Textos Amílcar Cabral – Publicação – Nova Aurora.

CARREIRA, António e A. Martins de Meireles (1959) Notas sobre os movimentos migratórios da população natural da Guiné portuguesa – *Boletim Cultural da Guiné-Portuguesa*, Volume XIV, 53 Janeiro, p.7-22 - Lisboa.

CÓ, João Ribeiro Butiam (2006) A aquisição do capital social e a formação das estruturas sociais na Guiné-Bissau: uma abordagem para a percepção de conflitos sociais –, (*SOCIUS*), n.º 6/2006 – ISEG/UTL - Lisboa.

CROWLEY, Eve (2000) *Institutions, identities and the incorporation of immigrants within local frontiers of Upper Guinea Coast*, in *Migrations Anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes*, pag. (115 – 138) – Sous la direction de Gérald Gaillard – Cahiers Lillois, L'Harmattan.

DIA, Ibrahima (2006) Dynamiques foncières, conflits et négociations autour des ressources naturelles renouvelables: le cas de la Haute Casamance - Colloque international “**Les frontières de la question foncière**” – Montpellier.

EKANOLA, Adebola B. (2004) Au-delà de l'isolation, vers des relations de coopération et vers la résolution des conflits ethniques dans la société contemporaine africaine, pp. 41 – 43. In CODESRIA bulletin, Éditorial, n.º 3 & 4.

GOMES, Antonieta (2011) *Le Rôle de la Femme dans la Résolution du Conflit de Casamance* - Édition Brouillon.

INEC (1991) *Recenseamento geral da população e habitação – Resultados Definitivos Volume IV*, Instituto Nacional de Estatísticas e Censo – Bissau.

MARUT, Jean-Claude (1996) – Après avoir perdu l'Est, la Guinée-Bissau perd-elle aussi le Nord ? - Lusotopie -, pp. 81-92.

PELISIER, René (1989) *História da Guiné: Portugueses e Africanos na Senegâmbia (1841-1936)* Volume I, Tradução de Franco Sousa, Editorial Estampa Lda., Lisboa.

RIBEIRO, Carlos (1989) A história da construção nacional na Guiné-Bissau (articulação histórica dos povos da Senegâmbia pré-colonial) - IN INEP (1989) A construção da Nação em África – pp. 219-242, *Colóquio INEP/CODESRIA/UNITAR* – Edição INEP/Bissau

CONFLITS ET REFORME FONCIÈRE AU SÉNÉGAL : LE CAS DE LA REGION DE ZIGUINCHOR

Par Mamadou Badji

CONFLITS ET REFORME FONCIÈRE AU SÉNÉGAL : LE CAS DE LA REGION DE ZIGUINCHOR

Par Mamadou Badji

Le Sénégal connaît, de manière récurrente, des conflits fonciers, particulièrement dans sa partie méridionale. Nous entendons par là, des conflits ouverts, ceux dans lesquels la violence se produit sous une forme ou une autre et ayant pour objet la maîtrise des terres ou des ressources naturelles. Plusieurs facteurs expliquent la récurrence de tels conflits. Malgré la poussée des religions monothéistes, la prégnance des coutumes sur le mode de vie de la population est très marquée, avec des nuances en fonction des zones ; la religion traditionnelle et le culte des boekin y sont observés. La région qui retient notre attention est celle de Ziguinchor habitée majoritairement par l'ethnie jóola. Chez celle-ci, la terre est sacrée. Cela explique son attachement viscéral à la terre et l'attention qu'elle accorde aux modes de résolution traditionnels des conflits fonciers. Les liens philosophiques et religieux que les Jóola établissent entre l'homme et la terre sont encore très vivaces et ni l'Islam ni les législations foncières n'ont pu les supplanter.

Analysant le système foncier des Jóola, les auteurs relèvent qu'à l'origine, les terres appartenaient à Dieu (Ata Emit ou Emit Ay) qui en a délégué la gestion à des génies, qui à leur tour ont délégué leurs droits à des intermédiaires qui donnèrent l'usufruit des terres à la collectivité. Il en résulte une conception propre de la propriété qui correspond à un usufruit collectif. Progressivement, les anciens foyers de vie collective organisée des Jóola (on en compte une dizaine), se sont dissouts mais dans certaines zones, comme à Oussouye, le Roi (oeyi) conserve de grandes prérogatives et il n'est pas rare de rencontrer dans nombre de villages des notables au pouvoir certes très réduit, mais dont le rôle dans la régulation sociale et dans le maintien de la tradition demeure important.

La crise écologique n'a pas épargné la Casamance et les rizières sont confrontées à une salinisation de plus en plus accrue malgré les aménagements hydro-agricoles existants. Tous les villageois interrogés ont des parcelles touchées par le sel, parfois plus de la moitié de leur patrimoine foncier. L'histoire du peuplement de la Casamance, la pression foncière due au manque de terres fertiles, la baisse de la production estimée à 60% depuis le début du conflit casamançais, les migrations, l'attachement à la terre, l'incohérence de la loi avec les coutumes sont autant de raisons qui accentuent les litiges fonciers.

« En Basse-Casamance, les dynamiques historiques d'occupation de l'espace par les Joola aux dépens des Baïnouk, les résistances aux razzias des prosélytes musulmans au XIXe siècle ou encore au début du XXe siècle, les résistances localisées, les alliances ponctuelles et conjoncturelles des villages diola contre la pénétration française semble révéler ce modèle. La chronique historique récente des quartiers ou des villages fait apparaître de manière récurrente des conflits ou des querelles géographiquement circonscrits, motivés par des litiges fonciers ou des affaires matrimoniales peu claires » (Bosc, 2005, p. 42).

Selon Bosc, « l'histoire du peuplement indique une installation relativement récente, mais surtout une stabilisation toute relative des terroirs du fait des compétitions foncières entre les différents lignages. Cette stabilité apparente cache en effet des processus continus de remise en cause des positions territoriales des différents lignages ou fractions de lignages concurrents à l'intérieur d'un même quartier, et des compétitions encore plus aiguës entre quartiers ou entre villages voisins » (op.cit., p.44).

En 1966, Pélissier affirme que le mode de règlement des litiges fonciers et la base d'appropriation foncière reste la loi du plus fort. A l'heure actuelle, comme nous avons pu le constater au cours de nos enquêtes, il semble qu'il faille parler avec prudence de stabilisation de l'appropriation foncière. Si le recours à la violence au sens propre du terme semble s'être considérablement atténuée, la négociation évitant le recours à la force, nombre de conflits perdure. Ils sont intrinsèquement liés au mode d'organisation foncière des Joola. A la question de savoir s'il existe des conflits fonciers dans tel ou tel village ou entre tel ou tel village, nous avons souvent eu droit à une réponse tout à fait explicite : « Ici, il y en a en pagaille ! ».

« Les conflits fonciers en Afrique sont plus souvent évoqués que précisément documentés. Leur repérage et leur interprétation ne vont pourtant pas de soi ; leurs causes et leur enchaînement n'obéissent pas à des règles mécaniques. La typologie des conflits fonciers peut constituer une aide à l'analyse et à l'élaboration d'indicateurs plus précis, mais selon des critères (en matière de nature des droits, de groupes d'acteurs concernés qu'il s'agit de combiner plutôt que d'opposer). S'il est possible d'identifier une hiérarchie d'enjeux présents dans les conflits, il est hasardeux de donner un sens univoque au « besoin » de changement institutionnel qu'ils expriment » (Chauveau et Mathieu, 1998, p.243).

Nous allons donc tenter dans cette partie de dresser une typologie des conflits fonciers en Basse-Casamance basés sur des exemples précis, qui démontrent également la difficulté de cataloguer ces litiges tant leurs causes sont diverses en fonction des lieux et des habitants de cette région. Il s'agit d'ailleurs plus de litiges, de compétitions ou d'antagonismes irréductibles que de réels conflits. Si ce genre de conflits semble moins visible pour l'observateur extérieur que des conflits entre groupes d'une certaine taille, il n'en reste pas moins que les conflits intra-communautaires, comme les litiges sur l'héritage ou les querelles de voisinage, par exemple, sont tout aussi importants sinon plus fréquents. Les multiples emboîtements et superpositions des droits fonciers coutumiers eux-mêmes évolutifs comme nous avons pu le constater, la participation simultanée des acteurs du foncier au niveau coutumier et au niveau législatif entraînent une situation ambiguë et fluctuante. En vérité, la gestion des terres oscille entre respect de la tradition et volonté de changement.

La gestion des terres en terroir jóola : entre permanences et changements

Le terroir jóola est traversé par des contradictions, une tension entre la tradition et la modernité dans la gestion des terres. Pour en avoir une idée précise, il n'est pas vain de retracer l'organisation foncière traditionnelle, avant d'envisager les conséquences inhérentes au changement qui accompagne l'adoption de nouvelles règles du jeu.

L'organisation foncière des Jóola

Celle-ci est bien diversifiée. Notons tout d'abord les terres villageoises des zones transformables en rizières. La maîtrise de ces terres par la paysannerie jóola s'est faite de façon très précise. Les premiers occupants ont fait usage du droit de hache et se sont partagé les terres. Le droit de propriété au sens coutumier du terme est donc fondé sur le principe de l'antériorité de l'occupation. Les terres sont donc appropriées de manière collective par le ou les lignages fondateurs du village ou du quartier. Elles sont ensuite réparties entre les différentes unités familiales en fonction de leurs besoins et disponibilités. Ainsi, de manière générale, le premier lignage arrivé au village dispose d'une plus grande superficie de terres. Désormais, dans tous les villages, rizières et forêts forment le terroir où se trouvent les zones de cultures, de pâturages, les bois sacrés et la forêt dont on exploite les ressources. Dans les villages et à la périphérie immédiate de ceux-ci, le domaine des cultures est partagé et affecté traditionnellement de manière permanente aux concessions. Au-delà, le territoire villageois est réparti entre les différents lignages, lesquels ont souvent donné naissance à des quartiers distincts. Le domaine des forêts et par là-même des réserves foncières est soumis à l'encadrement des chefs de quartiers et de village (Pélissier, 1995, p.21).

L'étude de l'organisation foncière et sociale des Jóola telle qu'elle a été menée par L.V. Thomas dans les années 60 garde encore sa pertinence sur certains points. Cette étude est faite avant la réforme foncière de 1964 et prend en compte certaines données, notamment les phénomènes traditionnels qu'il décrit. Elle tente aussi d'anticiper sur l'avenir des populations jóola, sur le déclin de leurs coutumes, sur la baisse progressive de la riziculture mais aussi sur l'essor des confréries maraboutiques dans la région. Ainsi, il en ressort que les liens lignagers sont prégnants et structurent les communautés à l'échelle des quartiers et villages environnants. Les pouvoirs coutumiers jouent un rôle central dans le maintien et la cohésion sociale bien au-delà des limites géographiques locales. Enfin, les sociétés jóola demeurent fondées sur les classes d'âge qui ont su, sous diverses formes, s'adapter aux bouleversements importants qui accompagnent les dynamiques sociales en s'appropriant les modes

d'organisation proposés par l'extérieur. La cohésion du groupe social et, au sein de celui-ci, la gestion des questions foncières et particulièrement celles relatives aux rizières, demeure régie par les pouvoirs coutumiers émanant de la structure lignagère à l'origine des quartiers. (L.V. Thomas, 1960). Malgré l'existence d'une législation foncière, les Jóola continuent donc pour une très grande part à gérer l'accès à la terre par rapport à leurs us et coutumes. Cependant, certaines vues de l'auteur doivent être nuancées, notamment lorsqu'il prédit le trépas des coutumes locales (celles-ci demeurent encore vivaces quoique quelque peu affaiblies par les religions monothéistes et par l'exode rural). Les marabouts quant à eux ne jouent pas un rôle primordial contrairement à ce qui se passe dans le reste du Sénégal. Le régime foncier des rizières est individualiste et codifié de façon précise. Le fank (Fogny), le yang (Blouf), le hank (Kassa) est l'unité de résidence, la concession où vivent les membres de la famille. Une ou plusieurs concessions peuvent cohabiter. Aujourd'hui, les grandes cases à impluvium qui abritaient tous les membres de la famille du grand-père au petit-fils ont disparu. Chaque concession dispose de ses propres rizières et champs qu'elle cultive avec comme seule restriction le caractère inaliénable de ce bien sur lequel la famille conserve un droit éminent. En terroir jóola, les hommes cultivent les rizières à l'aide du kadjendo et les femmes repiquent et récoltent le riz. Les champs sont le domaine réservé des hommes.

Les terres sont aujourd'hui attribuées. Le chef du village et le conseil des sages n'interviennent dans ce domaine que sous certaines conditions : lorsqu'un quartier ou un village a décidé, pour accroître ses cultures ou parce que les parcelles déjà cultivées n'offrent plus un rendement suffisant, d'entreprendre un défrichement, tous les hommes et les femmes valides y participent. Chaque famille conjugale va alors marquer de façon particulière la terre qu'elle vient de défricher. Ensuite, le chef du village et le conseil des sages vont répartir les terres entre les différentes familles en tenant compte du nombre de garçons. L'autre cas faisant appel aux compétences des sages est celui de l'arrivée d'un étranger au village. En effet, un étranger (adjaora) qui souhaite s'installer au village devra en premier lieu trouver un tuteur (ádjaati), un chef de lignage de préférence. S'il ne souhaite s'installer que pour une année et donc un seul hivernage et une seule récolte, son tuteur l'héberge et le nourrit. S'il compte, en revanche s'installer durablement au village alors son tuteur pourra

lui céder ou prêter des terres selon le cas. Si ce dernier ne dispose pas d'assez de terres, le chef de village est consulté et il a l'obligation de donner une terre à cet étranger ou de trouver un villageois qui accepterait de le faire. Le terme d'étranger étant pris ici au sens large du terme, un « étranger » est pour un Joola une personne n'étant pas originaire du village. L'accueil d'un tel étranger ne présente aucun problème dans la plupart des villages enquêtés. Cette procédure étant encore très souvent pratiquée du fait des villageois déplacés, fuyant les zones minées, en raison du conflit en Casamance. Cela étant, les terres sont en général prêtées et non cédées à moins que l'étranger ne se marie avec une des filles du tuteur et devienne ainsi « adopté » et héritier du chef de concession dans le cas où peu d'héritiers se présenteraient. Lorsque l'« étranger » décide de partir, il doit restituer les terres qu'on lui avait prêtées. S'il s'installe définitivement alors, le propriétaire des terres peut accepter de les lui céder et l'étranger pourra en faire hériter ses enfants.

Le chef coutumier, le chef de village et le conseil des sages ont donc encore aujourd'hui un rôle éminent dans la gestion des terres, les Joola ne connaissant pas, contrairement à l'ethnie Wolof, par exemple, de lamane, le maître de terre sui generis. En effet, Paul Pélissier note : *« La caractéristique première du régime foncier en pays joola est l'absence totale de « maîtres de terre », de « lamane », phénomène remarquable dans un pays rural, de longue date occupé, tenu par une paysannerie stable, implantée par fractionnement successif de clans qui partout ailleurs ont conservé vivant le souvenir des premiers « maîtres de feu » ou « maîtres de hache ». L'absence de droits fonciers de type féodal comparables à ceux du pays wolof va de pair avec celle de toute infrastructure politique. Mais l'absence d'institution répondant au lamanat est plus inattendue ; on a avancé [...] que les conditions techniques de rizicultures, qui exigent des travaux précis d'aménagement seuls susceptibles ici de matérialiser l'appropriation, expliqueraient le régime de la libre tenure des terres. Cette explication nous semble insuffisante pour éclairer l'absence de redevances foncières pesant sur les rizières ; elle n'est partiellement valable que pour rendre compte de l'exploitation continue, de l'accumulation de travail de génération en génération sur les mêmes périmètres par les mêmes familles. Partiellement, car on pourrait soutenir que la mise en culture des bas fonds inondables semble exiger des travaux collectifs, et serait facilitée par une organisation communautaire du drainage,*

de l'utilisation de l'eau, de l'entretien des digues, etc. ; il serait logique que ces tâches aient donné naissance à des institutions hiérarchisées. On pourrait, d'autre part, souligner que les redevances foncières sont d'autant plus âprement exigées que la terre a plus de valeur, comme c'est le cas des rizières inondées. Plus que les mobiles techniques, l'individualisme diola et le cloisonnement géographique du pays nous semblent des sources valables d'explication à l'absence de lamanat » (Pelissier, 1966, pp.688-689).

En effet, Chaque lignage, chaque famille dispose de terres dont elle connaît les limites précises, limites connues également par les sages du village qui interviennent, comme nous le verrons ensuite, en cas de litiges.

A Oussouye, un phénomène particulier régit encore une partie de l'organisation foncière et du travail aux rizières de ses habitants. En effet, un Roi, l'Oeyi dont le royaume est constitué par les villages de houlouf, Oussouye et les 6 villages environnants, dispose de terres cultivées suivant une organisation très précise par tous les sujets du Royaume. Les terres appartiennent au Roi, Sibiloumbay Diedhiou nommé en 2000 qui vit d'ailleurs reclus dans la forêt et obligé de respecter bon nombre d'interdits conférés par son statut. Néanmoins, la culture et la récolte sont effectuées par tous les villageois pour créer un grenier commun. Ce grenier sert à qui en aura besoin. Si le riz vient à manquer dans une famille alors on ira voir le Roi qui décidera ou non d'envoyer quelqu'un pendant la nuit remettre un panier de riz devant la porte du demandeur. Ceci dans le plus grand des secrets. Le Roi nourrit également nombre de villageois durant l'hivernage au moment où la soudure est de plus en plus difficile à tenir.

Le prêt et l'emprunt : une pratique ancestrale et évolutive

Si'il est rare de voir un Jóola sans terres, différents paramètres obligent les hommes à prêter ou à emprunter des terres. Si un homme n'a pas assez de rizières pour faire vivre sa famille, soit parce que sa famille ne fait pas partie des premiers arrivants²⁷, soit en raison d'une réduction du patrimoine foncier transmissible dû

²⁷ Notons cependant que dans certains villages, il a été difficile de savoir quel a été le lignage fondateur.

à la présence de nombreux fils dans la succession, il essaiera d'en emprunter, de préférence à ses parents matrilatéraux. Or, dès lors qu'il y a prêt, il pèse sur l'emprunteur une obligation d'informer ses enfants du fait que ces terres ne sont pas leur propriété afin d'éviter des litiges : « *Oui, on prête quand quelqu'un n'a pas assez de terres et le jour où le prêteur en a besoin, il doit les rendre. On fait cela avec des témoins et des « papiers » chez le chef.* ». Certains se font cependant dans le secret.

De manière générale, le prêteur est issu d'une famille qui dispose de beaucoup de terres, conformément au droit de première occupation, mais qui se voit dans l'incapacité de cultiver toutes ses terres, la main d'œuvre devenant de moins en moins importante en raison de l'exode rural. Beaucoup de paysans ont leurs frères en ville et doivent cultiver toutes les terres, terres qui reviendront aux frères partis dès leur retour. La majorité des villageois prêtent et empruntent à des personnes de leur famille et dans une moindre mesure à des autres familles du village ou à des villages environnants. Certains, comme c'est le cas d'un sage à Bodé, empruntent des rizières à son beau-frère à Djilapao à plusieurs kilomètres faute de terres dans son propre village. En général le prêt est sans contrepartie. Une partie de la récolte peut être néanmoins donnée ou de moindres services rendus au bon vouloir de l'emprunteur. Il est souvent à durée indéterminée lorsqu'il s'agit d'un prêt inter-lignager mais de plus en plus, les villageois imposent un terme plus ou moins long. Cette évolution dans la pratique est due à la législation foncière que nous expliciterons par la suite. Reste que le prêt est parfois pérennisé de génération en génération, qu'un prêteur peut être également emprunteur, sans que la propriété au sens traditionnel du terme ne varie.

Ceci aboutit à un système extrêmement complexe de gestion foncière dans lequel les villageois semblent se retrouver avec comme garante la mémoire des sages qui connaissent chaque limite foncière de chaque famille. Il revient cependant à tous les chefs de concession de « montrer sa limite » à ses enfants. Cette transmission orale est encore très caractéristique en l'absence de tous registres cadastraux en milieu rural. Un autre procédé caractéristique de la gestion des terres en milieu joola mais qui contrairement au prêt est de moins en moins usité est l'échange.

L'échange en perte mais aux conséquences actuelles.

Il s'agit en fait du « prêt sur gage ». Si une personne a besoin d'un bœuf, d'un porc ou de chèvres, en général pour faire un sacrifice correspondant à une cérémonie religieuse de funérailles, de circoncision ou d'initiation au bois sacré, elle cède en gage des droits de culture sur une parcelle de terre.

En ce qui concerne l'échange donc, une fois l'animal rendu, la parcelle doit revenir à son propriétaire initial. Il n'est cependant pas rare que les gages passent, comme les prêts de terre, de génération en génération, le gage étant transmissible de manière patrilinéaire : *« Cela se fait quand l'intéressé vient et qu'il a besoin d'un bœuf ou d'un porc pour une cérémonie. On peut préciser quand il doit honorer sa dette. En attendant, on va planter un bâton dans une de ses rizières et on va l'exploiter jusqu'à acquittement de la dette. »*. Mais il semble que cette coutume soit de moins en moins mise en pratique. A Djembering, en revanche le prêt sur gage demeure courant, peut-être parce que la religion traditionnelle y est encore très forte encore que dans certains endroits casamançais » de nombreuses cérémonies traditionnelles sont encore organisées.

Or, malgré une réduction sensible de cette pratique, elle a encore beaucoup de conséquences sur la gestion des terres. Une famille qui n'a pu rembourser sa dette, perd sa rizière et dès lors la propriété d'une même parcelle peut passer d'une famille à une autre au cours des générations si les héritiers n'ont pu rembourser ou n'étaient pas informés de cet échange. Il en est ainsi du mode de gestion foncière des Joola encore aujourd'hui. S'il y a évolution, il n'y a pas forcément rupture avec l'ordre ancien. De profonds bouleversements sociaux en sont à l'origine : la sécheresse, le conflit casamançais, l'exode rural intense vers Ziguinchor et Dakar.

Dans les villages joola « mandinguisés »²⁸, l'Islam est très prégnant et les anciennes pratiques religieuses presque totalement abandonnées. Cette influence mandingue et l'islamisation ont profondément marqué les relations sociales et foncières de la communauté. Comme chez les joola,

²⁸ Pour une étude plus approfondie concernant les Joolas « mandinguisés », cf : Linares O. (1992).

les rizières et les champs de culture sèche sont transmis au moment du mariage. En revanche, les rizières sont uniquement cultivées par les femmes. Les hommes ont, quant à eux, le monopole des cultures sèches. A l'occasion de chaque nouveau mariage du fils, la polygamie étant de règle, le père transmet de nouvelles rizières à son fils.

Cette « *mandinguisation* » a entraîné une hiérarchisation de l'organisation sociale, qui était absente de l'organisation joola. Les inégalités se sont renforcées entre aînés et cadets mais aussi entre familles fondatrices et familles d'immigrants. Les familles fondatrices du village se considérant comme les propriétaires de tout le territoire villageois sur lequel les immigrants, même installés depuis longtemps, n'ont que des droits d'usage. Chaque chef d'un ménage d'immigrants établit des relations contractuelles avec un chef d'une lignée fondatrice et à chaque arrivée d'un nouveau groupe d'immigrants, les terres sont redistribuées et les contrats renouvelés. Il y existe donc deux formes distinctes de relations foncières, à savoir celles établies par héritage au sein des familles fondatrices et les autres établies par contrat temporaire entre les fondateurs et les immigrants (Hesseling, 1994, pp 244-250).

Par ailleurs, si les Joola constituent l'écrasante majorité ethnique de la Basse-Casamance, les Mandingues y représentent 9% de la population. Islamisés de longue date, leur mode d'organisation varie de celui des Joola caractérisé leur individualisme et la non hiérarchie qui prévaut.

Chez les Mandingues, dont la majorité se trouve dans la communauté rurale de Niaguis aux abords de Ziguinchor, un village enquêté, Boulom révèle que contrairement aux Joola, la succession ne se fait qu'au décès du chef de concession. Une période de cohabitation avec la famille est en effet de règle. Les frères et leurs épouses vivent ensemble. Les sœurs rejoignent leur mari et exploitent les rizières de leur époux. On ne leur donne pas de rizières. Les femmes travaillent les rizières et les hommes s'occupent des champs, cultivent du figno, du mil, de l'arachide, du manioc, des arbres fruitiers. A la mort du chef de famille, on exploite toujours les terres ensemble. La succession des femmes est ici totalement exclue. Elles exploitent les rizières de leur père ou de leur mari.

Le prêt est également pratiqué de la même manière que chez les Joola avec une influence relative de la loi sur la coutume. L'échange, par contre, n'existe pas en tant que tel en milieu mandingue, les cérémonies religieuses faisant appel à des sacrifices n'existant pas chez ces sociétés islamisées de longue date.

La gestion des terres selon la loi : incohérences et influences

Au cours des années 60, la théorie occidentale du développement et les bailleurs de fonds prônaient le renforcement de l'Etat centralisé tandis qu'une dizaine d'années plus tard ces mêmes bailleurs mettaient en avant les concepts de décentralisation et de participation des populations à la gestion des ressources naturelles. La politique sénégalaise a dès lors évolué dans ce sens.

L'esprit de la réforme de 1964 réside dans la volonté d'un retour aux valeurs négro-africaines mises à mal pendant la colonisation. La conception occidentale du droit de propriété avait entraîné l'établissement de grands propriétaires terriens et Léopold Sédar Senghor souhaitait réintroduire une conception socialiste de la terre au profit de tous les villageois sénégalais (Debène, 1986, p.79). La réforme distingue le domaine national de celui de l'Etat et de la propriété privée immatriculée. La réforme opère donc, ces exceptions mises à part, une nationalisation et les terres du domaine national peuvent donc être immatriculées au nom de l'Etat (95% du sol sénégalais). L'Etat devient donc juridiquement le « maître de la terre » (op. cit. p.84). La loi distingue en outre 4 zones : les zones urbaines, les zones classées correspondant principalement aux forêts classées, les zones de terroirs réservées en principe aux agriculteurs et aux éleveurs et enfin, les zones pionnières affectées aux projets de développement. Ceux qui utilisent les terres au moment de l'entrée en vigueur de la loi en restent les légitimes occupants tant qu'une désaffectation n'est pas prononcée. Le paysan bénéficie donc à partir de 1964, d'un droit d'usage sur ses parcelles dans la mesure où il peut les mettre en valeur. Ce droit est gratuit et les héritiers peuvent en demander la prolongation. 98% du sol sénégalais est dès lors soumis à un statut original excluant le concept de propriété. Ainsi le paysan n'a qu'un droit d'usage sur la terre et « *non seulement la parcelle est inaliénable, imprescriptible et insusceptible de droits réels*

mais encore le cultivateur ne peut-il consentir de droits personnels (prêts ou location) on notera de même que le droit d'usage dont il est titulaire est incessible » (Caverivière, 1986, p.102). Or, force est de constater que ce régime foncier est en totale contradiction avec le régime foncier coutumier des Joola. Hormis peut-être la gratuité du droit d'usage qui correspond dès lors à l'absence de « *lamanat* » rencontrée chez cette population. En vertu de la loi, le paysan sénégalais pourra se faire affecter la terre qu'il met en valeur, tout en sachant qu'une désaffectation des parcelles pourra être prononcée en cas de mise en valeur insuffisante. Prévue par la loi de 1964, et conformément aux attentes des bailleurs de fonds internationaux, les communautés rurales sont mises en place à partir de 1972 comme prémices de la décentralisation. Ces communautés rurales qui se superposent artificiellement aux villages ne correspondent pas forcément aux communautés de base traditionnelles. L'institution décentralisée qui administre les affaires de ces collectivités locales est le conseil rural. Celui-ci est élu tous les cinq ans aux trois quarts de ses membres par suffrage universel direct et pour un quart par l'assemblée générale des coopératives fonctionnant dans la communauté rurale. Le Président de la communauté rurale est nommé par l'ensemble des conseillers élus. Les premières élections en Casamance ont eu lieu le 25 mars 1979. Les communautés rurales comprennent de 15 à 65 villages. Ces conseils gèrent les terres de culture, de pâturage, de parcours, les boisements régulièrement utilisés et les terres en friche. La gestion des terroirs incombe aux collectivités par le biais du Conseil rural et le principe essentiel qui fonde toute la logique repose sur la notion de mise en valeur. Ainsi l'accès à la terre est assujéti, dans son principe comme dans l'envergure des terres affectées à la capacité du requérant à mettre ces terres en valeur. Les prérogatives des conseillers ruraux sont par ailleurs très vastes dans les domaines touchant au développement, à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, à la jeunesse, à la santé... Les principales prérogatives en matière de gestion foncière sont l'affectation et la désaffectation des terres de la communauté rurale ainsi que le règlement des litiges fonciers. Ils sont, pour cela, appuyés par les CER (Centre d'Expansion Rurale). Les conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national sur le territoire de la communauté rurale ont toutefois connu certaines modifications depuis 1972. Au départ, cette prérogative revenait au Président de la communauté rurale (PCR) en vertu du décret n°72-1288 du 27 octobre 1972. En 1980, un

nouveau décret intervient pour transférer au conseil rural les pouvoirs d'attribution des terres mais après obtention de l'aval du sous-préfet. Enfin un dernier décret en 1986, transfère les compétences d'approbation des délibérations foncières au Préfet. Or, « *l'application d'une telle loi ne pouvait manquer de poser de sérieux problèmes au regard des caractéristiques propres au système traditionnel préexistant* » (Diouf, 2001). Les villageois casamançais ont donc globalement rejeté la loi de 1964. Si 31% des personnes interrogées déclarent connaître la loi, 56% ne la connaissent pas (ou feignent de ne pas la connaître ?) ou en ont simplement « *entendu parler* » et 12,5% ne la connaissent qu'un peu. Or, connaître la loi ne signifie pas l'accepter et encore moins l'appliquer. « *Ici, ça n'existe pas* », « *La loi n'est pas arrivée jusqu'ici* », « *ici ça serait dangereux d'appliquer la loi sur le domaine national* » ou encore « *Certains vous tournent le dos dès qu'on parle de cela* » sont autant de réponses à la question de savoir si les villageois ont connaissance de l'existence de cette loi et si elle est appliquée. Très peu d'affectations sont prononcées et en cas de projet de développement, la communauté rurale ne s'arroge pas le droit de saisir un terrain sans l'aval du propriétaire traditionnel contrairement aux pouvoirs que la loi leur confère. Néanmoins, de manière générale, en matière d'affectations, les réponses sont négatives et seules les terres cédées pour les besoins d'un projet de développement sont affectées. Seul 2% du domaine national est en effet aujourd'hui affecté. Il convient par ailleurs de souligner que ce droit d'affectation n'est pas en réalité un droit mais une obligation de mise en valeur que la collectivité locale et l'Etat peuvent remettre en cause à tout moment sans aucun dédommagement si ce n'est le remboursement des impenses. Les paysans s'y sont résignés mais ne l'ont pas accepté. Ce droit d'affectation ne leur donne aucune sécurité foncière surtout dans le contexte actuel de rareté de la ressource foncière. Il n'est pas non plus acceptable de demander à des chefs d'exploitation familiale d'investir sur des terres sur lesquelles ils n'ont aucun droit. Néanmoins, certaines dispositions ont réellement marqué les esprits. La loi dispose que toute personne mettant en valeur une terre peut se la voir affecter par le conseil rural. Par conséquent, les personnes qui prêtent leurs terres ont peur de se la voir spolier par l'emprunteur, d'où l'apparition du « *prêt à terme* » et d'une certaine réduction de cette pratique, hormis en matière de prêts familiaux où là, l'imposition d'un terme est plus rare. En effet, nos enquêtes ont permis de déterminer que 7% des villageois qui prêtent des

terres à des membres de leur famille le font en imposant un terme et 50% de ceux qui prêtent à des personnes non membres de leur famille également. De même, 16% des villageois interrogés empruntent à des membres de leur famille avec terme. « *Moi je prête un an car quand tu le laisses là-bas travailler pendant 5 ans rek²⁹, c'est pour lui, c'est fini* » (Entretien de l'auteur avec Abdou Diémé, sage à Belaye). Mais un flou réside dans cette durée de mise en valeur « *pré-affectation* », en vérité, aucun texte de loi ne la précise. Un vide juridique est également constaté en ce qui concerne la notion même de mise en valeur. Aucune obligation formelle de mise en valeur n'existe. Dans l'esprit des villageois, dès lors que quelqu'un plante des arbres sur une parcelle ou fait des pépinières de riz, il y a mise en valeur. Cela correspond au signal d'alarme pour beaucoup de gens qui prêtent leurs terres.

Depuis 1990, leurs prérogatives des conseils ruraux ont été étendues à la gestion financière essentiellement mettant ainsi fin à la tutelle du sous-préfet jusqu'alors ordonnateur du budget. De plus en plus de prérogatives s'imposent donc aux conseillers ruraux, or le niveau de compétences est parfois très en deçà du niveau requis et les quelques séminaires qui parcourent leur fonction très insuffisants face à l'ampleur de la tâche.

Avec la promulgation des lois de 1996 et d'un nouveau code forestier en 1998, les populations à travers les collectivités locales sont censées être de plus en plus impliquées dans la gestion des ressources. Cependant, si dans la pratique le transfert de pouvoir de l'administration centrale vers les régions et communautés rurales ne présente pas de difficultés, le transfert de compétences aux élus locaux semble plus problématique (Fanchette, 2002).

Les conseillers ruraux eux-mêmes « *fil du terroir* » continuent pour la plupart de respecter la gestion coutumière des terres. Aucun d'entre eux ne s'arrogerait le droit de saisir une terre sans en demander l'aval à son propriétaire traditionnel. « *La réforme de 1964 a été très mal perçue par la population locale, surtout dans la gestion du foncier parce que ce qu'on appelle domaine national avait été très mal perçu par les populations et elles n'obéissaient pas à cette loi, si bien que l'Etat lui-même avait peur de faire appliquer la loi en milieu rural. [...]*

²⁹ Rek signifie « seulement » en wolof, mot très usité dans le langage par toutes les ethnies.

Avec tous nos interdits, les gens n'osaient pas nous aborder. Quand tu es PCR, si la personne n'est pas d'accord pour céder, tu risques de lourdes conséquences comme c'est toi qui as donné l'ordre d'occuper ou d'affecter la terre. Si le PCR le fait sans aval du propriétaire, il a des problèmes, il peut recevoir des menaces. Donc il prend toujours d'abord contact avec le propriétaire. Par exemple, pour le château d'eau, j'ai pris contact avec la famille de Georges Bassène à Essyl. Idem à Badiate pour le forage. Dès lors que l'accord est donné, il n'y a plus de problèmes. Ensuite on procède aux formalités de l'affectation. » (Entretien de l'auteur avec Sega Manga, ancien Président de la Communauté rurale d'Enampore).

Aujourd'hui de nombreux conflits surviennent à cause de la marchandisation des terres. Dans les zones touristiques que sont la CR de Djembering et celle de Kafountine, la terre s'est vue grandement valorisée, financièrement parlant. Certains membres d'une famille, à cause l'appât du gain, vendent leurs terres sans en avertir leurs parents contrevenant à la gestion traditionnelle des terres. Une fois la transaction achevée, les frères et autres cousins réclament leur dû mais bien souvent l'argent a déjà été dépensé. La terre ne peut être restituée et la famille se retrouve sans capital foncier. Parallèlement ces terres font l'objet d'une vente illégale, interdit par la loi sur le domaine national et les conseils ruraux se retrouvent face à un problème juridique. Comment affecter une terre illégalement obtenue ? Ils ferment les yeux bien souvent. Mais plus largement, cela pose le problème, encore une fois de l'héritage, où les enfants de ces vendeurs de terre vont-ils pouvoir cultiver ?

Ce phénomène est particulièrement important à Kabrousse où la quasi-totalité des terres ont été vendues à des Européens. Les villageois de Djembering ont même dû avertir fermement les habitants de Kabrousse qui ne cessaient de tenter d'empiéter sur les terres des villages voisins dans le but de les vendre. Or, ce phénomène semble également touché progressivement des communautés rurales où le tourisme demeure peu développé. A Diakène-Oulof dans la communauté rurale d'Oukout, des terres ont également été vendues. « *L'imam du village a vendu pour 2,5 millions de FCFA mais il a partagé de manière inégale. Il a donné plus à ses fils qu'à ses neveux alors qu'il avait vendu les terres de son frère et ils ne peuvent pas rembourser maintenant* » (entretien de l'auteur avec le PCR d'Oukout).

L'essor du tourisme et de son fleuron, la station balnéaire du Cap Skirring fondée en 1975, a en effet considérablement accentué les problèmes fonciers. La terre est devenue très convoitée, susceptible de transactions financières importantes grâce aux hôtels et aux Européens qui s'y sont installés ou s'y installent encore comme on l'a vu précédemment, même si le tourisme a connu des passes difficiles à cause du conflit qui a ensanglanté la région. La loi a eu un impact bouleversant la gestion foncière traditionnelle. Le prêt de terres sans terme est devenu plus rare d'une part mais la loi reconnaissant le villageois qui met en valeur la terre a également permis à des emprunteurs de se faire affecter ces terres s'appuyant sur la loi et non plus sur la coutume. « La spoliation de droits acquis légitimes par le biais de l'application de la réforme peut dégénérer de façon dramatique parce que les véritables détenteurs des droits sur les terres ignorent la loi. Lorsqu'ils viennent devant le juge, celui-ci applique la loi et leur donne tort. Mais, au regard de la tradition, ils sont les véritables détenteurs des terres » (Niang, 1983, p.223).

Les conflits entre communes et communautés rurales : un enjeu pour l'administration

Ces conflits résultent de l'effet conjugué de l'enclavement des communes dans les communautés rurales et de l'expansion démographique de ces communes. En outre, la gestion foncière en milieu Joola fait que la plupart du temps des villageois résidant dans un village disposent de terres dans un autre. Ainsi les habitants d'Oussouye cultivent en général dans les villages avoisinants et à Oukout essentiellement. L'accroissement de la population de la commune d'Oussouye entre 1988 et 2003 a été de 76% selon le recensement local avec une densité de 44 habitants/ ha. Or, aujourd'hui la commune qui dispose de l'eau courante et de l'électricité contrairement à la communauté rurale environnante est lotie. Selon le maire d'Oussouye, il est devenu impératif d'étendre la commune. Celle-ci souhaiterait absorber les 6 villages du Oulouf que sont Djivente, Sengalène, Sigamar, Oukout, Edjoungou. Or, si le projet est avancé, il est loin d'être consensuel. *« On est d'avis que la commune doit s'agrandir mais dans le cadre d'un accord d'intercommunalité. Ils ne peuvent venir nous arracher nos terres ! Il nous faut la certitude qu'une fois la zone englobée, les gens auront la certitude d'avoir des lots. Les gens ne veulent pas de manière générale. C'est l'instinct de conservation, là ils sont libres alors que s'ils*

entrent dans la commune, elle va morceler les terres, des terres vont être perdues, ils vont casser les maisons » (entretien de l'auteur avec Aimé Assine, PCR d'Oukout).

Notons également qu'aujourd'hui, les frontières des communautés rurales sénégalaises ne sont pas définies. Les frontières, traditionnelles ou administratives des villages situés au pourtour de la collectivité, lorsqu'elles existent, constituent de facto les frontières des communautés rurales. Certaines disposent de frontières naturelles formées par les marigots et les bolongs mais lorsque ce n'est pas le cas, ceci ne manque pas d'accentuer les difficultés quand un litige foncier « *de limites* » survient entre deux villages de communautés rurales différentes mais voisins. Or, ces conflits sont bien connus par les autorités. « Dans son rapport sur la politique de décentralisation et le développement des collectivités locales, présenté au Conseil national du parti socialiste du 29 juillet 1989, le ministre de l'Intérieur André Sonko reconnaissait que *« la gestion du domaine national, confiée aux conseils ruraux, pose beaucoup de problèmes, dont le non-respect de la réglementation en matière d'affectation des terres. Les litiges qui agitent le monde rural procèdent en partie de cette situation, mais également de l'imprécision des limites des communautés rurales entre elles, d'une part, et entre celles-ci et les communes, d'autre part. Certains villages en viennent d'ailleurs à demander purement et simplement leur rattachement à d'autres communautés rurales qui leur sont plus proches. Ces requêtes ne sont pas toujours sans fondement, si l'on en juge par les cas qui nous ont été signalés »* (Blundo, 1997, p. 118). Aucune cartographie officielle n'expose par ailleurs de telles frontières. Ces litiges existants entre commune et communauté rurale existent non seulement en Casamance mais également dans tout le Sénégal. Il s'agit d'un véritable défi pour l'administration sénégalaise qui doit à la fois tenir compte de la volonté d'expansion légitime des communes et de la préservation des droits des habitants des communautés rurales environnantes.

La gestion des conflits fonciers : une société forte et un Etat faible

Tous ces conflits font donc l'objet d'une régulation si ce n'est d'une résolution à différents niveaux de la société. L'étude des conflits fonciers et de leur gestion permet en outre, d'analyser les interactions

entre les divers acteurs. Que se soit entre personnes appartenant au même lignage, entre villageois, entre voisins, entre agriculteurs et éleveurs, entre villageois et élus, entre élus eux-mêmes, ou entre personnes ayant quitté le village et n'y revenant qu'à l'hivernage, opposés par le conflit ou impliqués dans sa résolution.

Une gestion coutumière et animiste des conflits fonciers

En matière de régulation des conflits fonciers, l'erreur serait de projeter une conception purement occidentale de ces litiges ou au contraire de les voir uniquement comme un phénomène normal de la vie sociale (Chauveau et Mathieu, 1998, p.244). Même si l'impact de ces réformes et lois a mis du temps à se faire sentir en Casamance, elles ont influencé les mentalités des villageois, qui doivent composer avec elles, avec, de surcroît une pression foncière exercée par les migrants. Reste que les interventions des conseillers ruraux au nom de la loi sont des cas d'espèces et rares sont les conflits fonciers qui font l'objet d'un règlement ou d'une délibération par les conseils ruraux. En effet, il semble que la majorité des conflits, en l'occurrence ceux qui opposent les habitants d'un même village appartenant à la même famille ou non, demeurent arbitrés localement sans l'intervention d'instances administratives. Ainsi en matière de succession, au moment du décès du père de famille, un nouveau partage s'effectue entre les frères. Pour éviter les problèmes, il est souvent fait appel à des cousins et des cousines.

Le conseil rural comme organe de gestion des conflits dans les textes : qu'en est-il de la réalité de terrain ?

Sous pression des bailleurs de fonds internationaux, depuis 1972, la première réforme administrative qui a confié à la communauté rurale un rôle central dans la gestion foncière, rôle renforcé par une plus grande autonomie par une nouvelle réforme en 1990, un nouvel intermédiaire intervient donc entre les pouvoirs coutumiers et l'Etat ce qui aboutit à la complexification du panorama institutionnel lié à la gestion des ressources naturelles.

Nos enquêtes ont essayé de déterminer dans quelles mesures les villageois faisaient appel à la communauté rurale pour régler leur litige. Le premier constat est que bien souvent les gens ne savent pas à qui il convient de s'adresser à cette institution décentralisée en la matière. Une des faiblesses de la loi sur le domaine national, en plus d'effacer le droit coutumier, est de s'appuyer sur des méthodes des procédures et des techniques de mise en œuvre totalement étrangères à celles traditionnellement utilisées par les populations dans le cadre coutumier.

Lorsqu'ils souhaitent néanmoins faire appel à des autorités autres que les autorités coutumières, ils se tournent encore plus facilement vers le sous-préfet, le préfet ou la gendarmerie, qui eux n'ont pas d'étiquettes politiques mais qui les renvoient généralement auprès du PCR. En outre, la décentralisation, en cherchant à déposséder les autorités coutumières de leurs prérogatives pour les transférer aux conseils ruraux n'a fait qu'accentuer la compétition pour le pouvoir au détriment des projets de développement. La communauté rurale se caractérise en général par une unité clanique ou ethnique et chacun cherche à s'y forger une place en raison des pouvoirs importants dont dispose le conseil rural, notamment en matière d'affectation et de désaffectation des terres. De nouveaux acteurs politiques sont apparus. Si selon nos enquêtes, les PCR et conseillers ruraux se disent en majorité se sentir plutôt acteurs du développement que responsables politiques, l'étiquette politique semble compter si on en croit ces deux PCR qui nous ont avoué avoir changé de parti politique au moment de l'alternance au Sénégal survenue en 2000 avec l'élection du Président Abdoulaye Wade à la tête du PDS succédant à 40 années de socialisme. La nécessité d'appartenir à un parti politique pour être élu limite la représentativité des conseillers ruraux et régionaux et certains villages appartenant à une communauté rurale ne sont même pas représentés. Il en est ainsi de Djilapao dans la CR de Mangagoulack : « *On n'a pas de conseiller ici, Bassirou Sambou (le PCR) est venu en disant que le conseiller rural de Boutème représentait Djilapao aussi. Mais ils ne viennent jamais discuter ici avec les gens* ». (Entretien de l'auteur avec Désiré Djiba à Djilapao). Le manque de confiance et la compétition pour le pouvoir les empêchent également d'impulser tout projet de développement. (Fanchette, 2002, p.345). « *On fait de la sensibilisation en collaboration avec le service des Eaux et Forêts car les villageois pensent que les conseillers (ruraux) ont*

des intérêts là-dedans et donc ils ne vont pas nous croire mais si c'est quelqu'un d'extérieur au village, il sera plus écouté. Il y a un problème de confiance à cause de la politique car les politiciens font beaucoup de fausses promesses donc même si c'est la vérité, les gens disent « oh ! ça c'est de la politique ! » (Entretien de l'auteur avec Augustin Sambou, ancien conseiller rural de Boutème dans la CR de Mangagoulack). Ce manque de confiance tient essentiellement à la corruption qui gangrène souvent les systèmes politiques africains.

Les conflits fonciers et le développement en Basse-Casamance

Définir le rapport entre les conflits fonciers et le développement n'est pas chose facile. Certes, l'absence de sécurisation foncière bloque les investissements et freine le développement agricole. Si cette affirmation semble évidente, il est admis aujourd'hui qu'une sécurisation foncière passant par l'établissement de la propriété privée avec immatriculation et titre foncier n'est pas la panacée. Le concept de « *paysans sans terres* » est quasiment absent de la conception africaine du foncier. Or, une imposition de la propriété privée au sens strict du terme pourrait aboutir à des catastrophes semblables aux systèmes fonciers d'Amérique du Sud où les petits paysans sans terres sont réduits à la pauvreté face aux grands propriétaires terriens issus de la colonisation³⁰. En Afrique, dans un contexte de crise économique, de compétitions pour la terre et de confusion sur les règles, cela favoriserait les conflits fonciers, déjà en forte hausse. Les bailleurs de fonds ne prennent, à l'instar des politiques, pas suffisamment en compte les droits coutumiers locaux et occultent les conflits fonciers existants. Or, ceci a pour conséquence un achoppement de nombreux projets. De plus, les propositions de réforme restent encore trop souvent calquées sur les conceptions occidentales de propriété, avec notamment l'imposition d'un cadastre. Or, trop coûteux pour bon nombre de pays, le cadastre rural n'est pas forcément la solution car son imposition ne résoudrait pas les problèmes auxquels les villageois sont aujourd'hui confrontés. Une réussite des projets de développement et d'aménagement

³⁰ Cf. notamment : Choncol J. (1995), « Le problème de la terre et les sociétés rurales en Amérique latine » dans Blanc-Pamard, C. et Cambrézy L. (dir.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, p. 257-289.

passé en amont par une démarche analysant les enjeux fonciers dudit projet. Il faut avoir avant tout une compréhension des enjeux fonciers et des liens entre foncier et pauvreté qui ne se limite pas à quelques idées reçues ; ce qui passe par le développement d'un corps de connaissances et d'une « culture » sur le sujet, de la formation des cadres et des experts intervenant en milieu rural, et des études empiriques sérieuses avant l'intervention. Il faut aussi encourager les démarches innovantes de sécurisation foncière, articulant le cadre légal, le dispositif institutionnel et le mode de régulation, en grandeur réelle, avec une approche expérimentale. Enfin, il convient de favoriser l'implication des citoyens des pays concernés dans les débats sur les orientations des politiques foncières.

Avant tout, il convient de dresser un petit bilan sur les principaux obstacles au développement imposés par les problèmes fonciers pour une meilleure compréhension des réalités de terrain.

Les effets pervers de la loi sur le domaine national

D'abord le compromis obligé entre les règles coutumières et les règles modernes ont poussé vers un détournement pur et simple de la loi. Les principales ruses élaborées par les villageois consistent en la vente de leur terre. Ceci relève plus, à en croire nos enquêtes, d'un moyen de défense face à la loi ressentie comme « expropriatrice » d'une part et d'un besoin pécuniaire de plus en plus pressant d'autre part. Comme nous l'avons vu, les villageois adoptent une stratégie de défense, craignant l'expropriation en vendant leurs terres en totale illégalité, pratique complètement contraire à l'esprit de la loi sur le domaine national. Que ce soit dans les communautés rurales de Djembering ou de Kafountine en raison de l'essor du tourisme ou aux abords des communes de peur d'une future absorption par celle-ci des villages environnants, les transactions financières constituent une des conséquences néfastes majeures de la loi sur le domaine national. Cette marchandisation de la terre, due d'abord à une valorisation de celle-ci dans les zones touristiques, représente un problème épineux pour les conseils ruraux. Or, il faut souligner qu'en premier lieu, cette marchandisation de la terre est d'abord et avant tout la faute des conseillers ruraux eux-mêmes. En effet, peut-être qu'aujourd'hui un effort de formation a été réalisé et que les conseillers sont plus au fait de la marche à suivre mais au départ, ce

sont eux qui ont permis à des étrangers de la communauté rurale de s'installer en dépit de la loi qui précise que seuls les habitants de la communauté rurale peuvent obtenir des affectations sur les terres de la communauté rurale. Ainsi, l'arrivée massive de migrants du Sénégal ou de l'étranger au pouvoir économique important munis de la complicité des conseillers ruraux voyant dans ces affaires un intérêt économique certain, a progressivement modifié les relations foncières des Joolas, témoins de ses transactions et forcés de composer avec de nouveaux arrivants. En outre, aujourd'hui, cela pose d'autres difficultés liées au respect de la loi. En effet, comment affecter une terre qui a été vendue illégalement ? Le bon sens voudrait que la terre soit restituée en échange de l'argent perçu, or, pour diverses raisons, cela est presque toujours impossible. Bien souvent, lorsque l'acheteur demande l'affectation de sa terre à la communauté rurale, le PCR ne refuse pas s'il estime que cette transaction a un quelconque bénéfice au profit de la communauté, lorsque l'acheteur a un projet d'hôtel par exemple. Or, cette marchandisation de la terre, si parfois, elle s'en suit de l'établissement d'un hôtel ou d'un campement favorable au développement touristique et donc économique de la région, pour le vendeur, elle n'a pas forcément de bonnes répercussions. Après avoir dépensé la somme obtenue par la transaction, il ne dispose plus de terres pour cultiver et ne pourra en faire hériter ses enfants. Il est contraint d'emprunter d'autres terres et se trouve ainsi dans une situation de totale insécurité foncière.

Par ailleurs « *face aux réglementations imposées par l'Etat, on voyait apparaître des phénomènes leur faisant contrepoids, sous forme de « secrets de village ».* Dans le village de D., par exemple, les paysans labouraient une partie de leurs rizières de manière à ce qu'elles aient l'air d'être normalement cultivées. Cette apparence de culture empêchait en tout cas d'autres personnes de faire valoir des droits sur cette partie de leur terre » (Hesseling, 1994, p.251). Un phénomène de contournement de la loi, autre symbole de son rejet par les populations casamançaises.

D'autres situations particulières relatives à la gestion foncière et annonciatrices de conflits latents commencent à se développer en raison des nombreux flux de déplacés et réfugiés entraînés par le conflit casamançais qu'il convient d'appréhender avec la plus grande attention afin d'éviter que la situation ne s'envenime.

Les conflits fonciers induits pour les déplacés et réfugiés de la crise casamançaise : une situation d'urgence

Quel accès à la terre pour les déplacés ?

Le conflit casamançais est marqué depuis 1982 par des cessez-le-feu successifs et des scissions au sein du MFDC. Pour comprendre quelle est la situation actuelle en terme de réfugiés et de déplacés, il convient de revenir sur les derniers événements-clés du conflit. Ainsi, entre 1995 et 1998, on peut en dénombrer trois qui ont largement influencé la poursuite du conflit et par la même occasion qui ont engendré des déplacements forcés des populations casamançaises. En 1995, à la suite de la disparition de quatre français, l'armée sénégalaise lance une grande opération destinée à arrêter les groupements rebelles de trois « *chefs de guerre* » qui se partagent le front sud, circonscrit sur la rive gauche du fleuve Casamance. Les bombardements et les attaques violentes opposant l'armée sénégalaise aux chefs rebelles du Front Sud du MFDC obligent les villageois à fuir vers des zones dites sécurisées par l'armée, à Ziguinchor et en Guinée-Bissau essentiellement. En 1996, on compte 22 000 personnes réfugiées dans le pays voisin. En 1997, les attaques reprennent et les mines anti-personnelles et anti-char, principales armes utilisées par les forces séparatistes refont leur apparition. Cette fois les zones initiales de refuge ne sont plus épargnées et les offensives de l'armée sénégalaise reprennent le long de la frontière de Guinée-Bissau. En juin 1997, le HCR dénombre 17 000 réfugiés casamançais repartis en Guinée-Bissau. Parallèlement en 1998, la guerre civile gagne la Guinée-Bissau opposant cette fois l'armée bissau-guinéenne dont le chef d'Etat-major est soupçonné de trafic d'armes vers la Casamance à l'Etat Bissau-guinéen dont le Président est renversé en 1999. Les réfugiés casamançais pressentis comme complices des combattants du MFDC sont expulsés. (Robin, 2006, pp. 157-161). Aujourd'hui, au moment de nos enquêtes, ce sont les conséquences de ce renversement qui ont été l'objet d'un nouveau conflit opposant à nouveau le Président Joao Bernardo Vieira, réélu à l'été 2005 contre un chef rebelle du front sud, Salif Sadio qui disposait de bases-arrière dans le pays voisin. Entre ces deux périodes, deux nouvelles interventions de l'armée sénégalaise en 2001 et 2002 ont provoqué d'autres intenses mouvements de populations et la création de nouveaux camps de

réfugiés en Gambie. Rappelons que les populations fuient à cause du risque induit par la présence de mines (666 victimes entre 1988 et 2005 selon Handicap International³¹) et la survenance d'attaques et autres braquages mais aussi parce que souvent elles craignent des représailles de la part des militaires, qui peuvent les soupçonner de complicité à l'égard des maquisards.

Plus de vingt années de conflits ont entraîné un exode forcé de 30 000 à plus de 60 000 personnes selon les sources (Robin, 2006, p. 161, Evans, 2004, p.4) et, par conséquent un abandon des villages estimé à 12% dans la région de Ziguinchor, les arrondissements de Nyassia et de Niaguis étant les plus touchés³². *« Au cours du mois de juillet 2002, 324 familles soit plus de 3600 personnes ont fui leurs villages, dans les arrondissements de Diouloulou et de Sindian. En août 2002, 11 000 réfugiés casamançais sont recensés en Gambie par la Croix Rouge et le HCR ; parmi eux, 4000 réfugiés sont accueillis par les populations locales, principalement dans les régions gambiennes de Lower River et de Western Division, situées le long de la frontière avec le Sénégal, les autres réfugiés étant répartis dans différents camps. Depuis, la plupart des réfugiés, confrontés à des conditions d'existence extrêmement précaires, ont préféré prendre le risque de repartir dans leur village ou ont rejoint la ville de Ziguinchor. Cette nouvelle mobilité forcée a accru encore la pression démographique sur la capitale régionale et la paupérisation des populations, un grand nombre de déplacés en ville n'ayant plus accès à leur terre tout en n'ayant pas trouvé de travail »* (Robin, 2006, p.162).

Or, il est reconnu aujourd'hui par tous ceux qui ont travaillé sur le conflit casamançais que les litiges fonciers sont l'une des causes principales du conflit et un des enjeux- si ce n'est l'enjeu même- de la paix. Reste que la question foncière demeure absente des accords de paix signés en 2001 et 2004 par l'Etat sénégalais et l'Abbé Diamacoune Senghor, Président du MFDC. Cette question est également très peu abordée par les organismes internationaux et les ONG présentes sur place en raison du conflit. Or, c'est un problème réel qui doit être aujourd'hui pris en compte en amont de tout projet concernant les zones de refuge et de retour.

³¹ Cf. Carte 5. Répartition des victimes par mines et engins non explosés

³² Cf. Carte 5. Carte des villages déplacés (Partie Ouest de la Casamance)

Les migrations forcées des populations, effectuées dans un climat de violence et le minage d'une partie importante des rizières et des champs de culture, mais aussi des axes principaux et des sentiers menant aux écoles par exemple, par l'armée sénégalaise ou par les groupements rebelles, ont accentué la rareté des terres et donc leur valeur et ont de facto engendré de nouvelles spéculations foncières. En outre, parallèlement à cet abandon forcé des terres de cultures, quelques 60 villages demeurent abandonnés à cause de la présence de mines et 93 villages habités sont encore minés sur un total de 311 villages enquêtés par Handicap International. Nombre de déplacés ont donc dû trouver refuges. Outre la question générale de régulation du conflit casamançais, se pose donc celle de savoir comment ces déplacés issus du conflit casamançais ont accès au foncier dans les villages d'accueil et quels problèmes en découlent. La procédure de prêt décrite auparavant est en général appliquée. Les réfugiés trouvant un tuteur à même de les héberger et éventuellement de leur prêter des terres. Or, ce n'est pas toujours le cas. A Oussouye par exemple, si on prête sans difficulté une parcelle d'habitation, on ne prête pas de rizière, d'abord parce que cette pratique se fait rare dans la zone, ensuite parce qu'ils estiment que ces réfugiés n'ont pas forcément besoin de cultiver des rizières mais que des champs leur suffisent.

Les litiges fonciers au moment du retour : comment les appréhender ?

Parallèlement aux litiges fonciers qui peuvent opposer villageois et déplacés, en aval se pose le problème du retour. En effet, la rareté et la valeur des terres étant accrue, « *le retour des populations réfugiées risque donc d'engendrer des relations conflictuelles entre communautés villageoises, donc de faire planer l'incertitude sur l'établissement d'une paix durable* » (op. cit. p.166).

A Youtou et à Effok, le retour se fait par quartier. Sur les 6 quartiers de Youtou, 4 ont pu être réinvestis, 2 sur les 4 que compte Effok. Effok, qui avait été rasé, est un village totalement reconstruit. Or, bien souvent, le retour correspond à un retour organisé par les populations elles-mêmes, ne disposant soit d'aucune autre alternative, soit parce qu'elles craignent de se voir confisquer leurs terres. D'abord, elles encourent le risque d'être victimes de mines, même si le risque pèse surtout sur les axes routiers qui peuvent être contournés par le réseau hydrographique.

Ainsi donc, si on peut espérer que les conflits de terre pourront trouver une solution à l'amiable en vertu de la gestion coutumière et de la solidarité, rien n'est moins sûr, au vu, déjà de la multiplication de ces conflits entre des populations non-déplacées. Les villageois déplacés n'oseront pas forcément dénoncer les dépossession subies ou au contraire chercheront à s'appropriier illégitimement de nouvelles terres mises en valeur pendant le conflit. Reste que, probablement, une fois la paix recouvrée, ces populations spoliées n'accepteront pas d'abandonner définitivement leurs terres et l'insatisfaction croissante ne manquera pas de créer, à nouveau du ressentiment. De nouveaux conflits entre villages, voire entre ethnies dans la CR de Niaguis par exemple où existe une forte hétérogénéité, sont donc latents.

Ces types de conflits fonciers d'un nouveau genre doivent aujourd'hui être considérés avec la plus grande attention, les enjeux étant fondamentaux d'abord pour le développement de la Casamance, encore plus compromis depuis le début de ce conflit qui se pérennise, mais surtout en faveur de l'instauration d'une paix effective et durable. Il ne faut pas non plus oublier l'accès au foncier des maquisards de retour au village. La moitié des rebelles est aujourd'hui de retour, or, ceux qui sont toujours dans le maquis, sont qui aujourd'hui ont démontré la plus grande résistance mais également ceux qui ont commis le plus d'exactions. Comment les réhabiliter ? Quel accès à la terre leur réserver ? Des questions à résoudre au plus vite pour éviter, après le processus de paix de risquer de raviver de nouvelles tensions.

Par ailleurs, d'autres enjeux en matière de développement apparaissent en liaison avec la gestion foncière des Joola et de la multiplication des conflits fonciers que cette « *société sans Etat* » connaît.

Conclusion

Au terme de cette étude, force est de reconnaître que les conflits fonciers longtemps ignorés posent aujourd'hui de sérieux problèmes en termes sociologiques et économiques. Ils constituent un frein au développement dont la résolution s'avère être un enjeu du développement de la région. Le foncier est sans conteste le reflet des rapports sociaux. Les dimensions à la fois géographiques, sociologiques, anthropologiques, juridiques et politiques qu'il recouvre obligent aujourd'hui toutes les disciplines de recherche à se consulter pour mieux se compléter.

Un premier constat s'impose : la maîtrise du territoire par l'Etat, comme préliminaire au développement, a échoué. Les concepts occidentaux de développement qui ont poussé à l'établissement de politiques agricoles en faveur des cultures de rente ont renforcé et transformé les logiques patrimoniales. L'extension des terres cultivées a permis un nouvel ancrage des populations allochtones d'abord. Mais plus loin dans cette nouvelle logique patrimoniale, la terre est devenue un patrimoine dont les revenus permettent par exemple, d'envoyer les enfants à l'école et a fait de la gestion du patrimoine foncier un moteur de la mobilité sociale et géographique. Or, conjugué aux crises économiques et sociales et l'incohérence législative, cela crée une compétition accrue pour les terres et par-delà une multiplication des conflits. A ce blocage foncier répondent de nouvelles formes de crispations identitaires, pas uniquement ethniques comme on a pu le penser pour le conflit casamançais mais pour des raisons économiques et politiques. Dans ce contexte de crise, les conflits fonciers peuvent être considérés comme un frein supplémentaire au développement d'un côté car ils empêchent parfois la réussite de projets ou tout au moins les retarde et obligent les paysans à régler des problèmes qui resurgissent sans cesse. Mais d'un autre, c'est le développement par lui-même qui induit ces conflits en valorisant la terre et en étendant les surfaces cultivables. L'intensification de l'agriculture, toute relative d'ailleurs, n'a été conçue que par une amélioration technique avec laquelle le paysan a essayé de composer alors qu'au même moment la terre se raréfiait du fait de la sécheresse.

En vue d'une prise de conscience de ces conflits et de leur mode de gestion tant par les instances étatiques que par les organismes de développement, afin de mettre un terme aux erreurs commises par le passé, seule une approche empirique peut prétendre à la capacité d'une future prise en compte des aspects sociologiques et culturels que revêt la question foncière. En Basse-Casamance, la situation mêle divers facteurs renforçant la complexité. La pluralité des normes, la diversité ethnique, les effets climatiques et la situation de conflit armé de basse intensité poussent les droits à évoluer mais aussi exacerbent les conflits fonciers. Si une typologie parfaite de ces derniers s'avère définitivement impossible, une catégorisation des droits et une certaine classification des conflits en découlant ont pu être mises en exergue. De même que le mode de gestion

original mêlant tradition, sacralité, modernité et légalité a pu être observé. Cela permet en outre d'envisager une nouvelle démarche de règlements de ces conflits par l'Etat. La phase de transition foncière que les populations ont amorcé sous l'influence des bouleversements climatiques et économiques, des apports extérieurs et de la loi peut être un moment propice pour une réforme. Or, celle-ci ne pourra être acceptée par les sociétés que si leur gestion coutumière apparaît considérée comme légitime pour établir un nouveau régime mixte empreint de traditions dans un cadre de gestion et de contrôle alliant les autorités coutumières locales au sein des instances délocalisées. Un nouveau transfert de pouvoirs permettant légalement de faire travailler ensemble responsables coutumiers et responsables de la décentralisation, dans un cadre redéfini, semble primordial, en vue de l'établissement d'une entité qui correspondrait plus aux réalités mais aussi un pas vers la démocratisation pour des conseils ruraux non plus aux mains des vicissitudes politiques.

Bien entendu la transition foncière doit aussi et surtout s'accompagner d'une définition et d'une délimitation des territoires dont l'appartenance aux communautés rurales doit être reconnue et où la sécurité foncière doit être assurée de manière à satisfaire le plus grand nombre. Pour une meilleure conception de l'espace et d'une méthode adaptée accompagnant dans la mesure du possible cette transition foncière en vue d'une cohabitation paisible des diverses ethnies et des divers acteurs. Ici, peut-être plus qu'ailleurs les enjeux sont fondamentaux si on veut éviter le regain d'un sentiment de frustration de manière générale et si l'on veut tenter de réduire les conflits fonciers existants. Certaines situations s'avèrent en effet plus explosive que d'autres. A ce sujet la question de l'accès au foncier des déplacés et des conditions de leur retour au village est fondamentale et doit être étudiée en priorité pour sa prise en compte dans la mise en place d'une nouvelle réforme. La prévention de ces conflits apparaît comme une urgence tant leurs prises en compte est de nos jours restreinte et tant leurs enjeux sont importants.

Aucun modèle uniforme ne peut être imposé mais la priorité apparaît d'abord de fixer les bornes des terroirs, de délimiter les espaces villageois et ceux des communautés rurales et progressivement de donner des limites à chaque exploitation familiale, ensuite de reconnaître la responsabilité dans l'utilisation et la gestion de ces

espaces aux principaux intéressés et non plus à l'Etat pour ainsi « passer du temps des terroirs au temps des finages » (Pélissier, 1995, p.34). Ceci ne peut être pensé qu'à long terme mais il faut dès aujourd'hui en tenir compte pour éviter à nouveau une situation où législation et coutumes se trouveraient en opposition ou en tout cas en décalage. Mais aussi une démarche pour une plus grande considération par les organismes de développement tant nationaux qu'internationaux des situations de litiges autour de la terre doit être engagée. C'est dans cette double perspective que nous avons analysé les contraintes foncières actuelles de Basse-Casamance, pour une relative contribution à la recherche de solutions que seules les négociations et échanges entre les multiples disciplines de la recherche, les acteurs du foncier et les communautés concernées pourront apporter.

Quoiqu'il en soit, notre étude, bien qu'ayant pu recenser nombre de conflits fonciers et de déceler les évolutions des droits fonciers coutumiers joola depuis les dernières recherches en la matière, n'a cependant pas permis de circonscrire toutes les dynamiques inhérentes au foncier en Casamance. En outre, une cartographie de ces conflits, en ce qui concerne ceux qui opposent deux villages ou plus apparaît nécessaire. Elle n'a pu pour l'heure être réalisée, un travail de recensement, peut-être pas exhaustif en raison de l'ampleur de la tâche, mais en tout cas plus approfondi semble essentiel en amont de toute tentative de cartographie. Les autres types de conflits, trop mouvants ne semblent pouvoir être cartographiables, ils aboutiraient à des cartes trop éphémères empêchant dès lors de les utiliser à bon escient pour des projets à long terme. En outre, la question de l'accès des femmes au foncier dans la région doit également faire l'objet d'une étude plus approfondie. Maillon essentiel et vital de la chaîne économique, elles vont sans doute progressivement revendiquer plus de droits. Nous n'avons également pas pu assister à des réunions de conseils ruraux pour pouvoir déterminer avec exactitude le mode de règlement adopté ainsi que le jeu des acteurs et de pouvoirs qui s'y déroule et influe sur cette gestion des conflits. De plus, non moins importante est la question de l'accès aux ressources naturelles des populations. Ainsi quelle gestion non plus cette fois de la terre mais de l'arbre est établie ? Il existe une distinction entre les droits sur la terre et les droits sur l'arbre. La gestion des ressources naturelles, des palmiers par exemple, fournisseurs d'huile et de

vin, peut également poser problèmes et par-delà la terre où ils sont plantés également. Il en va de même des conflits sur les ressources halieutiques. Enfin, la diversité des droits et des pratiques est telle qu'une extension de cette étude à la région de Kolda, en Moyenne et en Haute-Casamance, où d'autres ethnies cohabitent, apparaît également utile dans le but de vérifier le bien-fondé des points mis en avant dans cette première étude et de la compléter. Des carences qu'un futur travail de recherche s'efforcera de pallier.

Plus globalement dans cette région marginalisée du Sénégal, l'enjeu foncier recouvre une dimension toute particulière et d'une importance majeure liée directement au conflit armé casamançais en lui-même et à ses conséquences, qui caractérisé de conflit de « *basse intensité* », a souvent été occulté. D'une part, il a contribué à l'accroissement de la pauvreté et par là-même aux luttes locales pour la terre. D'autre part, il reflète dans ses racines un problème lié au foncier et hautement politique, principalement dans la ville de Ziguinchor où des titres fonciers étaient attribués à des allochtones laissant pour compte les autochtones. Il semble en effet que « *le mode de traitement actuel des questions foncières par l'Etat et les élites politico-administratives apparaît largement déterminé par d'autres enjeux que le développement économique et social du monde rural, enjeux directement liés à la trajectoire de l'Etat en Afrique[...]* » (Lavigne-Delville, 1998a, p.729).

Non seulement en raison des problèmes engendrés pour les réfugiés et déplacés en termes de foncier mais aussi de manière globale, les conflits fonciers présents et latents dans toute la région recèlent des enjeux considérables pour le retour à une paix effective. Dans ce cadre, l'Etat sénégalais a, en occultant les droits fonciers locaux dans la loi sur le domaine national et en privilégiant les allochtones pour des raisons politiques et économiques, contribué à l'embrasement du conflit, porteur de revendications séparatistes. Aujourd'hui, les tensions perdurent et la région se trouve dans une situation de ni guerre ni paix où le conflit semble se résoudre et se réveiller aussitôt. L'enjeu d'une réforme foncière au Sénégal est donc, outre toutes les considérations relativement à la sécurisation foncière des ruraux et aux améliorations attendues en terme de développement, bien plus important à l'échelle régionale et nationale. En effet, un nouveau système foncier national qui reposerait sur un modèle uniforme

sans tenir compte des spécificités de chaque région et surtout sans appréhender les conséquences pour la Casamance serait voué à l'échec en termes de développement mais, de plus, créerait sans doute une nouvelle situation de conflit et de rébellion dans la région où le ressentiment rejaillirait comme en 1982. Ceci est vrai pour la Basse et la Moyenne Casamance mais il faut également tenir compte de la situation alarmante de la Haute-Casamance où les conflits latents entre wolofs et peuls ne sont pas sans rappeler ceux existant entre Joola et allochtones au début du conflit. Un effort de sécurisation des pasteurs a déjà été mis en place avec la LOASP mais sur le terrain les effets ne s'en font pas sentir. Il faut donc appréhender comme gérer cette situation d'illégalité foncière dans laquelle se trouvent les colons dans la zone et éviter qu'une politique de deux poids deux mesures ne porte en elle les germes d'un conflit violent. Plus précisément, la résolution des conflits fonciers en Casamance n'est-elle pas indispensable à un processus de paix civile ? Les conflits fonciers devront donc être étudiés à l'avenir dans une double perspective et un double point de vue qui se rejoignent. Du point de vue de la crise économique et sociale que connaît la région avec comme perspective une résolution des conflits fonciers en vue d'améliorations en termes de développement et du point de vue de la crise au sens du conflit armé qui sévit dans la région avec comme enjeu et perspective une résolution des conflits fonciers, préliminaire qui apparaît indispensable à l'établissement d'une paix effective et pérenne et à l'intégrité territoriale de l'Etat sénégalais.

Bibliographie

B Bach D. C. (dir) (1998), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Karthala.

Barbier-Wiesser F.-G. (dir.), (1994), *Comprendre la Casamance*, Karthala, Paris.

Billaz R. et **P. Kane** (2003), « La gestion territoriale des ressources naturelles : enjeux écologiques, techniques et sociétaux » dans M. Totté, T. Dahou et R ; Billaz (dir.), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, COTA, Karthala, ENDA, pp. 123-163.

Blanc-Pamard C. et Cambrézy L. (dir.), (1995), *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*, coll. Colloques et séminaires, Orstom.

Blundo G., (1997), « Gérer les conflits fonciers au Sénégal », dans Becker C. et Tersiguel P. (dir.), *Développement durable au Sahel*, Karthala, Paris, pp. 105-120.

Blundo G. (1994), « Le conflit dans l' « Entente » », dans *Les organisations paysannes en Afrique*.

Bosc P.-M. (2005) *A la croisée des pouvoirs. Une organisation paysanne face à la gestion des ressources, Basse-Casamance, Sénégal*, IRD, Cirad, Paris

Boutinot L., (2001), « De la complexité de la décentralisation. Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal » dans Le Meur P-Y et Lund C (dir.), *Gouvernance foncière au quotidien en Afrique*, Bulletin de l'APAD n°22.

Cambrézy L. (1995), « La réforme agraire serait-elle une utopie du XX^e siècle ? L'exemple mexicain » dans Blanc-Pamard, C. et Cambrézy L. (dir.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, p. 291-305.

Caverivière M.(1986), *Incertitudes et devenir du droit foncier sénégalais*, Revue internationale de droit comparé, n°1, janvier-mars 1986, pp. 95-115.

Charlery de la Masselière B., (1999), « Territorialités multiples et conflictuelles : réponses paysannes à la crise des campagnes africaines », dans Bonnemaison J., **Cambrézy L.** et Quinty-Bourgeois L. (dir.), *Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, L'Harmattan, Paris.

Charlery de la Masselière (2002), « Paysanneries d'Afrique noire : entre terre, terroir et territoire », dans *Historiens et Géographes*, No 379, p. 123-132.

Chauveau J.-P. et Mathieu P., (1998), « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers » dans Lavigne-Delville P.(dir.) (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, pp. 243-257.

Chauveau J.-P. et Lavigne-Delville P., (2002), *Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ?* dans Lévy M. (dir.), *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*, IRD, Karthala, Paris, pp.211-241.

Chauveau J.-P., Jacob J.-P et Le Meur P.-Y., (2004) « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud » dans *Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne*, Autrepart n°30, Armand Colin, IRD.

Chauveau J.-P., (2003) *Plans fonciers ruraux : Conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits coutumiers*, IIED, dossier n°122.

Cheneau-Loquay A. (1994), « Géographie « des » Casamance », dans Barbier-Wiesser F.-G.(dir.), *Comprendre la Casamance*, Karthala, Paris, pp. 47-68.

Choncol J. (1995), « Le problème de la terre et les sociétés rurales en Amérique latine » dans Blanc-Pamard, C. et Cambrézy L. (dir.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, p. 257-289.

Conseil régional de Ziguinchor (2004), *Plan de développement intégré*, non publié.

Conseil régional de Ziguinchor (2004), *Schéma Régional d'Aménagement du territoire*, Programme d'appui aux régions, Ziguinchor, non publié.

Cormier Salem M.-C., (1985), *Les pêcheurs nomades de la mer ? L'exemple des déplacements en Casamance*, Anthropologie Maritime, No 2, p. 135-143.

Cormier Salem M.-C.,(1991) « Pêcheurs-migrants et paysans-pêcheurs : deux modèles de gestion de l'espace irréductible ? », dans Durand J.-R. , Lemoalle J., et Weber, J. (dir), *La recherche scientifique face à la pêche artisanale*, ORSTOM, Paris, p. 621-629

Cormier Salem M.-C., (1993), *Désarroi et révolte en terre de Casamance*, Le Monde Diplomatique, N° 467, p. 19.

Cormier Salem M.-C. (1995), Terroirs aquatiques et territoires de pêche : enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines, dans Blanc-Pamard, C. et Cambrézy L. (dir.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, , p. 57-81.

Cormier Salem M.-C., Chauveau, J.-P. Bouju S., (1999), « L'identité humaine des Rivières du Sud : unité historique et situation d'interface », dans Cormier Salem, M.-C. (dir.), *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, IRD, Paris, pp. 149-205.

Cormier Salem, M.-C., (2000), « Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain », dans Chauveau, Jean-Pierre, Jul-Larsen, E. et Chaboud C. (dir.), *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*, Karthala, Paris, p. 205-229.

CNCR (Conseil national de concertation et de coopération des ruraux), (2004), Séminaire national des ruraux sur la réforme foncière, Rapport introductif, non publié.

Darbon D. (1988), *L'administration et le paysan en Casamance, Essai d'anthropologie juridique*, Pédone, Paris, 222 p.

Darbon D. (1984), « Le culturalisme bas-casamançais », *Politique africaine* n°14, Paris, Karthala

Darbon D. (1985), « La voix de la Casamance...une parole diola », *Politique africaine*, n°18, Paris, Karthala

Debène M. (1986), *Le droit foncier sénégalais*, Revue internationale de droit comparé, n°1, janvier-mars 1986, pp. 78-94.

Diatta C.-S. et alli (1996), *Peuples du Sénégal*, éditions Sépia.

Diouf M., (2001), *Gestion foncière au Sénégal : Enjeux et perspectives*, République du Sénégal, Région de Ziguinchor, non publié.

Dramé H., (1998), « Décentralisation et enjeux politiques. L'exemple du conflit casamançais (Sénégal) » dans Blundo G. et Mongbo R. (dir.), *Décentralisation, pouvoirs locaux et réseaux sociaux*, bulletin de l'Apad n°16.

Evans M., (2004), Senegal : *Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC)*, Briefing Paper, Chatam House, Africa Programme,

<http://www.chathamhouse.org.uk/viewdocument.php?documentid=5367>. (dernière visite : le 12 juin 2006).

Fanchette S. (1999a), « Densité de population et intensification agro-pastorale en Haute-Casamance », *Espace, Populations, Sociétés*, No 1, p. 67-81.

Fanchette S. (1999b), *Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance*, IIED, Collection Tenures Foncières Pastorales , No 13, Londres, 31 p.

Fanchette S. (1999c), « Les modalités de la pratique de la jachère en Haute-Casamance : entre blocages fonciers et reconstitution de la fertilité » dans Floret, Christian et Pontanier, Roger (dir.), *La jachère en Afrique tropicale : rôles, aménagement, alternatives, vol. 1. Actes du séminaire international, Dakar, 13-16 avril 1999*, IRD.

Fanchette S. (1999d), « Migration, intégration spatiale et formation d'une société peule dans le Fouladou (haute Casamance, Sénégal) », dans Botte, R., Boutrais, Jean et Schmitz, Jean (dir.), *Figures peules*, Karthala, Paris, p. 165-192.

Fanchette S. (2002), « La Haute-Casamance à l'heure de la régionalisation, Enjeux fonciers et territoriaux » dans M.-C. Diop (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Karthala, Paris, pp. 309-355.

Foucher V. et Marut J.-C., (2004), « Les crispations du pouvoir sénégalais », *Le Monde diplomatique*, février 2004, p.18.

Foucher V., (2003), « Pas d'alternance en Casamance ? », *Politique africaine* n°91, pp.101-119.

Gellar S. (1997), « Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité ? », dans Becker C. et Tersiguel P. (dir.), *Développement durable au Sahel*, Karthala, Paris, pp.43-70.

Girard J. (1963), *De la communauté traditionnelle à la collectivité moderne en Casamance. Essai sur le dynamisme du droit traditionnel*, Annales Africaines, Imprimerie Guillemot et de Lamothe, Paris, pp. 143-165.

Guigou B., Lericollais A. et G. Pontié, « La gestion des terres en pays sereer siin (Sénégal) », dans Blanc-Pamard, C. et Cambrézy L.(-dir.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, , pp.183-225.

Guillaud D., Huetz de Lemps C. et O. Sevin (dir.), (2003), *Iles rêvées : territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, PRODIG, Paris, 371 p.

Handicap International (2005), *Rapport sur les victimes de mines au Sénégal*, 28 p.

Hesseling G. (1986), « Le droit foncier dans une situation semi-urbaine, le cas de Ziguinchor » dans B. Crousse, E. Le Bris et E. Le Roy, *Espaces disputés en Afrique noire, Pratiques foncières locales*, Karthala, Paris.

Hesseling G. et E ; Le Roy, (1990), « Le droit et ses pratiques », *Politique africaine*, n°40.

Hesseling G. (1994) « La terre, à qui est-elle ? Les pratiques foncières en basse Casamance », dans Barbier-Wiesser F.-G.(dir.), *Comprendre la Casamance*, Karthala, Paris, pp.243-260.

Hesseling G. (1996), « Réformes et pratiques foncières à l'ombre du droit : quelques réflexions », dans P. Mathieu, P-J Joseph et J.-C. Willame, *Dynamiques, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique*, Cahiers africains n°23-24, L'Harmattan, Paris, pp. 215-225.

IIED, (1999), *Régimes fonciers et accès aux ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : questions et opportunités pour les 25 ans à venir*, Programme zones arides.

Ki-Zerbo F. (1997), *Les sources du droit chez les Diola du Sénégal*, Karthala, Paris.

Kesteloot L. (1994), dans Barbier-Wiesser F.-G. (dir.), *Comprendre la Casamance*, Karthala, Paris.

Lavigne-Delville P. (1992), *Groupements villageois et processus de transition*, Cahiers des sciences humaines 28 (2), pp. 327-343.

Lavigne-Delville P. (dir.) (1998a), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, 744 p.

Lavigne-Delville P., (1998b), *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*, Rapport de synthèse, MAE-Coopération et Francophonie.

Lavigne-Delville P., Bouju J. et Le Roy E. (dir) (1998c), *Stratégies foncières et aménagements des bas-fonds au Sahel : comprendre et prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'intervention*, GRET, Ministère de la coopération.

Lavigne-Delville P., (1999), *Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone*, IIED.

Lavigne-Delville P. et al. (2002), *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale). Modalités, dynamiques et enjeux*. GRET, IRD, IIED, London, Paris.

Lavigne-Delville P., (2003), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou du 19 au 21 mars 2002, GRAF, GRET, IIED.

Le Bris E. et al. (1982), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Orstom, Karthala, Paris.

Le Bris E., Le Roy E. et P. Mathieu, (1991), *L'appropriation de la terre en Afrique noire, Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Karthala, Paris, 359 p.

Le Roy E., Kasenty A. et Bertrand A., (1996), *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, Paris.

Lemarchand R., « La face cachée de la décentralisation : réseaux, clientèles et capital social »

Lericollais A et **Seck S.** (2002), « Patrimoines anciens et territoires en gestation de la région riveraine du fleuve Sénégal », dans M.C Cormier –Salem *et alli* (dir.), *Patrimonialiser la nature tropicale*, coll. Colloques et séminaires, IRD.

Levang P. (1995), *Tanah Sabrang (la terre d'en face) : la transmigration en Indonésie : permanence d'une politique agraire contrainte* (1995), thèse présentée à l'ENSAM, non publiée. <http://www.bondy.ird.fr>

Linares O., (1992), *Power, prayer and production, The Jola of Casamance, Sénégal, Cambridge studies in social and cultural anthropology*, Cambridge University Press.

Linares F. O. (1987), "Deferring to Trade in Slaves: The Jola of Casamance, Senegal in an historical perspective", *History in Africa*, vol.14, pp. 113-139.

Lund C., (2000), *Régimes fonciers en Afrique : remise en cause des hypothèses de base*, IIED, dossier n°100.

Marut J.-C. (1999), *La question de Casamance. Une analyse géopolitique*, thèse de doctorat, université Paris 8, 512 p.

Marzouk Y. (1991), « Histoire des conceptions hydrauliques étatiques et paysannes en Basse-Casamance, Sénégal, 1960-1990 », dans G. Dupré (dir.), *Savoirs paysans et développement*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 61-97.

Massard J. (1987), « Le développement rural et société : les colons Felda en Malaisie » dans Antheaume, B. ; Blanc Pamard, C.; Diallo, Y; Lassailly Jacob, V. (dir.), *Le développement rural : comprendre pour agir*, ORSTOM, coll. Colloques et Séminaires - Dynamique des SystèmesAgraires, Paris, pp.191-209

Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire du Sénégal, Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), (2006), *Plan d'actions pour l'élaboration d'une politique de réforme foncière au Sénégal*, non publié.

Ministère des affaires étrangères (2001), *Droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest*, série « Etudes », travaux coordonnés par le GRET et l'IIED, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/publications_827/cooperation-internationale-developpement_3030/series-etudes_3195/serie-etudes-annee-2001_3196/droits-fonciers-delegues-afrique-ouest_4596/procedures-delegations_11467.html

Montoroi J.-P., (juin 1996), « Mise en valeur des bas-fonds en Basse-Casamance (Sénégal) », *Agriculture et Développement*, N° 10, pp. 61-73.

Ndiaye P., (1997), « L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles. Le cas du Sénégal », dans Becker C. et Tersiguel P. (dir.), *Développement durable au Sahel*, Karthala, Paris, pp.247-261.

N'Gaïde, A. (1998), « Stratégies d'occupation de l'espace et conflits fonciers en Haute-Casamance » (Kolda, Sénégal) , dans Guillaud D., Seysset, M. et Walter A. (dir.), *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, ORSTOM; PRODIG, Paris (FRA); Paris (FRA), p. 185-191

N'Gaïde, A.(1997), « Stratégies d'occupation de l'espace et conflits fonciers : les marabouts Gaabunke et les Peuls Jaawaringa (région de Kolda, Sénégal) », dans Bonnemaison, J., Cambrézy, L. Quinty Bourgeois L. (dir.), *Le territoire, lien ou frontière ? : Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, ORSTOM, Paris.

Niang, M. (1982), « La mise en place des réformes agrifoncières », dans Le Bris E. *et al.* (1982), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Orstom, Karthala, Paris, pp. 219-239.

Pelissier P. (1966), *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, s.l., 939 p.

Pelissier P., (1995), « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages », dans Blanc-Pamard, C. et Cambrézy L.(dir.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, ORSTOM, Paris, , pp. 19-35

Ravault F., (1982), « Land problems in French Polynesia”, in *Pacific Perspective*, vol.10, n°2, p.31-65.

RENTREE SOLENNELLE DES COURS ET TRIBUNAUX - ALLOCUTION DE MAITRE ABDOULAYE WADE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (2005), http://www.gouv.sn/discours_pres/detail.cfm?numero=297

Robin, N. (2006), « Le déracinement des populations en Casamance. Un défi pour l'Etat de droit », dans *Revue européenne des migrations internationales*, vol.22, pp153-183.

Roche C. (1985), *Histoire de la Casamance. Conquête et résistance : 1850-1920*, Karthala, Paris, 401 p.

Rossi G., Lavigne-Delville P. et Narbeburu D., (1998), *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Karthala, Regards, GRET.

Sadio I., Sonko L. et Schmidt –Soltau K., (2004), *Etat des lieux de la situation socio-économique de la Casamance, Procas/Secuali*, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal, Coopération Sénégal-Allemagne, GTZ, Ziguinchor (Sénégal).

Sevin O. Levang P. (1989), *Quatre-vingt ans de transmigration en Indonésie (1905-1985)*, Annales de Géographie, No 549, Paris, pp. 538-566.

Sidibé M. (2002), « Entre le Saloum et la forêt de Pata : mobilité des migrants, intégration des espaces » dans *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°2.

Sodter, François (dir), *Terres et jachère dans le Bwamu de Bondoukuy : tensions entre tradition, migration et modernité : deux enquêtes sur les chefs d'exploitation 1999-2001*, IRD Ouagadougou, s.n, s.l. <http://www.bondy.ird.fr>

Sy M., *Gestion foncière : la commission réfléchit sur la réforme*, Le Soleil du 18 janvier 2006.

Thébaud B., (1995), *Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique : réflexions à partir de l'exemple du Sahel*, IIED, dossier n°57.

Thiéba D., (1997), « Conflits et gestion des ressources naturelles », dans Becker C. et Tersiguel P. (dir.), *Développement durable au Sahel*, Karthala, Paris, pp.73-89.

Thomas L.V., (1959), *Les Diolas. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance*, Mémoire de l'Institut français d'Afrique noire, N°55, s.n., s.l., 343 p.

Thomas L.V. (1960), « L'organisation foncière des Diola », *Annales africaines*, Imprimerie Guillemot et de Lamothe, Paris, pp. 199-223.

Thomas L.V.(1963), « Essai sur quelques points relatifs au régime foncier des Diola de Basse-Casamance (Sénégal) dans Biebuyck D. (dir.), *African Agrarian Systems*, Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press, pp. 314-330.

Totté M., Dahou T. et Billaz R. (2003), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, COTA, Karthala, Enda Graf.

Touze R.-L., (1951), Monographie de la subdivision de Bignona, Archives du Sénégal.

Traoré S. (1997), « Les législations et les pratiques locales en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles au Sénégal », Becker C. et Tersiguel P. (dir.), *Développement durable au Sahel*, Karthala, Paris, pp. 89-103.

Trincaz P.-X. (1984), *Colonisation et régionalisme. Ziguinchor en Casamance*, éditions de l'Orstom, Collection travaux et documents n°172, Paris.

Van Vlaenderen H., Mansour Tall S. et Gaye G., (2004) "Sénégal", dans Costula L. et Toulmin C.(dir.), *Migrations internationales et droits fonciers locaux en Afrique de l'Ouest*, IIED, dossier n°132.

Vincent P., (1998), « Quelle place pour les autorités foncières locales ? Enjeux pour une gestion décentralisée du foncier rural ? » dans Lavigne-Delville P.(dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, p. 33.

LE RÔLE DES « FÉTICHES » DANS LA RÉOLUTION DU CONFLIT EN CASAMANCE

Par Paul Diédiou

LE RÔLE DES « FÉTICHES » DANS LA RÉOLUTION DU CONFLIT EN CASAMANCE

Par Paul Diédhiou

Le 26 décembre 1982, éclate dans le sud du Sénégal un conflit armé. Depuis lors, journalistes, politologues, anthropologues, sociologues ont tenté de comprendre les causes. Parmi celles-ci, le facteur religieux a occupé une place centrale. A cet effet, la littérature aborde le phénomène religieux en Casamance sous deux angles principaux : l'influence de l'islam maraboutique ou confrérique et la tension qui en résulte avec le catholicisme d'une part, et le rôle des « fétiches³³ » d'autre part (Foucher 2005). Dans une région où l'Eglise occupe une place prépondérante et où l'« animisme » est encore vivace, la religion serait un des axes majeurs du clivage entre la Casamance et le reste du Sénégal.

Une telle lecture du conflit en Casamance (à partir du fait religieux et par conséquent de la culture) a été proposée par Darbon (1988), Fall (1986), Diop et Diouf (1990), Diouf (2001). L'autre approche met en exergue le rôle de la religion « traditionnelle ». Pour les tenants de cette approche (Geschière et Van der Klei (1987)), les « fétiches » sont les sources et les ressources sur lesquelles les séparatistes s'appuient pour mener leur combat.

Ces deux thèses ont fait l'objet d'une critique de la part de Foucher (2005) qui a tenté de clarifier la place qu'il faut donner au facteur religieux dans le conflit casamançais. Dans cette tentative d'élucidation qui comprend beaucoup de doutes et d'hypothèses, il lui a semblé opportun de partir d'une critique interne de la place accordée au facteur religieux dans les analyses de ce conflit. L'auteur apporte certes une réflexion intéressante, mais ses analyses présentent des limites. Il s'en aperçoit d'ailleurs car, pour lui, l'insuffisance de données sur les « fétiches »

³³ Nous mettons les guillemets car ce terme est connoté. Il est de moins en moins accepté en anthropologie. C'est la raison pour laquelle nous préférons utiliser le mot puissance surhumaine.

rend le travail difficile. Partant de l'idée que le MFDC dépend bien plus des structures « modernes » que des structures « traditionnelles » pour sa mobilisation, Foucher ne s'est pas donné les moyens d'étudier ces institutions qui, pourtant, occupent une place importante dans les comportements et les gestes des séparatistes, y compris même ceux des « évolués ». Il est, effet, avéré que la notion de crime de sang et de son instrumentalisation par l'abbé Diamacoune Senghor dans les années 1990, peut être un indicateur permettant aux uns et aux autres de comprendre les agissements des séparatistes originaires des villages ajamat (Diédhiou 2011). Mieux, ils consultaient souvent par consentement ou par la force les responsables des « fétiches » à qui ils demandent de faire des libations pour eux. Cette approche de Foucher qui met l'accent sur les « évolués », les migrations et l'école, et qui exclut complètement toute lecture anthropologique est réductrice.

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de partir des limites des ses travaux pour proposer une lecture qui intègre le fait religieux sans pour autant faire de la religion un facteur déterminant. C'est la raison pour laquelle comme Foucher, nous sommes d'avis que la religion ne constitue pas le facteur fondamentale. Quand bien même elle n'est pas l'élément fondamental dans l'appréhension du conflit, l'étude des « fétiches » est nécessaire car ces instances sont mobilisées par les différents acteurs. Et l'intérêt est de comprendre comment et pourquoi les séparatistes ont implanté un « bois sacré » à la périphérie de Ziguinchor. La question est de savoir quelle est la nature et la fonction de ce « bois ». Dire comme le fait hâtivement Foucher que ce « fétiche » employé par les séparatistes à Diabir aurait été obtenu auprès du village de Diabir³⁴ ne saurait suffire. Comment s'est faite la transmission ? Ce « fétiche » s'est-il révélé par les rêves au responsable qui le dessert ? Le responsable appartient-il à la famille détentrice de ce culte au village de Diabir ? Ce questionnement non exhaustif aurait certainement permis à Foucher de comprendre la voie de transmission de ces « fétiches » nés dans le contexte de la rébellion. Cette voie de transmission correspond-elle aux voies classiques de transmission des institutions religieuses ? Relèvent-elles de la tradition ? Est-ce parce que ces institutions religieuses localisées dans les centres urbains

³⁴ Nos enquêtes ont révélé que ce bois ne vient pas de Diabir, information livrée par un des étudiants du département de sociologie de l'université Assane Seck de Ziguinchor et par un représentant du MFDC, entretien, 1er /08/ 2014 à Ziguinchor.

s'inscrivent dans les traditions des Jóola que dans les années 1990 les acteurs de la société civile font appel à ces structures dans le cadre de la résolution du conflit ?

En effet, à la fin des années 1990, les acteurs de la société civile appuyés par les bailleurs de fonds (USAID) investissent le champ politique pour proposer des solutions. Comme outils, ils font appel aux mécanismes traditionnels de gestion de conflit. Le choix de cet outil s'explique par le fait que les Jóola, principaux acteurs du mouvement, ont noué dans les bois sacrés un pacte selon lequel « ils acquerraient l'indépendance de la région où ils mourraient tous »³⁵. Ce contrat tacite avait été porté par la majorité des Jóola parmi lesquels de nombreuses femmes des bois sacrés qui ont pris une part active dans la préparation des combattants. Ces femmes auraient ainsi utilisé le bois sacré appelé communément *husana kasa* pour faire de libations en faveur de l'indépendance de la Casamance.

Etant donné que la plupart des acteurs de la société civile ne connaissent ces « fétiches » que ce qu'en dit la littérature classique sur les Jóola³⁶, quel lien y a-t-il entre les outils utilisés par ces différents acteurs et l'argumentaire politique du MFDC ?

Partant de cette question qui constitue le fil rouge de ce modeste travail portant sur la place des institutions religieuses dans la résolution du conflit, l'objectif visé est de définir le champ d'application de ces outils, leur efficacité et leurs limites au regard de la nature du conflit. Il s'agit spécifiquement de dresser la cartographie des sites religieux³⁷ et leur implication dans le conflit. Cette cartographie de ces sites s'avère d'emblée être un exercice délicat à cause du nombre « infini » des « fétiches ». Il est difficile, rien que dans un seul village, de faire l'inventaire des cultes. C'est pourquoi nous nous focaliserons surtout sur les sites nouvellement implantés dans les centres urbains, tels le *Husana Kasa*, le bois sacré de Diabir implanté par les séparatistes, le *balégè* des femmes du Bandial résidant à Dakar. Il est question d'identifier de répertorier ces sites implantés un peu

³⁵ Pour A.E.D., membre du MFDC, la question du pacte est un faux problème fabriqué de toutes pièces par les hommes politiques. Ce pacte, à notre sens, aurait une efficacité symbolique (« tous les Jóola mourraient tous ») si tous les Jóola avaient un « fétiche » commun. Or, tel n'est pas le cas, et de ce point de vue, même s'il existait, il ne frapperait que ceux ou celles qui l'ont signé et pas tous les Jóola.

³⁶ Il s'agit de travaux de Girard (1969) et Thomas (1958 ; 1959).

³⁷ Ce travail n'a pas été fait dans cette contribution et nous comptons le faire dans nos travaux ultérieurs.

partout dans la ville de Ziguinchor. La question étant de savoir quelles sont leurs fonctions sociales et culturelles ? Sont-ils des « *rejetons* » des « *fétiches* » de cultes d'un village ou d'une fédération de villages ? A titre d'exemple, le bois sacré de Diabir attribué aux séparatistes serait un « *rejeton* » d'un « *fétiche* » du village de Diabir (Foucher 2005). Si tel est le cas, quelles sont les modalités de transmission de ces cultes « modernes » ? Pour apporter une réponse à ces questions, nous tenterons d'établir les liens entre les sites urbains et leur village d'origine. Cette démarche itérative nous permettra de répertorier certains cultes implantés dans les villages. Ce qui nous amène à délimiter notre champ d'intervention à partir d'une méthodologie.

Méthodologie

La problématique du fait religieux et de son rapport avec la rébellion est très complexe et mérite peut-être une attention particulière. Autour de ce fait religieux, les notions de niey-niey (interdit) et bukirë (crime de sang) occupent une place centrale. On ne peut accéder à certaines informations qu'en subissant des initiations. Comme dans leurs comportements et leurs agissements, les « rebelles » se conforment à la loi qui interdit toute effusion de sang contre un covillageois³⁸. C'est pourquoi nous comptons nous appuyer sur la méthode qualitative avec comme technique de collecte de données les entretiens semi-directifs. Ne connaissant pas au départ les femmes détentrices des différents bois sacrés, nous avons utilisé la technique boule de neige. Nous y reviendrons dans les pages qui suivent. La méthode de l'observation directe a été utilisée dans le cadre de la description des sanctuaires : l'objectif étant de décrire (si possible) les éléments qui composent les différents cultes.

Mais pour disposer d'une base de données des sites et des populations qui y adhèrent³⁹, il aurait été opportun de compléter la méthode qualitative par une méthode quantitative. Celle-ci nous aurait permis de déterminer le nombre et l'origine villageoise des femmes membres de ces différents cultes répertoriés en milieu urbain.

³⁸ Il serait intéressant de comprendre pourquoi il y a très peu de ressortissants des villages de Bandial dans la rébellion. Dans cette zone, la notion de crime de sang occupe une place centrale à telle enseigne que le simple fait de voir le sang amène la personne à se confesser.

³⁹ Cette base fait défaut au niveau des ONG ou autres structures qui s'appuient sur les femmes pour régler le conflit. C'est pourquoi nous comptons entreprendre des études dans ce sens.

Une des caractéristiques de ces sites, ce qu'ils regroupent les femmes d'horizons divers⁴⁰. Or, traditionnellement, chaque village a ses propres institutions. Dans ce cas, comment ces cultes implantés en ville sont-ils parvenus à transcender les clivages villageois et à fédérer ces femmes ? Comment expliquer l'absence de culte fédérateur chez les hommes jóola résidant à Ziguinchor ?

L'utilisation du questionnaire nous aurait également permis de déterminer le sexe, l'âge, le lieu de naissance (et de résidence), le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, la religion, l'ethnie des membres de ces cultes. Ce qui peut surprendre l'observateur qui s'intéresse à ces nouveaux cultes souvent mobilisés dans la résolution du conflit, c'est la présence lors des veillées nocturnes des femmes stériles dans les instances qui n'accueillent que les femmes ayant contracté au moins une grossesse. Mieux, il semblerait que les femmes du Bandial résidant à Dakar auraient reçu feu Georges Tendeng dans leur *balèga*. Ce mélange de genre relève-t-il de la tradition ? Les résultats des enquêtes de terrain nous ont permis d'apporter des réponses aux différentes questions posées dans la problématique.

Période et lieux de l'enquête

L'enquête s'est déroulée de mai à septembre 2014⁴¹ dans les villages de Cassolole, Bujin (en Guinée-Bissau). Le choix de ces villages s'explique par le fait qu'il y avait des cérémonies telles les séances de luttes appelées l'éwagen (à Cassole), les cérémonies de la circoncision (à Bujin). A Cassole, nous avons profité cette séance de lutte organisée par les responsables du hulang⁴² pour nous entretenir avec le responsable du bukut d'Effoc. Ce responsable, accusé à tort ou à raison d'être impliqué dans la disparition des français en 1995, s'est réfugié dans ce village. De l'avis des populations d'Effoc, c'est à cause de lui que ce village ne peut organiser ni le bukut (circoncision), ni le karahay (cérémonie de la fécondité). Nous avons effectué deux voyages de deux jours par voyage. Les entretiens ont porté sur son séjour à Cassole et surtout sur ses institutions puisqu'il est à la fois alanga (responsable de hulang (fétiche parlant)) et arégha (responsable de

⁴⁰ A Dakar, le balèga ne regroupe que les femmes du Bandial.

⁴¹ Elle ne s'est pas effectuée de façon continue.

⁴² C'est fétiche dont la voie d'accès se fait à travers les rêves ou une maladie initiatique. Voir plus loin.

karing (bukut). Ces entretiens nous permis de comprendre les adresses et attributs des institutions qu'il dirige. A bujin, notre séjour de trois jours a consisté à faire une observation directe lors de la cérémonie de la circoncision. C'est la même méthode que nous avons utilisée en juillet à Youtou. Ce village, situé au sud ouest de la Casamance et à la frontière avec les deux villages susmentionnés, a également organisé la cérémonie de la circoncision. Cet événement a mobilisé tous les habitants de ce village très affecté par le conflit dans les années 1990. C'est à partir des entretiens et des observations réalisés que nous nous sommes rendu compte que cette cérémonie a permis aux populations de cette contrée de se réconcilier entre elles. Aux pires moments du conflit, les non sympathisants et les sympathisants du MFDC étaient en conflit et le village se trouvait divisé à telle enseigne que les premiers (non sympathisants) ne souhaitaient pas le retour dans le village des sympathisants du mouvement indépendantiste. Cela nous a amené à reformuler notre question de recherche qui mettait en évidence l'argumentaire politique. Autrement dit, avancer, comme l'a dit Foucher (2005), que le mouvement nationaliste fonde sa lutte sur les structures « modernes » et non « traditionnelles » serait réducteur car dans le milieu rural les « idéologues » ont utilisé un autre type de discours pour mobiliser ses sympathisants. Ici, l'argumentaire s'appuie sur les conflits « traditionnels » d'antan et les litiges fonciers entre villages. Et, souvent ces villageois sympathisants ou pas du mouvement « ignorent » cet argumentaire où l'histoire et les héros invoqués leur sont étrangers. D'où l'idée d'inscrire ce travail dans une perspective (socio-anthropologique) qui prend en compte la microsociologie (ici les villages). Cette microsociologie permet aux chercheurs d'observer de plus près ces discours adressés aux paysans. Quant à la macrosociologie qui met en exergue l'argumentaire politique elle doit intégrer, entre autres facteurs, la marginalisation économique et culturelle, l'école, les migrations, les enjeux géopolitiques. C'est ce niveau d'analyse qui cherchera à comprendre le renouveau religieux avec l'implantation des sanctuaires urbains utilisés par les différents acteurs dans la résolution du conflit. Dans ce cas, on ne se limitera plus à privilégier telle ou telle sphère du conflit, mais à l'appréhender à travers les différents paliers (villages, villes, ONG, Etat, bailleurs internationaux...) C'est ce qui justifie nos investigations dans les villages et la ville de Ziguinchor auprès des responsables des différents bois sacrés implantés en milieu urbain.

A cet effet, dès le mois de juillet, nous avons entrepris les enquêtes en utilisant la technique boule de neige. Nous sommes passés par une connaissance pour avoir les coordonnées de M.S. la présidente des femmes du « bois sacré » husana Kassa. C'est elle qui nous a communiqué les noms et les lieux de résidence des responsables de ce bois (P.S. et A.K. S.). L'objectif était de comprendre les modes de transmission de ces institutions. Bref, les enquêtes étaient multi-situées car nous sommes également rendu dans le Bandial, plus particulièrement à Enampore où nous avons rencontré l'intérimaire du roi et par ricochet responsable symbolique du Baléga, « fétiche » des femmes du royaume. Il était question pour nous de comprendre les fonctions sociales et culturelles de ce sanctuaire que les femmes du royaume résidant à Dakar y ont reproduit avec l'autorisation tacite des femmes restées au village. Ce nouveau mode de transmission nous intéressait car il diffère des modes de transmission classiques. Or ce sont ces sanctuaires urbains et rarement ceux implantés dans les villages que les femmes intellectuelles mobilisent dans la résolution du conflit. La question est de savoir si cette méthode fondée sur les mécanismes traditionnels telle qu'elle est utilisée en ville est efficace. Les résultats de l'enquête ont révélé que ces mécanismes qui s'appuient sur les sanctuaires implantés à Ziguinchor sont contestés par les femmes des bois sacrés du MFDC. Pour ces dernières qui se définissent comme les vraies « féticheuses », ces coreligionnaires sont instrumentalisées par les femmes intellectuelles et les politiciens. En plus, elles reçoivent dans les sanctuaires les militaires, « les ennemis du MFDC et de la Casamance », qui viennent y demander une protection. C'est la raison pour laquelle elles se sont démarquées de leurs compagnes d'hier pour implanter les leurs. Du coup, le chercheur non averti se perd dans ces méandres où on assiste à une prolifération des « fétiches » en milieu urbain. D'où la nécessité de définir ce concept galvaudé et de moins en moins usité par les anthropologues.

Essai de définition d'un concept galvaudé

Parler du rôle des « fétiches » dans la résolution du conflit du conflit n'est pas une tâche facile dans la mesure où le concept de « fétiches » est galvaudé, et donc difficile à cerner. En plus, les acteurs, plus particulièrement les femmes de la société civile qui font recours à ces lieux communément appelés « bois sacrés » ne les maîtrisent pas ou du moins

ne les connaissent qu'à travers la littérature classique sur les Joola. C'est la raison pour laquelle il nous semble opportun de clarifier ce concept.

Le « fétiche » est souvent défini par rapport à un lieu, à un objet qui n'est rien d'autre qu'un support de communication. Une telle définition semble réductrice car elle privilégie l'aspect matériel des ukin (« fétiches ») au détriment de l'aspect spirituel. Pourtant, c'est cette conception qui est retenue par Jean Girard (1969) et Paolo Palmeri (1995). Les deux ethnologues conçoivent les ukin comme des entités surnaturelles dont l'action consiste à réduire la distance entre le Dieu inaccessible et les hommes. Il nous semble — et nous partageons là le point de vue de Bernardo Bernardi — que la légitimité d'une telle conception peut être contestée car il y a souvent amalgame dans l'usage que l'on fait du mot « fétiche ». Ce terme, comme l'a remarqué Bernardo Bernardi, recouvre une réalité purement matérielle.

Dans la présentation qu'il a faite de l'ouvrage de Paolo Palmeri, il donne la signification étymologique du mot « *fétiche* ». Cette notion dérive du portugais *fetiçio* qui vient du latin *facticius* ou *fattiizio* et veut dire « *produit du travail de l'homme* ». Or le bakin (singulier d'ukin) joola ou africain⁴⁴ n'est pas un produit de l'homme. Il est dans la conception du Joola une création divine. D'où l'intérêt d'appréhender cette conception des puissances surhumaines dans ce milieu.

La conception des « Fétiches » en milieu joola

Il n'est guère possible de parler d'espace, de personne, de conflits sans buter, à un moment ou à un autre, sur quelque bakin⁴⁵. Sous sa forme objective, c'est-à-dire visible, le bakin est composé d'un sanctuaire, d'un autel, et d'un trou souvent symbolisé par un pot de latérite où l'on verse du vin (et du sang des bêtes domestiques) pendant les libations ou sacrifices. Loin d'être donc une fabrication de l'Homme, le bakin, dans la conception du Joola, est créé par un Etre suprême (ata émit). Ce terme est employé tantôt comme déictique, tantôt comme marque d'un lieu de possession (émit : la pluie, l'année, le ciel). Il se manifeste

⁴³ Voir Paolo Palmeri, *Retour dans un village diola de Casamance*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.5-8.

⁴⁴ Nous pensons à l'ouvrage de Michèle Tobiachadeison, *Le fétiche africain : chronique d'un « malentendu »*, Paris, L'Harmattan, 2000. L'auteur y évoque la conception que les Européens (missionnaires) avaient des puissances surhumaines (« fétiches »).

⁴⁵ Odile Journet-Diallo, *Les Créances de la terre*, Turhnout, Brepols, 2007.

à l'Homme par les rêves ou une maladie initiatique. C'est en cela qu'il est une puissance surhumaine ni anthromorphisée, ni hiérarchisée. Le bakin ne se résume donc pas à un objet : il émane d'une force supérieure⁴⁶. Sur l'origine des ukin, les Jóola disent : comme il fait tomber les hommes sur terre, Dieu leur a envoyé ces puissances surhumaines. Mais la plupart des Jóola s'accordent pour dire que le bakin vient de la mer, d'où la présence des objets marins, coques, coquillages dans les sanctuaires et la parure des desservants⁴⁷. Etre de la mer, de la terre, les fétiches sur ordre de Dieu (émitéy), gouverne les vents, qu'ils soient bons ou mauvais. Pour conserver sa force (sembe), un bakin doit être régulièrement abreuvé de sang ou de vin de palme⁴⁸.

Le ukin sont perçus dans le milieu *ajamat*⁴⁹ comme des dieux (simitas) ou des terres (sitamas) ; ce qui pose la question de leur dépendance à l'égard d'un Dieu (ata émit) et d'une famille, un quartier ou d'un village. Alors que le terme simitas fait référence à la spiritualité, le terme sitamas renvoie à la localité, au lieu d'implantation de ces institutions appelées à réguler la vie sociale du village. D'où le terme « bakin » que l'on peut décomposer comme suit : « ba » qui est le préfixe de classe et le radical « kin », qui signifie « habiter ». Il dérive de « hukin » qui veut dire « habitat ». Ici les ukin appartiennent à un village et donc habitent quelque part. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les expressions « *sitamas sata Youtou* » que l'on peut traduire par « *les puissances surhumaines de Youtou* ». Un bakin se définit par rapport à son origine, à son lieu (forêt, famille...), à sa fonction spirituelle. Ici chaque bakin a ses propres attributions, son propre mode d'acquisition et son propre mode d'adresse. Son mode d'agencement et sa morphologie empruntent les formes les plus diverses : petit enclos, tapi à l'ombre d'un grand arbre ou enfoui dans la végétation d'un jardin, clôture plus imposante édifiée à la périphérie d'une place, case ronde, petite chambre à l'intérieur de la maison, autel en banco adossé au mur, véranda tout entière investie des objets culturels, clairière aménagée au milieu d'un bois épais⁵⁰.

⁴⁶ Paul Diédhiou, L'identité joola en question, Paris, Karthala, 2011.

⁴⁷ Odile Journet-Diallo, op.cit.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ce sont les villages de Youtou, Effoc du côté du Sénégal et de Bujin, Issana, Caton, Cassolole, Ejaten... du côté de la Guinée-Bissau. Nous utilisons cette expression (« milieu ajamat ») par commodité car pour les populations de cette zone, le terme ajamat ne renvoie pas à un sous-groupe. C'est une notion qui veut dire « l'Homme » ou « ceux qui parlent la langue ». Pour plus de détails sur cette notion, voir Paul Diédhiou, ibid.

⁵⁰ Odile Journet-Diallo, op.cit. p.227.

Dans la description qu'il a faite des ukin Louis Vincent Thomas n'avait de cesse de faire l'inventaire de tous ces cultes et attributs. L'objectif visé par ce socio-anthropologue est de comprendre par quoi ces « sanctuaires, autels se différenciaient. Soulignant dans son ouvrage à quel point il est difficile d'en dégager une taxinomie, il esquissait quelques critères : géographique, topologique, de signification (dont la répartition sexuelle), de durée, de hiérarchie, de spécialisation fonctionnelle⁵¹. Cette difficulté à hiérarchiser, à faire une taxinomie ou un inventaire a été noté par d'autres chercheurs⁵² qui travaillent sur cette population. Quelle que soit la difficulté, il est tout de même possible d'établir une division sexuelle de ces puissances surhumaines. Il y a alors des « fétiches » desservis par les hommes et ceux détenus par les femmes. Il faut tout de même noter qu'il existe des fétiches où hommes et femmes siègent ensemble. Ce sont souvent ceux dont la manifestation se fait par les rêves (kasarah, hulang...). Ce qui nous amène à comprendre comment devient-on desservant d'un « fétiche » ? Communément appelés kumanen (pluriel d'amanen), les responsables « passent » par deux voies pour accéder à la fonction de desservant.

Les deux voies d'accès à la fonction d'amanen

Disons d'emblée que la fonction de desservant est une tâche très exigeante et complexe. C'est pourquoi dans l'entendement du Jóola, celui qui prend indument un « fétiche » peut mourir dans les jours ou semaines qui suivent son intronisation. Il existe, à cet effet, deux modes d'accès à la fonction de « féticheur » : le rapt (husoyik) et l'acquisition par tournée sacrificielle (le hulang).

Le rapt est la voie la plus radicale : lors des assemblées restreintes villageoises (sidiodj), les conseillers et adjoints du bakin vont capturer à son insu et à l'improviste le candidat choisi. Ce choix se fait lors des rites de la pré-circoncision (ésang) ou lors de la circoncision (bukut). C'est pendant ces cérémonies que les responsables cherchent à pourvoir les sanctuaires laissés vacants par la mort de leur desservant. Tous les ukin dont la voie d'accès se fait par le rapt, se transmettent à l'intérieur de la famille (éliken) ou alternativement dans une autre famille.

⁵¹ Louis Vincent Thomas, *Les Diola : Essai d'analyse fonctionnelle d'une population de la Basse-Casamance*, Dakar, IFAN, 1959, p. 590-612.

⁵² Il s'agit entre autres d'Odile Journet-Diallo (2007), de Paul Diédhiou (2011).

Chez les femmes, c'est lors de la cérémonie de karahay (rite de la fécondité) que seront capturées (par la force) les responsables de ce sanctuaire de ses sighulub. Ces puissances surhumaines de femmes se transmettent par les agnats de la famille qui les abrite. Les responsables déjà investies vont discrètement voir l'ainé de la famille au sens d'éliken à qui l'on demande qui des femmes mariées dans cette famille peut prendre le sanctuaire à pourvoir. Après cette concertation secrète, les femmes attendront le jour de leur assemblée restreinte pour capturer à l'improviste cette femme.

La deuxième voie d'accès se fait à travers les rêves ou lors d'un déplacement solitaire en brousse. Ici, c'est une démarche personnelle qui est loin d'être volontaire. Le bakin apparaît à la personne qui a effectué le rêve ou qui l'a rencontré lors de ses déplacements dans la forêt. A partir de ce moment, des consultations auprès des responsables des « *fétiches* » permettent de déterminer le fétiche qui s'est manifesté à travers les rêves. Par des va-et-vient sacrificiels en sang et en vin de palme, le futur « féticheur » doit amener le sanctuaire qu'il va planter auprès de sa maison. Ce mode de transmission est particulièrement utilisé par hommes et femmes frappés par le « fétiche » parlant (ankuren). Ces va-et vient appelés diayun permet au candidat d'accomplir le rite de hulang (initiation)⁵³. De tout ce qui précède, nous pouvons dire que les puissances surhumaines sont sexuées, qu'il est difficile de faire une taxinomie ou une hiérarchisation. Deux voies d'accès sont possibles. La question de savoir est ce que les sanctuaires érigés par la plupart des associations des femmes qui résident à Ziguinchor s'inscrivent dans ces modes de transmission ? Cette question nous amène à aborder l'avènement des « fétiches » en milieu urbain.

L'avènement des « fétiches » urbains

Parler des « fétiches » urbains, revient à appréhender leur avènement en ville. Rappelons que la plupart de ces sanctuaires sont plantés à Ziguinchor. Or, historiquement cette ville et par conséquent sa terre appartient aux Baïnuk (Trincaz, 1997). C'est dire qu'il n'y avait pas de puissance surhumaine jóola à Ziguinchor. A cet effet, les premiers sanctuaires jóola érigés dans ce centre urbain multiethnique sont

⁵³ Sur ces voies d'accès à la fonction de « féticheur », voir Paul Diédhiou, op.cit., et Odile Journet-Diallo, op.cit.

en partie de création récente. Une de leurs caractéristiques est qu'ils vont regrouper des femmes venant de divers horizons. Ils se différencient ainsi des « *fétiches* » « *traditionnels* » dont la zone d'influence dépasse rarement le village. A l'exception des villages du Bandial où le Balèga regroupe toutes les femmes du royaume, tous les autres villages ont chacun en ce qui le concerne son karahay (fétiche de la fécondité) ou sa maternité.

Dans les villages, sont admises dans ces instances les femmes mariées avec enfants ou ayant une contracté une grossesse. Au niveau des villages, nous avons noté qu'il ya un lien étroit entre ces « *fétiches* » lignagers et la terre. Autrement dit, cette fonction est dévolue à la femme qui vient se marier dans la famille qui abrite le « *fétiche* » en question. Les sanctuaires plantés en ville s'inscrivent-ils dans cette tradition ?

D'emblée nous pouvons dire que les sanctuaires plantés dans le milieu urbain n'obéissent pas aux règles qui régissent les « *fétiches* » classiques. Si nous prenons l'exemple du célèbre « *husana kasa* » (fromager du kasa) qui regroupe la plupart des femmes joola résidant à Ziguinchor, ce « *fétiche* » de l'avis de sa responsable (P.S.), s'est révélé à Diadia Diatta de Mlomp (département d'Oussouye) dans les années 60 ou 70⁵⁴. Ce dernier, natif de ce village, venait à la fin de la saison des pluies récolter du vin de palme à Ziguinchor. A l'époque, l'actuel quartier de Soucoupaye où est érigé ce « *fétiche* » n'était qu'une brousse. Un jour, alors qu'il s'adonnait à son activité, il entendit la voix de quelqu'un qui l'appelait par son prénom. Dans sa tentative de se retourner pour voir cette personne, il tombe évanoui. Cela était une sorte de révélation de divine. C'est à partir de cet incident qu'il a cherché à domestiquer ce « *fétiche* ».

Certes, les signes de la manifestation du sanctuaire correspondent aux modes de domestication des institutions en milieu joola, mais c'est au niveau de la succession que le problème se pose. Effet, lors de nos enquêtes, nous sommes rendu compte que ce « *fétiche* » qui est de l'avis de notre interlocutrice, l'équivalent d'éhunia (maternité) ou karahay culte de la fécondité) a été desservi par Afinko de Kagnout

⁵⁴ Enquête réalisée à Ziguinchor le 02 août 2014 auprès de P. S., responsable de cette institution

! Ici, la question est de savoir comment un « *fétiche* », qui, au départ, était desservi par un homme soit attribué par la suite à une femme. Il y a là, à notre sens, une confusion ou un mélange de genre : non seulement ce sanctuaire s'est révélé à un homme⁵⁵ et par conséquent ne doit être assuré que par lui, c'est plutôt la femme qui le succède. Le mode de transmission est biaisé et ne correspond pas aux modes de transmissions classiques.

Ce « *fétiche* » qui est un des premiers sanctuaires jóola planté à Ziguinchor regroupait toutes les femmes jóola résidant à Ziguinchor. Aujourd'hui, la réalité est tout autre car il y aurait plus de quatorze « *bois sacrés* » dans cette ville⁵⁶. Les femmes des différents villages⁵⁷ ont elles aussi planté leur sanctuaire et du coup, ces sanctuaires prennent la configuration traditionnelle puisque traditionnellement chaque village avait ses propres sanctuaires. Mais ce n'est pas pourtant qu'ils s'inscrivent dans ce registre traditionnel. Il y a là une forme de reproduction, un dynamisme qui lie là tradition et moderne. Face aux aléas de la ville où on assiste à un relâchement des normes, les femmes jóola ont « créé » des espaces où elles peuvent se regrouper pour faire prévaloir leur droit et leur culture. Il convient de noter que ce fromager (husana) qui abrite cette puissance surhumaine fédère tous les autres sanctuaires. C'est ce qui fait que tous les jeudis et/ou mercredis⁵⁸, ces femmes membres de différents bois sacrés s'y réunissent. Ce sont ces femmes qui travaillent avec Kabonkétor, association qui intervient dans la résolution du conflit⁵⁹. Qu'en est-il de cet autre sanctuaire « créé », cette fois-ci, par indépendantistes du MFDC au tout début du conflit ?

⁵⁵ Ce mode de succession ne concerne que le kasarah où un homme peut succéder à une femme et vice versa.

⁵⁶ Ce chiffre nous a été communiqué par une de nos interlocutrices, M. S., responsable des femmes des « bois sacrés ». Au départ c'est cette femme que nous avons interrogée sur le « bois sacré » de « husana kasa ». C'est lors des entretiens que nous sommes rendu compte qu'elle n'officie pas dans ce bois. Les femmes de ce bois l'ont désignée pour qu'elle soit leur interlocutrice auprès des autorités étatiques. C'est elle qui m'a demandé d'aller voir P.S, la responsable du husana. Entretien du 01 juillet 2014 à Ziguinchor. L'entretien que j'ai eu avec A.E.D. du MFDC le 1er août 2014 a révélé que le nombre de « bois sacrés » est largement en dessus de 14. Ce mouvement a aussi ses femmes qui ont leur « bois sacré » considéré par notre interlocuteur comme le seul vrai bois sacré.. Voir plus loin.

⁵⁷ Dans les années 1990, les femmes de Youtou résidant à Ziguinchor ont voulu implanté un sanctuaire de la fécondité (karahay). Leur projet a échoué à cause de l'opposition de leurs coreligionnaires restées au village qui voyaient d'un mauvais œil l'implantation d'un tel sanctuaire.

⁵⁸ Il y a une adaptation car traditionnellement, les assemblées villageoises de femmes (sidiodj) se font le kahadiut (le 3ème jour de la semaine jóola. Ici ces femmes des centres urbains utilisent le calendrier grégorien.

⁵⁹ Sur ce point voir Paul Diédhiou, « la gestion du conflit de Casamance Abdoulaye Wade et la « tradition » jóola », in Momar Coumba Diop (sous la dir.), Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, Paris, Karthala, 2013.

Rapportant les propos du propriétaire de son logement, Peter Geschiere et Jos Van der Klei⁶⁰ avancent l'idée que le soir du 25 décembre 1982, son logeur vint lui raconter que la manifestation avait été décidée pour le lendemain matin. Les gens, notent-ils, étaient en train de se réunir dans les bois sacrés, derrière l'aéroport. Pour ces deux chercheurs l'image du MFDC est celle d'un mode populaire d'action politique qui réussit à organiser une agitation concertée contre l'Etat, mais dont l'organisation reste largement insaisissable pour le régime, parce qu'elle peut se cacher derrière un rideau traditionnel. Toutes les discussions s'y faisaient. Comme nous pouvons le constater, ces auteurs évoquent le bois sacré de Diabir où les « rebelles » se réunissaient. A l'image des « fétiches » des femmes, le sanctuaire de Diabir est une reproduction qui ne correspond pas aux modes d'accès traditionnels. Ce bakin n'est pas, comme le prétend Foucher (2005), un rejeton du « fétiche » du village Diabir dans le département de Bignona⁶¹. Nous assistons là à une nouvelle forme d'implantation des « fétiches » en milieu urbain. Ce n'est pas pour autant qu'il faut évacuer la question de ces sanctuaires dans la compréhension du conflit. Les « fétiches » sont donc des sources et ressources utilisées par les populations villageoises aux pires moments de la rébellion. Elles invoquaient ces instances pour éviter les représailles des « rebelles » ou des militaires⁶².

Ce sont les combattants du MFDC qui mobilisaient le plus ces sanctuaires. Quand en novembre 1994, les « rebelles » du Front Sud occupent les villages de Youtou et d'Effoc, ils ont cherché à mobiliser les responsables des différents ukin de ces villages. Les propos d'un de nos interlocuteurs, bastonnés par ce derniers illustrent bien cela. Nous parlant de l'adhésion d'un de ses oncles au MFDC, il dit ceci : « *au départ mon oncle était réfractaire aux idées du MFDC. C'est quand il est devenu le responsable du fétiche de la guerre (balin) au niveau de Youtou que ses ennuis ont commencé. Ce fétiche était détenu par Kaos-édiam qui venait de mourir. Les combattants ont voulu transférer*

⁶⁰ Peter Geschiere, Jos Van der Klei, « La relation Etat-paysans et ses ambivalences : modes d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance) », in Emmanuel Terray (sous la dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp.297-340.

⁶¹ Nous avons interrogé un étudiant du département de sociologie de l'université Assane Seck de Ziguinchor. Ce dernier habitant la zone nous a fait comprendre qu'il n'y pas de « fétiche » de ce type dans ce village loin de Django. Cette information a été confirmée par A.E.D., membre du MFDC, qui nous a retracé l'histoire de ce sanctuaire.

⁶² Dans le Bandial, par exemple, les villageois ont fait des libations pour se prémunir des braquages des « rebelles » et des représailles des militaires. Information livrée par une de nos interlocutrices en juillet 2014.

*leurs matériels de guerre de Kassouh à Cassolole (Esouhoune). Parmi le matériel qu'ils détenaient, il y avait une arme lourde. Au cours du transfert, la pirogue a chaviré l'arme lourde qui s'y trouvait a coulé. Ils l'ont cherchée en vain cette arme. C'est là qu'ils sont allés voir un marabout qui leur a dit que Youtou détenait un fétiche dangereux qui pouvait les aider. C'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé solliciter mon oncle qui a fini par accepter et adhérer aux idées du MFDC.»*⁶³

Cet extrait évoque les stratégies que les « rebelles » utilisaient quand ils ont occupé les villages de Youtou et d'Effoc. Dès leur occupation, laquelle a divisée les villageois, ils ont ciblé les responsables de fétiches qui ont pour la plupart refusé de coopérer, craignant certainement les sanctions de leur(s) sanctuaire(s). Il convient de rappeler que ces institutions villageoises, plus particulièrement le « fétiche » de guerre n'accepte en son sein que ceux qui ont eu à livrer une guerre. Mais il faut surtout tuer un ennemi pour faire partie de ce cercle restreint. Bref, dans ces autels, seuls les natifs du village peuvent assister aux rituels ou aux libations. C'est pourquoi la plupart des responsables ne voulaient pas emmener les « rebelles » dans ces autels. C'est ce qui justifie le refus dans un premier temps de l'oncle de notre interlocuteur qui reste convaincu que les « rebelles » l'ont « marabouté ».

La question n'est pas de voir la manière dont ces sanctuaires sont mobilisés. Ce n'est pas non plus parce que l'argumentaire des nationalistes s'inscrit dans un registre moderne qu'il faut négliger les faits religieux. En effet, pour Foucher (2005) le MFDC dépend plus des structures modernes que des structures « traditionnelles ». Or dans une société en mutation où tradition (notion très têtue, parce que souvent invoquée) et modernité relèvent de deux versants d'une même réalité sociale, l'analyste du conflit de Casamance doit à la fois prendre en compte l'argumentaire et les comportements des acteurs, notamment des combattants. C'est dans leurs gestes et comportements qu'il faut mesurer la place qu'ils accordent aux « fétiches » et aux gris-gris ou amulettes.

⁶³ Entretien réalisé à Dakar le 5 octobre 2014 à Dakar.

En analysant leurs comportements, on s'aperçoit qu'ils respectent une des lois qui régit les sociétés villageoises « traditionnelles », à savoir la notion de crime de sang (bukirë). Les observations que nous avons menées à Youtou et présentement dans le Bandial ont montré que cette loi est de rigueur. Dans le village de Youtou, un rebelle de ce village n'a pas le droit d'ôter la vie de son covillageois⁶⁴. C'est la raison pour laquelle ils utilisaient la bastonnade comme moyen pour traquer les « défaillants », c'est-à-dire ceux qui n'épousaient pas leurs idées. Dans le Bandial, le fait de voir simplement le sang d'une personne blessée au cours d'un accident amène la personne à se confesser auprès des autels.

Les « rebelles » inscrivent leurs gestes et comportements dans une structure qui relève du passé (de la tradition) en n'y associant des éléments « modernes ». Pour preuve, en 2010⁶⁵, les « rebelles » de l'aile de César Atoute Badiate ont arrêté et voulu enrôler les enfants du quartier de Djibonker (de Youtou) qui étaient partis chercher les feuilles de dattier pour confectionner leur ésandiab (ceinturon que les futurs circoncis se nouent pendant les cérémonies de la pré-circoncision et de la circoncision). Ils ont par mégarde accédé au camp des « rebelles » de l'aile de César Atoute Badiate. Ces combattants les ont conduits auprès de leur leader. Ce dernier, sur un ton dur leur a dit ceci : « buké kuneyé ku ban ! » (Ils sont déjà sacrés !)⁶⁶. Dans les traditions jóola, dès l'instant qu'un village annonce la cérémonie d'ésang (pré-circoncision) ou de bukut (circoncision), ses enfants, futurs circoncis, deviennent sacrés. C'est ce principe qu'Atoute Badiate a tenté de respecter en les libérant.

Comme nous pouvons le constater l'analyse politiste qui privilégie l'argumentaire politique se soucie peu des comportements des rebelles. Ces gestes s'inscrivent pourtant dans la tradition qui, aujourd'hui, fait appel à la fois à la structure passée et moderne. Cet argumentaire est pertinent quand il s'agit d'analyser les fondements modernes de la crise, à savoir l'indépendance ou le statut particulier de la Casamance pendant la colonisation que posent les « rebelles » comme préalable à toutes négociations. Sur ce point, les mécanismes traditionnels de résolution des conflits

⁶⁴ Pour plus de détails sur cette notion, voir Paul Diédhiou, *L'identité jóola en question*, Paris, Karthala, 2011.

⁶⁵ C'est l'année où le village de Youtou, dans le département d'Oussouye, a organisé la cérémonie de la pré-circoncision (ésang) à Youtou. C'est une cérémonie qui précède le bukut (circoncision).

⁶⁶ Propos rapportés par un des garçons de ce quartier le 20 juin 2012 à Ziguinchor.

s'avèrent inefficaces car les discours utilisés pour justifier la lutte pour l'indépendance s'inscrivent dans la modernité. C'est pourquoi, il nous semble opportun de présenter les limites des mécanismes traditionnels qui font appel aux traditions dans la résolution des conflits. Il convient de souligner que ces mécanismes ne sont peut-être valables qu'au niveau de la microsociologie, laquelle reflète ou doit refléter la diversité des pratiques culturelles et culturelles. Dans ce cas, il faut procéder cas par cas des situations car le discours que les « idéologues » du MFDC ont utilisé pour avoir l'assentiment d'une partie de la population de Youtou n'est pas le même qu'ils ont utilisé à Effoc ou à Kaguit. Pour mieux appréhender ce que nous venons d'annoncer, essayons de voir le contexte dans lequel est née l'idée de faire appel aux traditions pour résoudre les conflits en Afrique et plus particulièrement en Casamance.

Mécanismes traditionnels de résolution des conflits : les fétiches comme moyen de résolution des conflits ?

Différentes approches de résolution du conflit ont été mises en œuvre pour instaurer une paix définitive au Sénégal. Elles ont été développées par les différents partenaires au développement qui découvrent le local et les faits culturels dans le cadre du développement et des résolutions des conflits. Aujourd'hui, dans le cadre du conflit de Casamance, tout se résume aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits, concept qui renvoie à ce concept onusien de « peace-building »

Rappelons que c'est Boutros Boutros Ghali, alors secrétaire général des Nations Unies qui, dans *An Agenda for peace* (1995), a vulgarisé ce concept à partir des années 1990⁶⁷. Ce modèle retenu et reconnu par l'ONU et l'Union Africaine (UA) et la CEDEAO en 1999, sera mis en œuvre par les bailleurs de fonds et les partenaires au développement. C'est cette approche, remarque Jean Claude Marut (2010), qui s'est imposée par le haut en Casamance.

⁶⁷ Tony Karbo, « peace-building in Africa », David J. Francis, *Peace&conflict in Africa*, London, New York, Zed books, 2008, p.113-130.

Dans le conflit de Casamance, l'USAID va appuyer les initiatives à la base, telles que dialogues, cérémonies, démonstrations menées par les ONG locales ou étrangères. Ces initiatives reposent sur ce concept de peace-building. Si nous faisons ce détour qui semble nous éloigner de la problématique de la place des « fétiches » dans la résolution du conflit, c'est parce que les associations ou ONG vont s'approprier ce concept dans la résolution du conflit de Casamance.

Disons d'emblée que la démarche utilisée présente des limites car comme nous l'avons noté au niveau de la description des puissances surhumaines, les « fétiches » sur lesquels les différents acteurs s'appuient, ne s'inscrivent pas, du point de vue de leurs modes de transmission, dans le registre de la tradition. Ces fétiches plantés dans les centres urbains sont différents des sanctuaires classiques. Par conséquent le concept de mécanismes traditionnels de résolution des conflits s'avère problématique car le conflit de Casamance n'est pas une guerre traditionnelle.⁶⁸ Les méthodes utilisées pendant les guerres « traditionnelles » ne peuvent pas s'appliquer dans le cadre du conflit de Casamance qui a une dimension nationale et internationale. En plus, la notion d'effusion de sang (bukirè) ne peut pas s'étendre au groupe ethnique jóla ou à la Casamance dans la mesure où les sanctuaires érigés en milieu urbain ne regroupent pas tous les Jóla.

Mais, comme nous l'avons souligné, c'est au niveau de la microsociologie que cette notion peut s'appliquer. C'est également là que le concept de mécanismes traditionnels de résolution des conflits peut être opérationnalisé. Les « fétiches » mobilisés à Ziguinchor ou ailleurs ne se limiteront qu'à ces zones car en dehors d'elles, ces sanctuaires ne sont pas reconnus dans bon nombre de villages. Ce qui revient à dire qu'une fois dans leur village d'origine, ces responsables n'ont aucune légitimité. Elles se mettent derrière les responsables des sanctuaires de leur village d'origine. Dans ces sanctuaires « classiques » ou « traditionnels », ne sont acceptées que les personnes initiées. En ce qui concerne les femmes, ne prennent part aux réunions que les femmes mariées ayant porté au moins une fois dans leur vie une grossesse. Autrement dit, les femmes stériles (kadimoum houhané) sont exclues de ces instances. Or, en ville on accepte cette catégorie de personne

⁶⁸ Pour plus de détails, voir Paul Diédhiou (2013), op.cit.

dans les réunions. Il arrive même que ces instances reçoivent les hommes en leur sein. C'est l'exemple des femmes du Bandal résidant à Dakar qui avaient reçu en son temps le feu Georges Tendeng⁶⁹. C'est pourquoi parler de mécanismes traditionnels devient problématique car l'érection de ces cultes n'a rien de traditionnel. On assiste là à une forme de reproduction de ces institutions où ne croient que ceux ou celles qui assistent aux différentes manifestations, à savoir les femmes résidant en ville et les femmes intellectuelles qui les mobilisent dans le cadre de leurs activités. Il y a une instrumentalisation des femmes des différents « *bois sacrés* ». Ce qui fait dire à un représentant du MFDC que ses femmes ne représentent rien à leurs yeux. Pour lui, ces « *bois* » qu'elles sont sensées détenir ne sont pas sacrés. C'est pourquoi les femmes qui se réclament véritablement du mouvement se sont démarquées de ces sanctuaires pour créer leurs propres cultes.⁷⁰ C'est dire que les femmes qui épousent les idées du MFDC dont les enfants sont effectivement dans le maquis ont institué leurs bois sacrés et se réunissent tous les premiers samedi du mois au siège du MFDC à Mango Kouro.

Comment des instances qui sont contestées par une partie des acteurs en conflit peuvent être utilisées dans le cadre de la résolution du conflit ? Dans les centres urbains, les intérêts sont tels qu'on a l'impression qu'il ya une forme de compétition entre les différents acteurs qui œuvrent pour le retour de la paix. Il y a là un discrédit qui constitue un obstacle puis que de l'avis de représentant du MFDC, les femmes du « *husana kasa* » recevaient les militaires qui venaient se purifier là-bas.

En un mot les mécanismes traditionnels de résolution des conflits tels qu'ils sont présentés et appliqués à Ziguinchor ne correspondent pas aux modes de règlement traditionnels des conflits. Dans ce cas, essayons de comprendre ces modes de résolution des conflits en milieu « *traditionnel* ». Pour ce faire, un rappel de la conception de la guerre chez les Joola nous semble nécessaire.

⁶⁹ Quand nous menions nos enquêtes auprès de ces femmes, la responsable nous demandait d'entrer dans la pièce où est érigé le sanctuaire. Ce qui est impensable à Enampore où il nous était interdit de pénétrer dans la forêt qui abrite le « fétiche » originel. Bakodja, notre interlocuteur, nous avait simplement indiqué le sanctuaire. Ceci étant, il y a une « frontière » qui délimite la partie sacrée et la partie profane au niveau des sanctuaires « traditionnels ».

⁷⁰ Entretien avec A.E.D, représentant du MFDC., à Ziguinchor le 1er août 2014.

Le Jóola désigne la guerre par le terme éjan, kabay ou hutik. La guerre est un phénomène social à éviter pour diverses raisons. Elle se manifeste à travers les libations qui doivent être entreprises auprès des ukin avant de livrer toute bataille. Ces libations ont été entreprises par les « rebelles » aux premières heures de la rébellion. En effet, ils ont eu, de l'avis d'un nos interlocuteurs⁷¹, à immoler un coq dans le sanctuaire de Diabir avant de descendre dans la rue le 26 décembre 1982. Ici, les rebelles inscrivent leurs gestes dans les techniques de préparation de la guerre où on part à la guerre bardé de la protection et de l'assurance procurée par les longues consultations et les sacrifices exécutés auprès des ukin⁷². Il faut tout de même souligner que les guerres opposaient souvent deux village et leurs issues sont déterminées par un rapport de force qui s'exprime à travers deux registres : avoir raison/ avoir tort⁷³. Si dans leurs comportements et leurs gestes, les « rebelles » font à appel à la tradition, il convient de souligner que le conflit de Casamance ne correspond donc pas aux guerres traditionnelles et les sanctuaires mobilisés ici n'obéissent pas aux modes de transmission utilisés en milieu rural où le recours aux mécanismes traditionnels peut permettre aux populations de retrouver une paix dans leur village. Nous prenons comme exemple le village de Youtou.

Le village de Youtou comprend six quartiers et est considéré comme un des plus gros villages du département. C'est un village qui a eu à livrer des guerres avec les villages de Bunëy (actuel village de Kaguit), de Bujin, de Suzana⁷⁴. Quand le conflit de Casamance a éclaté dans les années 1980, le village était presque épargné. C'est par le biais de la radio ou des parents résidant à Ziguinchor que les populations apprenaient les nouvelles relatives aux événements de la Casamance. C'est la raison pour laquelle, le village a pu organiser tout en respectant le cycle des cérémonies en cours en milieu jóola la circoncision en 1985.

⁷¹ Entretien du 1/8/ 2014 à Ziguinchor avec A.E.D., Ce dernier a rejeté en bloc l'idée qu'aurait signé les femmes.

⁷² Nous reprenons là à notre compte l'idée d'Odile Journet-Diallo (207), op.cit.

⁷³ Pour plus de détails, voir Odile Journet-Diallo (2007) ; Paul Diédhiou (2011 ; 2013).

⁷⁴ Sur ces différentes expéditions voir, Paul Diédhiou (2011).

C'est à partir des années 1990 avec l'assassinat par les « rebelles » de son chef de village, Mina Diémé, que le village a pris au sérieux le danger qui le guettait. Ce geste était considéré comme un acte isolé et c'est qui fait que les villageois continuaient à vaquer à leurs occupations. C'est la raison pour laquelle les femmes ont organisé le karahay (cérémonie de la fécondité) en 1992.

C'est en décembre 1994 que les « rebelles » ont occupé le village. De cette occupation, il y eut deux camps à l'intérieur du village qui jadis s'unissaient pour combattre l'ennemi : le camp des sympathisants des « rebelles » et celui des non sympathisants taxés de sénégalais par les nouveaux maîtres des lieux. Cette occupation qui a duré de décembre 1994 à mai 1995 a profondément marqué le village : les combattants du MFDC basés à Youtou ont cherché à mobiliser pour leur protection mystique les responsables des « fétiches ». Ne supportant plus les exactions des « rebelles », une partie de la population a quitté le village pour aller s'installer dans les villes ou villages de la région. Une autre partie est restée avec les rebelles et celle-ci était taxée de collaborateurs par ceux qui avaient quitté.

C'est pourquoi en mars ou avril 1995, quand les militaires sénégalais avec l'appui des militaires français qui ratissaient pour retrouver les quatre français disparus avaient pilonné Youtou et Effoc, les populations qui étaient restées sous l'occupation des « rebelles » se sont réfugiées en Guinée, dans les villages de Bujin, Ejaten, Eramé... L'administration sénégalaise avait alors procédé au retour des populations qui s'étaient déplacées dans les villes et villages sénégalais. Ce retour d'une partie des habitants n'avait pas pour autant réglé le problème : les suspicions et les rumeurs alimentaient les conversations. Comme dans les guerres d'antan, on commençait à situer les responsabilités. Les séminaires et congrès organisés par les jeunes en vue de réconcilier les villageois n'ont pas produit les résultats escomptés.

Les démarches entreprises par les autorités en 2002 pour ramener ou convaincre les populations qui étaient réfugiées en territoire bissau-guinéende revenir au village n'ont pas eu d'effets majeurs. C'était l'impasse totale. Aucune grande manifestation ne pouvait se faire car la plupart des responsables étaient décédés (les deux responsables de jirèmb L. et K. Diédhiou). Leur poste était donc vacant. D'autres

réfugiés restés en Guinée-Bissau ne voulaient plus revenir à Youtou. Se rendant compte qu'il risquait d'accuser un retard énorme dans l'organisation des grandes cérémonies (ékandat, ésang, bukut), les responsables des sanctuaires ont entrepris discrètement des démarches pour convaincre leurs homologues réfugiés en Guinée-Bissau. Ceux-là profitant de l'accalmie des années 2000 venaient de toutes les façons, de temps à autre, au village faire des libations. Ils participaient aux assemblées villageoises et c'est la raison pour laquelle, en 2008 le village a organisé le ékandat, cérémonie qui précède la circoncision et au cours de laquelle l'enfant se libère officiellement de la tutelle maternelle. En 2012, la pré-circoncision fut organisée et en 2014 la circoncision qui a connu un flux important car pratiquement tous les villageois, à l'exception des malades étaient présents à la cérémonie. Quel enseignement peut-on tirer de cette description ?

Nous pouvons remarquer que la réconciliation s'est faite sans l'intervention d'intermédiaires (ONG, société civile...). C'est surtout grâce aux différentes cérémonies, notamment de la circoncision que le village s'est réconcilié. Cette réconciliation était efficace parce qu'il y avait une accalmie en Casamance mais surtout à cause de ce pacte que les responsables des « fétiches » ont institué pendant ces différentes cérémonies : celui-ci dispose que tout individu qui cherchait désormais à rappeler les événements qui ont divisé les villageois sera appelé à faire des sacrifices dans les différents sanctuaires du village. On abolit par ce geste tout règlement de compte entre les populations. Une fois le vin versé tous les villageois, « rebelles » ou non « rebelles » sont obligés de se plier à la norme. C'est en cela que nous pouvons dire que les mécanismes traditionnels de résolution des conflits peuvent s'appliquer au niveau des villages. Il convient de noter que les réalités diffèrent d'un village à un autre. En milieu jóola, chaque village est indépendant. Youtou n'est pas Effoc et Effoc n'est pas Youtou. Chaque village peut recourir aux moyens qui lui sont propres pour amorcer la réconciliation.

Dès ses débuts, le conflit de Casamance a été appréhendé sous l'angle de la religion. Mais depuis les années 2000, une approche privilégiant l'argumentaire politique dans l'analyse dudit conflit a tenté de remettre en cause le fait religieux. Partant de l'idée que le MFDC s'appuie plutôt sur les structures modernes que sur les traditions, les tenants de cette thèse (Foucher 2005 ; Marut 2010 ; Diédhiou 2013), ont minimisé le

rôle des fétiches dans la résolution du conflit. Une telle démarche nous semble réductrice. Quand bien même que les séparatistes utilisent les arguments modernes pour mener leur « lutte » de libération », il nous semble opportun de réintroduire la notion de mécanismes traditionnels de résolution des conflits qui fait appel au concept onusien de peace-building vulgarisé à partir des années 1990 par Boutros Boutros Ghali. Il s'agit d'analyser de plus près la façon dont les populations villageoises perçoivent le conflit de Casamance. Autrement dit, à partir d'une démarche anthropologique, comprendre les mécanismes employés pour faciliter la réconciliation entre les populations. Comme nous venons de le voir pour le cas du village de Youtou, les cérémonies de la circoncision ont permis aux habitants de ce village de se réconcilier. C'est pourquoi, au lieu de privilégier telle approche au détriment d'une autre, il faudrait prendre à la fois en compte la microsociologie et la macrosociologie des événements de la Casamance. Quand a éclaté le conflit, les indépendantistes ont ré-exhumé les conflits d'antan entre villages pour avoir l'assentiment d'une frange des populations. D'où la nécessité d'intégrer l'approche microsociologique afin de comprendre le comportement et l'attitude des « rebelles » pendant les pires moments du conflit. La prise en compte de cette microsociologie permet de critiquer les procédés des ONG qui mobilisent les traditions dans le cadre de la résolution du conflit.

Quant à la macrosociologie, elle se chargera de faire appel aux structures modernes. Cette approche qui est déterminante sera complétée par la microsociologie.

Bibliographie

Augé M., 1988, *Le Dieu objet*, Paris Flammarion.

Balencie, J.M., Lagrange, A., 1996, *Mondes rebelles : acteurs, conflits et violence politiques*, Amérique, Afrique, Paris, Michalon.

Bonafé, P., Fiéloux, M., 1984, « Le dédain de la mort et la force du cadavre : souillure et purification d'un meurtre lobi (Burkina Faso), », *Etudes Rurales*, n°95-96.

Darbon, D., 1984, « Le culturalisme bas-casamançais », *Politique africaine*, n°14, p.125-128.

Diédhiou, P., 2002, *Le processus de construction de l'identité joola Analyse socio-anthropologique des conflits en milieu ajamat (Casamance, Sénégal)*, thèse de doctorat (nouveau régime), Université de Franche-Comté (Besançon), 2 vol.

Diédhiou, P., 2011, *L'identité joola en question La bataille idéologique du MFDC pour une indépendance*, Paris, Karthala.

Diédhiou, P., 2013, « La gestion du conflit de Casamance Abdoulaye Wade et la « tradition » joola », in Momar Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade*, Paris, Karthala, p. 249-265.

Diop M.C, Diouf, M., 1990, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala.

Diouf, M., 2001, *Histoire du Sénégal*, Paris, Maisonneuve & Larose.

Fall, M., 1986, *Sénégal L'Etat d'Abdou Diouf ou le temps des incertitudes*, Paris, L'harmattan.

Francis, D.J., 2008, *Peace & conflict in Africa*, London, New York, Zed books.

Foucher, V., 2005, « La guerre des dieux? Religion et séparatisme en Casamance », *Revue canadienne des études africaines*, vol., 39, n°2, p.361-388.

Geschiere, P., Van Der Klei, J., 1987, in Emmanuel Terray sous la dir.) « La relation Etat-paysans et ses ambivalences : modes populaires d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance) », *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p.297-340.

Journet, O., 1979, « Question à propos du sacrifice chez les Diola de Basse-Casamance », *Système de pensée en Afrique noire*, cahier n°4, p.77-94.

Journet, O., 1993, « Le harpon et le bâton (joola-flup), Guinée-Bissau », *Système de pensée en Afrique noire*, cahier n°12, p.17-36.

Journet-Diallo, O., 2007, *Les Créances de la terre*, Torhnut, Brepols.

Journet-Diallo, O., 2010, « Guerres des hommes, guerres des dieux en pays joola jamat (Sénégal, Guinée-Bissau), *Incidence* 6, p.203-235.

Karbo, T., 2008, “Peace-building in Africa”, Francis D.J. (dir.), *Peace & conflict in Africa*, London, New York, Zed books.

Marut, J. CL., 2010, *Le Conflit de Casamance Ce que disent les armes*, Paris, Karthala.

Mel Meledje, R., 2011, « Les Rois et Chefs traditionnels face à la crise ivoirienne : les mécanismes traditionnels de gestion de conflits sont-ils appropriés ? », *Revue de sociologie, d'Anthropologie et de Psychologie*, n°3, Département de sociologie de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Presses universitaires de Dakar, p.103-127.



LE CONFLIT EN CASAMANCE : LES INFLUENCES ETHNICO-RELIGIEUSES

Par Hamadou Boiro

LE CONFLIT EN CASAMANCE : LES INFLUENCES ETHNICO-RELIGIEUSES

Par Hamadou Boiro

Résumé

L'objectif de cet article est d'explorer les relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance, en vue de déterminer leurs influences sur le conflit en Casamance. La collecte de données s'est déroulée dans le nord de la Guinée-Bissau, avec pour population cible les leaders traditionnels et religieux et les représentants d'associations. Une vingtaine d'entretiens semi structurés et informels a été effectuée et des observations ont été faites dans les lieux sacrés des villages concernés. Comme limite, il faut relever la courte durée de l'enquête, l'insuffisance des moyens et la sensibilité du thème qui n'a pas été facile à aborder surtout en ce qui concerne la dimension mystico-religieuse du conflit casamançais.

Il ressort des résultats que les groupes ont mis en place une cohabitation qui se caractérise par le respect de la propriété et des lieux sacrés. Ainsi chaque groupe est conscient des limites de ses terres. Ces limites transcendent les frontières officielles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Au niveau des relations interethniques, chaque groupe ethnique pense qu'il est le premier occupant. Les cérémonies rituelles se font au niveau du groupe ethnique, du lignage ou bien de la famille. Il n'y a pas de cérémonies rituelles qui engagent différentes ethnies. Les relations ethno-religieuses se traduisent comme une sorte de compilation ethnique où chaque groupe vit ses croyances et ses cérémonies rituelles dans ses propres sites sacrés. Sites dans lesquels se prennent les décisions importantes qui concernent le groupe ethnique. Néanmoins, il existe des groupes qui se sentent plus proches les uns des autres. Ainsi, nous avons l'axe Diola ou Felup-Mandjack-Pepel-Bijogo et l'axe Balanta-Balanta Mané-Banhum.

En conclusion, les relations ethno religieuses peuvent contribuer à affaiblir le conflit. Elles doivent être investies d'une manière plus approfondie.

La réflexion sur les traditions et les relations ethno-religieuses, dans la résolution des conflits ou du moins dans la compréhension des facteurs explicatifs endogènes, est devenu l'esprit du temps. Le conflit de Casamance ne peut pas échapper à la règle d'autant plus que depuis son éclatement, il a pris des allures ethniques et traditionnelles comme l'atteste d'ailleurs l'accoutrement des manifestants de décembre 1982. C'est dire que la rébellion casamançaise n'a jamais échappé aux traditions mystico-religieuses qui nourrissent, préparent et légitiment les combattants du MFDC et leurs actions. Lorsque le mouvement séparatiste s'est structuré, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, il a cherché les soutiens populaires et les protections « mystiques » nécessaires à ses actions, et il a obtenu un certain succès auprès des Usana. En témoignent les deux marches séparatistes de 1982 et 1983 qui ont mobilisé des femmes, dont certaines étaient liées à des Usana. (Foucher 2007). Autrement dit, les actes des combattants dépendraient, en grande partie, des prophéties des bekuns ou autels et les engagements qu'ils y ont pris.

Or, ces autels essaient en Casamance et en Guinée-Bissau. Dès lors, il serait insensé de ne pas investir cette aire pour identifier non seulement les différents sites sacrés mais aussi de tenter découvrir les engagements, les moyens et sacrifices nécessaires pour apaiser les esprits. Les relations ethno religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance s'inscrivent dans cet ordre. Il s'agit surtout de voir les convergences et divergences entre les ethnies qui vivent de part et d'autre de la frontière entre la Guinée-Bissau et la Casamance. Cependant, dans le cadre de cet article, les religions traditionnelles ont été privilégiées parce que considérées comme prédominantes et plus proches des ethnies en question.

Ainsi cet article essaye-t-il d'ausculter le conflit de Casamance à partir des relations ethno religieuses avec la Guinée-Bissau. Il se divise en trois parties. La première partie traite du contexte, de la définition des concepts et de la méthodologie, tandis que la deuxième présente les résultats des entretiens, et enfin la troisième discute les résultats.

Contexte, objectifs, cadre conceptuel et méthodologique

Contexte et objectifs

La Guinée-Bissau et la Casamance constituent la même aire culturelle. Autrement dit, elles partagent les mêmes groupes ethniques, les mêmes religions et les mêmes croyances. Cependant, ces ethnies diffèrent selon les langues, les croyances socioculturelles, les pratiques rituelles, les pratiques culturelles et religieuses. Ces ethnies peuvent être divisées en trois grands groupes selon leur appartenance religieuse : les animistes, les musulmans et les chrétiens.

En Guinée-Bissau, selon le recensement de 1991, les animistes représentaient 50% de la population générale, les musulmans 45 % et les chrétiens 5%. (INEC, 1996). Selon leur organisation sociale on peut la population bissau-guinéenne en deux grands groupes : les sociétés égalitaires et les sociétés stratifiées (Cabral, A, 1964). Une distinction valable aussi pour les populations de Casamance.

La Guinée-Bissau et la Casamance traversent des conflits. La Guinée-Bissau a acquis son indépendance en 1974 à la suite d'une guerre de libération contre le colon portugais. Depuis son indépendance, le pays connaît une instabilité politico-militaire chronique qui culmine par des coups d'état et des transitions. De 1994, année des premières élections démocratiques, à nos jours, aucun président élu n'a pu terminer son mandat électoral. La Casamance, quant à elle, connaît une rébellion armée dirigée par le MFDC depuis le début des années 1980. Toutes les deux ont vu leurs conflits s'accroître à partir des années 90. Ces coïncidences posent certaines questions fondamentales : existerait-il un lien entre les conflits qui traversent cette aire culturelle ? Quelles sont les relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance et en quoi ces relations ethno-religieuses contribuent-elles à l'accroissement ou à la pacification des conflits.

Il nous semble que la réponse à ces questions pourrait contribuer à dissiper beaucoup de zones d'ombres dans les conflits en Casamance et en Guinée-Bissau. C'est pourquoi, il nous semble utile d'explorer les relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance en vue de déterminer leurs influences sur le conflit en Casamance.

Cadre conceptuel et méthodologique

Cadre conceptuel

Il s'agira de s'entendre sur les définitions des termes suivants :

Conflit en Casamance : Il s'agit du conflit qui a éclaté le 26 décembre 1982 à Ziguinchor lorsque, des manifestants, au nom du MFDC ont revendiqué l'indépendance de la région. Cette rébellion qui oppose les indépendantistes et l'Etat du Sénégal dure depuis cette date et a fait des milliers de morts. Pour mettre fin à ce conflit plusieurs tentatives de résolutions ont été mis en place sans grand succès. C'est cette situation que résume très clairement Foucher : *„Ni les maquis du MFDC ni l'État sénégalais ne semblent en mesure de remporter une victoire militaire. La signature du premier accord de cessez-le-feu, en 1991 et les multiples autres accords qui ont suivi, s'ils ont divisé le MFDC, n'ont pas mis fin aux combats : les incidents sont devenus rares, mais les séparatistes contrôlent toujours des portions de territoire. Dans le « processus de paix » en cours, les intervenants se sont multipliés – hommes politiques de la majorité et de l'opposition, diplomates étrangers, membres du clergé catholique casamançais, envoyés de l'organisation catholique Sant'Egidio, militants des droits de l'homme et certains d'entre eux, depuis quelques années, interviennent au nom de la « tradition », considérée comme un recours efficace.»* (Foucher, 2007).

Considéré dès le début comme un conflit porté essentiellement par le groupe ethnique Diola, l'on s'est évertué en 1984 à redécouper administrativement la région en détachant les zones à prédominance peulhs et mandingues (Région de Kolda) de celle des Diola (Région de Ziguinchor).

Ethnie : la notion d'ethnie fait l'objet de plusieurs définitions. Une **ethnie** ou **groupe ethnique** est un groupe social de personnes qui s'identifient entre elles sur la base d'une ascendance commune (réelle ou non), d'une culture commune ou d'un vécu commun. (Wikipédia). Des lors, les membres d'une même ethnie se trouvent liés par un certain nombre de critères objectifs comme la langue, une ascendance commune, une religion commune, un espace géographique commun. C'est pour cette raison que nous faisons nôtre la définition de Max Weber selon laquelle, l'appartenance à une ethnie, ou « ethnicité », est le sentiment de partager une ascendance commune, que ce soit à cause de la langue, des

coutumes, de ressemblances physiques ou de l'histoire vécue (objective ou mythologique). Cette notion est très importante sur le plan social et politique car elle est le fondement de la notion d'identité. Il considère l'« ethnicité » non seulement comme une construction sociale, mais aussi comme un moyen d'instrumentaliser les luttes sociales et politiques. Dans le cas des ethnies de la Casamance et de la Guinée-Bissau, elles se distinguent par la langue et les religions.

Relation intra-ethniques : Nous entendons par relations intra-ethniques toutes les relations qui existent entre les membres du même groupe ethnique qui vivent de part et d'autre de la frontière, en l'occurrence entre la Guinée-Bissau et la Casamance. Il s'agit ici de voir les types de relations et de rapports qu'ils maintiennent malgré le fait qu'ils vivent dans deux pays officiellement reconnus?

Relations interethniques : elles concernent les relations entre les différents groupes ethniques qui vivent dans le même pays ou bien dans les deux pays à la fois. Il s'agit d'appréhender surtout les différences et les convergences au niveau des pratiques socioculturelles et religieuses. Mais aussi de tenter d'identifier les groupes ethniques qui se sentent les plus proches les uns des autres.

Relations ethno-religieuses : en Guinée-Bissau comme en Casamance se rencontrent différentes religions notamment l'Islam, le Christianisme et les religions dites traditionnelles ou animistes. Cet article portera uniquement sur les religions dites traditionnelles, c'est à dire celles qui ont des autels et organisent des cérémonies rituelles et des initiations secrètes. Ainsi nous excluons les ethnies Peulhs et Mandingues qui sont, en général des musulmans. Ainsi, s'agit-il surtout des ethnies de la basse Casamance et celles du nord de la Guinée-Bissau.

Méthodologie

L'enquête s'est déroulée dans la partie nord de la Guinée-Bissau particulièrement dans le secteur de Sao Domingo et les villages de Jegue et de Diakimundo. Une variété de populations cibles a été interrogée notamment les leaders traditionnels hommes et Femmes (Roi, Chef de village, Chef de lignage etc.), les leaders religieux Hommes et femmes (Prêtre, Balobeiro, Diambacouss, Curandeiro etc.), les représentants des associations des jeunes et des femmes également.

Au total une vingtaine d'entretiens semi-structurés et entretiens informels, a été effectuée. En plus des entretiens, des observations ont été menées dans les lieux sacrés des villages en question. Ces observations ont permis d'identifier les responsables des rites mais aussi les catégories de personnes qui fréquentent ces lieux de cultes et leurs motifs.

En ce qui concerne les contraintes, il faut relever la courte durée de l'enquête et les moyens insuffisants pour une étude socio-anthropologique sur le conflit en Casamance et les relations ethno religieuses avec la Guinée-Bissau. Il n'est pas aisé de parler du conflit de Casamance avec les populations. Beaucoup de questions abordées fâchent.

Les ethnies et les religions

Les ethnies

Il ressort clairement des entretiens qu'il existe un nombre déterminé de groupes ethniques considéré par les populations comme allochtones. Il s'agit principalement des groupes qui se retrouvent de part et d'autre de la frontière notamment les Felup en Guinée-Bissau ou Diola en Casamance, Banhum, Cassanga, Mandiago, Mancagne, Pepel, Balanta Mane, Balanta. Ces groupes ethniques peuvent être divisés en trois groupes selon la perception qu'elles ont de leurs origines. Le groupe qui se dit originaire de la Guinée-Bissau, les groupes qui se disent originaires de l'Orient mais qui ont des membres de leur groupe ethnique au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau et enfin ceux qui se disent originaires de la Casamance. Parmi toutes ces ethnies, il n'y a que les Felup⁷⁵ ou Diola qui se disent originaires de la Casamance.

Toutes les autres ethnies se disent originaires de la Guinée-Bissau et chacune se targue d'être parmi les premiers occupants. « Notre Roi Ayala qui signifie en Balanta Mané « *celui qui a commencé* » est venu avec un groupe jusqu'en Guinée-Conakry où ils ont trouvé les Peulh. Ces derniers voulaient continuer mais ils n'ont pas pu parce qu'il y avait des coupeurs de routes qui les empêchaient de continuer leur chemin.

⁷⁵ Le nom Felup est une appellation de colon. Nous sommes des Diola. Nous venons du Sénégal. Nous sommes du même groupe ethnique que les Diola du Sénégal. Nos différences se retrouvent au niveau de la langue. Par exemple au niveau des Diola de la Guinée-Bissau qu'on appelle Felup, nous avons les Felup de Suzana, de Arame, de Elalap et de Cassolole. Chaque groupe a son intonation. Racontait un interlocuteur

Lorsque les Balanta Mané sont arrivés, ils se sont joints aux Peulhs et ont combattu les coupeurs de route. Les peulhs se sont installés à Labé et les Balanta ont continué leur chemin jusqu'à l'actuel fleuve Sao-Vicente en Guinée-Bissau ».

Quant aux autres groupes notamment les Manjack, Pepel et Mancagne, ils se considèrent comme les ethnies originaires de Guinée-Bissau. D'ailleurs pour ces groupes ethniques tous les membres de leurs groupes ethniques respectifs qui vivent en Casamance proviennent de la Guinée-Bissau. Une personne âgée du groupe ethnique Manjack rencontrée dans le village de Jaquimundo nous dit : « *Nous sommes originaires de Bachil. Durant la guerre de libération nous nous sommes réfugiés en Casamance dans le village de Bugnac. La rébellion nous a ramené en Guinée-Bissau ».*

Enfin, il existe les ethnies musulmanes. Il s'agit des Mandingues et Peulhs. Ces deux groupes sont surtout majoritaires dans la Moyenne et Haute Casamance et dans la partie Est de la Guinée-Bissau.

Les religions

En Guinée-Bissau comme en Casamance, les religions peuvent être divisées en trois grandes catégories ; les religions traditionnelles, la religion musulmane et la religion chrétienne. Dans cet article, comme nous l'avons dit plus haut, nous nous intéressons aux religions dites traditionnelles ou animistes ou ethno-religieuses.

Ces religions se caractérisent par un certain nombre de pratiques et cérémonies rituelles qui ne concernent que les membres du groupe ethnique considéré. Autrement dit, dans le groupe ethnique, il y a des sacrifices et des rites qui ne concernent que les membres de la lignée. Au niveau de la lignée, il y a des cérémonies rituelles qui ne concernent que les membres d'une famille. Ainsi donc, de par sa nature, les religions traditionnelles sont très personnalisées et communautaires. Même, s'il existe des esprits et autels qui appartiennent aux différents membres de la communauté, il existe dans chaque lignage des esprits qui lui sont exclusivement associés.

Les cérémonies rituelles importantes dans les religions dites traditionnelles sont : l'interrogation du mort (Jonkagu) qui est très fréquent chez les manjack de Guinée-Bissau, les fêtes funéraires, les rites de passage, les sacrifices dans les autels pour des intérêts individuels ou communautaires.

Les relations intra-ethniques

Les relations intra ethniques concernent les membres du même groupe ethnique qui vivent de part et d'autre de la frontière de la Guinée-Bissau et la Casamance. La quasi-totalité des ethnies de Guinée-Bissau sont présentes en Casamance et vice versa. Leurs membres ont des relations de parenté, participent aux mêmes cérémonies rituelles notamment les fêtes funéraires, les circoncisions et intronisation des Rois. Ainsi donc, il existe des flux d'échanges de tous ordres entre des personnes du même groupe qui vivent de part et d'autre de la frontière. En parlant des relations entre les Banhum de la Guinée-Bissau et de la Casamance, le Roi nous dit : « *nous sommes tous des parents. Nous sommes organisés en royaume. Je suis le Roi Banhum de Guinée-Bissau. En Casamance, les Banhums ont aussi leur roi mais ce dernier est sous mon autorité. Les cérémonies rituelles importantes se font en Guinée-Bissau et les responsables Banhum du Sénégal et de la Gambie viennent participer y compris leur roi. En réalité, je suis le roi des deux communautés* ». Les Banhum de Guinée-Bissau et du Sénégal maintiennent leur relation de parenté. Ils considèrent Jegue et Sao Domingo comme leur fief. D'ailleurs, nous dit le Roi des Banhum de la Guinée-Bissau et de la Casamance, San Domingo et d'autres localités appartiennent aux Banhum : « *aujourd'hui nous sommes allés prier les ancêtres pour avoir de la pluie. Après les libations, vous avez vu qu'il a plu et pourtant, il y a eu beaucoup de jours sans de pluie. Actuellement, les Banhum sont concentrés dans la zone de Jegue. Les Banhum habitent aussi dans la zone de Djebelor, Djibonker et Brin. Ceux de Brin sont devenus des Diola. Ils ne parlent plus Banhum et pourtant ils proviennent de Jegue. Il y a aussi des Banhum dans la zone d'Adeane, Niaguiss, Manga Counda etc. Mais ils sont devenus Mandingue même si certains parmi eux parlent encore Banhum* ».

Chez les Balanta Mané on retrouve les mêmes relations comme nous le raconte le responsable de comité de Jegue : « Nous sommes issus des mêmes familles, Nous pratiquons les mêmes cérémonies rituelles. Nous appelons les Balanta Mané de la Guinée-Bissau « Adialip », c'est-à-dire « ceux qui n'ont pas traversé le fleuve » et ceux du Sénégal nous les appelons « Agandia » « ceux qui ont traversée. » Les Balanta Mané qui sont restés en Guinée-Bissau sont divisés entre les « Ansahnile » c'est-à-dire « ceux qui sont au lever du soleil » et les « Adialepp » « ceux qui sont au coucher du soleil ». Ce sont le même genre de relations de parenté qui existent entre les Felup/Diola, les Manjack, Mancagne et Pepels. La quasi-totalité de ces groupes ont des cérémonies rituelles qui ne se font qu'en Guinée-Bissau.

Les relations interethniques

Les relations interethniques concernent les différents groupes ethniques qui se trouvent dans les deux pays. Selon les entretiens et les observations, ces ethnies ont différents types de relations qui peuvent être catégorisées comme suit :

- Les relations de voisinage, c'est-à-dire ceux qui partagent le même espace géographique,
- La même organisation sociale
- Les cérémonies rituelles identiques
- La répartition des terres en propriété lignagère
- Les techniques agricoles et d'exploitation du vin de palme

Ces relations se traduisent dans les groupes ethniques, plus particulièrement ceux qui se sentent plus proches les uns des autres. Ainsi, selon les entretiens formels comme informels, nous avons pu identifier deux grands axes de solidarité interethnique. Le premier est celui des Felup/Diola, Bayote, Gnambalam, Manjack, Pepel, Mancagne. « *Nous Felup avons les mêmes cérémonies rituelles que les Bayote et Gnambalan. Nous avons aussi la même organisation sociale. Nous avons des rois et des lignées. Nous organisons les circoncisions par village. Nous organisons de la même manière les fêtes funéraires des personnes âgées etc. Chaque lignage a ses terres. Les terres sont distribuées par le Roi* ».

Pour Eric ancien député « Les Felupe ont des relations avec les Pepels, les Mandjaco et les Bijogos. Il y a un autel qui appartient à ces 4 ethnies. Cet autel se trouve dans la zone de Canchungo (Calequisse ou bien Pexice) ».

Le deuxième groupe est celui qui regroupe les Banhum, les Balanta Mané et les Balanta. Les Balanta Mane se sentent proches des Banhum avec qui ils affirment avoir de très bonnes relations. Ce qui n'est pas le cas avec les Felup. Les Balanta Mané interrogés disent ne pas avoir de très bonnes relations avec les Felup ou Diola. Quant aux Balanta, les Balanta Mané les considèrent comme leurs frères même s'ils disent ne plus entretenir des relations avec eux depuis leur séparation. Les Banhum et Balanta Mané attestent avoir aussi des relations de parenté à plaisanterie avec les Peulh. *« Avec les Peulh, nous avons les mêmes origines. En fait, lorsque notre roi a décidé de quitter son pays, son père a demandé au Roi Peulh de lui remettre des sujets pour accompagner son fils dans son aventure. Avant de partir, les deux rois ont prêté un serment selon lequel aucun groupe ne devra trahir l'autre. Alors Banhum et Peulhs s'en allèrent ensemble. Lorsqu'ils furent arrivés dans ce qui constitue aujourd'hui la Guinée-Conakry, les Peulhs ont refusé de continuer le chemin et ont abandonné là le Roi Banhum et ses bagages. Les Peulhs ayant préféré suivre leurs vaches ».*

Par ailleurs, il a été constaté que les relations dépendent aussi de la qualité des relations de bon voisinage. Ainsi, comme nous le dit un vieillard Manjack : *« Nos relations avec les autres ethnies dépendent surtout du voisinage. Par exemple, notre village a de très bonnes relations avec les Felup parce que nous respectons leurs coutumes et traditions et eux aussi le font. D'ailleurs, nos enfants parlent Felup. Par contre quand tu vas dans la zone de Sungoto où les Mandjaco sont prédominants, les Felup parlent Mandjaco. Dans d'autres zones c'est pareil. D'habitude, nous n'avons pas de problèmes avec les autres groupes ».*

Cependant, au-delà, de quelques différences remarquées dans certaines pratiques rituelles, toutes ces ethnies ont un certain nombre de points communs : la croyance aux ancêtres et les sacrifices dans les autels. Même si chaque ethnie a ses propres autels et son propre calendrier rituel.

Les lieux sacrés

| GROUPE ETHNIQUES | PRINCIPAUX RITES | LIEUX SACRES |
|------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Felup | Circoncision-Rites funéraires-Kansare | Bois sacré des village- les autels |
| Baiote | Circoncision-Rites funéraires-Kansare | Bois sacré des village- les autels |
| Gnambalam | Circoncision-Rites funéraires-Kansare | Bois sacré des village- les autels |
| Manjack | Circoncision-Rites funéraires-Kansare | Bois sacré des village- les autels |
| Pepel | Circoncision-Rites funéraires-Kansare | Bois sacré des village- les autels |
| Mancagne | Circoncision-Rites funéraires-Kansare | Bois sacré des village- les autels |
| Banhum | Circoncision-Rites funéraires | Bois sacré des village- les autels |
| Balanta Mane | Circoncision- Rites funéraires | Bois sacré des village- les autels |
| Balanta | Circoncision- Rites funéraires | Bois sacré des village- les autels |

Toutes les ethnies mentionnées dans le tableau ci-dessus ont chacune des lieux sacrés réservés aux cérémonies rituelles qui engagent toute la communauté. L'accès à ces lieux est réglementé. Les autels sont aussi administrés par des prêtres ou Balobeiro. Selon le roi des Banhum : « *Nous avons des endroits sacrés où seul le roi peut faire des sacrifices. Ce lieu s'appelle Gunam c'est-à-dire le site du roi. Chaque année, on y fait des sacrifices une fois durant le mois de mai. Il s'agit de prier les ancêtres pour que la pluie vienne et que les récoltes soient bonnes. En dehors de ce lieu, il existe d'autres autels où les populations vont prier comme l'autel dans lequel nous sommes partis aujourd'hui. Nos autels sont entre Jegue et San Domingo. Les Banhum de Casamance viennent y prier* ». Toujours, chez les Banhum, il y a la cérémonie rituelle du Diafinki Unam c'est-à-dire la fête du Roi. Cette cérémonie regroupe tous les Banhum des trois pays (Guinée-Bissau, Sénégal (Casamance) et Gambie). Ce rituel est fait en Guinée-Bissau dans la zone de Jegue. La dernière fête du Roi remonte à plus de 30 ans.

En ce qui concerne les Manjack, les lieux sacrés les plus connus sont Mama Jombo dans la zone de Cobiana. *« Nous avons le Baloba de Mama Jombo à Cobiana. Il servait surtout à rendre justice. Autrefois quand deux personnes avaient un différent, le coupable ne revenait jamais quand il se rendait à Cobiana. En fait, il y a une rivière à traverser pour arriver à l'endroit où se trouve l'Esprit. Le coupable se noyait en traversant la rivière ».*

Il poursuit : *« Nous avons plusieurs cérémonies rituelles. Les plus importantes sont les fêtes funéraires avec l'interrogation du mort. Vous savez avec le Jongagu, tout ce que la personne a fait de mauvais de son vivant le Jongagu va le découvrir. C'est un moment très important pour les Mandjaco. Nous avons aussi le Kansare qui est un esprit que nous avons pris chez les Felup ».*

En ce qui concerne les Felup, chaque village dispose de ses lieux sacrés. Les Felup ou Diola sont appelés par les Manjacko Batchuqui, c'est-à-dire *« ceux qui ont commencé. »* Il s'agit notamment du Kansare fondé par les Felup. Selon le député Eric, *« le Kansare et le Jongagu sont d'origine Felup. C'est à cause du Kansare que nous les Felup nous avons des relations avec les Pepels, Manjacko et Bijogo. Il y a un autel qui se trouve à Calequisse ou à Pexice qui appartient à ces groupes ethniques ».*

Selon les enquêtes, les Felup ont plusieurs cérémonies dont la plus importante est la circoncision. Actuellement, nous dit un enquêté, le village de Youtou en Casamance organise les cérémonies de circoncision et tous les habitants des villages Felup de Guinée-Bissau et de Casamance y participent. Il y a aussi la cérémonie du **Essangue** ou cérémonie de passation du pouvoir pendant laquelle les prêtres qui doivent quitter sont remplacés par d'autres. Suzana vient d'organiser la sienne. Cette cérémonie conditionne les autres parce qu'il faut que ceux qui dirigent les rites prennent fonction.

Pour ce qui concerne les Balanta Mané, la cérémonie appelée Flag Kadia est la plus importante. Cette cérémonie rituelle organisée une fois par an se fait entre la ville de Ngoré et le village de Bissabu. Chaque village Balanta Mané de la Guinée-Bissau, du Sénégal et de la Gambie envoie un représentant à cette cérémonie. Selon Almeida Comité de Jegue, chaque village cotise 6000 FCFA pour la réalisation

de cette cérémonie. Durant cette cérémonie, il n'y a pas de différences entre les villages du Sénégal et de la Guinée-Bissau ou de Gambie. Les cérémonies rituelles sont dirigées par le Roi Balanta Mané qui réside en Guinée-Bissau plus précisément à Bissabu.

Perception de la frontière

Il ressort des entretiens avec les communautés qu'il n'existe pas de frontière entre la Guinée-Bissau et la Casamance. Pour les enquêtés, de part et d'autre, il n'existe que des personnes appartenant aux mêmes groupes ethniques. Pour un leader d'opinion Felup : *« Il n'y a pas de frontière entre la Guinée-Bissau et la Casamance. Les frontières que nous respectons sont celles de nos traditions »*. Il arrive très souvent que des terres appartenant à un village s'étendent de part et d'autre de la frontière. Les différents groupes ethniques connaissent leurs frontières traditionnelles. Celles-ci sont respectées. C'est dans ce sens qu'un leader Felup du village de Suzana dit : *« Entre nos villages on connaît les limites du terroir de chaque village. Chaque lignée sait exactement où elle doit faire ses cérémonies rituelles »*.

Pour les Banhum, leur territoire s'étend de la Guinée-Bissau au pont Noïrot de Kaolack en passant par la Gambie. D'ailleurs, pour le Roi Banhum, le nom de Gambie viendrait du nom d'un ancien roi Banhum qui s'appelait Kambi.

Pour les Balanta Mané, il n'y a pas de frontière entre Guinée-Bissau et Casamance. Selon Almeida, les Balanta Mané ont beaucoup de villages entre la Guinée-Bissau et la Casamance. En Guinée-Bissau, tout le long de la frontière vers Farim et en Casamance leurs villages sont : Goudomp, Simbandin, Diatacunda, Samine etc.

Perception du conflit en Casamance

Le conflit en Casamance est perçu par la plupart des enquêtés en Guinée-Bissau comme un conflit entre les Diola de Casamance et le Gouvernement du Sénégal. Cette perception est surtout prédominante chez les Banhum, les Balanta Mané et les Manjack interrogés. Certains enquêtés considèrent que les Diolas qui revendiquent la Casamance ne sont pas les autochtones. Pour cette raison, ils ne devraient jamais obtenir l'indépendance. Et, même si le gouvernement du Sénégal

venait à l'accorder, des conflits permanents pourraient éclater entre les différents groupes ethniques. Selon un enquêté : *« il y a eu une année, des rebelles ont pillé un village Banhum le long de la frontière. Ce qui a failli créer un problème entre les Banhums et les Diolas. Les Banhums de part et d'autre de la frontière ont voulu riposter, mais les anciens les en ont dissuadés. Les anciens des Banhums ont maudit la rébellion dans leurs autels »*.

Quant aux Felup de Guinée-Bissau, le conflit en Casamance concerne leurs frères à qui ils doivent une assistance morale, physique et pécuniaire. Ainsi donc, selon l'appartenance ethnique la perception du conflit en Casamance change.

Les relations ethno religieuses et le conflit en Casamance

La nature des relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance a des influences sur le conflit en Casamance. En effet, En Casamance comme en Guinée-Bissau les différents groupes ethniques se présentent comme une sorte de juxtaposition d'ethnies. Chaque groupe garde son autonomie vis-à-vis de l'autre groupe. Il organise ses cérémonies rituelles conformément à son propre calendrier.

Ainsi donc, l'existence de plusieurs groupes ethniques et de différents prêtres selon les groupes ethniques, les autels et le sexe, créé une hétérogénéité intense qui permet difficilement de trouver une homogénéité pouvant répondre à un commandement unique et centralisé. D'ailleurs, il ne serait pas exagéré que de dire que la rébellion en Casamance est à l'image des relations ethno-religieuses. C'est à dire, chaque groupe ethnique dépend, dans une certaine mesure, des esprits des ancêtres qui protègent ses membres. Les membres du groupe ethnique étant également divisés en plusieurs lignages, chaque lignage a ses esprits protecteurs.

Ce n'est pas comme dans les religions monothéistes (l'Islam et le Christianisme) où les adeptes indépendamment de leur âge, de leur race et de leur sexe utilisent les mêmes versets dans différentes Mosquées ou Eglises pour les prières. Chez les adeptes des religions traditionnelles chaque famille doit d'abord rendre compte et prier les esprits de ses ancêtres. Chaque groupe suit son chemin. Ce qui

se traduit par une sorte de juxtaposition de plusieurs chemins où il est interdit d'emprunter les chemins des autres. Dès lors, il existe une sorte de contrat tacite entre les différents groupes ethniques dans lequel chacun respecte scrupuleusement, les esprits, les terres et propriétés des autres. Ce respect est la seule garantie d'une coexistence pacifique entre les peuples. C'est d'ailleurs ce qui fait dire aux enquêtés que chaque groupe ethnique connaît les limites de ses terres. Les conflits peuvent surgir lorsqu'un groupe ne respecte pas les propriétés des autres.

Au regard des relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance nous pouvons tirer la conclusion suivante :

- Le cloisonnement des groupes : chaque groupe est autonome. Il dispose de ses terres, de ses sites sacrés, de ses esprits protecteurs. Ce genre de relations fait que la revendication indépendantiste perçue comme le fait d'un seul groupe ethnique, en l'occurrence les Diolas ou Felup, a peu de chance d'aboutir. Chaque groupe revendique la Casamance comme la terre de leurs ancêtres. Aucun groupe ne souhaitant qu'une éventuelle indépendance soit associée à seul groupe ethnique, ses membres ne soutiendront jamais la démarche.
- La Casamance et la Guinée-Bissau ont les mêmes groupes ethniques qui maintiennent des relations familiales, partagent le même genre de cérémonies rituelles et se sentent liés aux mêmes esprits protecteurs. Ces groupes organisent des rencontres entre les membres de leurs groupes qui vivent en Casamance, en Gambie et en Guinée-Bissau. Ces relations facilitent la circulation des informations relatives au conflit en Casamance quant aux comportements et aux stratégies à adopter selon les intérêts de chaque groupe.

La Guinée-Bissau et la Casamance qui est la base arrière de qui ?

Les relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance créent une véritable interdépendance entre les deux pays. En effet, la Guinée-Bissau se présente pour plusieurs groupes ethniques comme le terroir de leurs ancêtres où certains autels abriteraient les esprits protecteurs du groupe ethnique. Elle se présente comme le lieu propice d'accomplissement des religions dites

traditionnelles. Ainsi, les différents groupes ethniques disposent de sites sacrés dans le territoire bissau-guinéen où les rituels et les engagements à l'égard des ancêtres sont honorés. Chaque site sacré est associé à un groupe ethnique ou à un lignage. Ce site sert de lieu de rites non seulement aux membres du groupe ethnique qui réside en Guinée-Bissau; mais aussi à d'autres membres du groupe qui vivent hors du pays notamment en Casamance.

Ainsi, chez les Felup, Caruwai est un endroit incontournable dans l'intronisation du roi. Eric nous dit à ce propos : « *chaque sous groupe felup a son roi. Mais, il existe un Roi principal qui intronise les autres Rois. Il s'agit du Roi de Caruwai. C'est lui qui contrôle jusqu'à Oussouye.*

Chez les Banhum, les sites sacrés de Jegue et de San Domingo sont incontournables pour la réalisation des cérémonies rituelles les plus importantes. Ainsi, au moins chaque année, il y a des rencontres entre les leaders Banhum des trois pays à San Domingo. Les Balanta Mané organisent aussi des rencontres dans le territoire Bissau-guinéen. Chez les Manjack il existe des cérémonies qui ne se réalisent qu'en Guinée-Bissau, notamment, l'intronisation des rois et d'autres cérémonies rituelles expiatoires.

Comme le PAIGC hier dans sa lutte pour la libération de la Guinée-Bissau, ce sont les espaces ethnico-religieux qu'exploitent aujourd'hui le MFDC dans son combat contre le gouvernement central du Sénégal.

Conclusion

La Guinée-Bissau et la Casamance ont les mêmes groupes ethniques et partagent les mêmes croyances. Cependant, chaque groupe ethnique étant autonome, ses membres ont mis en place une cohabitation qui se caractérise par le respect de la propriété et des lieux sacrés. Les limites qu'ils respectent ne prennent pas en compte les frontières officielles entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Selon les circonstances, les familles peuvent se rencontrer pour réaliser leurs cérémonies rituelles, les réunions familiales, etc. Ensuite, chaque groupe reprend son autonomie.

Dans le cadre des relations interethniques, chaque groupe ethnique pense qu'il est le premier occupant de la terre où il vit. Ainsi chacun tient à sa terre et est prêt à des sacrifices énormes pour la conserver. Les cérémonies rituelles se font au niveau du groupe ethnique, du lignage ou bien de la famille. Il n'y a pas de cérémonies rituelles qui engagent différentes ethnies. Dans le cas du Kansare qui est d'origine Felup et pratiqué par les Manjack, les Pepels et Bijogo, la cérémonie se fait entre membres du même groupe et les officiants sont issus du même groupe. Autrement dit, celui qui fait les libations dans l'autel ne peut provenir d'une autre ethnie. La lecture que l'on peut en faire c'est que chacun doit s'occuper des ses propres ancêtres.

Pour toutes ces raisons, il est aisé de constater que les relations ethno-religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance ont un impact considérable sur le conflit en Casamance. Ainsi, on peut recommander d'envisager, dans une démarche de sortie de crise, d'investir les relations ethno religieuses entre la Guinée-Bissau et la Casamance. La Guinée-Bissau, comme pays où toutes les ethnies ont des autels et où elles réalisent toutes leurs cérémonies rituelles parmi les plus importantes, doit être impliquée fortement dans la résolution du conflit. Pour ce faire, les autels et sites sacrés qui ont été identifiés durant l'enquête doivent être au cœur des programmes et politiques de résolution du conflit en Casamance. Autrement dit, les responsables de ces sites doivent être amenés à proposer des solutions et participer à leur opérationnalisation.

Bibliographie

Awenengo Séverine « Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste : des écritures casamançaises de soi », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 368-369, décembre 2010, pp. 137-157.

Barros L, « A la recherche d'une définition du mythe », *Philologica Jassyensia*, An V, Nr. 1, 2009, p. 89-98

Foucher, V. « Les "évolués", la migration, l'école : pour une nouvelle interprétation de la naissance du nationalisme casamançais », in Mamar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002.

Foucher, V. « Pas d'alternance en Casamance ? Le nouveau pouvoir sénégalais face à la revendication séparatiste casamançaise », *Politique Africaine*, no 91, 2003.

Foucher, V. « "Tradition africaine" et résolution des conflits. Un exemple sénégalais », *Politix*, no 80, 2007

Samba Niébé Ba, « Pour une paix définitive en Casamance : Un appel à la reprise du dialogue État/ Mfdc », *Sud Quotidien*, 2 septembre 2008.

Journet-Diallo, Odile « Questions à propos du sacrifice chez les Diola de Basse-Casamance », *Systèmes de pensée en Afrique noire* [En ligne], 4 | 1979, URL : <http://span.revues.org>

Journet-Diallo, O. « Interrogation du mort en pays Joola-Felup », *Systèmes de pensée en Afrique noire*, 09/ 1989

Journet-Diallo, O. Religions de l'Afrique Noire (ethnologie)

Modes de découpe rituelle de l'espace et division sexuelle. Approches comparées à partir de l'exemple des sociétés des « Rivières du sud »

Constant, F. Religion, ethnicité et politique en Caraïbe In: Revue française de science politique, 44e année, n°1, 1994. pp. 49-74.

De Lespinay, Charles. « La religion en Casamance dans les relations de voyage XV-XIX siècles : Religion, pouvoir et liberté ; <http://cat.inist.fr>.

LE CONFLIT EN CASAMANCE
ET LA QUESTION DES
DÉPLACÉS D'INTÉRIEUR :
ANALYSE DES PARCOURS
MIGRATOIRES ET DES
CONDITIONS DE VIE

Par Jean Alain GOUDIABY

LE CONFLIT EN CASAMANCE ET LA QUESTION DES DÉPLACÉS D'INTÉRIEUR : ANALYSE DES PARCOURS MIGRATOIRES ET DES CONDITIONS DE VIE

Par Jean Alain GOUDIABY

Résumé

Quand le conflit éclate en Casamance au début des années 1980, certaines populations ont été contraintes de quitter leur maison ou leur village. Ce déplacement « forcé » s'est fait en plusieurs phases et selon de nombreuses directions. Il y en a ceux qui ont quitté le Sénégal pour s'installer dans les pays limitrophes que sont la Gambie et la Guinée-Bissau. D'autres sont restés en Casamance. Cette situation fait d'eux « des déplacés d'intérieur ». Ce papier vise à montrer les parcours migratoires « des déplacés d'intérieur », d'une part, en les caractérisant et en identifiant des logiques de déplacement. D'autre part, il sera question des conditions de vies des familles déplacées, de leur intégration et de la question du retour dans les villages abandonnés.

Mots clés : populations déplacées, mobilités, conditions de vie, conflit, Casamance

La région de la Casamance est confrontée depuis plus de 30 ans à un conflit armé, opposant les autorités sénégalaises au Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). Expression d'un échec d'un vouloir-vivre ensemble mis à mal par les modèles dominants (Marut, 2010), ce conflit a eu de lourdes conséquences sur le développement économique et social, de même que sur les dynamiques de populations. Ces dernières, selon l'intensité des conflits et les contraintes, vont adopter des stratégies de survie ou de contournement des exactions et des contextes de violence. Dans la région de Ziguinchor par exemple, en fonction de l'intensité des violences, des populations se sont déplacées massivement allant jusqu'à la création de camps de réfugiés en Gambie, en plus de tous ceux qui ont rejoint les grandes villes. C'est ce que l'on a constaté au début des années 2000 avec la recrudescence des pillages et des braquages dans la zone du front nord et les opérations de ratissage de l'armée sénégalaise.

Depuis quelques années, plusieurs initiatives concourent à faire revenir, et de façon durable, la paix. Autrement dit, les différentes actions viseraient à mettre fin à cette situation litigieuse et à clarifier la relation entre les parties présentes, dans le but d'instaurer une politique locale de développement économique et social. Cette paix durable s'obtiendra nécessairement par la combinaison de plusieurs mécanismes de résolution des conflits et par la reconstruction, la relance des activités socioéconomiques et certainement par la prise en charge et l'accompagnement pour le retour de ceux qui ont « tout » quitté.

La question des « déplacés » occupe ici le cœur de la réflexion. Par « déplacés », il convient de considérer les *« personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État »*⁷⁶. En 2010, le nombre de personnes concernées par cette définition est compris, pour la Casamance, entre 20 000 et 40 000. Il est évident qu'en l'absence d'un travail précis dans ce domaine, les chiffres ne peuvent que donner une indication globale à cause de l'absence de statistiques fiables. Le caractère complexe des situations de déplacement rend ce travail difficile.

À travers des enquêtes effectuées auprès de familles qui ont quitté leur lieu d'habitation à cause du conflit, nous retraçons les grandes lignes des parcours migratoires. Ce travail permet de comprendre que la dynamique des migrations forcées est rarement un processus linéaire et maîtrisé. Il s'agira alors d'identifier les logiques de déplacement tout en les caractérisant. Il sera également question des conditions de vies des familles déplacées et de leur intégration. Il nous a été donné de constater que la pression démographique, liée au déplacement, exercée sur des villes comme Ziguinchor a participé à accroître la paupérisation de certaines tranches de la population. De plus, les populations déplacées peuvent elles-mêmes être davantage touchées par cette précarisation.

⁷⁶ Voir les « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays » présenté en 1998 à la 54^e session de la Commission des Droits de l'Homme et en 1999 à l'Assemblée générale de l'ONU (cf. chapitre V).

Le travail que nous présentons ici sera structuré en quatre parties. La première sera consacrée à la caractérisation des familles déplacées. Il s'agira de donner les différents aspects qui peuvent aider à les catégoriser aussi bien pour produire une connaissance sur elles que pour intervenir avec elles et pour elles. La deuxième partie abordera les logiques de déplacement. Dans cette partie, les stratégies de mobilités seront évoquées. Il ne s'agit pas toujours de démarches mûrement réfléchies, mais souvent le résultat de circonstances opportunes. Les populations déplacées vont être accueillies de diverses manières. Cette question sera abordée dans la troisième partie. Il y sera également abordé les conditions dans lesquelles vivent certaines familles. Dans la dernière partie, nous aborderons l'inscription sociale et territoriale des déplacées. Il sera l'occasion de parler du foncier aussi bien comme élément de facilitation d'intégration que de tension latente.

Mais, avant d'aborder ces différents aspects, il est souhaitable de faire un point sur la démarche qui a été la nôtre dans cette recherche.

Méthodologie

La méthodologie qui a été retenue dans ce travail s'est d'abord centrée sur une analyse de récits de vies des familles déplacées. En effet, des rencontres avec des familles ont été organisées soit toutes seules, soit avec des étudiants de Licence 3 de sociologie de l'université Assane Seck de Ziguinchor dans le cadre du cours de monographie. Avec ces familles, nous avons retracé les différentes étapes de leur parcours migratoire pour en comprendre les logiques (les villages par lesquels elles sont passées, les raisons de ces choix, les familles qui les ont accueillies...). Nous nous sommes également intéressés à leurs conditions d'accueil et de vie dans les nouvelles localités (souvent en ville), leurs inscriptions dans le tissu social et la possibilité d'un retour dans le village d'origine. Les entretiens se sont bien déroulés et ont donné un matériau fort intéressant.

Avant de rencontrer ces familles, il a fallu d'abord procéder à leur identification. Ce travail de repérage de ces populations s'est fait avec le soutien des structures qui les prennent en charge, telle que les Associations, les ONG et les structures paroissiales. Avec ces structures, il a été possible de revenir sur les interventions et, partant de là, de renforcer les connaissances sur les conditions de

vie des familles déplacées. Trois sites ont été retenus : le village de Bourofaye Diola et les communes de Goudomp et de Ziguinchor. Au total, 37 familles ont été interrogées à Ziguinchor, 9 à Goudomp et 5 à Bourofaye Diola.

Par des entretiens libres et semi-directifs, nous avons questionné des autorités administratives, militaires et politiques pour savoir comment sont encadrés ces déplacements de populations et comment la question du retour dans les villages d'origine est traitée. Ces aspects éminemment importants posent la question du traitement géopolitique du conflit en Casamance.

Ce travail de terrain a été accompagné par une recherche documentaire sur le conflit en Casamance, sur la question de la prise en charge des déplacés, sur les dynamiques de migration forcée, sur la géopolitique et sur les situations de vulnérabilité des déplacés.

Familles déplacées et conflits en Casamance : éléments de caractérisation

Dans cette partie, le travail vise à documenter cette catégorie de réfugiés en montrant leurs caractéristiques et le cas échéant, leurs spécificités. C'est ainsi qu'il est possible de retenir que le déplacement des familles, dans l'espace de ce conflit, s'est souvent fait dans la précipitation et dans la douleur. Rares sont les familles qui ont eu le temps de préparer leur départ. Cet état de fait complique davantage les stratégies de mobilités et les conditions de vie dans les nouvelles localités.

La situation particulière du conflit en Casamance permet tout d'abord d'identifier cet élément de caractérisations. Les populations déplacées sont souvent entre deux feux : celui de l'armée et celui du MFDC. Certains quittent le village parce qu'on les considère comme des partisans de l'armée, donc ils sont contre les combattants du MFDC. Par conséquent, pour leur échapper, ils sont amenés à abandonner leur village et souvent au profit de certaines factions du mouvement. D'autres vont quitter le village parce qu'ils considèrent que leur présence est menacée par l'armée. Il faut reconnaître qu'aussi bien des composantes de l'armée que du MFDC ont usé de la violence en direction des populations civiles. Cette situation d'entre-deux est rendue plus difficile par rapport

à la position du village : villages frontaliers, villages de passage, etc. Aujourd'hui encore il y a des villages qui ne sont pas réinvestis par les populations. On considère même qu'il y a des localités qui n'existent plus, car totalement abandonnées. On peut se rapporter au travail effectué par la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance qui montre, dans la seule zone du Fogny, qu'il n'y a pas moins de 28 villages complètement abandonnés⁷⁷. De même, Robin et Ndiaye estiment que 12% des villages de la région de Ziguinchor sont abandonnés, que les arrondissements de Nyassia (23 villages sur 25 ont disparu) et de Niaguis sont les plus affectés. Dans la communauté rurale de Boutoupa Camaracounda, 16 des 24 villages sont concernés. Ils estiment que sur les 502 villages que comptait la région de Ziguinchor en 1988, 62 étaient abandonnés en 2001 (Robin & Ndione, 2006).

Du point de vue de la composition familiale, des ethnies ou des religions, toutes les composantes sont touchées. Nos recherches ne permettent pas de montrer qu'il y a une catégorie particulière qui est plus touchée par le phénomène du déplacement par rapport à une autre. Il est toutefois possible de noter que le déplacement augmente la précarisation des familles et dans certains cas, et non des moindres, la crée. La situation de « déplacé », même d'intérieur, devient alors une source d'inquiétude pour l'ensemble de la famille. Cette situation sera d'autant plus inquiétante lorsque la famille concernée voit s'amoinrir nettement ses ressources.

En effet, beaucoup de personnes déplacées vivaient de l'agriculture qu'elles pratiquaient dans leurs villages. La Casamance demeure une importante zone agricole. Dans la région de Ziguinchor, par exemple, on estime que la culture du riz est l'activité agricole dominante et représente plus de la moitié des surfaces cultivées. Les cultures céréalières sont principalement destinées à la consommation des ménages. Le maraîchage y est davantage pratiqué par les femmes. Cette activité se développe tout comme l'arboriculture fruitière. Autrement dit, les personnes déplacées avaient donc leurs champs et leurs rizières, certains un élevage plus ou moins important (composée du petit bétail et des animaux de la basse-cour).

⁷⁷ Dans la zone de **Djibidjone** (Toukara, Karanaye, Tambacounda, Bakinghay, Djigouidière, Manimane, Kahinoro Kayegor, Siwol, Djifangha, Djilamfar, Bouroudème, Batendème, Boudiokène, Diaboudior Tangal, Djikesse Kampoundou, Koureg, Oupeuth, Karouno Djiragon) ; dans la zone de **Oulampane** (Bassène Mandouar, Kalou Baloul, Mambigné Katampor, Bassène Kansana, Tampindo, Kandiadiou, Djiro, Kailong, Katimba, Mararang) ; dans la zone de **Suelle** (Nghoniam)...

Avant la crise en Casamance, la famille Marena vivait de façon jugée convenable par elle-même à Bindaba, un village situé à sept kilomètres au nord de Goudomp. Les récoltes étaient abondantes. La famille disposait d'un grand champ et d'un verger. Elle disposait ainsi de biens qu'elle jugeait suffisants. Au moment de l'éclatement du conflit, cette famille avait estimé qu'il était encore possible de rester dans leur village. C'est lorsque des combattants du MFDC accentuaient leurs exactions que la décision de partir s'est imposée à cette famille. En effet, un de leur proche parent a été tué alors qu'il venait de la Gambie pour assister à une cérémonie religieuse à Bindaba. Cet élément déclencheur fait d'elle une famille déplacée, laissant derrière elle tout un patrimoine.

Ces pertes de biens et de terres sont rarement récupérables, sauf dans certains cas très limités. Cette difficulté est liée à ce que les terres cultivables peuvent parfois être minées et les populations déplacées n'ont pas la possibilité d'avoir d'autres terres dans les localités qui les accueillent. On peut trouver un exemple de ces cas rares dans les travaux de Robin. En effet, elle expliquait dans un article de 2006 qu'« *au début des années 1990, les habitants de Fanghot, alternativement persécutés par les maquisards et attaqués par les militaires, ont dû abandonner leurs maisons et leurs terres ; la plupart se sont réfugiés à Ziguinchor ou à Niaguis, le village le plus proche, sur l'axe routier Kolda-Ziguinchor. Dans le même temps, à la suite de différentes attaques menées par les maquisards, certains habitants de Niaguis ont préféré partir à Ziguinchor. Aussi, ont-ils libéré des rizières que les réfugiés de Fanghot, contraints d'abandonner leurs terres, minées ou situées dans une zone à risque, ont pu exploiter avec le consentement de la communauté villageoise de Niaguis* ». Cette situation bien qu'« *avantageuse* » pour les habitants de Fanghot dans l'accès à la terre, est assez délicate pour ceux de Niaguis, notamment dans une perspective de retour. Dans le cas de ce conflit, il semble important de devoir continuellement vérifier que les personnes déplacées ne sont pas physiquement menacées par des mines ou par des armes légères ou par toutes autres formes de violences commises par des combattants. Ces différents aspects peuvent annihiler les possibilités d'un retour définitif dans les villages d'origine.

Sans idéaliser ces villages d'origines, ils pouvaient présenter une certaine cohésion sociale que le conflit finira par altérer. C'est ce qui ressort de l'entretien avec la famille Diatta, habitant Diabir, un des quartiers de Ziguinchor, et qui a quitté le village de Badème en 1991. Pour le chef de ménage (composé, en plus de lui, de ceux deux femmes, de ces cinq enfants et des quatre enfants de son frère tué dans le conflit), la vie au village était nettement plus plaisante *« dans le village la famille vivait en harmonie, et on possédait des troupeaux et des champs. Cela nous permettait non seulement de vivre, mais aussi de régler quelques problèmes qui survenaient dans la famille. Le conflit est un malheur, car il a détruit tous nos biens, suite à des vols de batailles »*.

Logiques de déplacement et stratégies de mobilité

En retraçant le parcours des personnes déplacées, il est possible de dégager, dans un premier temps, deux logiques. En effet, quand le conflit a éclaté, il y a ceux qui sont allés dans les villages les plus proches où il n'y avait pas encore le conflit (première logique). Il y a eu également ceux qui se sont réfugiés dans les villages où il y avait un cantonnement militaire (deuxième logique). Le premier village ou endroit où ils s'installent est souvent une étape dans les trajectoires migratoires. *« Quand nous avons quitté le village, explique Badji, un marabout d'une cinquantaine d'année, tout au début, on s'est réfugié dans un village voisin, vers la frontière Bissau guinéenne. Ensuite, quatre mois après notre installation dans ce village, on a rejoint la ville de Ziguinchor avec la famille. Mais avant, on est passé par Bourgadier, un village Sénégalais. Bourgadier est un petit village qui se situe à dix-neuf kilomètres de Ziguinchor, sur la route de Mpack »*. La première logique était celle de la fuite : partir pour sauver sa vie et sa famille, partir pour fuir l'inacceptable. Il s'agirait alors d'une migration « instinctive » qui se déroule dans un contexte fort contraignant qui restreint fortement toute possibilité de choix. Les populations les plus concernées par cette logique sont le plus souvent celles qui étaient dans des villages où le conflit a démarré avec une grande intensité. Le caractère surprenant des hostilités rend complètement difficiles les tentatives de mise en place d'un plan de déplacement. Ainsi, il fallait partir dans la précipitation vers les villages voisins où il y avait encore la « paix ». Cette première démarche n'était pas choisie en fonction d'une stratégie calculée ou préméditée. Elle est plus la résultante d'une

démarche de survie ou d'opportunité de voisinage. C'est ce que confirme un des frères Diatta qui a lui aussi quitté Badème pour s'installer, quelques jours plus tard, à Lyndiane, un des quartiers périphériques de Ziguinchor : « *mon frère et moi avions plus de 100 têtes de bœufs. Aujourd'hui, on n'a rien à la suite d'une attaque d'éléments armés en 1991. Depuis cette date, je n'ai plus jamais dormi dans le village. Nous sommes parties dans le village voisin avant de fuir plus loin. Il fallait nous sauver, c'était cela qui comptait* ». Partir pour espérer vivre, telle était la logique pour ces populations.

Il y avait d'autres familles qui estimaient qu'il fallait se réfugier à côté des militaires, dans les villages où ils pensaient être plus en sécurité. Pour ces populations, la logique était plus sous-tendue par l'idée selon laquelle l'armée, étant le plus souvent plus armée et ayant pour vocation de sécuriser les territoires, pouvait mieux assurer leur protection. Cette logique est renforcée s'ils estiment être pris pour cible par des éléments du MFDC ou si leurs localités en abritaient. Ainsi, partir dans les villages militarisés, c'était aussi bien fuir les violences qui pouvaient venir du MFDC que d'éviter les balles et les représailles de l'armée. Dans certains cas, cette situation n'était que transitoire. Les populations devaient poursuivre leur mobilité en s'éloignant des zones d'affrontement. Le récit de la famille Maréna à Goudomp est éloquent à plus d'un titre. En effet, la famille s'est déplacée de manière soudaine et en petit groupe. Elle a ensuite fait une escale de trois jours à Baconding, village situé à deux kilomètres de la commune de Goudomp. Les plus âgés et les aînés avaient demandé aux cadets de les précéder en courant sans arrêt jusqu'à Baconding. Ce n'est que par la suite qu'ils les ont suivis. Le village de Baconding a été leur lieu de transit. La famille se déplacera par la suite à Goudomp. La maison où ils habitaient était tout prêt du cantonnement militaire de Goudomp. Ils ont préféré s'installer près du camp, espérant être plus en sécurité, mais aussi parce qu'il avait un membre de la famille qui y vivait.

Rester dans les villages militarisés pouvait présenter un danger supplémentaire, car l'armée n'arrive pas toujours à contenir les infiltrations des éléments du MFDC. De plus, certaines familles, ayant effectué ce déplacement, pouvaient être considérées comme étant opposées aux revendications de « *ceux qui ne voulaient que défendre la Casamance et ses fils* ». Faut-il le rappeler, le conflit en Casamance a un fort ancrage identitaire. Comme aimait le dire un des leaders du

MFDC, « *je me suis endormi casamançais, je me suis réveillé sénégalais, sans que l'on m'ait demandé mon avis* ». Cette composante du conflit rendait difficile toute position de neutralité.

Contrairement à ces deux premières logiques, il y a ceux qui vont plus user de stratagèmes pour pouvoir quitter en toute « sécurité » leur village, souvent contrôlés par des éléments du MFDC. En effet, pour quitter le village, pour n'importe quelle raison, il fallait, pour les habitants, aviser ceux qui en contrôlaient les entrées et les sorties. Le déplacement devrait alors être davantage planifié et orchestré. La famille Bassène a, par exemple, abandonné le village de Kouring pour venir à Djabir. Elle a pris le soin de dissimuler leurs intentions de partir : « *sans rien dire aux rebelles, la famille, prend le risque de sortir du village un jour, aux environs de 3 h du matin. On avait décidé de partir ce jour-là, mais il fallait faire attention. On passe par la forêt pour se rendre à Dialang, afin de prendre une voiture pour Ziguinchor. Vers 6 h, on était déjà à Dialang et nous attendions les voitures sortantes d'Oussouye. On a enfin trouvé un véhicule pour nous mener directement à la gare routière de Ziguinchor. C'est de là qu'un taxi nous a transportés à Lyndiane où nous attendait de la famille* ». Le récit de la famille Bassène montre que même si, dans certaines situations, le départ peut avoir un degré de préparation, il n'en demeure pas moins qu'il s'effectue dans des situations assez difficiles et parfois dangereuses.

Dans plusieurs récits, il nous a été donné de constater que les déplacements se font le plus souvent de nuit, notamment dans la première phase qui consiste à quitter le village d'origine. Il en est de même pour ceux qui quittent le village dans la précipitation, notamment lorsque les combats font rage. « *J'ai quitté ma maison, avec ma famille en pleine nuit. On s'est réfugié dans la forêt en attendant de pouvoir voir un peu plus clair. Au petit matin, j'ai pu orienter ma famille, et nous sommes partis sans nous retourner* », dira Monsieur Mané, un père de famille d'une soixantaine d'années, qui vit actuellement à Goudomp.

Ces déplacements s'effectuent pour leur majeure partie à pied : de Badème à Diabir, de Bourofaye Diola à Lyndiane, de Tranquille à Niéfoulène « *À part porter les bagages sur la tête et marcher avec, ou sur des vélos, il n'y avait pas d'autres alternatives pour quitter notre*

village. C'était très difficile. J'étais obligée de porter ma petite fille, qui n'était encore qu'un bébé, avec les bagages sur la tête et faire des allées et retours pour récupérer quelques affaires, quand c'était possible ».

On pouvait ainsi partir d'un village vers un autre, d'un village proche vers un village où l'on avait de la famille, d'un village où le sentiment d'insécurité était fort vers un village où l'on pouvait se sentir plus en sécurité, d'une localité où on n'avait pratiquement plus rien pour vivre vers des terres où l'on avait l'espoir de se reconstruire (Manga, 2012). Dans certains cas, les déplacements à pied pouvaient se poursuivre en voiture ou en pirogue. La famille Diallo, rencontrée dans le quartier de Kadior à Ziguinchor, a vécu ses déplacements multiples tout comme plusieurs autres des familles rencontrées. Pour elle, le déplacement a commencé par le départ de leur maison de Peyrissac, un autre quartier de Ziguinchor, en 1992, pour se poursuivre en Gambie pendant deux ans, avant qu'elle ne revienne à Kadior.

Au-delà des aspects géographiques, les liens de parenté sont souvent des éléments déterminants dans le choix (quand cela en étant un) de la résidence finale. C'est ce qu'exprime cette famille qui a quitté le village de Tranquille pour s'installer dans le village de Bourofaye Diola, puis à Niéfoulène, un quartier de Ziguinchor où vivait la grand-mère maternelle. Il est de même pour la famille Marena qui s'installe finalement à Goudomp. En effet, le choix de cette localité n'est pas gratuit. Le père de famille y avait déjà un terrain, une parcelle située au cœur de la Cité millionnaire. La famille, après quelques années où elle était accueillie par la famille du grand-père, finira par construire sur le terrain du père avec le soutien de quelques parents immigrés. De plus, cette commune présente l'autre avantage de ne pas être éloigné du village de départ (7 km). Selon cette famille, cette distance leur permet de ne pas être éloignés de leur champ et de leurs biens : l'agriculture et la cueillette étaient leur principale source de revenus. Aujourd'hui avec cette accalmie, ils en profitent pour cultiver leur champ.

In fine, nous pouvons retenir que les familles déplacées effectuent souvent leur mobilité en groupe et arrivent généralement chez des parents désarmés et dépassés par la situation. Cet état de fait crée parfois un déséquilibre économique et social. Les conditions d'accueil ne sont pas toujours des meilleures, car elles posent des problèmes de promiscuité, de santé ou tout simplement de subsistance.

Accueil et conditions de vie des déplacés

Travailler sur les lieux de vie des personnes déplacées permet de poser deux questions : celle de l'accueil et de la prise en charge, d'une part, et celle de l'intégration, d'autre part. Dans le cadre de ce conflit, des familles ou des villages entiers ont été mis à contribution dans l'accueil des populations déplacées. Ces processus ne sont pas toujours sans difficulté. Elles peuvent parfois être source de tension selon que l'on est considéré comme partisan d'un bord ou d'un autre ou selon que l'on a eu le temps de préparer son départ ou non. *« Au début du conflit, la population de Ziguinchor se méfiait de nous. C'était difficile ! Moi, en personne, je les comprenais, parce que les combattants entraient parfois à l'intérieur de la ville pour tuer les gens qui viennent des villages. Et c'est toi qui vas expliquer petit à petit en te rapprochant d'eux et c'est par là que la population finira par comprendre. Comme cela se passe aujourd'hui »*. Malgré ces méfiances, les solidarités familiales ont globalement bien fonctionné. Et comme nous l'avons déjà noté, les liens de parenté ont joué dans les choix résidentiels. *« Les conditions de vie quelque peu difficiles dans le village voisin ont motivé notre déplacement vers Ziguinchor. Cela présentait une meilleure opportunité puisque ma mère y vivait »*, confiera la mère de la famille Bassène.

Les populations qui accueillaient des familles étaient souvent obligées de partager leurs ressources, pas nécessairement suffisantes, au nom de l'hospitalité ou de la parentèle. Ceci constitue le premier niveau de prise en charge. *« L'accueil était difficile, mais il y avait un frère au quartier Boucotte Sud, chez qui j'ai vécu pendant des années, avec toutes les difficultés d'espace. Ensuite, j'ai pris une maison en location. Après plusieurs années de location, finalement un ami me demande de venir occuper sa maison au quartier Lyndiane où j'ai séjourné jusqu'à la construction de la mienne, dans le même quartier »*.

Des familles ont vu arriver dans leur maison des parents, qu'ils avaient parfois perdus de vue. Ainsi à travers ces mobilités, il y a une remobilisation des liens de parenté et une activation des solidarités familiales. Une des femmes rencontrées se souvient que quand elle était plus jeune, tout le salon de la maison de ses parents dans le quartier Yamatogne de Ziguinchor était occupé pendant une période par des personnes qu'on lui présentera comme des membres de la famille. C'est d'ailleurs par ce biais qu'elle a pris conscience de

l'existence du conflit. Ceci, c'est avant que des affrontements aient eu lieu dans les alentours les plus immédiats de la ville de Ziguinchor. Elle en a gardé un souvenir mitigé : d'une part la joie de retrouver des cousins et des cousines quelle ne connaissait pas, de l'autre l'amertume de devoir partager tout. Il faut reconnaître que pour ceux qui ont subi le déplacement, ces solidarités familiales auront été un atout considérable, même s'ils reconnaissent le caractère précaire de la situation. Un des membres de la famille Diémé, famille rencontrée à Santhiaba, un des quartiers de Ziguinchor, explique ce soutien familial tout en montrant la difficulté que cela représentait pour les accueillants : *« mon oncle était un homme de bien. Il n'était pas facile pour lui seul, simple ouvrier, d'assurer la dépense quotidienne de toute la famille. Il se démerdait quand même pour s'occuper de nous tous, aussi bien pour la nourriture que pour la santé et l'éducation de sa famille et de la nôtre »*. Le conflit aura ainsi contribué grandement à la précarisation aussi bien des familles déplacées que de celles qui les ont accueillies. En effet, eu égard au caractère long et continu des déplacements, les ressources des communautés accueillantes se sont progressivement affaiblies.

Quand ce n'était pas les parents qui étaient directement sollicités, c'était les autorités locales, au rang desquelles il y avait les chefs de village ou de quartier. Ceci constitue l'autre niveau d'intervention qui procède parfois par une prise en charge différenciée qui dans certains cas pouvait être source de tension. Il y avait ceux qui pouvaient bénéficier des aides (les familles déplacées) et ceux qui ne le pouvaient pas, bien qu'ayant parfois donné jusqu'à l'essentiel (les familles accueillantes). Des associations civiles et religieuses vont procéder à la distribution de nourritures et de bien de première nécessité. Le CICR peut être cité comme exemple pour sa participation dans la prise en charge des déplacés du village de Baraf. En effet, en 2009 ce village avait été vidé de ses habitants, à la suite des violences armées.

Les chefs de village ou de quartier ont aidé à trouver des maisons pour loger les familles déplacées, à monter les dossiers pour les différentes mesures d'aide. Ils ont joué un rôle d'interphase dans l'intégration de ces familles. *« La première année de mon arrivée, les autorités nous soutenaient à travers le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Mais aussi avec l'aide de la Mairie, on arrivait à maintenir la famille ici. Mais le reste des années, je me suis efforcé seul pour répondre aux*

besoins de la famille. Je n'ai pas de terre propre à moi ici ni de maison. L'éducation de mes enfants et l'entretien des femmes n'étaient pas une priorité, ce qui comptait c'est la nourrir ».

Les conditions de vie des déplacés se sont globalement détériorées. Le déplacement a eu un impact négatif sur les situations économiques. Comme nous l'avons déjà souligné, des familles ont dû abandonner leurs champs et vergers. Elles se sont appauvries. À Tranquille, nous précisons une des familles, elle n'avait pas besoin de beaucoup d'argent pour satisfaire aux différents besoins. La nature leur offrait presque tout, il y avait un point d'eau où ils trouvaient du poisson, suffisamment d'espace pour des cultures maraichères. La vie dans le village de Tranquille exigeait moins de dépense contrairement à celle dans la ville de Ziguinchor. Cette différence de niveau de vie entre la campagne et la ville contribue à fragiliser les mobilités. À cela s'ajoute le fait que trouver un travail salarié n'est pas chose aisée dans les grandes villes de la Casamance. Le chômage des jeunes est par ailleurs une des raisons avancées pour expliquer leur enrôlement dans la rébellion (Gasser, 2001/2). Plusieurs familles déplacées n'ont pratiquement plus d'économie, car toutes leurs ressources provenaient des activités agricoles qu'ils menaient. Ces activités ne sont plus possibles pour certaines familles. D'autres familles les ont reprises timidement en effectuant des déplacements quotidiens pour les labours et pour les récoltes. Cette stratégie de déplacement pendulaire leur permet de s'occuper des plantations qui ne nécessitent pas une surveillance continue. Des femmes, chefs de ménages, ont dû trouver des alternatives à l'agriculture en s'adonnant au petit commerce, à l'élevage et à la commercialisation de volaille.

En plus du déplacement lui-même, la structuration des familles aura joué un facteur aggravant dans la précarisation des conditions de vie. En effet, la polygamie et la taille des familles constitueront des obstacles dans une meilleure prise en charge de certaines familles déplacées, notamment dans le partage de l'espace résidentiel. « Avec mes trois femmes et mes 21 enfants, quitter Badème pour Ziguinchor était un vrai calvaire. Vous imaginez que nous devons partager une même pièce », confie un père de famille et un autre de dire « j'ai deux femmes et 10 enfants. Quand il fallait s'organiser pour la nuit, c'était galère ! On mettait les filles au fond de la pièce, ensuite les femmes et moi, et enfin les garçons. C'était une situation compliquée ».

L'inscription sociale et territoriale des déplacés

Les populations déplacées peuvent avoir des difficultés à se reconstruire dans leurs nouveaux espaces de vie. Se pose alors la question du lien social et l'inscription dans ces nouveaux espaces de sociabilité et en parallèle celle du retour dans les villages d'origine. Nous savons, de plus en plus, que les conflits exposent les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à un grand nombre de risques sociaux, économiques et psychologiques et les rendent vulnérables.

Il est d'abord à faire remarquer que les familles déplacées se sont davantage installées dans les quartiers périphériques de Ziguinchor comme à Lyndiane, à Djibock, à Kandé, à Alwar, à Néma 2 ou encore à Diabir. Ces quartiers d'urbanisation spontanée abritent la diversité qui caractérise l'hétérogénéité dont la compréhension permet de mieux saisir le phénomène politique en Casamance (Barbier-Wiesser, 1994). Dans des communes comme à Goudomp, leur installation a fini par créer de nouveaux quartiers ou tout au moins à modifier le paysage des anciens. Cette même situation est observable dans certains villages où l'habitat s'est transformé aussi bien dans les espaces qu'il occupe que dans la forme qu'il prend. Les agglomérations s'en voient alors affectées. D'ailleurs, Pérouse de Montclos fera remarquer que les agglomérations de l'Afrique contemporaine ne sont plus aussi fragiles qu'autrefois : *« tout à la fois refuges et objectifs militaires, elles résistent mieux aux assauts des belligérants, se repeuplent rapidement en cas de destruction et sont plus susceptibles de pérenniser les exodes ruraux liés à des situations de crise »* (Pérouse de Montclos, 2010 : 16).

L'inscription territoriale des populations déplacées ne se limite pas seulement à l'agglomération ziguinchoroise. Le conflit en Casamance, bien qu'étant défini comme étant de basse intensité, reste interconnecté et relie le Sénégal aux deux pays limitrophes de la Casamance. Ainsi, même si l'on insiste sur la nature interne du conflit, les déplacements de population se font aussi bien vers la Gambie et la Guinée-Bissau (ils deviennent alors des réfugiés) qu'autour des villages frontaliers.

En quittant leur village, les familles déplacées deviennent, le plus souvent, des étrangers sans terre dans les villages ou villes où ils s'installent. Ce déracinement renforce la fragilité sociale, même si dans certains cas les personnes déplacées peuvent devenir des membres authentiques de la communauté d'accueil. Dans des localités comme à Goudomp, l'un des candidats à l'élection municipale de 2014 a connu le déplacement lié au conflit. La participation des personnes déplacées dans les différentes activités des localités d'accueil ou leur « exclusion » pousse à réfléchir aux questions identitaires et au droit au territoire dans un espace mondialisé (Cambrezy, 2001). Cette réflexion permet également d'entrevoir, au-delà des difficultés réelles posées par le déplacement dans le cadre de ce conflit, les possibilités qu'occasionne le fait d'avoir quitté son village.

Il faudrait davantage documenter ces éléments pour mieux comprendre les conditions des familles déplacées. Par exemple, une famille note que le déplacement a créé des conditions favorables d'études pour les enfants. À Kouring, village où vivait la famille, il n'y avait pas d'écoles. Les élèves allaient étudier à Kaguitte, un village aussi enclavé et instable à quelques kilomètres. En venant à Ziguinchor, les enfants de cette famille ont pu poursuivre une scolarité normale, dans la mesure du possible : *« le déplacement a permis à mes enfants de finir les études. Aujourd'hui, il y en a un qui est enseignant en Histoire et Géographie et quatre autres qui sont étudiants à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et les petits sont dans les collèges et lycée de la commune »*. Comme nous l'avons dit, cette situation qui peut être considérée comme un avantage ne pourrait pas gommer la souffrance et le sentiment d'instabilité et d'insécurité que partagent la plupart des familles déplacées. Ainsi, des efforts devraient continuellement être consentis pour permettre que la décision des familles de rentrer dans leur village d'origine ou de s'installer ailleurs soit respectée et facilitée.

Conclusion

Les déplacements des familles suivent les fluctuations spatiales du conflit, des points de tension vers les villages ou villes les plus calmes. Les familles, dans les différentes stratégies de survie, vont préférer dans la mesure du possible, mobiliser la parentèle pour l'accueil. Ces déplacements créent des fragilités aussi bien pour les familles déplacées que pour les familles accueillantes.

La prise en charge des personnes déplacées par les institutions internationales est rendue difficile à cause du vide juridique qui entoure cette catégorie de victimes des conflits. Même si elles sont plus nombreuses que les réfugiés, elles ne relèvent d'aucun mandat d'une institution internationale. Toutefois, avec la convention de Kampala du 23 octobre 2009, signée par le Sénégal le 12 juillet 2011, on devrait voir le renforcement de la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des mécanismes de retour chez elles. Cette question du retour se pose avec acquittement. Elle semble devoir être minutieusement préparée et programmée en tenant compte du point de vue des premiers concernés. De plus, l'assistance sociopsychologique dont peuvent bénéficier les personnes déplacées pourrait valablement contribuer à restaurer les relations communautaires et aider à s'inscrire dans un processus de paix durable en Casamance. Les populations déplacées expriment globalement leur désir de contribution à l'élaboration des politiques publiques et à la consolidation de la paix dans la région.

Ainsi, au regard de la situation actuelle, il y a bien des raisons pour rester optimiste, même s'il existe également des configurations qui démontrent que l'Afrique de l'Ouest continue d'être une région fragilisée et instable. Cette réserve peut se lire notamment avec la menace djihadiste et les revendications identitaires et politiques qui peuvent prendre la forme de révolutions.

Bibliographie

Barbier-Wiesser, François Georges (sld.), 1994, *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*. Paris, Karthala.

Cambrezy, Luc, 2001, *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*. Paris, Ed. des archives contemporaines

Gasser, Geneviève, 2001/2, « Être jeune à Ziguinchor », *Autrepart*, n° 18, pp. 135-150.

Manga, Mohamed Lamine, 2012, *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*. Paris, l'Harmattan.

Marut, Jean-Claude, 2010, *Le conflit en Casamance. Ce que disent les armes*. Paris, l'Harmattan.

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, 2010, « Migration forcée et urbanisation de crise : l'Afrique subsaharienne dans une perspective historique », *Autrepart*, n° 55, p. 3-18.

Robin, Nelly, 2006, « Le déracinement des populations en Casamance », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 1, pp. 153-181.

Robin, Nelly & Ndione, Babacar, 2006, « L'accès au foncier en Casamance L'enjeu d'une paix durable ? » <http://www.ceped.org/cdrom/asile/cd/theme3/t2-Robin.pdf>

PARCOURS D'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE
DE RÉFUGIÉS DU
CONFLIT CASAMANÇAIS
DANS LES PAYS
LIMITROPHES : GAMBIE
ET GUINÉE-BISSAU

Par Doudou Dièye GUEYE

PARCOURS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DE RÉFUGIÉS DU CONFLIT CASAMANÇAIS DANS LES PAYS LIMITROPHES : GAMBIE ET GUINÉE-BISSAU

Par Doudou Dièye GUEYE

Introduction

La Casamance, région riche d'une grande diversité ethnique et culturelle qui fait d'elle la région la plus sénégalaise du pays, est traversée par un conflit opposant l'Etat et le **Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC)** qui réclame l'autonomie de la région. Ce conflit, le plus vieux de la sous-région dure depuis plus de trois décennies avec des conséquences socioéconomiques désastreuses. Ainsi, sur le plan social, il porte les germes d'une précarisation jusqu'à jamais recensée dans la région naturelle de la Casamance.

A cette situation démoralisante consécutive à plus de trois décennies de conflit, il convient de noter les abandons de villages et les déplacements de populations qui inscrivent ainsi les acteurs dans des parcours de paupérisation. Bien qu'aujourd'hui la situation se soit relativement stabilisée dans le sens de la paix, les populations ne peuvent hélas pas exploiter pleinement les possibilités qu'offre l'environnement naturel; et pour causes, beaucoup de villages, des champs, et des vergers sont minés ou susceptibles d'être minés et ainsi la psychose des engins de la mort freinent les ardeurs des populations dans le déroulement de leurs activités agricoles.

C'est dans ce contexte spécifique du conflit que beaucoup d'études universitaires, de rapports d'ONG et autres rapports d'agences de l'Etat ont été produits. Dans leur immense majorité, ces études se sont attelées à des analyses historiques, politiques et sociologiques du conflit.

Les analyses du conflit casamançais remontent presque à la période coloniale et elles montrent que la Casamance, notamment dans sa partie Ouest, a appartenu successivement à plusieurs espaces coloniaux (N. Robin, 2006 ; P. Meguelle, 2013 ; M.L. Manga, 2010 ; Diop M. Coumba, 1990, Barbier-Weisser, 1994 ; Marut, 1994) et que jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, la Casamance n'a pas été pacifiée par la dernière puissance coloniale de l'époque qui est la France. Aussi, contrairement à cette idée dominante qui voudrait que tout conflit en Afrique soit un conflit ethnique, le conflit casamançais ne l'est pas selon M. L. Manga (2009). Cette analyse est du reste partagée par Marut⁷⁸, qui montre que le conflit en Casamance semble résulter de considérations économiques, sociales ou culturelles préexistantes tout autant que de l'absence d'espaces de débat pour les résoudre.

Quant aux ONG et autres structures étatiques, leurs rapports décrivent et analysent souvent leurs résultats, atteints à travers les programmes qu'elles ont déroulé sur différents volets d'accompagnement des populations victimes de la guerre en Casamance : peacebuilding, sécurité alimentaire, plaidoyer pour la paix, sensibilisation autour des mines et des Restes Explosifs de Guerre (REG), actions de reconstruction de villages abandonnés, aide et appui à la réinsertion socioprofessionnelle d'anciens combattants du MFDC, etc.

Globalement, les parcours d'insertion professionnelle des réfugiés et des déplacés n'ont pas fait l'objet d'étude approfondie. Dans un travail antérieur portant sur le conflit casamançais et le genre⁷⁹, nous avons eu à identifier à partir du Sénégal des réfugiés qui ont préféré rester en pays d'accueil suite à des activités économiques et professionnelles florissantes. Mais pour autant, les parcours professionnels de ces réfugiés n'ont pas été éclairés. L'on sait que pour la majorité de cette catégorie, les aides des organisations caritatives reçues périodiquement ont permis un tant soit peu, à les maintenir en situation de survie ainsi que leur famille. En réalité, au-delà des actions menées par les organisations caritatives, les réfugiés empruntent de véritables parcours d'insertion professionnelle dans leur nouvelle terre d'accueil, déployant des stratégies considérables pour s'affirmer dans leur nouvel univers.

⁷⁸ J.C. Marut, tribune en date du 25 décembre 2012, « Casamance : Une guerre de trente ans »

⁷⁹ D. Gueye (2012), Political Economy Analysis of Forced Displacement in Casamance, Sénégal, Rapport à la Banque Mondiale.

Il s'agira ainsi dans ce présent article de nous intéresser aux parcours d'insertion professionnelle de réfugiés du conflit casamançais en Gambie et en Guinée Bissau. Concrètement, nous nous interrogeons sur les stratégies mises en œuvre par les acteurs afin de s'affranchir d'un destin jugé probable, appelé « destin du réfugié », qui se singularise par son lot d'assistance et de soutien. Il s'agira entre autres de comprendre comment ces derniers reconstruisent leur univers social et quels sont les mécanismes sur lesquels ils s'appuient pour s'en sortir. On émet ici l'hypothèse que les réfugiés qui parviennent à s'en sortir économiquement sont déjà porteurs d'un capital d'expériences professionnelles qu'ils parviennent à négocier dans l'espace hôte.

Méthodologie

Pour éprouver cette recherche sur le parcours d'insertion professionnels des réfugiés en Gambie et en Guinée-Bissau, nous avons privilégié des entretiens auprès de réfugiés en Gambie et en Guinée Bissau. Dans le premier pays, nous avons enquêté autour des sites de Banjul la capitale, Kafuta, Sibanor alors que dans le second pays, nos enquêtes ont eu lieu à Sao Domingo, Vallera et Bissau.

Trois grandes parties structurent ce travail. Dans la partie introductive, l'article offre une présentation générale du conflit en Casamance avant de proposer dans une seconde partie un éclairage de quelques présupposés théoriques sur les notions de déplacé, de réfugié et de retourné en se référant au contexte de la guerre en Casamance. De la sorte, on peut appréhender comment on s'inscrit dans ces catégories de situations. La troisième partie retrace des parcours d'insertion professionnelle de réfugiés et les stratégies qui les sous-tendent.

Quelques présupposés théoriques

De la même manière que le Sénégal soit aujourd'hui un pays d'émigration et d'immigration, car accueillant aussi bien des immigrés et fournissant par ailleurs des émigrés (MAFE ; 2009), Le Sénégal est aussi un pays qui fournit des réfugiés à ses proches voisins de la Gambie et de la Guinée Bissau comme il en accueille de ses proches voisins. En effet, selon le HCR (2014), le Sénégal a accueilli quelque 13700 réfugiés mauritaniens et au même moment

la Gambie a accueilli quelque 9000 réfugiés sénégalais originaires de la Casamance, dont 8300 vivent dans des régions rurales. Alors qu'en Guinée-Bissau, le HCR porte assistance à plus de 6700 réfugiés sénégalais vivant dans des zones rurales. D'où le constat que le mouvement des réfugiés en Afrique se déploie d'abord principalement autour du pays voisin immédiat. Ce phénomène a aussi été observé lors de la crise de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie, où l'on a noté un mouvement de réfugiés des Négro-Mauritaniens vers le Mali.

Dans le cadre du conflit en Casamance, les principaux pays accueillants les réfugiés que sont la Guinée-Bissau et la Gambie se caractérisent pour le premier par une relative faiblesse de ses institutions politiques et pour le second par un recul démocratique réel. D'où l'enseignement que le réfugié privilégie avant tout sa survie et celle de sa famille et ce, quelles que soient les conditions politiques et démocratiques du pays hôte.

Les termes de réfugiés et de demandeurs d'asile, souvent utilisés en Europe, ont semble-t-il, relégués en arrière-plan d'autres catégories de mobilités de guerre. C'est le cas des déplacés et des retournés. Il convient ici de préciser les présupposés théoriques de ces notions en se basant spécifiquement sur le conflit en Casamance.

Le réfugié est celui qui se trouve en dehors du pays dont il a la nationalité ou en tout cas en dehors du pays dont il a sa résidence habituelle. Ce déplacement en dehors de son pays est légitimité par une crainte fondée de persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social, ou de son opinion politique. Il se voit ainsi contraint de quitter son pays d'origine ou de résidence suite à une agression étrangère, une occupation, une domination étrangère, des événements perturbants gravement l'ordre public dans une partie ou l'ensemble de son pays d'origine ou de résidence. Dans le cas spécifique du conflit en Casamance, les réfugiés affluent généralement vers la Guinée Bissau et la Gambie du fait de la position géopolitique de la région, située entre la Guinée Bissau et la Gambie. Souvent, à partir de ces pays, ils tentent de regagner l'Europe. Certains de ces réfugiés et déplacés ont épousé l'idéologie indépendantiste du MFDC alors que pour d'autres, leur déplacement vers les pays précités relève du fait qu'ils sont fortement exposés, et en conséquence, ils cherchent à sauver leur vie et celles de leurs proches.

Sont considérés comme déplacés, les individus qui ont quitté leur localité d'origine vers une autre localité à l'intérieur des frontières nationales. En Casamance, concernant les déplacés, le choix des lieux de refuge procède rarement du hasard, car celui-ci se fait en fonction de certains paramètres qui tiennent compte de l'espace physique, des réalités économiques et aussi de la parentèle susceptible de pouvoir les accueillir.

Dans l'un ou l'autre cas, le déplacé ainsi que le réfugié sont dans un processus de mobilité. Aussi, une fois la destination atteinte, ils s'inscrivent dans des parcours de reconstruction de leur environnement social et économique.

Le retourné est l'individu qui après s'être sauvé dans une situation de risque se réinvesti dans un mouvement inverse, c'est-à-dire, cherche à retourner dans son lieu d'origine. En Casamance, ce processus semble être daté officiellement de 2004 avec la mise en place de l'Agence Nationale pour la Relance des Activités Socioéconomiques en Casamance (**ANRAC**), créée par décret présidentiel N°2004-822 du 1er juillet 2004. Cette agence est née d'une volonté commune de l'Etat sénégalais et du MFDC, engagés dans des processus pour un retour définitif de la paix. Dans ce processus, on ne peut exclure les déplacés et les réfugiés qui sont aussi des parties prenantes. A propos de ce partenariat Etat et MFDC, selon le « *Journal du pays* » un journal en ligne⁸⁰ proche du MFDC, on peut lire ceci : « ...*Ce qui nous amène à demander aux autorités du Sénégal ainsi qu'aux bailleurs de fonds d'accepter de mettre assez de moyens à la disposition de cette agence, fruit de négociations entre l'Etat et le MFDC, afin qu'elle puisse accomplir sa mission qui s'inscrit dans le cadre de la consolidation du processus de paix en Casamance.* ». Cette prise de position en faveur de l'ANRAC n'est pas dénudée intérêts, car ce projet de développement de la Casamance a été soutenu par le MFDC, en allant même jusqu'à proposer une ligne de désignation du Directeur Exécutif de l'agence, qui dit-on doit être « *un casamançais bon teint* ».

⁸⁰ <http://www.journaldupays.com/2014/casamance-lanrac-engage-de-nouveau-a-la-reinsertion-des-populations-refugies-et-des-deplaces/>

Comment devient-on réfugiés, déplacés et retournés du conflit casamançais ?

Nous partirons du cadre de la guerre en Casamance pour montrer les processus d'inscriptions des acteurs dans des situations de réfugiés, de déplacés et de retournés. Ce faisant, on parviendra à saisir le conflit de l'intérieur à partir des exactions physiques et morales de toutes sortes qui conduisent à ces situations et aussi de voir comment ces mêmes situations sont vécues par les populations casamançaises.

Une des premières difficultés de ce travail de terrain relève de l'absence de statistique sur les chiffres concernant les déplacés et les réfugiés. Ce manquement est une conséquence de la non tenue régulière des recensements des réfugiés et des déplacés par les autorités compétentes. Dans tous les cas, les ONG détiennent des chiffres mais celles-ci sont exclusives à leurs domaines d'intervention et donc elles ne reflètent pas la situation réelle des déplacés et des réfugiés.

Lorsque l'on est un réfugié ou déplacé, le choix des lieux de refuge procède de plusieurs paramètres. Ainsi, dans le cas des réfugiés, tout semble indiquer que la position transfrontalière des villages est un élément décisif qui les amène à traverser la frontière, bien que ce seul élément de la proximité n'épuise pas toute l'explication. Dans le processus décisionnel de départ, si précipité qu'il soit, les acteurs se projettent à priori sur le territoire d'accueil en termes de possibilités économiques réelles mais aussi sur la base de certains faits objectifs. Ainsi, les liens séculaires du village de Youtou au Sénégal avec quelques villages de la Guinée Bissau ne pouvaient autoriser le refus d'accueillir un Youtois, à ce titre, l'infirmier Chef de Poste de Youtou rappelle que : « *Les habitants de Youtou pour la plupart possèdent des maisons en Guinée et lorsque la guerre a éclatée ils ont préféré y aller. D'autres sont parties vers d'autres localités comme Oussouye, Ziguinchor, Dakar ou ailleurs car ils avaient de la famille ou des liens amicaux dans ces localités* ». Le choix de se faire héberger auprès de la parentèle s'inscrit souvent dans la logique de la solidarité intrafamiliale, ce qui n'est pas sans poser problème si toutefois la famille accueillante est relativement démunie.

Le cycle dit « action violente – répression » a été une cause essentielle des départs vers l'intérieur du Sénégal ou vers les pays limitrophes. Le Pr. d'Histoire Nouha Cissé de rappeler dans un texte consacré aux 20 ans de conflit en Casamance, que l'État du Sénégal est rentré dans un processus d'arrestation d'indépendantistes⁸¹ dès le lendemain de la manifestation du 20 décembre 1982. La réponse apportée par le MFDC à ces vagues d'arrestations, parfois arbitraires, a été de mener une politique de terreur doublée d'une politique d'adhésion « forcée » des populations, notamment celles rurales à la cause défendue.

Les exactions armées ne sont pas les seules causes de déplacements de populations en Casamance, il y a aussi des causes sociales que sont les cas de mensonges, de délations, de dénonciations, de calomnies, etc.

Les délations, les mensonges et dénonciations ont été des facteurs qui ont poussés aux déplacements ceux qui en étaient victimes vers d'autres lieux. Aujourd'hui encore, malgré l'accalmie notée dans ce conflit, certains déplacés et réfugiés n'envisagent toujours pas le retour dans leur village. En effet, dans une recherche antérieure portant sur les bénéficiaires finaux du Procas/GTZ (2005) consistant à mener une étude de mesure de l'application des interventions du Procas/GTZ selon les principes du DNH⁸² (Do no harm), il m'a été donné de rencontrer dans la zone du Balantoucounda un ressortissant des environs du Santhiaba Manjack, qui après s'être d'abord réfugié en Guinée Bissau est revenu dans son village au bout de quelques années et a trouvé que sa femme s'est remariée avec un autre homme, avec la « *complicité de certains* » dit-il. Ne pouvant pas supporter les affres de cette nouvelle vie et ne voulant pas commettre de forfait, il s'est engagé résolument à aller vivre très loin de son village.

La même étude avait montré que dans certaines localités, des individus ont été dénoncés par d'autres du même village ou du village d'à côté, simplement par vengeance suite à une histoire qui remonte

81 Dès le lendemain, 19 décembre pour d'autres, 21 du même mois pour d'autres, une série d'arrestations est opérée dans les milieux supposés irrédentistes. C'est ainsi que 26 personnes seront arrêtées par les forces de l'ordre, parmi lesquelles, l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor soupçonné d'être le principal instigateur de cette affaire, qualifiée à l'époque par des responsables du Parti socialiste (Ps) au pouvoir, originaires de la région, de « simple jacquerie ». Elles seront jugées, un an après par la Cour de Sécurité de l'État et condamnées à des peines de prison allant de 2 à 5 ans. Parmi ces prisonniers, un certain Mamadou Sané dit Nkrumah, aujourd'hui installé en France, où il affirme représenter l'aile extérieure du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (Mfcd).

82 Le DNH consiste de mesurer quelles est la meilleure façon d'intervenir dans une zone conflictuelle en faisant le moins de mal possible.

de très loin ou bien simplement pour accéder à leurs biens. Dans ce même registre, en 2009 alors que j'avais la coordination pédagogique de l'équipe SIFE Sénégal, (Students in Free Entreprise - Sénégal) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, nous nous intéressions aux activités de maraîchage du groupement féminin *Abooténie* de Toubacouta, village situé à une dizaine de kilomètres de Ziguinchor qui fut complètement déserté et son école primaire transformée en cantonnement militaire. Une femme que nous avons rencontrée sur place nous expliquait comment les villageois de Toubacouta étaient pris entre deux logiques suicidaires qui ne pouvaient les autoriser à demeurer au village. En effet, dit-elle, parfois les villageois recevaient la visite des hommes lourdement armés qui exigeaient l'achat des cartes de membre du MFDC, sans quoi on pouvait être transporté et tué sans aucune forme de procès. Aussi, de temps en temps, l'armée régulière sénégalaise lors des opérations de ratissage, fouillait les maisons pour voir s'il n'y a pas d'armes cachées, de tracts ou d'écrits favorables au MFDC. Ainsi, si toutefois elle trouvait des traces d'appartenance supposée au MFDC, des tortures, humiliations et arrestations suivaient. Des exactions physiques de ce genre ont eu souvent cours dans les deux camps, semant terreur et désolation et empêchant les populations des zones isolées de mener à bien leurs activités de production domestiques.

Quant aux retournés, dans le cadre ciblé du conflit en Casamnce, la représentation populaire dominante est que cette situation ne peut être vécue qu'en articulation avec les reconstructions de villages, permettant ainsi aux habitants de pouvoir revenir. Il est ainsi sous-entendu comme préalable au retour, des conditions sécuritaires meilleures et un environnement social apaisé. Pourtant, tel n'est pas toujours le cas. En effet, il arrive que réfugiés et déplacés prennent souvent l'option de retourner chez eux en dépit des dangers réels que présentent leur zone de départ⁸³. En effet, cette étude a révélé que certains déplacés et réfugiés optaient pour le retour dans leur village qui souvent n'avait pas été déminé. Interrogés sur les dangers qu'ils encouraient, ces retournés ont montré que les conditions d'accueil dans la parentèle ou ailleurs n'étaient pas des meilleures. En conséquence, ils ne pouvaient se réaliser économiquement.

83 D. GUEYE (2005), Etude sur les Connaissances Attitudes et Pratiques (CAP) face aux dangers des mines en Casamance. Handicap International – Unicef.

Au final, on retiendra que les situations de déplacé et de réfugié ne sont pas exclusivement des situations créées par des affrontements militaires et des exactions. Elles peuvent être des situations générées par des tensions sociales pendant la crise comme le laisse apparaître les situations délétères de toutes sortes. Enfin, le retour du déplacé et du réfugié n'est pas toujours motivé par la reconstruction des villages, au contraire des considérations sociales et économiques peuvent décider des acteurs à retourner chez eux en dépit des réelles menaces qui pèsent sur leur personne.

L'environnement social et économique du réfugié

Bien qu'une certaine continuité linguistique et culturelle caractérise la Casamance, la Gambie et la Guinée Bissau, les parcours d'insertion professionnelle des réfugiés de la crise casamançaise dans cet espace ne sont pas toujours des plus simples. On s'en aperçoit lorsque l'on observe l'environnement social du réfugié, fait de promiscuité, de conditions économiques dures, d'assistance et de charges récurrentes de sa famille. A cette situation s'ajoutent des difficultés comme la scolarisation des enfants, la gestion du quotidien, du travail. Cette situation engage ainsi le réfugié dans un processus intense de mobilisation pour se libérer des contraintes économiques et sociales liées à sa situation.

Si la charte première de l'UNICEF plaide pour une scolarisation et un maintien des enfants à l'école, dans le cas spécifique des réfugiés de la crise en Casamance cette situation n'est pas gagnée d'avance, du fait que ces réfugiés se déplacent souvent avec leur famille. Se pose alors un problème de scolarisation pour les enfants. Ainsi, concernant le conflit en Casamance, les principaux pays accueillants, ont des systèmes d'enseignement basés sur la langue anglaise et portugaise. A ce propos, Malang, originaire de Tandine (Nord Sindian Sénégal) et réfugié à Bulock (Gambie) rapporte : « *pour mes enfants, je ne pouvais pas les laisser sans éducation. Le plus grand a fait les études jusqu'en classe de CM2, mais ici, je ne pouvais le mettre que dans une medersa (école arabe)* ». De la même manière, certains réfugiés ont simplement arrêté la scolarisation de leurs enfants pour les orienter vers des activités d'adultes. C'est le cas des enfants de Malang. Le plus grand a été retiré de la medersa et maintenant il est conducteur de charrette alors que sa fille est domestique de maison.

On constate ainsi que les enfants payent un lourd tribut lors de ces déplacements des adultes, d'autant plus que généralement, il y a arrêt systématique de leur scolarisation et ne peuvent pas accéder aux soins de santé primaires. Aux alentours de *Bula* (Guinée Bissau), les enfants de déplacés exercent à plein temps des activités de cueilleuses des noix d'acajou.

Le monde des réfugiés adultes est aussi d'une complexité avérée en ce sens ou ces derniers ont en charge généralement toute la famille déplacée. Une fois en terre d'accueil, le réfugié a l'obligation de trouver un toit pour lui et sa famille mais aussi il a souvent l'obligation d'assurer le quotidien de la famille. De ce fait, selon les localités, des schémas communautaires sont définis pour accueillir les réfugiés, comme on a pu l'observer à *Varella* (Guinée Bissau). En effet, il a été noté que certains réfugiés en Guinée Bissau bénéficiaient de terres cédées gratuitement pour l'agriculture. Geste louable certes, mais hélas les terres cédées sont souvent des endroits en friche que le réfugié doit mettre en valeur ou bien simplement des terres avec des capacités de rendement très faible. Un réfugié de la localité rapporte : *« moi, j'ai des oncles ici. C'est vrai, on a accès à la terre, mais à quel genre de terre? Les Guinéens peuvent te donner un terrain qui est resté pendant 10 ans en friche. Dès que tu mets la terre en valeur (défricher et mettre de l'engrais) ; 2 ans après, dès qu'ils voient que la récolte est bonne, ils demandent à reprendre le terrain et ils te redonnent un autre que tu dois à nouveau défricher, mettre de l'engrais, etc. »*. Il y a ainsi un mécanisme savant d'exploitation mis en place pour faire travailler les réfugiés. De toute façon, peuvent-ils refuser d'exploiter un terrain alors qu'ils ont une famille à nourrir? Non, ils n'ont pas le choix. Vulnérables, ils sont exposés aux humeurs de la population accueillante. Parfois, ils doivent payer des taxes, surtout si ces derniers restent un temps *« indéterminé »* dans le village hôte. Un réfugié du *Balantacounda* en Guinée-Bissau, raconte : *« Au départ nos relations étaient bonnes mais à force de passer du temps avec eux (communauté d'accueil) nos relations deviennent de plus en plus tendues à cause du bétail, si mes troupeaux broutent dans le champ d'autrui, on me fait payer une taxe. Cette situation est la plus lamentable et m'amène à me poser des questions. Si ce n'était pas ce conflit, j'aurais pu rester chez nous sans déranger personne..... En ce qui me concerne, j'ai payé une somme de 50.000f d'amende parce que mes bœufs ont mangé le mil d'un cohabitant. »*

L'environnement social du réfugié est un environnement contraignant tant économiquement et socialement. Son mode d'habitation et la promiscuité lui rappellent en permanence son statut incertain et provisoire de réfugié. Les relations et les jeux de pouvoirs qui s'établissent entre lui et son monde accueillant sont autant d'éléments qui lui rappellent sa situation.

Pour autant, certains de ses réfugiés parviennent à se hisser économiquement et à sortir du lot de désolation dans lequel les plonge leur statut de réfugié. Des cas existent. Jean, originaire de *Kaguitt* en Casamance et réfugié en Guinée Bissau. Aujourd'hui, malgré le retour des populations de *Kaguitt*, il s'est engagé résolument à rester en Guinée. Maçon de son état, il est aujourd'hui employeur et ses affaires sont florissantes. *Mustaaf* se décrit comme un hôtelier hors-pair, originaire de la zone de Kataba, vers Diouloulou (Sénégal), il est réfugié en Gambie et travaille à Kololi dans l'hôtellerie comme gestionnaire secondaire dans un hôtel que dirige un groupe marocain. Originaire de la zone des palmiers, du village de *Kateupeu*, (nord Sindian en Casamance), Sana est menuisier et vendeur de bois à *Serrekunda* (Gambie). Ce sont ces histoires de vie qu nous permettront de saisir les parcours d'insertion professionnelle de réfugiés.

Parcours d'insertion professionnelle : Les expériences acquises comme monnaie d'échange dans le déplacement

Né en 1972, *Mustaaf* a eu un parcours scolaire qui l'a amené jusqu'en classe de seconde à Bignona. Il soutient avoir arrêté ses études pour soutenir ses parents qui sont « agriculteurs et pauvres ». C'est ainsi qu'il ira dans la zone de Kafountine et d'Abéné (Casamance) pour « tenter sa chance ». Sans qualification professionnelle et devant soutenir ses parents, il fréquentera longtemps les abords des hôtels de la zone à la rencontre d'éventuels touristes, comme il est de mode dans cette zone balnéaire, pour un possible voyage vers l'Europe, si toutefois un mariage s'en suit. Cette rencontre, il la voulait, et en atteste les efforts consentis par *Mustaaf* pour parler espagnol, italien et anglais. Il sera engagé deux ans après par un français comme gardien, nous sommes en 1994. Puis il décide de traverser définitivement la frontière gambienne suite aux attaques répétitives dans la zone, notamment celle de 2009 à *Mahmouda Chérif*.

Sana est un menuisier et vendeur de bois à Serrékunda, sans complexe aucun, il revendique son attirance pour les idées et de l'idéologie du MFDC. « *La Casamance est sous occupation sénégalaise* » se plaît-il à dire. Aussi, Sana reconnaît en Yaya Jammeh le Président gambien, une idole et un modèle pour l'Afrique. Il n'a pas fait des études poussées mais a été très tôt placé en confiage à Ziguinchor dans l'atelier d'un menuisier où il apprit le travail. Il s'établira par la suite à son compte à Boucotte Sindian à Ziguinchor, non loin de l'atelier où il a appris l'activité de menuiserie avant de retourner dans son village de Kateupeu pour se livrer au commerce du bois, activité qui était florissante du fait que la zone était complètement contrôlée par le MFDC, allant même jusqu'à y installer des check points. C'est suite à des affrontements d'une extrême violence dans la zone des palmiers, que Sana et sa famille se rendent en Gambie.

Jean est maçon en Guinée Bissau et ses clients sont souvent les immigrés manjacks de retour en Guinée et qui investissent dans le bâtiment. Originaire de *Kaguitt*, il séjournera d'abord à Ziguinchor avant de regagner Sao Domingo d'abord, et plus tard Bissau la capitale.

L'analyse des récits de ces réfugiés laisse percevoir que les expériences capitalisées avant leur déplacement ont été des facteurs essentiels de la réussite dans leur vie de réfugiés. En effet, forts d'expériences acquises avant le déplacement, ces derniers ont trouvé dans l'espace hôte des conditions favorables qui leur ont permis de pouvoir rentrer dans une logique marchande avec les employeurs ou tout au moins de pouvoir monnayer leurs compétences et leurs savoir-faire. Ils sont ainsi porteurs de capital d'expériences professionnelles.

Assez naturellement, à leur arrivée en pays hôte, les réfugiés cherchent instinctivement à aller vers leur activité professionnelle, si toutefois le nouvel environnement en offre les possibilités. C'est le cas de Mustaaf, qui lorsqu'il a décidé de tourner la page de l'insécurité, de la méfiance et des attaques répétées de bandes armées dans son environnement de départ, va choisir d'aller s'installer en Gambie : « *de toutes façons, avec la guerre, les touristes qui venaient à Kafountine, Abéné, Diannah, sont détournés vers la Gambie. Donc, j'avais plus de chance de rencontrer un touriste là-bas pour pouvoir partir en Europe* ». La rencontre en elle-même avec un touriste pour aller en Europe n'est pas une activité professionnelle. Mais, c'est

plutôt les conditions de sa mise en œuvre qui méritent un éclairage. En effet, voulant coûte que coûte s'arracher de cet environnement de crise, un départ vers l'ailleurs s'imposait.

A son arrivée en Gambie, Mustaaf est accueilli par la « *charity house* » et ne s'embarrassera pas de démarches administratives vers le CICR ou autres organisations d'aide des réfugiés. Il cherchera à trouver un emploi dans les hôtels, et trouva ainsi son premier emploi en Gambie au « *Seaview hôtel* », aidé en cela par sa capacité orale de langues étrangères, apprises dans le tas avant de trouver une offre plus alléchante dans un autre hôtel.

Déplacé d'abord de *Kaguitt* à Ziguinchor, avant d'aller en à Sao Domingo (Guinée Bissau), Jean est maçon et a toujours exercé ce métier entre le Cap-Skiring et Ziguinchor. Ce déplacement vers la Guinée Bissau est une conséquence des conditions d'accueil à Ziguinchor, « *J'occupais une chambre à Lyndiane chez mon beau-frère, il y avait ma femme et mes trois enfants et de moi-même* ». A la recherche de meilleurs lendemains, il décide d'aller à Bissau, d'abord seul, avant de faire venir sa femme et le plus petit des enfants. Le choix de la Guinée était motivé par le fait qu'un ami ressortissant de *Youtou* (Sénégal) lui avait dit qu'à *Varella* (Guinée Bissau) de réelles possibilités existaient pour les maçons. Comme stratégie de sortie de sa situation, il disait accepter des prix largement en dessous du marché. Aujourd'hui, il est à la tête d'une entreprise informelle de maçonnerie, qui recrute largement des journaliers auprès des réfugiés venant de la zone de Santhiaba Manjack (Sénégal). Jean jouit de la confiance de beaucoup de manjacks émigrés en Europe.

Sana est capable de discuter des heures durant sur la non appartenance de la Casamance au Sénégal, citant feu l'abbé Diamacoune ou d'autres chefs rebelles armés. Sa connaissance de la frontière nord de la Casamance fait de Sana un braconnier qui vit assez bien de la vente du bois et aime dire que « *le Sénégal ne doit pas être le seul bénéficiaire des richesses de la Casamance* ». D'aucuns disent qu'il est aussi un entremetteur du MFDC. En effet, on sait que pendant des années, les seuls check points qui existaient dans la zone étaient tenus par des éléments armés supposés appartenir au MFDC, et toutes formes de deals s'établissaient avec eux. Une situation qui montre tout le paradoxe de la guerre en Casamance, car

alors que les combattants du MDFC prétendent défendre les intérêts, ce sont pourtant les mêmes hommes qui s'adonnent au pillage de l'environnement. Parallèlement aux combattants du MFDC, l'armée régulière ne se pas prive non plus de piller la forêt, soutient Sana. Propos corroborés par les révélations du Colonel Ndao dans son livre « **Pour l'honneur de la gendarmerie** ». Son activité de menuisier au Sénégal combinée avec des pratiques douteuses de vente illégale de bois ont fait de Sana un réfugié de luxe en Gambie.

Pour se sortir de la précarité liée à leur situation de réfugiés, les personnes développent individuellement ou collectivement des stratégies de luttes pour s'arracher à la situation. Ces stratégies sont faites de privations volontaires et de mobilisations de ressources tant matérielles qu'humaines [Godard et ali., 1980, Terrail 1995]. D'un point de vue sociologique, la mobilisation est une activité :

- 1)- dont le sujet - individuel et/ou collectif - fait un usage particulièrement intense des ressources à sa disposition ainsi que de ses capacités à produire de nouvelles ressources. La mobilisation implique en ce sens tout à la fois une tension des forces psychiques, une économie ad hoc des pratiques et la production ou l'ajustement d'une morale susceptible de justifier l'entreprise.
- 2)- qui implique une résistance à la force des choses, une lutte qui vise à affronter plutôt qu'à subir les déterminations de la situation et de la conjoncture. La mobilisation est un choix volontaire par lequel le sujet cherche à s'arracher aux destinées les plus probables.

Mustaaf, refusant autant que possible toute forme d'assistance en tant que réfugié, a développé une stratégie consistant à investir la zone de *Kololi* en Gambie, mettant en avant sa capacité de communiquer dans plusieurs langues dont le français, l'italien et l'espagnole. Acceptant même parfois de servir de guide à Banjul à des touristes, moyennant des cadeaux et quelques largesses de ce genre. Jean, le maçon, dans sa mobilisation pour s'en sortir, a pratiqué une baisse des prix journaliers. En effet, il se faisait embaucher à l'origine pour des salaires journaliers variables entre 1500 francs Cfa et 2000 francs. Cette volonté de s'en sortir les amène à élaborer des stratégies pour s'arracher de l'assistanat. A ce sujet, une stratégie mise en place par Sana a été le « *jalonement* », entendu dans le sens de corruption ou plusieurs agents bénéficient de largesses afin que le bois puisse arriver à destination.

Il a été constaté dans le cadre des réfugiés, que ceux qui ont des activités professionnelles parviennent à s'insérer tant bien que mal dans le pays hôte. Comme le rappelle Jean « *Moi, je n'ai pas eu du mal à trouver du travail, comme je suis maçon, on m'a vite amené à Varéla (Guinée) où je travaillais dans les chantiers. En un moment j'étais devenu même le chef.* ». En réalité, le seul fait d'avoir une activité professionnelle avant de devenir réfugié n'est pas suffisante pour s'insérer dans la vie professionnelle en pays d'accueil. A cette activité professionnelle acquise, il faudrait s'intéresser aux espaces socioprofessionnels susceptibles de les absorber en tant que demandeurs d'emploi, et cette insertion est souvent facilitée par la maîtrise d'une activité. C'est le cas de Jean. Alors que Sana, bien vrai qu'il exerce l'activité de menuisier, sera beaucoup plus actif dans la vente de bois, ressource qu'il exploite à partir de la Casamance, on parlera d'opportunité grâce à sa connaissance de son environnement de départ mais aussi grâce à un supposé réseau qui l'aide à mener à bien cette activité illégale. Enfin, Mustaaaf a démontré une certaine maîtrise des langues pour se positionner comme agent principal adjoint dans l'hôtellerie.

Il convient aussi de relever la volonté des réfugiés de s'en sortir économiquement, conscients que l'aide des organisations (le PAM, le CICR, UNHCR, ONG, Agences étatiques, etc.) ne peut les maintenir en vie que superficiellement. D'ailleurs, c'est cette même volonté qui amènent certains déplacés à faire le chemin inverse, et ce malgré les potentiels risques que présentent les lieux de départ.

Conclusion

Le conflit en Casamance a été à l'origine de déplacements de populations aussi bien à l'intérieur du Sénégal que vers les pays limitrophes, montrant que la victime de déplacement peut être successivement catégorisé - quel que soit l'ordre -, d'un déplacé, d'un réfugié et au final d'un retourné. Ces situations ont été analysées en se référant spécifiquement au conflit en Casamance et montrent que l'entrée dans une catégorie relève de diverses considérations.

Les déplacements ont mis à rude épreuve les acteurs que sont les populations accueillantes, les organisations internationales et les réfugiés eux-mêmes. Certains de ces derniers, au regard des conditions

objectives d'accueil, mettent en place des stratégies innovantes et mobilisent des ressources et des expériences pour prendre en main leur destin au moment où d'autres, prennent des risques et préfèrent retourner dans leur localité. Il y a peut-être une nécessité de repenser les conditions de la prise en charge des déplacés.

Les situations de déplacé et de réfugié ne sont pas exclusivement des situations créées par des affrontements militaires et des exactions. Elles peuvent être des situations générées par des tensions sociales pendant la crise. Enfin, le retour du déplacé et du réfugié n'est pas toujours motivé par la reconstruction des villages, au contraire des considérations sociales peuvent décider les acteurs à retourner chez eux en dépit des réelles menaces qui pèsent sur eux. Sortir de la situation économique dans laquelle le réfugié est enfermé, suppose pour ce dernier de se mobiliser afin de s'affranchir de ce destin.

Indication bibliographique

Seck Assane (2005), Sénégal, émergence d'une démocratie moderne (1945-2005) : Un itinéraire politique, Paris, Karthala, 2.

Barbier Wiesser, F.G. (dir.) 1994. Comprendre la Casamance: chronique d'une intégration contrastée. Paris, Karthala.

Collectif, Sénégal. La terreur en Casamance : le rapport d'Amnesty International, 1999.

Cuturelo P., Godard F., (1980), Familles mobilisées, LATAPSES-GERM.

FANCHETTE Sylvie (2001) Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins, Autrepart, 19.

Faye, O. 1994. «La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau (1980 1992)». In : Diop, M.C. (dir.) Le Sénégal et ses voisins, Dakar, Espaces-Temps : 189 212.

Gueye D., 2005, « Etude enquête satisfaction des bénéficiaires finaux du PROCAS/GTZ », Rapport au PROCAS/GTZ

Gueye D., 2012, *Study on Gender and Conflict in the Casamance, Senegal*, sous la direction de Markus Rudolf, Hall.

Gueye D., 2013, *Déplacés et réfugiés du conflit casamançais, rapport de recherche pour la Banque Mondiale.*

Gueye D., 2014, *Transferts immatériels et migrations Sud – Sud : Quels impacts sur le développement local en Casamance, ACPOBS/2014/PUB 03.*

Gueye D., décembre 2010, *Etude des Comportements Attitudes et Pratiques (CAP) des populations de la Casamance face aux mines et aux Restes Explosifs de Guerre (REG). Handicap International – UNICEF.*

Marut J.C. (2010), *Le conflit de Casamance : ce que disent les armes*, Karthala.

Biagui Jean-Marie François (1994), *De l'indépendance de la Casamance en question.*

Manga M.L. (2009), *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal : itinéraire d'une classe politique confrontée aux défis du local et du national (1946-2006)*, Thèse de Doctorat de l'Université Cheick Anta Diop.

Marut, J.C. (1994), «Les dessous des cartes casamançaises». In : Barbier Wiesser, F.G. (dir.).

Gueye, Moustapha *Pluralisme et rôle des médias dans les conflits en Afrique de l'ouest dans les années 1990 : Le cas spécifique de la Casamance (Sénégal)*, Université Paris 2, 2008, 381 p. (thèse de doctorat de Sciences de l'information)

NDIAYE Mandiougou et ROBIN Nelly (2001) *Personnes déplacées ou réfugiées de la région de Ziguinchor. Une dynamique de conflit empreinte d'histoire*, IRD-OIM, Dakar.

Robin Nelly (2006), *Le déracinement des populations en Casamance Un défi pour l'État de droit*, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 22, numéro 1

PEROUSE DE MONTCLOS Marc Antoine (1998), *Le poids de l'histoire et le choc des cultures : les réfugiés somaliens du Kenya confrontés à la raison d'État*, Autrepart, 7

ROCHE Christian (1985) *Histoire de la Casamance. Conquête et résistance : 1850-1920*, Paris, Karthala

Awenengo Séverine (2006), « À qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal) », *Journal des Anthropologues*, 2006, n° 104-105, p. 79-108

Terrail J.P., (1990), *Destins ouvriers. La fin d'une classe ?*, Paris, PUF.

UNHCR (2014), *Aperçu opérationnel sous-régional 2014 - Afrique de l'Ouest*

Weyssou Sokhna (<http://weyssousokhna.mondoblog.org>)

L'ABSENCE DE DÉBAT PUBLIC SUR LE CONFLIT EN CASAMANCE : LE TALON D'ACHILLE DU PROCESSUS DE PAIX

Par Moustapha GUEYE

L'ABSENCE DE DÉBAT PUBLIC SUR LE CONFLIT EN CASAMANCE : LE TALON D'ACHILLE DU PROCESSUS DE PAIX

Par Moustapha GUEYE

Notre hypothèse de base s'appuie sur le constat d'une opinion publique qui tarde à émerger et à porter de façon pérenne la problématique de la paix en Casamance dans l'agenda public sénégalais, après plus de trente ans de conflit. Les acteurs politiques la font surgir dans le débat national au gré des périodes électorales ou des événements souvent macabres. La société civile, avec un fort ancrage local, joue sa partition dans la dispersion, et les dissonances de son action font que certains la perçoivent comme étant l'un des obstacles au processus de paix. Malgré l'intérêt de l'analyse du rôle des acteurs politiques et civils dans notre approche, nous nous focaliseront particulièrement sur la responsabilité des médias et de leur interaction avec les intellectuels dans l'émergence d'un espace de discussions sur les problèmes qui se posent en Casamance.

Considérations générales : les raisons d'une complexité

Cette interrogation est d'autant plus légitime que malgré le traitement que les médias consacrent au conflit depuis son avènement au début des années 1980, jamais l'opinion n'a été si mal informée. Il est rare de rencontrer un citoyen capable de décliner les causes profondes, d'identifier les acteurs et les enjeux. La tendance est plutôt un aveu d'ignorance des tenants et aboutissants de ce conflit, même dans la frange la plus éduquée de la population, pour ne pas dire des intellectuels. A leur décharge, on peut considérer la complexité de la question casamançaise liée à ses causes multiples et croisées. L'histoire coloniale convoquée pour justifier la revendication indépendantiste du Mouvement des Forces démocratiques de Casamance (MFDC), est celle-là même utilisée par l'Etat pour affirmer la sénégalité de la

région Sud au moment des indépendances avec la naissance de l'Etat-nation du Sénégal dont la Casamance serait partie intégrante⁸⁴. Cette polémique est soulevée ici pour illustrer la difficulté pour un profane de se faire une opinion précise plutôt que de la trancher.

A côté de cette cause politique liée au statut de la Casamance, d'autres causes, liées à la position d' « exterritorialité » de la région du fait de la coupure gambienne, se juxtaposent avec les causes socio-économiques liées à l'enclavement et au manque de débouchés d'une région considérée comme le « grenier du Sénégal » en raison de la fertilité de ses terres et de la diversité de ses cultures.

La question foncière est posée en termes de spoliation des terres des populations autochtones au profit des allogènes venus du Nord fuyant la sécheresse qui sévit dans leurs localités, avec la complicité de l'administration « sénégalaise »⁸⁵.

Autant de frustrations qui ont poussé certains expropriés dans les premiers rangs du maquis. La découverte du pétrole offshore aux limites de la frontière maritime avec la Guinée-Bissau suscite des ressentiments quant à son exploitation future sous l'égide de l'Etat sénégalais au détriment des populations du Sud.

La dimension culturelle est également au cœur des causes de la rébellion casamançaise en tant qu'instrument du discours du MFDC où la question identitaire axée sur le particularisme diola fonde sa différence avec la nation sénégalaise.

Enfin la dimension géopolitique vient se greffer à l'ensemble de ces causes du fait de la proximité géographique et sociologique des peuples de la Casamance avec ceux de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Ces deux Etats voisins du Sénégal servent de bases de repli à la rébellion, et en tant que tels instrumentalisent le conflit pour contrecarrer toute velléité hégémonique de l'Etat sénégalais à leur égard. Aujourd'hui, les données ont certes changé du fait de la neutralité, voire la volonté de collaboration affichée par la Guinée-Bissau mais le président gambien Yaya Jammeh continue de faire du conflit un atout dans ses relations avec le Sénégal.

⁸⁴ Mohamed Lamine Manga, La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal ; Paris, l'Harmattan ; 2012

⁸⁵ Oumar Diatta, La Casamance, essai sur le destin tumultueux d'une région, Paris, L'Harmattan, 2008

L'« *économie de guerre* » caractérisée par les importantes sommes d'argent versées à certaines fractions du MFDC pour les amener à déposer les armes, comme ce fut jadis le cas avec le Front Nord dirigé par feu Sidy Badji, accompagné de Kamougué Diatta. Cette pratique, initiée sous la présidence d'Abdou Diouf, s'est quasi-institutionnalisée sous Abdoulaye Wade avec l'avènement des « *Messieurs Casamance* » qui ont espéré trouver la paix dans la distribution de valises d'argent. Cette solution ancrée dans les stratégies de règlement du conflit adoptées par l'Etat sénégalais était utilisée avec différentes autres fractions au point d'entretenir les rivalités et les divisions au sein du Mouvement. Divisions devenues un point d'achoppement souvent évoqué parmi les obstacles au processus de négociation vers la paix en Casamance : rupture entre l'aile politique et l'aile combattante d'une part et plusieurs subdivisions au sein de chaque aile.

Le statut de médiateur a fini par devenir un enjeu de taille dans la stratégie de positionnement de plusieurs organisations de la société civile qui entraînent en conflit d'intérêt avec le processus de paix qu'elles sont censées promouvoir. Le trafic de drogue et l'exploitation du bois de la forêt participent également au sabotage du processus.

La question des réfugiés et des déplacés présente un enjeu humanitaire très peu exploré.

Les journalistes face à la complexité

La complexification du conflit liée à la multiplicité des causes et des acteurs parfois insaisissables ou menant des activités souterraines, autant de facteurs de brouillages et de bruits qui influent sur la qualité de l'information du public. Les journalistes eux-mêmes dont c'est le rôle butent sur la bonne compréhension des données du conflit et de son évolution. A ce titre la sous-information de l'opinion publique est le reflet de la sous-information de la plupart des journalistes. En trente ans, le personnel des médias a connu des mutations avec l'avènement d'une nouvelle génération.

Devant cet imbroglio de causes, d'acteurs et d'enjeux qui caractérisent le conflit en Casamance, seul un « *journalisme de décryptage* » (Rémy Rieffel) permet d'éclairer l'opinion pour contribuer à une prise de conscience et un engagement pour la paix. Ce journalisme va au-delà du simple compte rendu des faits dans leur quotidienneté pour les analyser dans un contexte qui fait sens.

L'apport de la production scientifique comme outil d'analyse dans le traitement journalistique

Le journaliste n'étant pas spécialiste en tout, le recours à la recherche et aux productions universitaires l'oblige à faire partager l'expertise des intellectuels pour une meilleure compréhension des citoyens.

En fait depuis plus d'une décennie on assiste à une forme désincarnée du traitement de l'information sur la crise en Casamance où l'évènementiel l'emporte sur l'analyse, le silence des médias se prolonge de plus en plus dans cette période de ni guerre ni paix, après une période répressive qui a marqué le début des années 2000 rendant tabou la question casamançaise.

Notre étude s'attache à identifier les obstacles à la priorité du débat sur la Casamance dans l'agenda des médias, les conséquences de la faiblesse du débat public sur l'évolution de la crise et la marginalité des intellectuels dans l'animation de ce débat malgré le rôle primordial qu'ils devraient jouer dans l'intelligibilité de ce phénomène.

Les limites du débat public médiatique sur la question casamançaise

Plusieurs raisons justifient la faiblesse du débat public sur la Casamance. Cependant le rôle des médias pourrait être analysé comme l'une des causes les plus prégnantes. Certaines sont d'ordre endogène liées au fonctionnement des médias et d'autres sont liées à l'environnement sociopolitique contraignant pour la liberté d'expression des journalistes.

Un environnement médiatique peu favorable au pluralisme et à la diversité

L'avènement du conflit en Casamance en 1982 est marqué par un paysage médiatique largement dominé par le monopole de l'Etat sur les organes de la presse écrite et audiovisuelle. En l'occurrence, la radiotélévision nationale et le quotidien le Soleil constituaient les principales sources d'information. Une analyse du contenu du quotidien national pendant cette période, montre comment le Soleil faisait-il office de relais du discours gouvernemental sur la crise.

Ce discours est essentiellement marqué par un négationnisme du mouvement indépendantiste entre la banalisation de ses actes réduits au fait de quelques individus écervelés, et la diabolisation des « *actes de brigandage* » mus par une soif de violence gratuite. C'est à travers ces subterfuges que le gouvernement sénégalais, par le biais des médias d'Etat, a nié toute dimension politique à la revendication indépendantiste portée par le MFDC, pour la ramener à une simple jacquerie limitée à l'ethnie joola.

Cette attitude d'évitement, voire de négation de la substance du mouvement séparatiste de la part de l'Etat, a exacerbé le recours à la violence comme pour répondre à la violence et au mépris du gouvernement. Faut-il rappeler que les manifestations de décembre 1982 et décembre 1983 au nom de l'indépendance de la Casamance ont été sévèrement réprimées faisant plusieurs victimes et suivies de centaines d'arrestations. La réaction du MFDC est alors orientée vers des attentats contre les fonctionnaires et les bâtiments publics, avant que les affrontements sanglants avec l'armée ne se déchainent à partir des années 1990. Plusieurs observateurs dont Jean Claude Marut considèrent l'absence d'espace de discussions comme étant un des facteurs déclenchants du conflit en Casamance : « *Il faut rappeler que ce conflit qui est politique est né d'un manque d'espace de discussions, de débats sur les problèmes qui se posaient en Casamance. Des problèmes complexes, économiques, politiques, sociaux, culturels etc. auxquels il n'y a pas eu de réponses. C'est par manque de réponse à ces problèmes que cet espace vaquant a été investi par le discours indépendantiste. Lorsque le mouvement indépendantiste est arrivé avec ses solutions à lui, il a été réprimé. Pourtant il avait apporté une réponse politique même s'il était discutable. C'est l'absence de réponse politique qui est à l'origine du conflit ...* »

Le pluralisme médiatique, une brèche pour l'élargissement du débat public

Cette période marquée par le monopole de l'information par les médias d'Etat est suivie d'une floraison d'organes de presse privés au début des années 1990 et qui a donné une meilleure visibilité au mouvement séparatiste. Des journaux comme Sud-Hebdo, ont permis de relayer le discours indépendantiste à travers les interviews de son leader l'Abbé Diamacoune Senghor qui a initié toute une rhétorique autour de l'histoire, et la culture de la Casamance comme fondements de la revendication du MFDC.

Les articles de fond publiés dans cet organe et d'autres comme Le Témoin, Takusaan etc. par des journalistes ayant une grande capacité d'analyse ont permis de percevoir toute la dimension politique du conflit. On peut même constater la coïncidence entre l'émergence de cette nouvelle presse et les premières négociations consenties par l'Etat et qui ont débouché sur les accords de paix de 1991.

L'Etat adopte une nouvelle stratégie dans la gestion de la communication sur le conflit

L'Etat ayant pris conscience de l'impact de l'information sur l'opinion, s'est alors dotée au sein de l'armée d'une Direction de l'Information et des Relations publiques (DIRPA) pour une meilleure gestion de l'information sur le conflit pour sauvegarder son image et celle de l'armée. Image écorchée par les exactions de l'armée étalées dans la presse. Cette option proactive dans la stratégie de communication de l'Etat va se substituer à partir des années 2000, sous le gouvernement de l'Alternance, par une option répressive vis-à-vis des journalistes qui se hasarderai à livrer toute information ou commentaire qui remettraient en question la gestion étatique du conflit.⁸⁷

La répression des journalistes et la baisse de l'intensité du conflit ont rendu sporadiques le traitement et la diffusion de l'information sur la Casamance, limité au factuel et par là même, à une désubstantialisation du conflit.

⁸⁶ Entretien Jean Claude Marut avec Moustapha Guèye in : Cesti-Info.net, 26 février 2013

⁸⁷ Moustapha Guèye, *Pluralisme et rôle des médias dans les conflits en Afrique de l'Ouest francophone. Le cas de la Casamance (Sénégal)*, Thèse de doctorat Nouveau Régime, 2008, Université Paris 2

La faiblesse de la participation des intellectuels dans la production journalistique

La sous-information de l'opinion aussi bien locale que nationale sur le conflit en Casamance est l'une des conclusions la mieux partagée, à la suite des entretiens que nous avons effectués auprès des journalistes et des acteurs de la société civile à Ziguinchor.

Les points de vue des journalistes sur la faiblesse du recours aux « publications scientifiques »

Cet état de fait est généralement attribué à l'accès et à l'exploitation des diverses publications d'études et de recherche qui aideraient à une analyse plus approfondie des données et de l'évolution du conflit. Certains d'entre-eux se fondent sur leur « vécu » et les « savoirs locaux » pour se construire une certaine perception de la crise. Cette attitude se justifie par leur proximité avec les événements parce qu'ils sont majoritairement originaires de la Casamance et en tirent la conclusion qu'ils en sont mieux imprégnés des tenants et des aboutissants que ceux qui viennent de l'extérieur.

Certains, minoritaires certes, poussent la logique jusqu'à éprouver de la défiance à l'égard de certaines productions universitaires dont ils soupçonnent la méconnaissance de l'histoire et des réalités socioculturelles de la Casamance, s'ils ne les accusent pas simplement de parti pris en faveur de l'Etat sénégalais.

D'autres regrettent le manque d'habitude de lecture de certains de leurs collègues par défaut de curiosité intellectuelle et d'un certain niveau de formation académique nécessaire à la compréhension des « publications scientifiques ».

Par ailleurs, l'absence de librairies adéquates et de bibliothèques à l'exception du rayon Casamance de l'Alliance Franco-sénégalaise, constitue un obstacle à l'accès à la documentation que les journalistes déplorent dans une quasi-unanimité.

En dehors des problèmes liés à la documentation, d'autres obstacles signalés sont liés à des raisons d'insécurité personnelle et familiale redoutée tant de l'armée sénégalaise que des combattants du MFDC.

Tous les deux ont recours à des menaces et intimidations et sont prêts à sévir dès qu'ils jugent une information publiée en leur défaveur. L'autocensure devient alors une pratique courante au détriment du droit du public à l'information

Les relations entre journalistes et « experts » entre conservatisme professionnel et défiance des intellectuels

L'observation des pratiques professionnelles nous donne à constater une relation structurelle entre les journalistes et leurs sources basées sur les normes professionnelles apprises dans les écoles de journalistes et accentuées dans la pratique sur le choix des personnes-ressources. En effet, celles-ci doivent répondre à une certaine représentativité sociale ou institutionnelle, ou dotées d'une certaine expertise, qui en font des « voix autorisées », selon l'expression consacrée dans le jargon journalistique. Ces pratiques débouchent sur des travers qui consistent à consacrer des « intellectuels médiatiques », et leur sur-représentation dans la sphère publique, qui finissent par avoir le don de l'ubiquité et deviennent des spécialistes incontournables dans l'analyse et la compréhension des phénomènes sociaux en tout genre. Cela pose la nécessité de la diversification des sources et de mettre en scène les « intellectuels d'en bas », en marge des paillettes et des salons feutrés, porteurs d'un regard nouveau sur le conflit en Casamance.

Les universitaires qui nous ont accordé un entretien ont fait ce constat, tout en déplorant le traitement sensationnaliste de l'information sur la crise et même sur les ouvrages dont on ne s'intéresse que lors des cérémonies de dédicace. Les enseignants-chercheurs de l'Université Assane Seck de Ziguinchor interrogés affirment n'avoir jamais été invités ni interviewés par les médias à une exception près, à la suite d'un ouvrage publié sur le conflit. A l'Université de Dakar, un membre attitré du collectif des chercheurs ayant contribué aux ouvrages dirigés par M.C. Diop parle de son dépit à la suite d'un débat national sur la crise en Casamance, auquel il a participé dans les antennes de Sud Fm en 1995. Selon lui la légèreté avec laquelle le problème était abordé par certains intervenants contrastait avec la gravité et la sensibilité d'un conflit où c'est la question de l'existence même de la nation qui est en jeu. Cette expérience lui a fait renoncer à toute intervention dans l'espace médiatique traitant de la question casamançaise.

L'intérêt de la documentation dans le traitement de l'information

Cependant dans leur grande majorité, ces journalistes qui font office de correspondants locaux des principaux quotidiens nationaux dont le siège est à Dakar, reconnaissent l'importance des productions universitaires et académiques en général pour la production d'une information journalistique de qualité.

Les arguments avancés sont l' « *impératif de recyclage* » des éléments d'analyse du conflit avec l' « *apparition d'une nouvelle génération d'acteurs et de nouveaux enjeux* »⁹⁰.

Ces productions servent également à documenter des émissions ou à concevoir des dossiers sur la crise avec une capacité de distanciation et de recul par rapport au sentiment d'appartenance et aux velléités de manipulation dont sont toujours prompts les acteurs dans un conflit.

Les alternatives initiées par les osc pour créer un mouvement d'opinion autour du conflit

Malgré les efforts de ces journalistes à participer à la formation d'une opinion publique bien informée et engagée au processus de paix en toute connaissance de cause, celle-ci reste encore amorphe, particulièrement au plan national, dans les régions autres que la Casamance. Cela explique que certaines organisations de la société civile, dans leurs activités de sensibilisations et de mobilisation de l'opinion, prennent conscience de la nécessité de renforcer leur maîtrise des données du conflit et d'envisager des modalités alternatives d' « *élever la tonalité de l'opinion* ».

La société civile élargit ses ressources documentaires

Dans un entretien, la responsable de la formation de l'une des associations les plus importantes de femmes nous révèle que « *la recherche-action nous a amenées à éprouver le besoin de la recherche documentaire en raison de la complexité de certains problèmes pour appréhender les causes profondes du conflit dont celles relatives au*

⁹⁰ Entretien avec Ibrahim Gassama, Directeur de la Radio Zik FM (Ziguinchor, juillet 2014)

foncier, l'exploitation forestière, la multiculturalité etc. »⁹¹. A cet égard la recherche documentaire est devenue un volet essentiel dans le cadre d'un projet de l'Union Européenne ou des auteurs ont été suggérés « *Makhtar Diouf, Bruno Sonko, Jean Claude Marut, Marzouk Yasmin etc.* »

D'autres ONG utilisent les travaux de Mémoire et des rapports des étudiants, dont certains venus d'Europe, qu'ils reçoivent en stage à défaut d'accéder à d'autres publications de recherche. La chargée de programme d'une autre ONG se fonde sur la nécessité de renouveler la recherche particulièrement en ce qui concerne les bases historiques et certaines données du conflit qui ont changé. D'où l'intérêt de s'appuyer sur les « *jeunes chercheurs qui accèdent à d'autres sources d'informations qui leur donnent une autre vision du conflit* ».

Enfin certaines ONG conçoivent elles-mêmes leurs propres programmes de recherche et font appeler à des chercheurs ou des intellectuels de la région pour alimenter leur propre documentation que la plupart des journalistes interrogés ont citée comme faisant partie de leurs sources. Les plus citées sont (Congad, Apran SDP,). Usoforaal, Procas s'inscrit aussi dans cette dynamique de recherche autonome.

Devant les défaillances des médias dans la mobilisation de l'opinion, L'organisation de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance, s'investit dans l'espace public par l'implantation de représentantes au niveau communautaire et à travers des manifestations comme les Journées régionales pour la paix qui réunissent des représentants du MFDC, ceux de l'Etat au niveau local, des militaires et des autorités religieuses et coutumières pour leur faire entendre « *le cri du cœur des femmes pour le retour de la paix* »⁹².

Le décroisement du conflit à l'échelle de l'opinion nationale fait également partie des objectifs de la Plateforme en impliquant le champ d'implication des femmes aux autres régions du Sénégal. La Journée nationale de mobilisation et de plaidoyer organisée en janvier 2013 entre dans ce contexte. C'est dans ce sens que Nouah Cissé parle de la « *nécessité d'élévation de la tonalité de l'opinion et*

⁹¹ Entretien avec Mme Diallo Fatou Guèye, Chargée de la formation à Usoforaal (Ziguinchor, juillet 2014)

⁹² Entretien avec Mme Ndèye Marie Thiam, présidente de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance (Ziguinchor, juillet 2014)

d'exterritorialiser le conflit en cassant la dualité centre-périphérie. A cet égard les médias devraient constituer un important relais pour une meilleure connaissance du conflit et élever le débat et les plaidoyers auprès des politiques »⁹³.

Ce rôle qui interpelle la responsabilité sociale du journaliste, pose la question de ces rapports avec les intellectuels censés procéder à des analyses éclairantes et émettre des points de vue dont les échos à travers les médias permettraient d'élargir le débat et susciter une implication de l'opinion, en toute connaissance de cause.

Les intellectuels et le débat public sur le conflit en Casamance

Les faiblesses de la production nationale

A la décharge des journalistes, peut-on évoquer la faiblesse de la production universitaire sur ce conflit qui n'a commencé à susciter l'intérêt des chercheurs sénégalais qu'à partir des années 1990. Au début, les causes profondes du conflit étaient alors peu documentées et les articles essentiellement factuels ouvraient peu de perspective à la contextualisation (nous soulignons) de l'événement. Ces carences notées dans la production intellectuelle sont le fait de réflexions intellectuelles sur les mouvements d'ensemble de notre société et sur les mutations d'ordre historique, sociologique qui s'y opèrent. Phénomène qui pourrait bien s'expliquer par l'accaparement du débat public par les politiques qui ont entraîné dans leur sillage les intellectuels pour ne pas dire les nouveaux diplômés des indépendances qui ne pouvaient produire de discours alternatifs en dehors des partis politiques. L'activité politique étant devenue la condition sine qua non d'intégration et d'accomplissement social au risque de la marginalisation au sein de la sphère publique. C'est dans ces termes qu'Aminata Dia explique l'instauration de la « *démocratie des lettrés* » qui a caractérisé les premières décennies des indépendances des années 1960 aux années 1980. Les partis de gauche eux-mêmes étant incapables de produire un discours alternatif ancré sur les réalités sociales s'inscrivent dans les cadres de débat dont le parti-Etat définit les thématiques et les règles du jeu. C'est à partir des années 1990 et comme pour réagir à

⁹³ Entretien avec Nouah Cissé, historien et observateur du conflit en Casamance, Ziguinchor, juillet 2014

un dossier ouvert par les journalistes de Sud-Hebdo s'interrogeant sur « *la panne des intellectuels* » sénégalais, qu'un « groupe de chercheurs réunis en « *collectif qui ne recoupe aucune organisation partisane et politique* » se sont engagés, sous la direction de Momar Coumba Diop, à une analyse historique, sociologique voire culturelle de l'Etat du Sénégal. C'est le point de départ de la « *professionnalisation* » de l'intellectuel qui a conquis son autonomie de penser en dehors de toute injonction du politique, et le début de l'édition d'une série d'ouvrages produisant des connaissances fondamentales sur notre société⁹⁴. Les premiers articles d'universitaires sur le conflit en Casamance ont été publiés dans ce contexte.

Auparavant les intellectuels ne disposaient pas encore d'une masse critique suffisante pour servir de personnes-ressources permettant aux médias de porter au sein de la sphère publique un discours d'« *expert* » dont l'unique motivation est la recherche et la production du savoir. Dans ce contexte de confusion, voire de connivence entre le pouvoir politique et le « *pouvoir intellectuel* », ont prédominé les contributions d'« *intellectuels organiques* » qui avaient pour mission de justifier les points de vue du pouvoir face à la crise en Casamance, qui en était à ses premières manifestations. A l'image des médias d'Etat, ils mettaient leur science au service du parti dominant. C'est le cas de la contribution du professeur Iba Der Thiam, qui remonte à l'histoire coloniale jusqu'aux indépendances, pour confirmer la sénégalité de la Casamance. Dans le même quotidien national Le Soleil, Maître Mbaye Jacques Diop et Obèye Diop, respectivement député et membre du bureau politique du Parti socialiste au pouvoir, ont écrit des contributions pour justifier la position de l'Etat dans son refus de négocier avec un mouvement qui revendique l'indépendance. Cependant l'on doit préciser le point de vue moins tranché d'Obèye Diop, réputé pour sa liberté d'esprit, qui rappelait les frustrations contre lesquelles le Mfdc des Emile Badiane et Ibou Diallo, créé en 1947, combattaient et qui demeurent « *exploitables à des fins malsaines* ». Un avertissement au pouvoir pour repenser les conditions socio-économiques de la Casamance et une meilleure intégration dans l'ensemble national.⁹⁵

⁹⁴ J.Copains, *Intellectuels visibles, Intellectuels invisibles*, www.Politique-africaine.com, pdf 05/10/07, consulté le 03/12/14

⁹⁵ Mbaye J. Diop, « Raison garder », Boubacar Obèyeb Diop, « Nation et spécificité régionale » in : Le Soleil, 31 décembre 1982, 1er et 2 janvier 1983

Iba Der Thiam, « La Casamance en question », in : Le Soleil, 9 janvier 1984

A cet égard Momar Coumba Diop est l'un des précurseurs d'une réflexion décentré, loin de tout idéologisme ou de motivation partisane, à travers des ouvrages collectifs édités sous sa direction. Ces publications, ont commencé avec « *La trajectoire d'un Etat* », « *Le Sénégal et ses voisins* » « *Le Sénégal sous Abdou Diouf* », « *Le Sénégal contemporain* » suivi du « *Sénégal sous Abdoulaye Wade* ». Elles vont consacrer des articles et travaux de recherches universitaires⁹⁶ sur la Casamance avec une perspective pluridisciplinaire.⁹⁷ D'autres publications s'en suivront ou seront réalisées parallèlement.⁹⁸

La tendance est que la question casamançaise devient un centre d'intérêt de plus en plus exploré dans les milieux universitaire et de la recherche. Cependant plusieurs écueils sont à noter à l'encontre du développement de cette recherche notamment en ce qui concerne l'accès aux sources.

A cet égard, les limites de la presse réduisent aussi le champ d'investigation des chercheurs pour lesquels les articles des journaux constituent un corpus essentiel dans leurs activités de recherche. Or, comme le précise Marut (2010) : « ... L'information de la presse est à prendre avec beaucoup de précaution, dans une situation de conflit où le discours dominant va généralement de soi, et où la réalité est constamment brouillée par la communication officielle et les propos d'acteurs peu représentatifs »⁹⁹.

La question de l'accès aux sources

La question de l'accès aux sources est au cœur de l'appréciation de l'état de la recherche sur le conflit en Casamance. Comme pour les journalistes on peut envisager l'hypothèse fort probable de l'insécurité, de la méfiance des acteurs par rapport à des chercheurs qui peuvent être soupçonnés de connivence avec l'Etat sénégalais. Les chercheurs se dissuadent eux-mêmes de s'engager dans une recherche en zone

⁹⁶ Jean-Claude Marut; op.cit.

⁹⁷ Mohamed Lamine Manga, La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal ; Paris, l'Harmattan ; 2012; Moustapha Guèye ; op.cit.

Mohamed L. Manga, « La Casamance sous Abdoulaye Wade. L'échec d'une paix annoncée » in Momar C. Diop (Dir) : Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir, pp. 267-295, CRES-Karthala 2013

Paul Diédhiou, « La gestion du conflit de Casamance. Abdoulaye Wade et la « tradition » joola », pp.249-265, id.

Jean-Claude Marut , « Wade et la Casamance. Un échec paradoxal », pp.215-248, id.

⁹⁸ Makhtar Diouf, « Le Sénégal, les ethnies et la nation », NEAS, 1998

⁹⁹ J.C Marut, Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes, Paris, Karthala, 2010

de conflit par crainte de la réaction de l'Etat qui a eu à manifester des attitudes répressives en particulier à l'endroit de la presse ou de censure d'ouvrages comme celui d'Oumar Diatta, toujours interdit, et celui de J.C. Marut dont l'interdiction a pu être levée au bout de quelques mois après sa parution. L'interdiction d'émission de la radio Sud-Fm et de diffusion du quotidien, qui a frappé le *Groupe Sud Communication* et la convocation de son personnel à la Division des Investigations Criminelles (DIC), à la suite d'une interview de Salif Sadio, hantent encore les mémoires.¹⁰⁰

De la même manière, la survivance des préjugés entre Sudistes et Nordistes ne favorise guère l'engagement de certains universitaires dans une recherche qui les conduirait sur le terrain du conflit. Autant de raisons qui font que la plupart des travaux sur la Casamance sont menés par des fils du terroir ou par des étrangers, occidentaux, pour la plupart. Ces facteurs ont permis à l'un de nos enquêtés de conclure à la « *démision des intellectuels par rapport à la crise et que les études universitaires restent caractérisées par des logiques du terroir* »¹⁰¹. C'est le même constat qui transparait dans l'analyse de Marut : « *Les récents ouvrages d'Oumar Diatta (2008), de Boucounta Diallo (2009), voire celui plus ancien d'Abdourahmane Konaté (1993) constituent d'intéressants points de vue sur la question. Les seuls ouvrages à caractère scientifique restent néanmoins ceux de Mokhtar Diouf (1994) et de Momar Coumba Diop (éd) (1994). Encore n'abordent-ils pas le conflit frontalement. Quant à l'ouvrage coordonné par MC Diop, « le Sénégal contemporain » (Karthala 2002), il est symptomatique qu'aucun des quatre articles consacrés à la Casamance qui y figurent, ne soit signé par un Sénégalais* ». ¹⁰² Une manière de confirmer qu'actuellement la majeure partie des publications scientifiques sur le conflit sont l'œuvre de chercheurs européens ou nord- américains. Toutefois, les derniers ouvrages dirigés par M.C Diop impliquent davantage de nationaux et les sujets de thèses et de mémoires, qui portent de plus en plus sur la région Sud, sont en train d'inverser la tendance pour une lecture endogène de la crise en Casamance.

¹⁰⁰ Moustapha Gueye, Thèse de doctorat, op.cit.

¹⁰¹ Entretien avec Nouha Cissé, op.cit.

¹⁰² JC Marut, (2010) op. cit.

Perspectives

Ce diagnostic plutôt pessimiste n'empêche pas de reconnaître que depuis les années 2000, il y a un intérêt croissant des étudiants et jeunes chercheurs pour la Casamance à laquelle, ils consacrent leurs sujets de mémoires ou de thèses. Un capital s'est constitué depuis lors pour alimenter le débat public. Il appartient aux journalistes d'être proactifs et d'aller vers de nouvelles ressources qui proposent une certaine relecture de la question casamançaise. Il s'agit de rompre avec le conservatisme congénital des normes de la profession qui ne se sent en sécurité qu'avec les « *voix autorisées* », les « *experts* » dénommés « *spécialistes de la question casamançaise* », arrivés à saturation et qui ont du mal à renouveler leurs discours sur un conflit, dont les données ne cessent d'évoluer. Il s'agit d'aller à la quête de ces « *intellectuels invisibles* », en train de produire des connaissances approfondies sur le conflit, dans le silence loin des lambris des plateaux de télévision. Concevoir un annuaire des auteurs et des publications sur la Casamance et le mettre à la disposition des médias faciliteraient l'accès des journalistes aux productions scientifiques qui les amèneraient à avoir une approche plus approfondie du traitement de l'information sur le conflit.

Bibliographie

Diatta, Oumar, *La Casamance, essai sur le destin tumultueux d'une région*, Paris, L'Harmattan, 2008

Diop Momar Coumba, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala 2002

Diouf Makhtar, « *Le Sénégal, les ethnies et la nation* », NEAS, 1998

Guèye Moustapha, *Pluralisme et rôle des médias dans les conflits en Afrique de l'Ouest francophone. L'cas de la Casamance (Sénégal)*, Thèse de doctorat Nouveau Régime, 2008, Université Paris 2

Manga Mohamed Lamine, *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal* ; Paris, L'Harmattan ; 2012

Marut , J.C, *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*, Paris, Karthala, 2010

Articles et travaux universitaires

Schlesinger Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », pp. 77-98 in : *Réseaux*, no 51, janv-fév. 1992

Manga, Mohamed L. « La Casamance sous Abdoulaye Wade. L'échec d'une paix annoncée » in Momar C. Diop (Dir) : *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, pp. 267-295, CRES-Karthala 2013

Diédhiou, Paul « La gestion du conflit de Casamance. Abdoulaye Wade et la « tradition » joola », pp.249-265, id.

Marut, Jean-Claude « Wade et la Casamance. Un échec paradoxal », pp.215-248, id.

Copains, J. Intellectuels visibles, Intellectuels invisibles, www.Politique-africaine.com, pdf 05/10/07, consulté le 03/12/14

Articles de presse

Mbaye J. Diop, « Raison garder », Boubacar Obèye Diop, « Nation et spécificité régionale » in : *Le Soleil*, 31 décembre 1982, 1er et 2 janvier 1983

Thiam, Iba Der « La Casamance en question », in : *Le Soleil*, 9 janvier 1984

ANNEXE 1 :
RÉFUGIÉS EN
GUINÉE-BISSAU PAR
LOCALITÉ EN 2013

Graphique n° 3

| Année | Localité | | 0-4 | 5-11 | 12-17 | 18-59 | 60+ | Par sexe | Total général |
|-------|------------------|----------|-----|------|-------|-------|-----|----------|---------------|
| 2013 | Asselem | Féminin | 10 | 16 | 7 | 36 | 8 | 77 | 147 |
| | | Masculin | 8 | 20 | 5 | 31 | 6 | 70 | |
| 2013 | Bachil | Féminin | 35 | 52 | 39 | 98 | 17 | 241 | 437 |
| | | Masculin | 33 | 65 | 33 | 57 | 8 | 196 | |
| 2013 | Barraca Lugar | Féminin | 11 | 19 | 5 | 40 | 6 | 81 | 130 |
| | | Masculin | 9 | 21 | * | 19 | * | 49 | |
| 2013 | Barraca Mandioca | Féminin | 11 | 19 | 11 | 39 | 5 | 85 | 160 |
| | | Masculin | 12 | 19 | 11 | 26 | 7 | 75 | |
| 2013 | Beguingue II | Féminin | 22 | 32 | 24 | 106 | 19 | 203 | 361 |
| | | Masculin | 32 | 43 | 25 | 50 | 8 | 158 | |
| 2013 | Bigene | Féminin | 27 | 58 | 32 | 96 | 18 | 231 | 422 |
| | | Masculin | 21 | 61 | 33 | 63 | 13 | 191 | |
| 2013 | Bissau | Féminin | 9 | 10 | * | 29 | | 48 | 181 |
| | | Masculin | 9 | 11 | * | 113 | * | 133 | |
| 2013 | Bufa | Féminin | 9 | 21 | 9 | 27 | 5 | 71 | 120 |
| | | Masculin | 9 | 21 | 5 | 14 | * | 49 | |
| 2013 | Campada | Féminin | 12 | 23 | 9 | 61 | 10 | 115 | 207 |
| | | Masculin | 8 | 17 | 17 | 50 | * | 92 | |
| 2013 | Canjandi | Féminin | 23 | 33 | 14 | 81 | 15 | 166 | 335 |
| | | Masculin | 21 | 49 | 18 | 74 | 7 | 169 | |
| 2013 | Carabane | Féminin | 14 | 25 | 17 | 72 | 7 | 135 | 257 |
| | | Masculin | 19 | 22 | 20 | 55 | 6 | 122 | |
| 2013 | Caruai | Féminin | 15 | 22 | 11 | 41 | 13 | 102 | 206 |
| | | Masculin | 19 | 39 | 6 | 29 | 11 | 104 | |
| 2013 | Catel | Féminin | 12 | 15 | 11 | 32 | * | 70 | 140 |
| | | Masculin | 10 | 20 | 14 | 26 | * | 70 | |
| 2013 | Djacumundo | Féminin | 24 | 37 | 23 | 75 | 16 | 175 | 332 |
| | | Masculin | 23 | 47 | 20 | 60 | 7 | 157 | |
| 2013 | Djambam | Féminin | 18 | 23 | 12 | 49 | * | 102 | 175 |
| | | Masculin | 11 | 21 | 14 | 27 | * | 73 | |
| 2013 | Djegue | Féminin | 21 | 52 | 31 | 111 | 23 | 238 | 425 |
| | | Masculin | 24 | 55 | 26 | 75 | 7 | 187 | |
| 2013 | Djendem | Féminin | * | 13 | * | 17 | * | 30 | 68 |
| | | Masculin | 7 | 9 | 5 | 17 | * | 38 | |

| | | | | | | | | | |
|------|--------------|----------|----|----|----|-----|----|-----|-----|
| 2013 | Erame | Féminin | 14 | 44 | 16 | 79 | 16 | 169 | 299 |
| | | Masculin | 18 | 44 | 20 | 35 | 13 | 130 | |
| 2013 | Ingore | Féminin | 15 | 27 | 12 | 69 | 10 | 133 | 246 |
| | | Masculin | 12 | 22 | 19 | 48 | 12 | 113 | |
| 2013 | Ingorezinho | Féminin | 25 | 33 | 19 | 70 | 5 | 152 | 295 |
| | | Masculin | 28 | 36 | 12 | 57 | 10 | 143 | |
| 2013 | Jolmete | Féminin | 36 | 47 | 46 | 110 | 10 | 249 | 471 |
| | | Masculin | 27 | 58 | 40 | 87 | 10 | 222 | |
| 2013 | Mandina | Féminin | 9 | 8 | * | 44 | 8 | 69 | 118 |
| | | Masculin | 5 | 11 | 5 | 23 | 5 | 49 | |
| 2013 | Maque | Féminin | * | 23 | 7 | 37 | * | 67 | 116 |
| | | Masculin | * | 15 | 10 | 24 | * | 49 | |
| 2013 | Mbaiam | Féminin | 27 | 33 | 26 | 71 | 10 | 167 | 295 |
| | | Masculin | 21 | 34 | 24 | 44 | 5 | 128 | |
| 2013 | Papia | Féminin | 21 | 28 | 13 | 54 | 8 | 124 | 234 |
| | | Masculin | 18 | 36 | 20 | 36 | * | 110 | |
| 2013 | Pelundo | Féminin | 11 | 57 | 16 | 58 | 10 | 152 | 256 |
| | | Masculin | 9 | 25 | 19 | 44 | 7 | 104 | |
| 2013 | Saïam | Féminin | 24 | 41 | 26 | 76 | 6 | 173 | 302 |
| | | Masculin | 21 | 33 | 25 | 42 | 8 | 129 | |
| 2013 | Sancoma | Féminin | 18 | 42 | 20 | 96 | 12 | 188 | 346 |
| | | Masculin | 28 | 36 | 28 | 56 | 10 | 158 | |
| 2013 | São Domingos | Féminin | | | * | * | * | * | 5 |
| | | Masculin | * | * | * | 5 | * | 5 | |
| 2013 | Sedengal | Féminin | 14 | 28 | 15 | 63 | 9 | 129 | 262 |
| | | Masculin | 21 | 31 | 31 | 41 | 9 | 133 | |
| 2013 | Sindina | Féminin | 16 | 41 | 21 | 75 | * | 153 | 293 |
| | | Masculin | 26 | 39 | 25 | 42 | 8 | 140 | |
| 2013 | Sungutoto | Féminin | 24 | 44 | 17 | 113 | 20 | 218 | 404 |
| | | Masculin | 12 | 56 | 34 | 72 | 12 | 186 | |
| 2013 | Tarrero | Féminin | 21 | 21 | 9 | 74 | 11 | 136 | 255 |
| | | Masculin | 23 | 21 | 7 | 63 | 5 | 119 | |
| 2013 | Varela | Féminin | 16 | 32 | 13 | 69 | 8 | 138 | 268 |
| | | Masculin | 16 | 33 | 11 | 55 | 15 | 130 | |

Source : HCNUR, 2014 (site consulté en juin 2014).

Tableau n° 4 - Réfugiés Bissau-guinéens dans le Monde de 2000 à 2013

| Année | Pays de résidence | Réfugiés | Demande d'Asile | Réfugié retourné | Total |
|--------------|-------------------|----------|-----------------|------------------|-------------|
| 2013 | Angola | 5 | 167 | | 172 |
| 2013 | Argentine | 19 | * | | 19 |
| 2013 | Autriche | * | 20 | | 20 |
| 2013 | Belgique | 7 | 19 | | 26 |
| 2013 | Bésil | 11 | 170 | | 181 |
| 2013 | Cameroun | | 39 | | 39 |
| 2013 | Canada | 20 | * | | 20 |
| 2013 | Denmark | * | 5 | | 5 |
| 2013 | France | 941 | 140 | | 1081 |
| 2013 | Allemagne | 17 | 227 | | 244 |
| 2013 | Italie | 93 | 70 | | 163 |
| 2013 | Malte | | 6 | | 6 |
| 2013 | Pays-Bas | 5 | | | 5 |
| 2013 | Nigéria | 5 | | | 5 |
| 2013 | Norvège | * | 5 | | 5 |
| 2013 | Portugal | 12 | 16 | | 28 |
| 2013 | Sénégal | | 93 | | 93 |
| 2013 | Suède | 6 | 11 | | 17 |
| 2013 | Suisse | 33 | 183 | | 216 |
| 2013 | Royaume Uni | 9 | | | 9 |
| 2013 | Etats-Unis | 37 | 6 | | 43 |
| Total | | | | | 2397 |

Source : HCNUR, 2014 (site consulté en juin 2014).

“Conflicts et paix en Casamance. Dynamiques locales et transfrontalières” est un excellent ouvrage pour qui veut comprendre l'évolution du conflit qui sévit en Casamance depuis bientôt 33 ans. Si les causes du conflit sont plus ou moins bien connus, les dynamiques internes et transfrontalières le sont moins. Au fil des ans, le conflit a évolué, débordant sur les pays voisins prenant ainsi l'allure d'un conflit sous-régional (Marut, 2010 : 24). La rébellion devient alors « une ressource stratégique dans le jeu politico-militaire de la Guinée-Bissau et de la Gambie ».

Le foncier qui constitue le cœur de la revendication irrédentiste continue, en traversant trente ans de conflit, à se creuser d'avantage, prenant des visages multiformes. En dehors des conflits fonciers communautaires traditionnels, le retour des déplacés, dispersés à l'intérieur du territoire sénégalais et des réfugiés en Gambie et en Guinée-Bissau ou ailleurs ne manquera pas de reposer la question du foncier. Les terres abandonnées par les uns sont occupées par d'autres.

Autant de sujets traités dans ce livre qui se voudrait un outil de travail pour les acteurs de la société civile qui s'intéressent au conflit en Casamance ; mais aussi pour les décideurs politiques dans la quête inlassable d'une solution de sortie de crise.

© copyright : Gorée Institute – Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-05-0



Gorée Institute
Rue du Jardin
B.P. 05 – Ile de Gorée
Sénégal



9 791092 136050